

ÉTUDE

# LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE



**ÉTUDE SUR :**  
**LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT**  
**DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	10
<b>ETUDE I : AUX ORIGINES DE LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE</b> ...	18
<b>Introduction générale</b> .....	19
<b>A - La question de la transition capitaliste et l'émergence de la problématique du financement</b> .....	20
A 1- L'Etat tributaire précolonial et la transition bloquée .....	20
A 2- L'Etat colonial et la transition vers un capitalisme périphérique .....	22
A 3- type de modèle de développement et contraintes de financement .....	24
A 4- Le décalage entre l'état de l'accumulation primitive et les exigences de l'accumulation capitaliste au lendemain de l'indépendance .....	27
A.4.1- Une accumulation primitive coloniale de type unipolaire .....	27
A4.2- Les premières mesures relatives au contrôle de la circulation et de la genèse du surplus .....	30
A.4.3- Les limites des actions entreprises au cours de la période 1955-1961 .....	34
<b>B- Les limites d'un modèle de croissance extensif et extraverti</b> .....	35
B.1- Les principales évolutions relatives aux différentes dimensions constitutives du modèle de développement .....	35
B.1.1- le mode de gouvernance .....	35
B.1.2- Le mode d'insertion internationale .....	37
B.1.3- Le mode de produire et d'organiser la création des richesses .....	38
B2- Les limites structurelles à la formation et à l'élargissement de l'épargne nationale .....	41
B.2.1- L'évolution de l'épargne nationale et de ses limites .....	41
B.2.2- Le modèle de croissance et ses limites en termes de création des richesses .....	45
B.2.2.1- A l'origine des limites du modèle à créer les richesses .....	45
B.2.2.2- Les principales tendances ayant contribué à fragiliser davantage le tissu économique .....	46
B.2.2.3- Les tendances à l'essoufflement du modèle .....	48
B.2.3- La tendance haussière de la part des richesses consommées .....	51
B.3- Essoufflement du modèle et accélération des sorties légales et des fuites illégales des capitaux .....	52
B.3.1- Les sorties légales croissantes et pénalisantes des capitaux .....	53
B.3.1.1- Des sorties de capitaux qui croissent à la faveur d'un élargissement accéléré du secteur offshore .....	55
B.3.1.2- Des sorties de capitaux découlant de l'accroissement des IDE .....	55
B.3.1.3- Un recours croissant à l'endettement extérieur et des sorties amplifiées des capitaux au titre de service de la dette .....	56
B.3.1.4- Une décélération continue du dinar entraînant des sorties accrues des capitaux et des richesses .....	60
B.3.2- Les fuites illégales des capitaux .....	63
B.3.2.1- Une extraversion croissante favorable aux fuites des capitaux .....	63

B.3.2.2- Une fuite illicite croissante à travers des canaux multiples .....	63
B.3.2.3- Une hémorragie qui débouche sur une situation paradoxale et perverse .....	65
<b>C- Les exigences et les conditions d'une transition vers un modèle de développement intensif, équilibré, durable et équitable .....</b>	<b>66</b>
<b>ETUDE II : LA CONTRIBUTION DU SYSTÈME BANCAIRE AU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE : ACQUIS, DÉFAILLANCES ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>71</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>72</b>
<b>1. Libéralisation des services bancaires et financement de l'économie .....</b>	<b>73</b>
1.1. Les principales étapes de l'évolution du système bancaire avant la libéralisation financière .....	73
1.2. La libéralisation financière et l'activité bancaire .....	74
1.3. Libéralisation des services bancaires et financement de l'économie .....	75
1.4. Développement bancaire, efficacité et accès au financement : une analyse par indices synthétiques .....	81
<b>2. Une libéralisation en déphasage avec les objectifs de développement .....</b>	<b>87</b>
2.1. Libéralisation et concurrence bancaire : une relation pas si évidente .....	87
2.2. Le marché bancaire en Tunisie : un marché atomisé et peu concurrentiel malgré la libéralisation .....	88
2.3. Les banques publiques et le financement de l'économie .....	94
2.3.1. La participation de l'État et la profondeur du marché bancaire .....	94
2.3.2. La participation de l'État et l'accès au financement .....	99
2.3.3. Participation de l'État et financement en période de crise .....	101
<b>3. Obstacles au financement des PME et des ménages .....</b>	<b>102</b>
3.1. Les obstacles à l'accès des PME au financement bancaire .....	103
3.1.1. Les déterminants de l'accès des PME au financement externe .....	103
3.1.2. Analyse graphique : Cas des PME tunisiennes .....	104
3.1.3. Analyse comparative de l'accès au crédit et du taux de rejet .....	108
3.1.4. Financement des investissements et des régions .....	109
3.1.5. Comparaison entre les PME et les grandes entreprises .....	110
3.2. L'accès des ménages au financement bancaire .....	112
<b>4. Inefficacité du modèle d'affaire des banques tunisiennes et nécessité de reconsidérer leur rôle social .....</b>	<b>116</b>
4.1. Les banques universelles en Tunisie : Un acquis mal-exploité, impuissant face aux revendications économiques et sociales .....	116
4.2. Les banques de développement : un acteur majeur du financement dans les pays émergents .....	120
4.3. La responsabilité sociale et environnementale des banques : Un tournant inévitable .....	122
4.3.1. Reconsidérer l'utilité sociale de la banque .....	122
4.3.2. Le développement de la RSE en Tunisie .....	123
4.3.3. Les initiatives en faveur de la banque responsable .....	125
<b>Conclusion .....</b>	<b>127</b>

<b>ETUDE III : FINANCEMENT EXTÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE : LES LIMITES ET LA NÉCESSITÉ D'UNE MEILLEURE COMPOSITION</b> .....	129
<b>SECTION I – L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE</b> .....	130
I.1. Evolution et principales étapes .....	130
I.2. Libéralisation commerciale, structure des échanges commerciaux et capacités d'exportation des entreprises tunisiennes .....	130
a) Libéralisation commerciale de l'économie tunisienne .....	130
b) Evolution de la structure des échanges commerciaux .....	131
c) Des contraintes structurelles limitant la capacité d'exportation des entreprises tunisiennes .....	133
I.3. La libéralisation du compte des capitaux et la politique de change .....	134
a) La libéralisation du compte des capitaux : leçons, ambitions et réalisations .....	134
b) La politique de change .....	135
<b>SECTION II – FINANCEMENT EXTÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE</b> .....	137
II.1. L'endettement extérieur : le piège du cercle vicieux .....	137
II.2. Les investissements directs étrangers (IDE) : une faible contribution à la modernisation de l'économie tunisienne .....	138
II.3. La contrainte du financement extérieur et les limites de la stabilisation macroéconomique selon l'approche orthodoxe .....	143
<b>SECTION III – AMÉLIORER LA NATURE DES IDE ET RÉDUIRE L'ENDETTEMENT EXTÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE</b> .....	145
III.1. Attirer des IDE permettant de progresser sur la chaîne des valeurs mondiales .....	145
III.2. Améliorer l'attractivité de la bourse tunisienne .....	146
III.3. Réduire les fuites illégales de capitaux et les pertes des transactions de change .....	146
III.4. Activer des sources alternatives de financement extérieur .....	147
a) Emettre des obligations destinées à la diaspora (Diaspora Investment bonds) et des obligations à impact social .....	148
b) Emettre des titres financiers adossés aux recettes et des certificats d'investissement en infrastructure .....	149
Références bibliographiques.....	149
Notes de fin .....	151

<b>ETUDE IV : QUE FAIRE POUR PROMOUVOIR L'ÉPARGNE ET LA MOBILISER POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN TUNISIE ?</b>	152
<b>SECTION I – PRÉSENTATION DE L'ÉPARGNE</b>	153
I - 1- L'épargne volontaire	153
A - L'épargne des ménages	153
B - L'épargne des entreprises	154
I – 2 - L'épargne obligatoire	155
A - L'épargne du secteur public	155
B - L'épargne collective	155
C - Le financement inflationniste	155
<b>SECTION II – QUE FAIRE POUR RELEVER LE NIVEAU DE L'ÉPARGNE EN TUNISIE</b>	156
II - 1 - Baisse flagrante de l'épargne en Tunisie	156
II – 2 – La baisse de l'investissement	158
II - 3 - Les modalités de redressement de l'épargne	159
II – 3 – 1 – Réformer l'épargne	159
II – 3 – 2 – Revoir le rôle de la BCT	159
II – 3 – 3 – Restructurer le secteur des assurances	160
II – 3 – 4 – Renforcer la contribution du marché financier	161
A - Quelles sont les faiblesses du marché financier ?	163
B – Les réformes nécessaires	163
<b>Conclusion</b>	164
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	165

<b>ETUDE V : COMMENT FAIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE UNE SOURCE DE FINANCEMENT ET UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ?</b> .....	166
<b>Introduction : Genèse de l'économie sociale et solidaire</b> .....	167
<b>SECTION I – QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?</b> .....	168
I – 1 – Concept et définition de l'ESS .....	168
I - 2 - Les principes fondateurs de l'ESS .....	169
I - 3 - Les objectifs de l'ESS .....	169
I - 4 - Les structures de l'ESS .....	170
I - 5 - Pourquoi le regain d'intérêt pour l'ESS ? .....	171
<b>SECTION II - L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN CHOIX STRATÉGIQUE EN TUNISIE</b> .....	171
II – 1 - Les composantes de l'économie sociale et solidaire en Tunisie .....	172
1 – Les coopératives .....	172
2 – Les mutuelles .....	172
3 – Les associations .....	172
II – 2 – L'état marginal de l'économie sociale et solidaire en Tunisie .....	173
<b>SECTION III – QUELQUES RÉUSSITES DE L'ESS</b> .....	174
1 – Le projet PAMPAT .....	174
2 - Le projet « PROMESS » .....	175
3 - L'expérience du microcrédit .....	175
4 – L'expérience de Jemna (Kébili sud) .....	175
5 - Le projet JEUN'ESS .....	176
6 – Mashrou3i .....	176
<b>SECTION IV – QUE FAIRE POUR FINANCER L'ESS ?</b> .....	176
IV – 1 – L'adoption d'une nouvelle stratégie de développement de l'ESS .....	177
IV – 2 – Le développement de la finance solidaire .....	179
IV – 3 – La création de nouveaux types de banque .....	179
IV – 3 - 1 – La banque coopérative .....	180
A – Qu'est-ce qu'une banque coopérative ? .....	180
B - Quels sont les modes de financement de l'économie sociale et solidaire par les banques coopératives ?	
IV – 3 – 2 - La création de la banque des régions .....	183
IV – 3 – 3 - La création de la banque postale .....	184
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	186

<b>ETUDE VI : LA MICROFINANCE, CATALYSEUR DE L'INCLUSION DES POPULATIONS EXCLUES EN TUNISIE</b> .....	187
<b>SECTION I : RÔLE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE DANS LA RÉDUCTION DE L'EXCLUSION FINANCIÈRE EN TUNISIE</b> .....	188
<b>1. Historique et chronologie d'évolution de la microfinance en Tunisie</b> .....	188
<b>2. Diagnostic de l'offre actuelle des IMF en Tunisie</b> .....	189
1.1. Les mécanismes de la microfinance .....	189
1.2. État des lieux de l'offre sur le marché tunisien .....	190
1.2.1. Insuffisance de l'Offre par rapport à la demande des populations à bas revenus, micro-entrepreneurs et TPPME .....	190
1.2.2. Distribution géographique des services financiers dédiés à la population « exclue » du système financier classique .....	193
1.2.3. Distribution égale des crédits entre hommes et femmes ? .....	195
<b>SECTION II : CONTRAINTES À L'INCLUSION FINANCIÈRE ET AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT</b> .....	197
<b>1. Contraintes</b> .....	197
1.1. Taux d'intérêts pratiqués et atteinte de l'objectif social des IMF ? .....	197
1.2. Accès à la liquidité pour les IMF .....	199
1.3. Le cadre réglementaire est-il propice à une bonne inclusion financière ? .....	199
<b>2. Axes de développement (Analyse comparative avec des expériences à l'échelle internationale)</b> ...	200
2.1. Liquidité .....	200
2.2. Réglementation .....	202
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	204

# INTRODUCTION GENERALE



# INTRODUCTION GENERALE

Etant donné la rareté des ressources financières internes et externes dont souffre l'économie tunisienne, il est de plus en plus nécessaire de trouver les moyens permettant de satisfaire les besoins croissants en matière de financement. Toute croissance de l'économie tunisienne est, désormais, tributaire d'importantes ressources financières qu'il est difficile à mobiliser.

Cette problématique suscite un certain nombre de questions auxquelles il faut trouver des solutions de manière urgente et dont la principale concerne la possibilité d'assurer un financement de l'économie dans le cadre d'une mondialisation libérale hégémonique et avec un modèle de développement totalement inefficace.

Il s'agit de déterminer les choix préalables qu'il faut adopter pour qu'un financement sain et efficace de l'économie soit possible. Ces choix définissent le mode de développement, c'est-à-dire le mode de financement de l'économie. En effet, dans le modèle néolibéral en vigueur actuellement, la mobilisation de l'épargne locale est défailante et le financement de l'économie est très dépendant de l'endettement extérieur et des investissements étrangers. Le recours à l'endettement extérieur devient inévitable, recours qui ne manque pas de soumettre la Tunisie à une dépendance économique coûteuse, du fait que les prêteurs étrangers (pays ou institutions financières) imposent leurs conditions qui sont souvent compromettantes.

Cependant, ce choix a montré ses limites et les ressources extérieures se sont avérées insuffisantes, coûteuses et mal utilisées.

Il est, à cet égard, important de déterminer dans quelle mesure le modèle néolibéral constitue un handicap pour le financement de la croissance de l'économie tunisienne. Ce qui justifie la nécessité d'opter pour un nouveau modèle dans lequel la priorité doit être accordée à la mobilisation des ressources financières locales, avec toutefois un recours ciblé et ponctuel au financement extérieur. Ce qui permet d'arrêter l'hémorragie des richesses nationales sous forme de remboursement des dettes extérieures ou de fuite à l'étranger.

Cette étude qui porte sur la problématique du financement de l'économie tunisienne sera menée selon la démarche suivante :

1 – Dans un premier chapitre, il sera question des origines de la problématique du financement de l'économie tunisienne.

Historiquement, à l'origine des problèmes relatifs au financement de l'économie tunisienne se trouve une situation caractérisée par un décalage prononcé entre une accumulation primitive unipolaire héritée de la période coloniale et les exigences d'une accumulation capitaliste volontariste telle qu'elle a été envisagée au lendemain de l'indépendance de la Tunisie.

Ce décalage signifie l'existence d'une main-d'œuvre abondante non qualifiée libre et en chômage face à l'inexistence d'un capital argent suffisant et centralisé, nécessaire pour déboucher sur un processus d'accumulation soutenu et durable.

Cette situation a amené l'Etat dès le début des années 1960 à organiser une accumulation primitive forcée et accélérée à travers différents mécanismes et politiques visant à mobiliser et à centraliser suffisamment de capital argent nécessaire pour financer une industrialisation de type import-substitutif. Cette accumulation primitive accélérée a été réalisée, en particulier, à travers les mesures de prélèvements obligatoires visant à augmenter la pression fiscale et parafiscale, par une politique de prix administrés favorisant le transfert du surplus agricole au bénéfice des secteurs non agricoles, par la constitution d'un système bancaire qui a permis la collecte de l'épargne et le financement peu coûteux avec des taux d'intérêt assez souvent négatifs, par le recours à l'endettement extérieur et aux IDE dans le but de suppléer provisoirement à la faiblesse de l'épargne nationale, etc...

Après avoir opté au cours des années 1960 pour une logique volontariste pour réaliser un développement planifié, autocentré et intraverti, impliquant la constitution d'un large secteur public, les autorités ont cherché au début des années 1970 une plus grande insertion internationale et une plus grande implication du secteur privé local et étranger. Cette nouvelle orientation a débouché sur la mise en place d'un modèle de développement de type extensif et extraverti, fortement régulé par l'Etat jusqu'au milieu des années 1980. A partir de

1986, avec l'application d'un PAS, l'économie tunisienne s'est engagée dans une période de transition libérale impliquant un désengagement progressif de l'Etat, une libéralisation accrue de l'économie (prix, investissement, échanges extérieurs, création d'une ZLE avec l'UE) et une privatisation accélérée des entreprises publiques.

Malgré le soutien massif de l'Etat et son recours répété à des politiques de dumping multiformes (dumping fiscal, monétaire, social et commercial), le modèle extensif et extraverti a commencé, particulièrement à partir du début de ce siècle, à donner des signes multiples d'essoufflement débouchant sur une tendance prononcée à la baisse de l'épargne nationale et à l'aggravation des problèmes de financement.

Il faut souligner que la tendance à l'essoufflement concerne tant la capacité du modèle à générer des richesses croissantes, variées et compétitives, qu'à limiter les fuites légales et illégales d'une partie croissante des richesses créées.

La limitation au niveau de la création des richesses découle du mode d'insertion internationale basé sur l'exploitation de ressources naturelles et d'une main-d'œuvre, pour l'essentiel, non qualifiée et peu coûteuse. Ce mode d'insertion internationale a contribué largement à aggraver la fragilité du tissu productif et à multiplier ses dualités (formel/informel, offshore/on shore, public/privé...) et son incapacité à atténuer les problèmes de l'emploi, surtout des jeunes diplômés et ceux des inégalités régionales et sociales. En effet, ce modèle a donné lieu à une divergence prononcée entre la dynamique du système productif et celle du système éducatif et de formation. Le système productif s'élargit sur la base de création d'activités employant une main-d'œuvre peu qualifiée et pas chère, alors que le système éducatif et de formation ne cesse de donner lieu à un nombre croissant de diplômés. Cette absence de convergence est à la base du maintien d'un taux de chômage à deux chiffres depuis l'indépendance et ce malgré les politiques dites actives. Ainsi, à côté de sa capacité de création de richesses limitée par le type d'insertion internationale, le modèle extensif débouche sur un gaspillage énorme de ressources financières affectées à la formation des diplômés, pour l'essentiel destinés à alimenter le chômage et/ou l'émigration.

Remarquons que les signes d'essoufflement du modèle se sont particulièrement multipliés et aggravés durant la dernière décennie au cours de laquelle le taux de croissance moyen annuel n'a pas dépassé 0,7 % entre 2011 et 2021 avec une baisse de l'évolution de toutes les productivités partielle et globale et une perte continue de la compétitivité de l'économie sur le principal marché extérieur de la Tunisie, à savoir le marché de l'UE, parallèlement à une baisse prononcée tant du taux de l'épargne nationale que du taux d'investissement.

A côté de l'essoufflement du modèle au niveau de sa capacité à créer une richesse croissante, variée et compétitive, il faut souligner la tendance croissante aux sorties légales de capitaux et aux fuites illégales de ceux-ci.

Les fuites légales empruntent différents canaux : les entreprises offshores dont le capital détenu par les non-résidents dépasse 66 % sont autorisées à rapatrier leurs bénéfices dans leurs pays de résidence, les sorties de dividendes et profits découlant des IDE, les sorties au titre de services de la dette extérieure, les transferts de richesses découlant de la dépréciation continue du dinar tunisien (dégradation des termes de l'échange, gonflement de la dette extérieure et de ses services...).

De leur côté, les fuites illégales de capitaux tendent à s'amplifier à leur tour dans le contexte d'une extraversion croissante de l'économie (autorisant la multiplication de pratiques de détournement, de surfacturation des importations et de sous-facturation des exportations...), d'un élargissement continu du secteur informel et d'une tendance prononcée à l'essoufflement d'un modèle extensif et extraverti, dépassé et incapable d'accompagner les différentes mutations en cours et de relever les nombreux défis qui se posent à l'économie tunisienne. D'où l'urgence et la nécessité de transiter vers un modèle alternatif, intensif, durable et plus équilibré (dans le sens d'une plus grande intraversion).

Le modèle alternatif semble difficilement réalisable dans le cadre d'une pure logique marchande et sans repenser et réformer le rôle des différents acteurs ainsi que leurs relations et sans revoir les priorités, les objectifs et les politiques à mettre en œuvre. Pour préciser ce modèle alternatif, ses contours et l'essentiel de son contenu, il faut nécessairement prendre du recul, sinon rompre avec différents concepts néolibéraux à caractère dogmatique et idéologique. Il faut, en particulier, renoncer au concept de neutralité de l'Etat, au dogme des avantages comparatifs de type statique, à la croyance d'une supériorité absolue du marché en tant qu'institution régulatrice de l'activité économique. Le choix du pragmatisme, du volontarisme, de la concertation et de l'implication de tous les acteurs semble constituer les meilleurs moyens pour transiter vers un modèle alternatif qui permet de générer davantage de richesses variées et compétitives, en mesure de déboucher sur une augmentation de l'épargne nationale, une limitation des fuites diverses de capitaux et une amélioration des possibilités de financement de l'économie sans un recours excessif et pénalisant à l'endettement extérieur.

2 - Dans un deuxième chapitre, on va s'interroger sur la capacité du modèle de banque universelle et du modèle d'affaire actuel des banques tunisiennes à financer convenablement l'économie tunisienne et à répondre aux aspirations légitimes du peuple tunisien à plus d'investissement, moins de chômage et à un accès plus facile et plus équitable au financement pour les PME et les ménages quelque soient leurs caractéristiques économiques et sociales. Avec leurs pratiques et leurs modèles d'affaires actuels les banques disposent normalement de nombreux atouts pour contribuer efficacement au développement via l'intermédiation de transformation, le guidage et l'allocation efficace de l'épargne. Sauf que ces mêmes pratiques et ces mêmes stratégies d'affaire ont évolué en déphasage avec les besoins réels des économies surtout les économies à revenu intermédiaire ou faible.

L'interrogation majeure porte sur la capacité, aujourd'hui, du système bancaire tunisien, avec ses modalités d'intermédiation, sa structure, sa solidité, la logique d'affaire des dirigeants des banques et actionnaires, à contribuer efficacement au financement de l'économie tunisienne et à la réalisation des objectifs du développement de la Tunisie. Le système bancaire joue-t-il le rôle stratégique qu'il devrait jouer dans le financement de l'économie ? Quelle est la contribution effective des banques tunisiennes au financement de l'économie, des petites et moyennes entreprises et des ménages ? Quelles sont les conditions qui permettront l'amélioration de la contribution des banques tunisiennes au financement ? Faut-il une transformation en profondeur du système bancaire tunisien ?

Les résultats auxquels on a abouti montrent que le fonctionnement du système bancaire tunisien nécessite un véritable changement systémique. Il existe certes des acquis qui méritent d'être consolidés, mais il est clair que l'universalité des banques n'a pas abouti à des résultats concrets, elle n'a fait qu'inciter les banques à chercher à assurer leur rentabilité via des sources de revenus à faible valeur ajoutée et coûteux pour l'économie.

Partant, des décisions urgentes doivent donc être prises afin de renforcer la contribution du système bancaire comme la nécessité d'établir un calendrier d'assainissement des actifs bancaires et la mise en place de sanctions réglementaires coercitives plus sévères pour les banques qui traînent des crédits classés depuis une longue période et qui tardent à assainir leurs actifs.

Les banques tunisiennes doivent également développer davantage le métier de banque de proximité et leur culture d'entreprise socialement responsable. Des mises à niveau et des cycles de formation du personnel (d'accueil, d'orientation et de conseil) des banques est nécessaire afin de développer cette dimension.

De plus, il faudrait consolider le rôle des banques publiques. En contradiction avec les hypothèses néolibérales avançant les bienfaits de la privatisation des banques et de la participation étrangère, l'étude montre en effet que les banques publiques universelles devraient être des acteurs majeurs du financement de l'économie. Des banques publiques bien gouvernées sont plus capables de financer le secteur réel pendant les crises, tandis que les banques privées tendent à adopter des politiques de crédit plus conservatrices et à rationner les prêts de manière à maximiser le rendement de leurs actifs et à accroître la liquidité.

À moyen et long terme, le financement de l'économie est dans l'incapacité d'évoluer avec le degré d'atomi-cité très élevé du marché bancaire. Il faudrait instaurer un plan de transformation en profondeur du marché bancaire pour accroître sa résistance aux chocs de natures différentes et améliorer la position en liquidité des banques. Cette transformation devrait obligatoirement passer par une consolidation du marché bancaire en réduisant le nombre de banques à travers des opérations de fusion-acquisition. Cette consolidation permettra de créer de plus grandes banques universelles capables de se diversifier économiquement et géographiquement, de mieux financer les secteurs jugés fragiles comme l'agriculture, de développer des solutions innovantes à grande échelle pour les PME et les ménages et afficher une forte dimension RSE.

Il est nécessaire également de renouer avec l'expérience des banques de développement. La création d'une institution bancaire regroupant la BFPME et la SOTUGAR et bénéficiant de l'appui de l'État en fonds propres qui sera capable de lever des fonds auprès des agences internationales de développement. En d'autres termes, il s'agit d'une banque de développement dédiée au financement des PME tunisiennes notamment dans les régions de l'ouest.

Prévoir à plus long terme à un changement radical du modèle d'affaire des banques tunisiennes en plaçant la responsabilité sociale et environnementale au cœur de leurs activités. Cela nécessite une conjonction des efforts au niveau institutionnel afin de mettre en place tout un cadre légal, réglementaire et comptable qui vise à promouvoir cette nouvelle idée de la banque. Elle nécessite aussi un effort colossal de la part des banques qui doivent remettre à jour leurs systèmes d'information, les indicateurs de performance, la formation du personnel tant au niveau managérial qu'exécutif.

3 - Le troisième chapitre portera sur le financement extérieur de l'économie tunisienne en traitant les limites et la nécessité d'une meilleure composition.

Dès le début des années soixante-dix, la Tunisie a entamé une série de réformes économiques visant la libéralisation de son économie et sa plus grande intégration dans l'économie mondiale. Il y a eu à cet égard, encouragement du développement du secteur privé, l'instauration du régime offshore (loi 1972) afin d'attirer les investissements directs étrangers, et une orientation vers une plus grande ouverture du compte des capitaux accompagnés par une plus forte flexibilité du taux de change. L'objectif de cette partie est triple : analyser les choix réalisés en matière d'ouverture de l'économie tunisienne sur l'extérieur, discuter le bilan actuel, et proposer de nouvelles orientations pouvant contribuer à remédier aux défaillances identifiées.

Dans une première section, il est question de diagnostiquer les caractéristiques de l'intégration de l'économie tunisienne dans l'économie mondiale. Pour cela, nous analysons les principales étapes et canaux de cette intégration, les modalités de la libéralisation commerciale, son impact sur la structure des échanges commerciaux et les contraintes structurelles qui empêchent la majorité des entreprises tunisiennes d'en tirer profit. L'intérêt portera également sur la libéralisation du compte des capitaux et sur l'évolution de la politique de change, en situant le contexte tunisien dans une perspective plus large, éclairée par l'expérience des pays en développement qui ont connu des crises monétaires dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

La deuxième section porte sur les limites de l'approche actuelle du financement extérieur de l'économie tunisienne. Il sera d'abord question d'une analyse du cercle vicieux de l'endettement extérieur dans lequel la Tunisie est actuellement piégée. Ensuite, la nature des investissements directs étrangers (IDE) sera examinée pour montrer qu'ils ont faiblement contribué à la modernisation de l'économie tunisienne, avec des impacts très en-deçà de ce qui a été initialement espéré. Enfin, les sonnettes d'alarme seront tirées en relation avec les limites de la stabilisation macroéconomique selon l'approche orthodoxe, et ce à la lumière des expériences de plusieurs pays en développement en la matière.

Enfin, la troisième section est consacrée à la proposition d'orientations et de mécanismes financiers pouvant contribuer à réduire l'endettement extérieur de l'économie tunisienne. Les deux premières propositions sont en relation avec l'amélioration de l'attractivité des IDE et de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, en vue de faire progresser notre économie sur la chaîne des valeurs mondiales et d'augmenter les investissements en portefeuille, respectivement. La troisième proposition concerne la réduction des fuites illégales de capitaux et la réduction des pertes des transactions de change. Enfin, il sera évoqué, dans une quatrième proposition, l'importance d'activer de nouvelles sources de financement extérieur à l'instar des obligations destinées à la diaspora, les obligations à impact social, et les certificats d'investissement en infrastructure.

Comme conclusions, on peut évoquer les résultats suivants :

Le processus de libéralisation de l'économie tunisienne qui a commencé depuis le début des années soixante-dix, en vue de l'orienter vers une économie de marché dynamique, et l'intégrer dans l'économie mondiale en progressant sur la chaîne des valeurs mondiales, n'a pas eu les résultats escomptés et ce malgré plusieurs acquis.

Parmi les acquis, la plus grande diversification des exportations tunisiennes, avec un accroissement remarquable de la part des produits manufacturiers (industries mécaniques et électriques, textile, industries agricoles et agroalimentaires...) dans les exportations de biens, contre une forte régression des exportations d'hydrocarbures. De plus, au cours des vingt dernières années, les exportations tunisiennes sont devenues relativement plus complexes. A cela s'ajoute, l'émergence d'une dynamique d'exportation de biens et de services à fort contenu technologique, notamment ceux de l'industrie aéronautique, l'industrie pharmaceutique, les services de santé, et le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Néanmoins, les exportations tunisiennes sont majoritairement peu complexes et à faible valeur ajoutée. Les incitations fiscales et réglementaires dont bénéficient les entreprises totalement exportatrices n'a pas eu l'impact escompté sur le transfert technologique, la création de suffisamment d'opportunités d'emploi qualifié, et le développement des régions intérieures. Au contraire, la majorité des IDE se sont concentrés dans des activités à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifié et à faible valeur ajoutée, se positionnant sur les échelons inférieurs des chaînes de valeur mondiales. De plus, le rapatriement des bénéfices des exportations en devises des entreprises totalement exportatrices vers leur pays de résidence, pose avec une plus grande acuité la question de l'analyse des bénéfices-coûts des avantages fiscaux et incitations accordées. Cela ne concerne pas la dimension des fondamentaux économiques (déficit commercial, réserves de change et implication sur la politique de change, endettement extérieur) mais également en relation avec la concurrence biaisée avec les firmes tunisiennes du secteur on-shore sur le marché local. Ces dernières ne bénéficient pas pleinement des opportunités qui existent à l'international pour plusieurs problèmes structurels en relation avec : i) la faiblesse de l'innovation et de la productivité, ii) la faiblesse de leurs capacités de pénétration des

marchés extérieurs, iii) les problèmes logistiques notamment en relation avec le transport urbain et maritime, iv) les difficultés de conformité aux exigences techniques exigées par les marchés d'exportation, v) les problèmes de financement, en particulier en relation avec les opérations du commerce extérieur.

Sur le plan macroéconomique, le déficit commercial est structurel passant de -6,3% du PIB durant la période 1981-1990, à -3,8% durant 1991-2000, -2,8% pour 2001-2010 et -10,4% durant la période 2011-2018. La crise de la dette et de la balance des paiements de 1986 qui a résulté de la détérioration des équilibres extérieurs et du fort endettement extérieur, a poussé les autorités à adopter un programme d'ajustement structurel (PAS) parrainé par le FMI. Le PAS recommandait une plus grande place au marché dans la régulation de l'économie et un renforcement de l'intégration de l'économie tunisienne dans l'économie mondiale. Cette plus grande libéralisation de l'économie s'est accompagné conformément à l'approche orthodoxe par la réduction des dépenses publiques, la dévaluation du Dinar, la promotion des exportations et la réduction progressive des restrictions sur les transactions financières internationales. Or, en présence des défaillances institutionnelles avec la faible transparence et de bonne gouvernance à plusieurs échelles, les forts coûts de transaction, les faibles incitations à l'innovation, l'économie de marché n'a pas émergé et le capitalisme de connivence a abouti à l'essoufflement de la dynamique économique, culminant en un chômage structurel ne baissant pas en-dessous de 13% depuis plus de trois décennies. Il en a résulté une dépendance à l'endettement extérieur qui a été contrôlée jusqu'à 2010, dans un souci de maîtrise des indicateurs macroéconomiques, mais qui a évolué selon une dynamique incontrôlée après 2011. En effet, la principale source du financement extérieur de l'économie tunisienne était les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA, à l'exception de la période 2007-2010 où ils ont été dominés par les IDE. Le financement par endettement extérieur s'est accéléré de 1984 à 1996 avant de diminuer durant la période 1997-2010. Ensuite, il s'est accéléré après 2011 atteignant un record de 4195 millions de Dollars en 2020. Quant aux investissements de portefeuille par les étrangers dans la bourse tunisienne, ils sont restés timides.

La situation économique actuelle de la Tunisie, caractérisée par la détérioration de ses équilibres extérieur et intérieur ainsi que les difficultés d'accès au financement extérieur, constituent le principal facteur qui motive le recours à la conclusion d'un programme de stabilisation avec le FMI. Or, les expériences des pays en développement montrent qu'une stabilisation macroéconomique réussie est un processus complexe et douloureux, irréductible à de simples recettes macro-financières, mais nécessite une prise en compte de la dimension institutionnelle, de la structure de formation des prix et de la nature des relations entre les acteurs économiques.

Structurellement, il est urgent de réduire le financement extérieur de l'économie tunisienne par l'endettement et de favoriser des sources alternatives qui peuvent générer des impacts positifs sur la croissance et son degré d'inclusion. Dans un souci de contribuer à apporter des solutions concrètes à cette problématique, nous avons proposé dans la dernière section de ce travail quatre recommandations, adossées à des analyses détaillées, à savoir :

- Attirer des IDE permettant de progresser sur la chaîne des valeurs mondiales.
- Améliorer l'attractivité de la bourse tunisienne.
- Réduire les fuites illégales de capitaux et les pertes des transactions de change
- Activer des sources alternatives de financement extérieur.

4 - Dans une quatrième étape, il sera question de la nécessité de promouvoir l'épargne comme outil de financement des investissements. En effet, l'épargne, aussi bien publique que privée, constitue normalement une ressource non négligeable du financement de l'économie. Or, le taux de l'épargne en Tunisie est très faible pour financer les besoins de l'économie en matière d'investissement.

D'où la nécessité de trouver des solutions pour relever le niveau de l'épargne aussi bien publique que privée. Ce qui nécessite :

- Une véritable réforme fiscale pour améliorer les recettes fiscales. Comment réussir cette réforme ?
- Un accroissement des recettes non fiscales provenant des entreprises publiques (BCT, offices...) et des richesses naturelles (phosphates, pétrole, ...). Comment réaliser de tels objectifs ?
- Rationaliser les dépenses publiques.
- La rémunération de l'épargne n'est pas le principal mobile des épargnants. Quels nouveaux outils capables de promouvoir les différentes formes d'épargne, notamment l'épargne populaire ?

Le principal résultat dégagé est qu'il est grand temps d'envisager la mise en place d'une stratégie nationale de l'épargne en Tunisie. En effet, face aux difficultés de mobiliser des ressources extérieures pour le financement des investissements, une réflexion doit être engagée en vue de la mobilisation des ressources d'épargne nationale. Ce qui exige un certain nombre d'actions, dont principalement la création de la richesse, l'accroisse-

ment des revenus, une plus grande diversification de l'offre des produits financiers et une mobilisation accrue de l'épargne des tunisiens résidents à l'étranger.

L'écart entre le taux d'épargne nationale nécessaire pour assurer une croissance économique soutenue et le taux d'investissement s'est creusé jusqu'à atteindre en 2020 plus de 9 % du PIB. Ce qui signifie que la capacité de la Tunisie de se financer localement s'est considérablement détériorée et il est de plus en plus difficile de couvrir ce gap par le recours aux ressources financières extérieures.

L'épargne exprime la confiance des agents économiques dans l'avenir de l'économie. Lorsque les perspectives ne sont pas claires, les agents se détournent de l'épargne pour se diriger vers la thésaurisation. Ce qui affecte énormément la croissance économique.

5 – Dans la cinquième étude, on s'intéressera à l'économie sociale et solidaire comme une source de financement et un facteur de développement économique et social.

Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire devient de plus en plus un choix stratégique dont l'objectif est de réduire les abus de la mondialisation libérale et les dérapages de l'économie de marché. Elle agit par opposition à l'individualisme, à l'égoïsme et à la pauvreté et se base sur des valeurs telles que la solidarité, la cohésion sociale, la responsabilité sociale, la liberté d'adhésion, la gestion démocratique, la participation et l'autonomie.

Elle atténue les excès du néolibéralisme sauvage en conciliant la rentabilité économique et la rentabilité sociale et en mettant en évidence la supériorité de la mondialisation sociale par rapport à la mondialisation économique. Ses grands mérites sont la lutte contre la pauvreté et la précarité, la création des emplois, l'aide aux personnes en difficultés et la réduction des exclusions et des inégalités.

Dans l'ESS, il y a la finance solidaire dont l'objectif n'est pas la recherche exclusive du profit, mais la mobilisation de l'épargne et son orientation vers des activités économiques et financières afin de lutter contre l'exclusion et renforcer la cohésion sociale. Il s'agit principalement d'intégrer les populations exclues du système bancaire conventionnel dans des activités financières et ce en mettant à leur disposition des produits financiers conformes à leurs besoins et permettant leur inclusion dans l'économie.

Les principales formes de la finance solidaire sont :

- Le microcrédit,
- La collecte de l'épargne solidaire et son intégration dans les circuits de la finance solidaire par l'intermédiaire des ONG et des associations,
- Les circuits des banques coopératives,
- Les circuits associatifs et les ONG associés à la microfinance.

En Tunisie, la crise économique et sociale, aggravée encore par la pandémie, entraîne une accentuation de la précarité, de la pauvreté, des inégalités sociales et des disparités régionales.

- Pourquoi c'est l'échec du modèle néolibéral de développement qui fait acquérir à l'ESS une grande importance ?
- L'ESS peut-elle être considérée comme une composante essentielle du modèle de développement à construire et comme troisième secteur aux côtés des secteurs public et privé ?
- Quelles sont les principales composantes de l'ESS ? Dans quels secteurs ou branches d'activités s'exerce-t-elle ?
- L'ESS, en Tunisie, se caractérise par sa faiblesse et son rôle marginal : emploi de 0,6 % de la population active et 1 % du PIB alors que ces taux sont respectivement de 9 à 11 % et de 10 % en France, en Espagne et en Italie. Par quoi s'explique cette faiblesse et comment y remédier ?

Il est, de ce fait, primordial de déterminer les outils adéquats de financement et de soutien capables de faire de l'ESS une source principale de financement de l'économie.

En guise de conclusion, on peut dire que l'économie sociale et solidaire est une économie fondée sur les relations sociales et le devoir de solidarité en vue de garantir l'intérêt général.

C'est surtout à partir des années 1980 que l'ESS a connu un regain d'intérêt dans le monde et elle s'affirme de plus en plus aujourd'hui comme une alternative aux abus du néo-libéralisme et à l'individualisme excessif de l'économie de marché.

Dans les pays développés, l'ESS est devenue une composante incontournable de leurs dynamiques économiques et sociales et contribue à hauteur de 10 à 15 % de l'emploi total et entre 5 et 7 % de la richesse nationale.

En Tunisie, malgré la reconnaissance de son importance et de son indéniable impact positif sur l'économie, l'ESS ne contribue que d'une manière très limitée à la création des emplois et des richesses.

Aujourd'hui, aucun modèle de développement crédible ne peut réussir en Tunisie sans l'intégration de l'ESS comme composante essentielle. Cette intégration nécessite la mise en place d'une bonne gouvernance garantissant un fonctionnement démocratique et une transparence de toutes ses composantes (associations, coopératives et mutuelles). Il est également urgent de leur fournir les instruments de financement adéquat et de leur doter d'une stratégie efficace de communication.

Il est fort utile de souligner la déclaration faite par Jean Gatel, ancien secrétaire d'Etat français chargé de l'ESS, qui considère que : « l'ESS peut proposer un autre modèle de développement que le néolibéralisme. Un développement qui privilégie l'humain - et non la recherche éhontée de profit -, la solidarité, le respect de l'environnement, la justice sociale et la citoyenneté. Elle est la voie de la Tunisie ». (Webmanagercenter, 18 juin 2020).

6 – Enfin, la sixième étude traitera de la question de la microfinance en tant que catalyseur de l'inclusion des populations exclues de la Tunisie.

La microfinance est devenue aujourd'hui un des mécanismes les plus importants pour la lutte contre la pauvreté en encourageant l'entrepreneuriat dans la mesure où elle offre des produits et services aux populations les plus démunies et pauvres du monde qui ont été exclus du système bancaire. L'inclusion financière des populations exclues constitue la pierre angulaire pour atteindre une inclusion sociale et économique. Elle définit de ce fait, la possibilité qu'ont les classes pauvres et à bas revenu (particuliers et entreprises) d'accéder à tous les services financiers qu'offrent les établissements de crédit formels, au moindre coût.

La microfinance est considérée comme vecteur de l'inclusion financière qui, bien appliquée, conduit à une stabilité financière, par l'amélioration de l'intermédiation financière via l'augmentation du nombre de bénéficiaires des services financiers, et politique ainsi qu'au développement socio-économique par la réduction de la pauvreté, des inégalités sociales et régionales et la croissance économique. L'accès équitable au financement pour les entrepreneurs et les TPPME permet donc la création de nouveaux postes d'emplois et réduit le chômage. Des études ont montré que la croissance économique, la réduction du chômage et de pauvreté convergent avec un système financier développé et bien organisé. Mais son rôle ne devrait pas se réduire à accorder des micro-crédits, mais s'étendre et englober tout un système de développement incluant la formation et l'apprentissage, le suivi et l'accompagnement des projets et micro-projets ce qui lui confère ainsi le rôle d'inclusion sociale et économique.

Contrairement à d'autres pays émergents, le secteur de la Microfinance en Tunisie demeure dans une phase embryonnaire se limitant uniquement au microcrédit (la micro-assurance lancée récemment), et se trouve de ce fait incapable de jouer pleinement son rôle de catalyseur de l'inclusion financière, sociale et économique en Tunisie. Cette situation est la conséquence directe de plusieurs failles dans le système d'organisation et de fonctionnement de la Microfinance qui se trouve amputé d'une des plus importants aspects de son activité à savoir la collecte de l'épargne et ce, en dépit d'une présence géographique, qui reste certes focalisée sur certaines zones géographiques, mais qui dénote néanmoins des efforts faits pour toucher une plus grande population.

Ainsi, ce chapitre s'articulera autour de deux sections. La première section se consacrera à l'analyse de la situation actuelle de l'offre et de la demande de la Microfinance en Tunisie tout en mettant l'accent sur le degré de satisfaction de cette dernière par les produits et services offerts par les IMF.

La deuxième section se focalisera sur les contraintes que rencontrent les Institutions de Microfinance ainsi que les axes stratégiques d'améliorations proposés afin de palier à cette situation et leur permettre ainsi de jouer leur rôle de réduction de l'exclusion financière des populations les plus démunies.

Le rôle principal de la Microfinance demeure social tout en maintenant un niveau d'autosuffisance qui lui permet une solidité financière pour une longue pérennité et pour faire face aux évolutions de son environnement social, économique et politique.

Certes, en Tunisie, les IMF jouent un rôle de plus en plus important dans l'inclusion financière et sociale des populations exclues « pauvres » et « très pauvres » ainsi qu'aux TPPME desservies par le circuit de financement classique. Toutefois, leur activité demeure restreinte à seulement l'octroi des microcrédits ce qui est très réducteur de la microfinance définie comme « un instrument puissant de lutte contre la pauvreté. L'accès à des services financiers permet aux ménages pauvres d'accroître leurs revenus, de se doter d'actifs et de se protéger des chocs extérieurs. »<sup>1</sup>.

1 Microfinance Consensus Guidelines, CGAP

En raison du niveau de pauvreté en croissance d'une part et le cadre réglementaire limité en comparaison avec d'autres pays émergents d'autre part, la demande est loin d'être pleinement satisfaite par la Microfinance traditionnelle telle qu'elle est articulée aujourd'hui, ce qui limite considérablement le rôle important que cette dernière peut jouer à l'instar des expériences observées dans d'autres pays émergents.

Il est clair que le modèle actuel de financement, du moins pour la microfinance, en Tunisie a atteint le plein régime et nécessite des améliorations qui iront fondamentalement avec son objectif principal, à savoir l'inclusion des populations exclues du système classique de financement. Bien appliquée et touchant une plus large sphère, la microfinance est capable de hausser le niveau de vie financier, social et économique des populations pauvres et très pauvres, de promouvoir l'économie en finançant adéquatement les TPPME mal financées ce qui est de nature à contribuer à un développement économique et social stable et pérenne.

On estime à plus de 3 millions, les tunisiens qui sont exclus du système financier avec accès très limité (voire inexistant) aux services de crédit, d'épargne, d'assurance ou de transferts d'argent. Il est clair qu'aujourd'hui, la refonte du système actuel de financement de l'économie, du moins pour la Microfinance, devient une nécessité. Ceci peut se faire à travers un certain nombre de mesures. En premier lieu, l'introduction d'une loi permettant aux IMF de collecter l'épargne nationale est primordial, ce qui est de nature à leur permettre de mieux maîtriser leurs coûts des ressources qui a un fort impact sur les taux d'intérêts pratiqués et améliorer ainsi leur offre en proposant des microcrédits à des taux moins onéreux. Cette refonte permettra à la microfinance de jouer pleinement leur rôle de catalyseur de l'inclusion financière et sociale en accordant des micro-crédits à des taux plus abordables.

En deuxième lieu, et toujours dans la maîtrise des coûts s'articulant dans cette même perspective, la création d'une centrale de refinancement pourrait consolider la position de la microfinance dans le paysage financier en permettant aux IMF de mieux maîtriser leurs coûts d'une part mais aussi à avoir plus de force de négociation avec les bailleurs de fonds potentiels d'autre part.

En troisième lieu, L'introduction d'une nouvelle forme de partenariat entre banques et IMF devient nécessaire en permettant à la première d'inclure une clientèle qu'elle a longtemps délaissées et consolider par conséquent sa rentabilité sur une nouvelle segmentation, et à la deuxième de profiter de financements moins onéreux, d'un positionnement plus confortable sur le marché et d'un avantage accru en négociations avec les bailleurs de fonds ce qui est de nature à permettre aux IMF de diversifier leurs produits et services et aux populations exclues de réintégrer le système financiers a un cout plus abordable.

Etude I

# AUX ORIGINES DE LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE

Par Abdeljelil Bedoui



# INTRODUCTION GENERALE

Dans une perspective historique longue, la problématique du financement de l'économie tunisienne nous renvoie à une problématique plus large qui concerne la question de la transition capitaliste.

Cette transition a été en Tunisie longtemps bloquée par un Etat tributaire précolonial. Ce blocage a fini par créer des conditions favorables à une agression extérieure de type colonial qui a, d'une part, défiguré le processus d'accumulation primitive nécessaire à toute transition capitaliste classique et, d'autre part, engagé le pays dans une transition capitaliste de type périphérique dans le cadre d'une division internationale de travail agro-minière au service de l'accumulation du capital métropolitain.

De sorte, au lendemain de l'indépendance, le nouvel Etat post colonial va hériter d'une accumulation primitive unipolaire caractérisée par l'absence de concentration du capital argent face à la présence d'une force de travail libre, abondante et non qualifiée. Cette situation, de départ, va être à l'origine d'un problème majeur de financement du développement capitaliste de type import-substitutif qui a été envisagé à l'époque. D'où le recours massif à différents moyens pour accélérer la concentration du capital argent nécessaire pour la mise en place du modèle. Plus globalement, l'Etat dans cette situation s'est trouvé entant qu'acteur principal au centre du processus de la reproduction du capital, d'autant plus, qu'à l'époque, le secteur privé était faible et fragile et l'entrepreneuriat quasi-inexistant.

Les difficultés rencontrées par le modèle import-substitutif ont débouché sur un abandon progressif de la logique volontariste en matière de développement économique, ayant entraîné, dans un premier temps une plus grande extraversion de l'économie dans les années soixante-dix (loi d'avril 1972) et dans un deuxième temps une plus grande libéralisation économique et insertion internationale dans le cadre de l'application du plan d'ajustement structurel (PAS) à partir de 1986, suivi de la création d'une zone de libre-échange avec l'UE à partir de 1995.

Cette évolution a contribué largement à alimenter le transfert du surplus économique vers l'extérieur, à faciliter la fuite des capitaux et à accélérer l'essoufflement du processus de croissance entraînant une aggravation inquiétante du problème de financement résultant d'une tendance continue à la baisse de l'épargne nationale parallèlement à un recours croissant à l'endettement extérieur.

Ce dernier est devenu un instrument majeur dans la gestion des économies périphériques et la permanence de la domination des pays du sud par le capital international. Au-delà de la détérioration accélérée de la situation financière, particulièrement au cours de la dernière décennie, le traitement de la problématique de financement nécessite impérativement la mise en place d'un modèle de développement alternatif. Ce dernier passe nécessairement par l'abandon des dogmes néolibéraux et un retour rénové et pragmatique à une démarche volontariste en matière de développement capable d'ouvrir de nouvelles perspectives à l'accroissement et la diversification des richesses, de l'épargne nationale et à la mobilisation et l'articulation des projets, des actions et des rôles de tous les acteurs dans le cadre d'une programmation stratégique, participative globale et cohérente.

C'est à partir de cette démarche que nous allons dans une première partie analyser la question du blocage de la transition capitaliste au cours de la période précédant le protectorat français et, d'autre part, le type de l'accumulation primitive héritée du protectorat ayant débouché sur un décalage prononcé avec les exigences d'une accumulation capitaliste nationale envisagée au lendemain de l'indépendance. Un tel décalage a constitué l'origine de la problématique du financement en Tunisie.

Dans une deuxième partie, nous allons souligner l'échec de l'expérience des années soixante qui a été suivi par l'abandon de la démarche volontariste qui a caractérisé cette première période et qui a débouché sur la mise en place d'un modèle de croissance extensive et extravertie. Ce modèle a été à l'origine, d'une part, d'une limitation des richesses créés par un tissu productif qui a évolué dans le cadre d'une division internationale se contentant d'exploiter des avantages comparatifs de type statique, d'autre part, d'un transfert permanent d'une partie sans cesse croissante du surplus économique vers l'extérieur à travers différents canaux (les profits générés par les IDE ; les avantages exceptionnels accordés aux entreprises offshore ; les ressources affectées au remboursement de la dette extérieure ; les avantages fiscaux et financiers accordés pour attirer

les IDE ; des transferts découlant d'une dépréciation du dinar ; la fuite illicite des capitaux organisée dans le cadre de l'économie formelle et à la faveur d'un élargissement croissant de l'économie informelle, etc...). Un tel modèle n'a pu fonctionner que grâce à un Etat oppressif, utilisant pour l'essentiel des ressources fragiles non reproductibles et exogènes et en recourant en permanence à l'application de politiques de Dumping variées qui ont fini par aggraver les transferts du surplus économique et accélérer l'essoufflement de plus en plus prononcé du modèle.

Dans une troisième partie, après avoir passé en revue rapidement les différents aspects de l'essoufflement du modèle, nous allons indiquer les conditions qu'il faut réunir pour envisager l'élaboration d'un modèle alternatif capable d'ouvrir de nouvelles perspectives pour un développement intensif, équilibré et durable.

## **A- LA QUESTION DE LA TRANSITION CAPITALISTE ET L'ÉMERGENCE DE LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT**

Dans cette première partie, nous allons indiquer rapidement comment on est passé d'une transition bloquée à une transition débridée ayant débouché sur une accumulation primitive unipolaire en décalage prononcé avec les exigences d'une accumulation capitaliste nationale. Ce décalage va être à l'origine de la problématique du financement et de la reproduction du rapport de domination qui caractérise, ce que beaucoup qualifie de capitalisme périphérique.

### **A1- L'Etat tributaire précolonial et la transition bloquée**

La Tunisie est un pays de vieille tradition étatique. Les historiens considèrent qu'à la veille du protectorat, l'espace étatique tunisien était l'un des plus centralisés de l'ancien monde méditerranéen. A cette époque, l'Etat Beylical de type tributaire, en s'assurant le contrôle de la société grâce au jeu d'alliances et de conflits séculaires existants entre les tribus<sup>2</sup>, a constitué un facteur essentiel dans le blocage des forces productives et de la transition vers le capitalisme. Ce jeu d'alliances a été aussi bien à l'origine de l'instabilité dynastique que de la permanence de l'Etat. Produisant des rapports contradictoires entre tribus, l'Etat tributaire a assuré sa permanence sur la base du maintien de la base matérielle de ces tribus et notamment des procès de production communautaires. Le caractère tributaire de l'Etat à la différence de l'Etat féodal découle de la spécificité du mode d'appropriation de la terre et de l'absence du servage en Tunisie. D'un côté, la spécificité résulte de l'absence de la propriété immanente et inaliénable du sol communautaire par les chefferies locales et s'explique par deux principes fondamentaux d'appropriation de la terre qu'a érigée la législation musulmane :

- la terre appartient à Dieu et à la communauté musulmane, le chef de celle-ci, l'Emir des croyants, étant le gardien de la terre de l'Islam
- l'usufruit de la terre revient à celui qui la vivifie

Ces deux principes ne concernent pas seulement l'appropriation collective, du reste dominant, par les tribus du principal moyen de production qu'est la terre. Ils s'appliquent aussi au mode d'appropriation le plus proche de la propriété de droit commun (usus et abus) à savoir le "Melk", qui est réduit à quelques zones littorales (régions de Tunis, cap Bon, Sahel) ou en bordure du désert (Oasis du Sud). Car le Melk accompli et authentifié par un acte notarié n'exprime qu'une occupation de longue date du sol, prouvée par cet acte. Inversement, les concessions accordées par le Bey, aux différentes notabilités (d'origine politique, religieuse et militaire) et aux chefs des tribus, sont d'ordre généralement fiscal et ne portent pas atteinte, en principe, aux droits des occupants.

De l'autre côté, l'absence de l'institution du servage, à base d'attachement à la glèbe et de soumission personnelle du paysan au feudataire s'explique par le fait que dans les sociétés tribales tous les hommes, esclaves mis à part, qu'ils soient sédentaires ou nomades, sont des hommes libres et théoriquement égaux. Pour reprendre l'expression d'Yves Lacoste, la société maghrébine a constitué une démocratie militaire où le port d'arme y est généralisé, et la chevalerie, entendue comme privilège de la condition du guerrier, est inexistante.

Fondamentalement, cette société se caractérise par une contradiction majeure : une permanence de la communauté, surtout tribale, qui constitue le fondement de la genèse de l'Etat et une négation de la communauté par un Etat qui domine, par ailleurs, la petite production marchande non utilitaire (artisanat de luxe vivant du surplus centralisé par l'Etat), ainsi que le commerce lointain, qu'il soit régulier ou irrégulier (la course). En effet, le pouvoir Beylical, ou le Makhzen, qui est en même temps émanation et négation du pouvoir tribal est composé d'une bureaucratie constituée par les membres de la famille régnante, les ministres, les caïds, les

2 M. Kraïem, "La Tunisie précoloniale", Tome I, Etat, gouvernement et administration. Tunis, STD, 1973.

hauts dignitaires et les différentes notabilités qui monopolisaient les grandes richesses (terres, commerce, course..) et disposaient de pouvoirs énormes, qui leur permettaient d'assurer tant une maîtrise de la genèse d'une partie du surplus (domaines revenant à la classe dominante et au souverain lui-même) qu'un contrôle sur la ponction, la circulation et l'affectation de la totalité du surplus. Ce contrôle total du surplus, qui est utilisé par l'Etat Beylical pour donner un contenu à l'alliance qui le soutient et une consistance à sa propre forme concrète, a été à l'origine de l'absence d'une accumulation primitive et d'un blocage de toute possibilité de transformation des rapports de production traditionnels. En effet, à l'époque, l'éventualité d'une mutation des rapports de production ne pouvait venir que des producteurs directs, de la propriété individuelle paysanne produisant pour le marché ou de la petite production artisanales, en dépit de la non maîtrise de la circulation pour les deux et de la stricte réglementation du procès de travail des seconds (les corporations des métiers), ou éventuellement d'un capital marchand, considéré par Marx comme incapable d'entreprendre des transformations révolutionnaires tant qu'il reste cantonné dans sa propre sphère<sup>3</sup>. Or précisément, ces catégories (commerçants ayant une certaine envergure locale ou régionale, fabricants dans les corporations des métiers, paysans propriétaires de terres "Melk"..) qui auraient pu réaliser une certaine accumulation primitive pouvant déboucher sur une accumulation capitaliste étaient l'objet, d'une part, d'un prélèvement fiscal important et arbitraire et, d'autre part, constamment menacées par l'expropriation pour des raisons évoquées plus haut. Ceci explique l'inertie d'une société profondément encastrée dans un système politique et administratif hermétique et son imperméabilité à la contagion capitaliste qui balayait la méditerranée. En effet, comme le souligne A. Mahjoub, s'agissant des corporations et nonobstant la division du travail très poussée entre les différents segments de l'artisanat, ni le progrès technique ni la diffusion de nouveaux rapports sociaux ne purent s'enclencher<sup>4</sup>. Pourtant, certains indicateurs montrent l'existence d'un dynamisme remarquable<sup>5</sup> de l'artisanat tunisien entre la fin du XVIII et le début du XIX. C'est ainsi qu'en 1763 la valeur des exportations des chéchias atteignait environ 2 millions de piastres, soit près de 59% des exportations totales. Ces dernières qui totalisent 3,41 millions de piastres contre une valeur des importations ne dépassant pas 2,9 millions, assuraient un taux de couverture commerciale qui atteint 117,5%. La même activité des chéchias, organiquement liés à l'agriculture en amont (achat de laine, coton, peaux, olives...) et en aval (vente de divers biens de production et de consommation alimentaire) et pourvoyant la classe dominante en produits de luxe (orfèvreries, produits en cuirs, meubles...), a pu entretenir un large réseau d'activités et d'échange employant près de 50.000 personnes.

Des activités artisanales diversifiées, intégrées et prospères, conjuguées à des cultures irriguées variées sur les terres Melk, auraient pu constituer des conditions favorables pour un développement des forces productives et une transition capitaliste. Mais, en raison de l'absence des marchands fabricants, autonomes capables de développer un système de putting out et de jouer le rôle d'intermédiaire entre les négociants et les petits artisans ruraux et urbains, et étant donné les liens de dépendance des grands marchands vis-à-vis d'un pouvoir beylical arbitraire, cette transition s'est trouvée bloquée.

Cet arbitraire de l'Etat beylical, à l'origine de l'inertie de la société tunisienne, a été longuement analysé par A. Ben Dhiab<sup>6</sup>, réformateur tunisien, qui a fait le procès de cet Etat tyrannique qui a donné lieu à l'exploitation fiscale, à l'insécurité des individus et à l'injustice. Pour l'auteur, un tel pouvoir n'est pas favorable à la fondation de nouvelles citées et ne peut que favoriser le nomadisme. Car, d'après l'auteur, l'état de crainte et d'insécurité, a des conséquences graves sur le comportement des individus en diminuant leur attachement à la patrie. Les individus se trouvant, soit amenés à opter pour la fuite, soit pour la sédition. Et c'est cet état et de telles pratiques qui font la ruine des Etats musulmans et empêchent et retardent la construction de l'Etat et de la nation moderne<sup>7</sup>.

La domination de la société par l'Etat beylical de type tributaire et le caractère arbitraire et tyrannique de ce dernier a empêché l'émergence d'une bourgeoisie autonome par rapport au pouvoir et a débouché sur un contrôle de l'essentiel du surplus économique par une classe dominante peu favorable à l'accumulation, dans la mesure où elle est constamment menacée par l'expropriation et le caractère tyrannique de l'Etat, et consacrant l'essentiel du surplus à la consommation et aux dépenses non productives.

Au début du XIXème siècle, l'ensemble du surplus brassé par l'Etat et la catégorie des marchands présentait approximativement la structure suivante<sup>8</sup> (Tableau 1).

3 M. Dobb, «Etudes sur le développement du capitalisme», Ed. Maspero, Paris, 1981.

4 A. Mahjoub, «L'accumulation du capital en Tunisie depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours», Thèse d'Etat, Grenoble, 1979, p : 35

5 A. Mahjoub, 1979, op. cit, p: 41-46.

6 A. Ben Dhiab «Ithaf ahl al-zamen», 5 manuscrits et résumé analytique annoté par A. Abdesslem, Publication de l'université de Tunis, Histoire vol. XII, 1976.

7 Voir à ce propos la contribution de N. Sraïeb, «Des droits de l'homme et de l'Etat de droit dans la pensée politique tunisienne du XIX siècle», In Etat de droit dans le monde Arabe, CNRS, Paris, 1997, p : 93-99.

8 B. Tlili, «Etudes d'histoire sociale tunisienne du XIX siècle», Publication de l'université de Tunis, 1974.

**Tableau 1- Structure du surplus contrôlé par le pouvoir beylical**

<b>Surplus externe</b>	
· Butins et rançons	14%
· Présents	6%
· Commerce extérieur	30%
Sous total	50%
Surplus fiscal interne	50%
Total	100%

Source : Structure dégagée à partir des études de B.Tili, 1974.

Cette structure, marquée par l'importance du surplus prélevé sur l'extérieur (20%) et celui provenant du commerce extérieur (30%), a permis jusqu'à la fin du règne de Hammouda Pacha (1814) de limiter relativement la ponction fiscale à l'intérieur. Toutefois, avec la révolution industrielle en Europe, l'émergence de nouvelles puissances économiques et militaires et les nouvelles exigences expansionnistes nécessaires à une reproduction élargie du capital, l'Etat beylical tributaire va être entraîné dans un processus de désagrégation qui va finir par l'établissement d'un protectorat sur la Tunisie en 1881. En effet, dès 1830, la France va imposer à la régence de Tunis un traité qui comporte le renoncement de la régence à «tous tribus, présents, dons ou autres redevances quelconques» que les puissances étrangères payaient au Bey. Il comporte également la reconnaissance aux sujets étrangers des «droits établis» prévus par les capitulations et l'abandon par l'Etat beylical de toute possibilité de s'arroger un monopole commercial.

Devant l'abandon forcé du surplus d'origine externe, l'Etat beylical va être amené à recourir à l'augmentation de la pression fiscale interne : création de nouveaux impôts, transformation d'impôts proportionnels à la récolte en impôts de patrimoine, et finalement en 1856, institution de la capitation, puis son doublement. La propriété privée «Melk» va être le plus durement touchée dans la mesure où elle est à l'origine du paiement des deux tiers au moins des principaux impôts fonciers : l'achoura et le canon. Pour les impôts directs, le rapport fiscal par tête était vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle au Sahel et dans les oasis le sextuple de ce qu'il était pour le reste du pays excepté la région de Tunis. Dans cette dernière, le rapport fiscal représente le quadruple de ce qu'il était au Sahel et dans les oasis. Etant donné l'état des forces productives et le caractère limité des réserves de productivité, l'augmentation de la ponction fiscale va engager la société dans une dynamique de reproduction régressive à l'origine d'une réduction du surplus interne (diminution des surfaces cultivées, du cheptel et de la population active elle-même), d'un recours répétitif et croissant à l'endettement extérieur et d'une révolte généralisée des tribus en 1864.

Ce processus de désagrégation de l'Etat beylical tributaire va culminer en 1868 avec l'institution de la commission financière qui va être chargée de gérer les finances de la régence et annoncer l'avènement de l'Etat colonial. Ce dernier, tout en maintenant formellement l'Etat beylical (la dynastie husseinite), va engager un processus de déstructuration-restructuration de la société destiné à favoriser l'émergence des rapports capitalistes et à organiser une insertion agro-minière de la Tunisie dans l'économie capitaliste internationale, conformément aux exigences de la reproduction élargie du capital mondial et, en particulier, du capital français.

## A2- L'Etat colonial et la transition vers un capitalisme périphérique

Le traité du Bardo du 12 mai 1881, qui institue le protectorat, annonce la fin de l'Etat tributaire dans la mesure où il va conduire à la mise en œuvre d'un processus accéléré de démantèlement de la base matérielle qui fonde cet Etat. Pour légitimer ce processus et le réaliser au moindre coût, les autorités françaises vont maintenir la dynastie husseinite formellement à la tête de l'Etat local et éviter l'erreur commise par l'abolition de l'Etat lors de la colonisation de l'Algérie. En effet, malgré son affaiblissement, l'Etat local fait toujours partie intégrante d'une superstructure fortement ancrée dans la légitimation idéologique apportée par l'islam dans une société où l'instance idéologique est encore dominante. Aussi, supprimer purement et simplement l'Etat tributaire, comme ce fut le cas en Algérie, conduit inévitablement à heurter frontalement et violemment la société locale. Pour ne pas refaire la même erreur, les autorités françaises ont préféré garder la dynastie husseinite pour mettre en œuvre les réformes politico-juridiques au nom du Bey et réaliser la monopolisation économique au moindre coût. Ces réformes vont avoir pour objet l'homme et le sol, qui représentent le

substrat du politique et de l'économique dans le processus d'accumulation extensive et intensive du pouvoir étatique<sup>9</sup>. C'est ainsi qu'en Tunisie, les réformes coloniales vont procéder à la redéfinition de la propriété de la terre et au remodelage du droit coutumier, d'une part, et à l'exclusion identitaire et spatiale de nombreux indigènes qui vont se retrouver dans l'antichambre de la salarisation, d'autre part.

En effet, comme on l'a souligné plus haut, conformément au droit et aux coutumes en vigueur dans la Tunisie précoloniale, l'Etat Beylical s'arrogeait le droit d'octroyer ou de confisquer les terres en tant que seul et unique propriétaire du territoire. Partant de ce principe, l'autorité coloniale va élaborer un dispositif juridique qui permet au nom du bey de bouleverser l'organisation de la propriété. C'est ainsi qu'une redéfinition large du domaine public a été opérée par les décrets de février et de septembre 1885. L'Etat tunisien, mis au service de l'administration coloniale, va utiliser la nouvelle législation «pour faire immatriculer, par ses propres magistrats, toutes les terres qu'il désirait incorporer au domaine»<sup>10</sup>. Une fois passées entre les mains de l'Etat Beylical, ces terres étaient loties et mises en vente. L'ingéniosité de la colonisation ne s'était pas limitée à la redéfinition du domaine public et à l'introduction du principe de l'immatriculation, qui fonde la logique de la privatisation des terres, elle a aussi concerné les biens inaliénables, propriété des fondations pieuses de bienfaisance. Pour accélérer et parachever le processus de domanialisation-lotissement-colonisation, une commission de colonisation fut instituée par arrêté du 28 novembre 1902. Cette commission disposait d'une caisse alimentée par les excédents du budget tunisien et le produit des ventes d'immeubles domaniaux. Ces disponibilités monétaires prélevées sur le contribuable tunisien étaient en même temps la cause de sa paupérisation. En effet, des tribus entières, occupant le sol depuis des siècles furent mises en quarantaine sur les montagnes et les collines arides avoisinant les plaines fertiles. Les tribus, dont l'appropriation du sol était collective, ne pouvaient faire prévaloir leur droit au sol que personne n'avait jusque-là contesté. La raison en était que la tribu n'avait pas d'existence juridique dans le nouveau dispositif de droit transposé sur le pays par le système colonial. De sorte que les tribus qui fondaient l'existence de l'Etat Beylical, se trouvaient ainsi purement et simplement niées.

En outre, l'année 1935 a connu la publication «d'une série de textes juridiques nouveaux concernant les terres non immatriculées, terres «collectives» ou immeubles indivis, dont le cadastrage et surtout le découpage entre ayants droits auraient ouvert une voie à «l'apurement» et surtout à un émiettement de la propriété tunisienne; le tout préluait à un nouveau bond en avant de la concentration et de la «modernisation» capitaliste, ainsi qu'à la prolétarisation massive des populations les plus pauvres»<sup>11</sup>. Soulignons qu'en Tunisie la crise des années 30, non seulement a été à l'origine de la naissance des bidonvilles<sup>12</sup>, mais aussi elle a signé «l'évolution contemporaine de la Tunisie vers le sous-développement véritable»<sup>13</sup>.

Il faut remarquer que le processus d'expropriation, «légitimement» mené grâce à l'instrumentalisation de l'Etat Beylical revêtait une importance primordiale dans la mesure où il aboutit au désencastrement d'une force de travail qui se reproduisait jusque-là dans des sphères collectives et communautaires et n'avait aucun besoin de recourir à un salariat, qui constitue pourtant le fondement des nouveaux rapports capitalistes sur la base desquels l'Etat colonial cherche à entreprendre la mise en valeur agro-minière du pays et son insertion dans le système productif métropolitain pour contribuer à l'élargissement de la reproduction du capital central.

Par ce processus, l'Etat colonial a été le principal producteur de nouveaux rapports de production capitaliste. En mettant à la disposition du capital, terres confisquées pour les besoins de la production agricole et minière, moyens financiers, dépenses Budgétaires, régime douanier favorable et une force de travail dépossédée, libre et contrainte au travail salarié, l'Etat colonial a réuni toutes les conditions nécessaires pour la genèse des nouveaux rapports de production et leur extension dans les limites de la division internationale de travail capitaliste.

En Tunisie, cette genèse a été réalisée sur la base d'une préservation de l'ordre social traditionnel en vue de l'instrumentaliser dans la réalisation des objectifs coloniaux. Cette instrumentalisation a consisté à mettre à contribution cet ordre social dans l'entreprise de légitimation du fait colonial à partir du fonds culturel de la société dominée, ce qui avait permis au système colonial d'éviter le coût exorbitant d'une violence régulatrice généralisée tout en assurant la mobilisation «consensuelle» des masses indigènes pour la réalisation des objectifs de l'exploitation coloniale. «Ce consentement et ce concours indispensables des multitudes indigènes, on ne saurait imaginer les obtenir par le seul geste de l'Etat-gendarme, par la contrainte et la coercition, le

9 B. Theret, «Régimes économiques de l'ordre politique», Paris, PUF, coll. Economie en liberté, 1992, p 109.

10 F. Challaye, «Souvenirs sur la colonisation», Librairie Picard, Paris 1935, p: 151-152.

11 J. Poncet, «La crise des années 30 et ses répercussions sur la colonisation française en Tunisie», in Revue française d'histoire, d'outre-mer, n° 232-233, p625.

12 C. Liauzu, «un aspect de la crise en Tunisie : la naissance des bidonvilles», in revue française d'histoire d'outre-mer, n° 232-233, 1976, p : 607-621. Poncet, 1976, op. Cit, p 622.

13 Poncet, 1976, op. Cit, p 622.

concours des troupes, en établissant des cordons militaires autour des chantiers où s'évertuera l'entreprise française, ce qui risquerait tout au moins de coûter beaucoup plus que l'entreprise ne rapportait»<sup>14</sup>.

Cette nouvelle doctrine coloniale a joué un rôle essentiel dans l'émergence des nouveaux rapports de production en l'absence de mécanismes de légitimation propres à une société capitaliste dont les supports matériels et intellectuels étaient encore en gestation. De sorte que «l'usage du fonds culturel par un pouvoir traditionnel, décodeur et convertisseur de valeurs, avait servi à obtenir une soumission totale intermédiée au profit d'un système colonial conscient de l'inefficacité d'un face à face total et toujours brutal avec la société»<sup>15</sup>.

En outre, il faut souligner que cette nouvelle doctrine coloniale, en préservant aussi les anciennes formes de travail (Khemmasat et autres formes de métayages telles que la Moucakate et la Mugharca) dans le cadre d'une production agricole coloniale de type capitaliste, a rendu possible une exploitation des richesses et des hommes plus profitables grâce à la disciplinarisation productive et au contrôle social traditionnel plus rapproché. Surtout, au moins dans un premier temps (jusqu'à environ les années 30), le dénuement et la déstructuration des anciens modes de vie communautaire et tribal n'avaient pas impliqué une ruée systématique vers le salariat colonial. Ayant vécu d'un travail structuré autour de l'autosubsistance et de la satisfaction des besoins élémentaires et ayant évolué dans des sphères de solidarité et de sociabilité stabilisées, les indigènes n'étaient pas enclin, sauf nécessité impérieuse et épisodiquement, à troquer leur «civilisation céréalière»<sup>16</sup> et leur monde rassurant contre un salariat colonial démuné de toute épaisseur sociale et de toute densité culturelle. Pourtant, dans son entreprise dite civilisatrice, les difficultés rencontrées pour mobiliser la force de travail ont été attribuées tout simplement, par l'Etat colonial, à l'incapacité des indigènes à souscrire à la morale du travail<sup>17</sup>. Devant les difficultés de mobiliser un salariat stable et accoutumé à la rigueur du travail salarié, le système colonial s'est livré à l'utilisation de la main-d'œuvre pénitentiaire<sup>18</sup> et à l'importation d'une main-d'œuvre puisée dans les colonies voisines ou dans l'Europe du Sud<sup>19</sup>. Mais toujours est-il, malgré la ségrégation sociale et raciale dont faisait l'objet le salariat tunisien, graduellement, une accoutumance subie au salariat s'était développée sous l'effet conjugué de l'appauvrissement des paysans, de la monétarisation progressive de l'imposition, de l'effritement des solidarités traditionnelles, du déclassement des artisans, de l'usure des nomades, des exactions financières des pouvoirs locaux, de la voracité des usuriers et des aléas climatiques. De sorte que, décrivant le remodelage colonial, T. Haddad souligna que «le colonialisme français a pu aisément transpercer ce corps (la société tunisienne) et, en le soumettant aux contraintes de son choix, lui édicta toutes les lois qu'il voulut»<sup>20</sup>.

Néanmoins, la nouvelle restructuration forcée, réalisée sur les décombres de l'ancienne organisation traditionnelle, en générant de nouvelles catégories et hiérarchies sociales (classe ouvrière, fonctionnaires de l'administration coloniale, bourgeoisie périphériques, sous prolétariat...), s'est aussi accompagnée de l'émergence d'une nouvelle société civile qui va s'organiser pour exprimer de nouvelles revendications et opposer une résistance à l'ordre colonial.

Cette résistance va être conduite, principalement, par le Néo-destour (créé en 1934 après une cession avec le destour) et le mouvement syndical tunisien (création de l'UGTT en 1947). Ces deux composantes vont diriger le mouvement de libération nationale, réaliser l'abolition de l'Etat beylical, après l'avoir ménagé durant la période de lutte contre le pouvoir colonial, construire le nouvel Etat postcolonial et enfin peser dans le choix du modèle de développement et l'évolution de la dynamique socio-politique jusqu'à nos jours. Placé dans une perspective socio-historique, l'Etat postcolonial, en abolissant l'Etat beylical, va en réalité assurer une adéquation et une correspondance entre la nouvelle base infrastructurelle (les nouveaux rapports de production) et l'instance super-structurelle. Cette adéquation est nécessaire pour consacrer, d'une part, la victoire politique de la petite bourgeoisie qui a dirigé le mouvement national et syndical et, d'autre part, ouvrir de nouveaux horizons à l'extension des nouveaux rapports de production au-delà des limites fixées par la division coloniale agro-minière du travail.

### A3 - type de modèle de développement et contraintes de financement

La dynamique sociale créée à la faveur de l'époque coloniale en Tunisie n'a pas permis l'émergence d'un mouvement social capable d'engendrer au lendemain de l'indépendance une dynamique de rupture avec les

14 A. Sarraut (Ministre des colonies), «La mise en valeur des colonies françaises», Payot, 1923, p:89.

15 A. Guelmani, «la politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours», Harmattan, 1996, p : 34.

16 M. Callens «Sociologie céréalière». Institut des belles lettres arabes. N°4, 1960, p : 436.

17 S. Klein, «La Tunisie à la croisée des chemins», Les livres nouveaux, Paris, 1939, p : 84-85.

18 en 1920, 2000 prisonniers constituent 16,7% du total des mineurs (Liauzu, 1977).

19 D'après J. Bessis (1974), légalement ou illégalement 500 italiens environ débarquent tous les mois sur les côtes tunisiennes au début des années 30 pour fuir le régime de Mussolini

20 T. Haddad, «Les travailleurs tunisiens et l'émergence du mouvement syndical», (traduction de Halioui), Maison arabe du livre, Tunis, 1985, p 30.

rapports de production capitaliste et la logique de l'articulation de la formation économique et sociale tunisienne avec l'économie mondiale capitaliste. Cela est dû principalement, d'une part, à la jeunesse de la classe ouvrière, son leadership petit-bourgeois et l'importance de la domination de l'idéologie réformiste, et, d'autre part, à l'absence d'une organisation paysanne forte, représentative et militante. Ceci a empêché les deux composantes sociales essentielles (une paysannerie majoritaire et une classe ouvrière émergente et combative) non seulement de passer des alliances stratégiques en mesure de déboucher sur une dynamique révolutionnaire de rupture avec les rapports de production capitaliste, mais aussi, de peser suffisamment pour aider à la mise en place des conditions, pouvant favoriser tant l'établissement de rapports contractuels entre Etat et la société qu'une logique de négociation des contraintes extérieures et d'atténuation des emprises de structure, comme ce fut le cas en Corée et à Taiwan par exemple<sup>21</sup>.

L'intégration, dès le départ, de ces deux composantes dans un mouvement national pour la libération dirigée par une petite-bourgeoise acquise au modèle occidental au nom du progrès va favoriser la soumission de la société à un Etat, lui-même soumis à la logique du capital international et de la modernisation par référence au modèle occidental et en comptant sur l'aide et la coopération internationale.

Au départ, la petite bourgeoisie, bien que politiquement dominante, risque évidemment de voir sa domination remise en question si elle devait rester sans assises économiques. C'est pour cela que le choix du modèle de valorisation du surplus va constituer un enjeu important pour elle. Car l'hégémonie de la petite bourgeoisie ne peut être assurée durablement que lorsqu'elle arrive à étendre sa domination économique. Or, précisément deux voies possibles se présentent à l'intérieur du système dominant qui constituait le repère et la référence de la petite bourgeoisie moderniste devenue politiquement dominante :

- La première consiste à garder les mêmes formes et modalités d'insertion de la Tunisie dans la division internationale de travail agro-minière. Toutefois, cette voie ne pouvait être retenue par la petite bourgeoisie car elle permettait d'assurer la continuité des privilèges du grand capital marchand et de l'aristocratie constitués dans le cadre de la division coloniale de travail. Et dans cette perspective la petite bourgeoisie devait se contenter d'un rôle second qui la cantonne dans des tâches subalternes de reproduction du système et menace à terme sa position politique dominante.

- La seconde voie consiste à envisager un processus d'industrialisation de nature à engendrer un accroissement du surplus contrôlé directement ou indirectement par la petite bourgeoisie. C'est cette voie qui sera retenue et ce pour différentes raisons.

En effet, cette voie est tout d'abord conforme à l'idéologie moderniste et réformiste de l'élite dirigeante de la petite bourgeoisie. En plus cette voie permet d'ouvrir des possibilités à des transformations structurelles à la faveur desquelles la petite bourgeoisie peut se placer dans des positions stratégiques de contrôle de la genèse, de la circulation et de l'affectation du surplus lui permettant d'élargir ses assises économiques et d'accéder, éventuellement, plus tard à un statut capitaliste.

Par ailleurs, cette voie correspond à la nouvelle division internationale capitaliste du travail de l'époque qui autorisait une industrialisation dans les pays sous-développés basée sur la substitution des importations de produits manufacturés par une production industrielle locale. Ce modèle dit d'import substitution a été largement encouragé par le capital international, et en particulier sa fraction hégémonique américaine, dans la mesure où il coïncide avec des transformations au niveau du mode d'accumulation dans les pays industriels développés. En effet, le mode d'accumulation d'après-guerre a permis au capital central de prendre en charge localement la reproduction de sa propre force de travail grâce à la production de masse des produits manufacturés et au développement vertigineux de son agriculture qui a engendré des excédents alimentaires substantiels. De sorte que l'ancienne DIT agro-minière, qui cantonnait les pays sous-développés dans l'exportation des produits agricoles et miniers a eu tendance à s'épuiser en tant que mode d'articulation entre pays développés et pays sous-développés. En plus, le développement technologique et les transformations du rythme d'accumulation sectionnel ont débouché sur une amplification du phénomène d'obsolescence et une plus grande nécessité d'élargir les marchés extérieurs des biens d'équipement. Pour toutes ces raisons, le capital international, et en particulier sa fraction hégémonique américaine, a cherché, à travers ce modèle d'import-substitution, à mettre en place un nouveau type d'articulation entre les pays développés et sous-développés et ce, dans le cadre d'une nouvelle DIT favorisant plus l'exportation vers les pays sous-développés des biens d'équipement et partant du mode de produire dominant. C'est à la faveur de ce modèle que les américains ont aussi cherché à prendre pied dans les anciens empires coloniaux, profitant ainsi des velléités industrialistes des petites bourgeoisies qui ont conduit les mouvements de libération nationale dans de nombreux pays sous-développés.

21 On peut se référer à notre thèse d'Etat, tome 2 intitulé «les limites du rôle de l'Etat dans le développement de la Tunisie : les leçons d'une analyse comparative avec les pays asiatiques émergents», publié par Les éditions universitaires européennes en 2021.

Il faut souligner aussi que ce type de modèle d'industrialisation basé sur l'import-substitution, s'inscrit dans la logique de la rentabilité immédiate conformément à la rationalité du capital et aux exigences de sa valorisation. En effet le modèle d'import-substitution, qui vise le remplacement des importations par une production locale, bénéficie évidemment des demandes solvables garanties théoriquement (moyennant une protection du marché) et équivalentes à court terme, au moins, aux quantités déjà importées qui feront l'objet d'une production locale. Cette demande solvable est principalement exprimée par les classes enfantées par l'économie agro-minière en l'absence d'une nouvelle répartition des revenus et du patrimoine comme ce fut le cas en Tunisie. En effet, comme on l'a déjà souligné, la politique économique tunisienne qui sera appliquée depuis l'indépendance ne cherchera à aucun moment à agir sur les structures de répartition héritée du colonialisme. La correction des inégalités de la répartition sera recherchée « officiellement » à travers une meilleure répartition des richesses nouvelles créées. Au-delà des aspects inégalitaires de la répartition, la prise en compte de la demande solvable, et non des besoins de larges couches de la société, va déboucher sur une consécration du mode de consommation dominant qui sera constamment tiré par les couches les plus aisées, et élargi par les phénomènes de l'imitation développés par les couches les moins aisées.

Au total, le modèle d'import-substitution se présente comme étant en accord avec tant les exigences du capital international, qui cherche à exporter ses biens capitaux et à propager son mode de produire, qu'avec le type de reproduction de la classe dominante et de la petite bourgeoisie au niveau de leur mode de consommation, qui est celui généralisé par le capital mondial. L'examen de la liste des projets industriels prévus par les perspectives décennales<sup>22</sup> montre la parfaite adéquation avec ce qui précède : Une nouvelle orientation des investissements qui consiste à substituer une production locale à l'importation des biens de consommation et des biens durables tout en poursuivant les activités découlant de l'ancienne DIT, à savoir l'extraction et la valorisation (les premières transformations sur place des produits naturels) des produits agro-miniers, nécessaires pour alléger la contrainte extérieure et fournir les devises destinées à financer une industrialisation dépendante de l'extérieur au niveau des biens d'équipement et de certaines matières premières. Pour la décennie soixante, les perspectives décennales ont prévu l'affectation de 35% de la formation brute du capital fixe industriel (FBCF) aux industries productrices de biens de consommation courants et durables, contre 17% pour l'extraction et 27,7% pour les industries de valorisation. Vers la fin des années soixante début soixante-dix, les projets retenus par les perspectives décennales ont été dans l'ensemble effectivement réalisés (sidérurgie, ateliers mécaniques, textiles, sucrerie, pâte à papier à base d'alfa, valorisation du phosphate (ICM), raffinage du pétrole, pneumatique, matériaux de construction céramique et verres, industries légères diverses de produits finis...).

A la lumière du type de modèle de développement retenu et des résultats enregistrés en termes d'affectation sectorielle des investissements, il faut souligner que la stratégie adoptée ne prend pas seulement en considération la structure existante de la demande des biens de consommation finale, principalement, et intermédiaire, secondairement, mais elle l'a considéré comme son pilier fondamental. De sorte qu'elle s'est basée sur la structure existante de répartition des revenus et par conséquent sur le type de rapports de production existants, lequel type est évidemment en faveur de la classe dominante. L'absence d'une réforme agraire consistant à répartir le patrimoine agricole et la mise sous tutelle de l'organisation ouvrière traduisent en fait le choix d'une alliance avec la classe dominante. Ce choix est réaffirmé explicitement, lors du congrès de Bizerte d'octobre 1964 qui devait consacrer pourtant la naissance du parti socialiste destourien (successeur du néo-destour) et la victoire, qui va être de courte durée, de la petite bourgeoisie dirigiste. Dans son discours, le président du parti a tenu à rappeler les vertus d'une bourgeoisie rationnelle qui doit s'épanouir et se consolider dans le cadre du socialisme destourien « non doctrinaire », « empirique » et « à visage humain », conciliant la coexistence des trois secteurs étatique, coopératif et privé. Ce socialisme est « fait d'actions parcelaires, qui, ici, laisse sa place au capitalisme libéral, là instaure un système coopératif, ailleurs met sur pied une entreprise nationalisée »<sup>23</sup>. Le socialisme destourien souscrit aux vertus de la propriété privée au nom de la rationalité et de l'efficacité, l'appropriation des biens privés par l'Etat est considérée comme un ultime remède. H. Bourguiba précise « lorsque se pose un problème de rationalisation, nous pesons minutieusement les avantages et les inconvénients de l'opération (mise en coopérative ou étatisation), nous ne décidons qu'après avoir acquis la conviction qu'elle est utile... Nous n'entendons pas freiner systématiquement l'action de ceux qu'on appelle les bourgeois et qui pour la plupart, ne manquent ni d'intelligence, ni d'énergie. A leurs efforts viendront se joindre ceux des sociétés nouvelles ou des coopératives de production, le pays ne pourra qu'y gagner »<sup>24</sup>.

Toutefois, nous verrons dans ce qui suit que cette accumulation capitaliste, pour l'essentiel publique dans un premier temps et de plus en plus privée par la suite, va se heurtée dès le départ au décalage entre l'état de l'accumulation primitive héritée et les exigences de l'accumulation capitaliste projetée. En outre, le type

22 Les perspectives décennales de développement, 1962-1971.

23 Ch. Debbash, « Du néo-destour au parti socialiste destourien, le congrès de Bizerte », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1968, p 31.

24 *Idem*, p 31.

du rapport de domination que l'Etat a cherché à établir avec la société va être à l'origine de la perversion du rôle de l'Etat et de ses interventions dans le champ économique. Ce décalage et perversion vont déboucher, d'une part, sur une action de l'Etat inscrite fondamentalement dans la sphère de circulation aux dépens de la sphère de production et, d'autre part, sur une logique de redistribution destinée simultanément à gérer la domination de la société et à favoriser la reproduction, du capital. Des ressources rentières, exogènes et fragiles vont favoriser ces orientations jusqu'à une certaine date. Mais les tendances à l'épuisement de ces ressources vont révéler par la suite les limites de l'action de l'Etat et son impact défavorable en termes de reproduction du capital.

#### **A4 - Le décalage entre l'état de l'accumulation primitive et les exigences de l'accumulation capitaliste au lendemain de l'indépendance**

L'accumulation capitaliste a été historiquement précédée par une accumulation dite primitive nécessaire pour le déclenchement et l'élargissement du processus d'accumulation capitaliste. L'accumulation primitive est généralement étudiée dans le cadre de la théorie de la transition au capitalisme et concerne les conditions nécessaires au développement de ce dernier. Celles-ci sont au nombre de deux essentiellement : l'existence d'une force de travail libre et d'une accumulation suffisante du capital argent. Si l'accumulation du capital argent se retrouve, à des degrés divers dans toutes les sociétés marchandes précapitalistes, cette accumulation n'a jamais conduit au développement de relations capitalistes parce qu'il n'existait pas une force de travail libre et disponible. C'est seulement lorsqu'il y a libération de la force de travail, c'est à dire séparation de la force de travail de ses moyens de production et sa transformation en une marchandise libre en quête de travail salarié qu'il y a possibilité de genèse des rapports capitalistes.

En outre, il faut souligner que la production capitaliste est une production exclusivement destinée à produire des valeurs d'échange (des produits destinés à être échangés sur le marché). La production capitaliste s'oppose à la production naturelle qui produit pour l'autoconsommation immédiate du producteur (dans ce cas il s'agit d'une production de valeur d'usage), mais elle diffère aussi de la production marchande simple. En effet, cette dernière se caractérise par la division sociale du travail et par l'appropriation privée par le producteur des moyens de production et du produit de son travail. Cette production étant fondée sur le travail personnel du producteur immédiat (artisans, petits paysans...), elle n'implique aucune exploitation. Par contre, la production capitaliste repose sur l'exploitation des travailleurs salariés dans le cadre du rapport salarial du fait que le producteur direct (la force de travail) n'a ni la propriété des moyens de production ni celle du produit de son travail, elle ne possède que sa force de travail.

Par ailleurs la production capitaliste se distingue de la production marchande par le fait qu'elle est nécessairement une reproduction élargie qui suit le schéma A-M-A'(voir Schéma 1).

Historiquement, en Tunisie, l'accumulation primitive, en tant que processus, a été déclenchée par l'agression coloniale pour servir une accumulation capitaliste dans le cadre d'une division coloniale de travail conforme aux exigences de l'accumulation du capital métropolitain. La petite bourgeoisie à la tête de l'Etat postcolonial, en cherchant à organiser une accumulation capitaliste accélérée et élargie au-delà des limites assignées par la division coloniale, va se retrouver en présence d'un état d'accumulation primitive que l'on peut qualifier d'unipolaire : existence d'une force de travail libre, abondante et non qualifiée face à un capital argent peu centralisé et rare, du fait que le surplus dégagé au cours de la période coloniale a été pour l'essentiel transféré pour servir l'accumulation métropolitaine. C'est cette situation qui va donner lieu au décalage dont on parle entre l'état de l'accumulation primitive héritée et les exigences de l'accumulation capitaliste envisagée par l'Etat postcolonial. De sorte que dès le départ, la petite bourgeoisie va se heurter à cette situation, et va être amenée à prendre différentes mesures successives nécessaires pour contrôler la circulation du surplus et organiser sa concentration afin de pouvoir orienter son affectation conformément à la stratégie du développement arrêtée.

##### **A 4.1- Une accumulation primitive coloniale de type unipolaire**

La colonisation en tant que forme violente de l'extension mondiale des rapports de production capitaliste va engendrer un processus de déstructuration-restructuration du tissu économique et social sur la base d'une spécialisation dans les activités agro-minières. Ce processus s'est déroulé en Tunisie en deux temps.

Dans un premier temps, on a assisté à un mouvement de dépossession de la paysannerie et de concentration de la propriété foncière (les meilleures terres) entre les mains des colons, sans transformation systématique et significative des anciens rapports de production. De sorte que la force de travail a continué à se reproduire

sur la même base et les mouvements migratoires étaient de faible importance. Et à cette époque, comme on l'a souligné, le capital colonial avait même des difficultés à mobiliser la main-d'œuvre salariale nécessaire pour sa mise en valeur dans les activités non agricoles (minières en particulier).

Ce n'est que dans un deuxième temps, vers les années trente, qu'on assiste à des transformations substantielles dans le mode de mise en valeur des terres coloniales, suite à la mécanisation accélérée, l'usage de la méthode du dry farming et le renforcement de la concentration de la propriété foncière, qui vont engendrer des mouvements migratoires de grande ampleur. C'est ainsi que le taux d'urbanisation qui était environ de 25% en 1921 est passé à 30% en 1936 et 36,5% en 1956. Pour la seule période 1936-1956 et en se référant aux recensements de la population effectués à ces dates, la population Tunisienne est passée de 2324972 personnes en 1936 à 3441696 en 1956, soit un taux de croissance de 2%. En appliquant pour chacun des milieux et des gouvernorats un taux de croissance naturel égal à celui constaté à l'échelle nationale (2%), on aboutit à des écarts sensibles entre la population théorique (obtenue sur la base de l'application du taux naturel dans chaque milieu rural, urbain et chaque gouvernorat), et celle effectivement constatée par les recensements. Ces écarts entre la population théorique et effective représentent en fait le solde migratoire réalisé au cours de la période 1936-1956. C'est ainsi qu'au cours de cette période la population urbaine est passée de 697 933 personnes à 1 257 389, soit un accroissement de 559 456. Sur cet effectif, 335 242 personnes représentent le croît démographique naturel, et le reste, soit 224 214, le solde migratoire (enregistré au cours de la seule période 1936-1956) des campagnes vers les villes, et surtout vers Tunis, dont le solde a atteint 181 598.

Le processus de concentration de la propriété et de transformation du mode de produire a engendré un mouvement de libération de la force de travail et de départ de celle-ci à la recherche d'emplois salariés lui permettant de se reproduire. A ce titre Liauzu<sup>25</sup> souligne que la plupart des salariés employés, déjà en 1936, dans les mines de Djrissa, Kaala Jerda, Djebel Hallouf étaient d'anciens petits paysans, des Khamassas et aides familiales agricoles.

Toutefois, il faut remarquer que le développement du salariat au cours de la période coloniale s'est réalisé à un rythme extrêmement lent, comme on l'a déjà souligné. Ceci s'explique par le caractère spécifique de l'accumulation primitive, d'une part, et le type d'accumulation capitaliste limitée par la nature de la division coloniale agro-minière, d'autre part. En effet, de son côté le processus d'accumulation primitive, bien qu'accélééré sous l'effet du développement de l'économie marchande, résultant de l'agression du capital international, a été néanmoins déformé et s'est déroulé d'une façon déséquilibrée et unipolaire. Car la concentration de la propriété et le contrôle de la circulation du surplus a certes accéléré le processus de libération de la force de travail et de concentration du capital argent, mais sans pour autant que ces deux composantes de l'accumulation primitive puisse converger et se rencontrer dans les mêmes centres urbains et élargir une accumulation capitaliste nationale. Car de son côté, et pour l'essentiel, le capital argent a pris la direction de la métropole (transfert d'une partie des revenus des colons, des dividendes et profits des firmes françaises installées en Tunisie, transfert entraîné par les mécanismes commerciaux et la dégradation des termes de l'échange...) pour renforcer l'accumulation capitaliste métropolitaine; alors que la force de travail libérée est venue plutôt gonfler le stock du chômage et renforcer le sous-prolétariat des centres urbains locaux, et particulièrement ceux de la région de Tunis et du Nord-Est.

De sorte que cette accumulation primitive, que l'on peut qualifier d'unipolaire (une force de travail libérée et abondante venant surcharger les centres urbains Tunisiens et un capital argent allant renforcer l'accumulation capitaliste dans d'autres espaces occidentaux), n'a pu générer une accumulation capitaliste nationale élargie. Cette dernière est restée limitée et se reproduisait quasi exclusivement dans les secteurs agro-miniers conformément à la logique de la division coloniale du travail.

Ceci explique la lenteur de développement du salariat et les limites quant à la capacité d'absorption par les secteurs urbains des flux de force de travail libérée de ses moyens de production par la dépossession pure et simple des terres, l'agression de l'artisanat et l'aggravation de la soumission formelle qu'exerce le capital sur les exploitations agricoles précapitalistes. C'est ainsi, qu'entre 1931-1946, alors que la part des actifs agricoles dans la population totale est passée de 20% à 14%, celle des actifs dans l'industrie et les services, par rapport à la même population totale, est restée au tour de 8% environ<sup>26</sup>.

Les limites rencontrées dans le processus de salarisation au cours de la période coloniale ont fait que la force de travail libérée et rejetée dans les centres urbains n'a pu que gonfler le stock du chômage estimé à 500 000 chômeurs<sup>27</sup> ou grossir les rangs des travailleurs tunisiens urbains, marginalisés, au statut instable (employés de l'artisanat, dans le bâtiment, et dans le petit commerce) qui représentent en 1955 environ 110 000 personnes.

25 C. Liauzu, 1977, op. cit.

26 J. Lepidi, 1955, op. cit.

27 Estimation avancée à l'époque par l'UGTT.

Comme on l'a souligné, les limites de la salarisation qui contraste à priori avec l'ampleur de la force de travail libérée, sont dues à la fuite du capital argent et son accumulation dans les centres métropolitains pour servir l'accumulation capitaliste dans ces derniers. S. Amin estime que la fuite des capitaux pour la seule année 1953 représente 30% de l'épargne locale<sup>28</sup>. Ces transferts du capital argent se sont même accélérés au lendemain de l'indépendance pour atteindre en 1957 environ sept fois le montant enregistré en 1953 comme l'indique le tableau 2.

**Tableau 2- Transfert sans contrepartie entre la France et la Tunisie (Milliards de Francs)**

Année	Montants	Année	Montants
1952	5,9	1956	29,5
1953	4,8	1957	33,1
1954	9,3	1958	31,3
1955	17,1	1960	4

Source : Annuaire de l'Afrique du Nord, 1962, p 219

Ces transferts du capital argent sans contrepartie entre la France et la Tunisie s'expliquent par l'absence de contrôle de la monnaie et des changes du fait de l'appartenance de la Tunisie à la zone franc. Pour les quatre années seulement suivant l'indépendance, les transferts ont atteint environ 111 milliards (1955 et 1958), soit environ 28 milliards de francs en moyenne par an, contre une moyenne de 6,6 au cours de la période (1952-54) précédant juste l'accord de l'autonomie interne. Cet accroissement de l'ampleur de la fuite des capitaux a été largement favorisé par la convention économique et financière du 3 juin 1955 qui maintient une dépendance totale de la Tunisie en matière monétaire, financière et budgétaire. En effet, cette convention a reconduit les règles du protectorat aussi bien en matière de parités entre les monnaies de la zone franc qu'en matière de transferts et de régime de l'émission monétaire. C'est ainsi qu'en matière monétaire «l'offre essentielle de monnaie demeurerait le fait de la banque d'Algérie et de Tunisie (BAT) qui, comme par le passé, élaborait librement sa politique de crédit sans souci d'une conformité quelconque avec les buts poursuivis par le nouveau gouvernement tunisien...C'est ainsi qu'elle pourra financer avec une ampleur injustifiée certaines entreprises françaises alors qu'elle se montrera beaucoup plus réservée à l'égard d'entreprises tunisiennes. C'est ainsi que par un mécanisme ingénieux, elle favorisera la fuite des capitaux français au lieu de contribuer à leur fixation dans le pays. C'est ainsi enfin qu'elle pratiquera une politique des taux d'intérêt exactement contraire aux exigences du moment. En matière de crédit à court terme, ses taux seront maintenus au même niveau, très bas, pendant les trois années 1955, 1956, 1957, alors que toutes les autres institutions d'émission de la zone franc, à une exception près, prenaient des mesures restrictives et que la BAT, elle-même, en Algérie élevait ses taux»<sup>29</sup>.

Ainsi, grâce à des taux d'intérêts maintenus à un niveau faible et aux facilités de crédits accordés aux entreprises françaises, la BAT a permis à ces dernières de maintenir en Tunisie une activité tout en exportant vers la France leurs propres disponibilités, contribuant ainsi à alimenter la fuite des capitaux de la Tunisie vers d'autres pays de la zone franc et en particulier vers la France.

En outre, sur le plan financier et budgétaire, la même convention permet à la France, en contrepartie d'une maigre aide financière, d'obtenir un droit de regard et de contrôle sur les finances publiques tunisiennes. Ainsi, le gouvernement tunisien est tenu de ne contracter aucun emprunt et de n'accorder sa garantie, directe ou indirecte, à un quelconque emprunt qui porterait le total de ses engagements, au cours de la même année civile, à un montant supérieur à deux milliards de francs qu'à la condition d'obtenir l'accord du gouvernement français.

De sorte qu'en contribuant à l'accélération des fuites des capitaux et en limitant la marge de manœuvre financière de l'Etat postcolonial, la convention économique et financière de juin 1955 n'a pas manqué d'entretenir une baisse substantielle du taux d'investissement brut. Ce dernier est passé d'une moyenne de 18% environ au cours de la période 1950-54 à une moyenne d'environ 12,4% au cours de la période 1955-1960<sup>30</sup>. Plus significative encore fût la baisse du taux d'investissement net qui est passé respectivement de 14,3% à 7,2%, soit une baisse d'environ 50%. Or, ce taux d'investissement net n'a même pas atteint le minimum requis par le

28 S. Amin, 1970, op. cit. p 140.

29 Bristoli «Structure Economique et indépendance monétaire : L'expérience monétaire de la Tunisie et ses enseignements», Ed, CUJAS, Paris 1967.

30 Annuaire de l'Afrique du Nord, 1962, p 215.

croît de population. En effet, si on retient un taux de croissance démographique égal à 2 et un coefficient marginal de capital égal à 4 (coefficient retenu par les perspectives décennales), alors le taux d'investissement net requis pour le croît démographique devait être égal à  $2 \times 4 = 8$ , soit un taux supérieur à celui effectivement observé au cours de la période 1955-1960. De sorte que l'on est en présence d'une reproduction régressive dans la mesure où le taux d'investissement net résiduel a été négatif (-0,8%) durant la période 1955-60 contre un taux largement positif (+6,3) au cours de la période 1950-1954.

En outre, ces fuites des capitaux, entraînant une baisse de la moitié de la valeur moyenne de l'épargne brute interne d'une période à une autre (1950-54, et 55-60), a fait que l'investissement brut, malgré sa faiblesse, a été financé à raison de 69% par des ressources extérieures. Entre 1955 et 1957, l'épargne nette n'arrivait même pas à couvrir les amortissements. De son côté, l'aide financière française à l'époque était loin de compenser cette hémorragie. A titre d'exemple, cette aide ne représente en 1957 qu'environ 1/3 du montant de transfert enregistré au cours de la même année. En plus, dès août 1957, la France a décidé de suspendre son «aide», en raison du soutien apporté par la Tunisie aux combattants algériens. D'où la réaction de la petite bourgeoisie qui va prendre les premières mesures destinées à contrôler la circulation du surplus et du capital argent et quelques foyers de genèse de ce surplus et à s'adresser à d'autres bailleurs de fonds, en particulier aux USA.

#### A 4.2 - Les premières mesures relatives au contrôle de la circulation et de la genèse du surplus

Les premières mesures n'ont pas concerné directement et suffisamment l'appareil productif générateur du surplus, mais l'infrastructure qui lui est reliée et qui commande sa circulation physique ou monétaire, d'autant plus que celui-ci relève de prérogatives classiques de l'Etat.

C'est ainsi que les premières entreprises étatisées ont été celles créées sous concessions exclusives accordées par les autorités coloniales à savoir : les chemins de fer, l'électricité, le gaz, l'eau, les mines et le transport en commun de la ville de Tunis. Toutes ces entreprises ont pour élément commun la détention d'une rente de monopole. Il faut noter que l'étatisation de ces entreprises a été effectuée avec "l'aide" financière du gouvernement français, qui avait dix ans auparavant nationalisé en France les entreprises opérant dans les mêmes secteurs.

En outre et pour assurer le contrôle de la circulation du surplus monétaire la petite bourgeoisie va être amenée à rompre avec la convention économique et financière Franco-Tunisienne signée en 1955. Car en pratique, comme on l'a souligné, cette convention permet à la France de continuer à tracer la politique financière et monétaire de la Tunisie sans se soucier de la spécificité conjoncturelle, ni des projets de développement Tunisien. C'est ainsi que la France, après avoir dévalué de 20% sa propre monnaie, a demandé à la Tunisie de dévaluer le franc Tunisien. Malgré les vives protestations des autorités tunisiennes, ces dernières ont fini par aligner le franc Tunisien sur la nouvelle valeur du franc Français. Et suite à une importante fuite des capitaux et à la décision de la France d'interrompre son aide financière à la Tunisie en Août 1957, les autorités tunisiennes ont entrepris de remettre en cause progressivement la convention franco-tunisienne de 1955, et partant, l'appartenance de la Tunisie à la zone franc. Cette remise en cause s'est réalisée concrètement à travers :

- la création d'une banque centrale Tunisienne (B.C.T.) en septembre 1958. «La nécessité de la création d'un institut d'émission national indépendant s'imposait d'autant plus que, par suite de décisions qui lui étaient étrangères, la Tunisie subissait, sans pouvoir en éviter les conséquences sur son économie, les manipulations monétaires intervenues en France au cours des dernières années»<sup>3130</sup>.
- la BCT a pour mission générale de contrôler la création de la monnaie, la distribution du crédit et de prêter son appui à la politique économique du gouvernement. Elle exerce le privilège exclusif de l'émission des billets de banque et des pièces métalliques.
- la création du dinar tunisien est intervenue par la suite comme une conséquence logique de la création de la BCT puisque l'existence de cette dernière n'aurait aucun sens si elle ne s'accompagne pas du privilège de l'émission d'une monnaie nationale. C'est ainsi que juste un mois après la création de la BCT, une loi sur la réforme monétaire a été promulguée créant le dinar tunisien qui vient se substituer au franc comme unité monétaire (1dinar = 1000).

Il faut souligner que la création de la BCT et du dinar tunisien ne sont pas encore suffisamment incompatibles avec l'appartenance de la Tunisie à la zone franc. Car ces mesures ne mettent pas en cause l'union douanière qui lie la Tunisie à la France et n'éliminent pas la nécessité de l'alignement de la monnaie tunisienne (qu'elle soit franc ou dinar) sur le franc français.

<sup>31</sup> Extrait du rapport annuel de la banque centrale de Tunisie 1960, p 47.

Il faut attendre la deuxième dévaluation du franc français intervenue en 1958 pour assister au refus des autorités Tunisiennes de s'aligner sur la nouvelle parité de la monnaie française et de décider le décrochage du dinar.

Le décrochage du dinar est intervenu le 28 octobre 1958. Il signifie que désormais le dinar est défini directement par rapport à l'or et non par rapport au franc. De sorte que sa parité officielle est fixée à 2,115 gramme d'or fin pour un dinar. Il faut souligner qu'une dévaluation du dinar si elle avait été acceptée aurait entraîné un renchérissement des produits importés et une hausse des prix intérieurs et à l'exportation qui ne manqueraient pas d'affecter la stabilité monétaire interne de la Tunisie. Or, comme le précise la BCT, la conjoncture économique de la Tunisie à l'époque ne justifiait nullement une telle dévaluation. Car les équilibres macroéconomiques, tant, internes qu'externes étaient dans l'ensemble acceptables.

- Sur le plan externe les échanges commerciaux de la Tunisie en 1958 sont équilibrés et les réserves de change de la Tunisie en francs français sont largement suffisantes pour ses paiements extérieurs. En effet, le déficit extérieur est passé de 33,2 milliards en 1956 à 15,2 en 1957 et à 9 en 1958 permettant d'atteindre au milieu de cette période un taux de couverture des importations par les exportations de 85%. Mais cette amélioration provient non d'une expansion des exportations, qui ont au contraire diminuées (elles représentent en 1957, 22% de la production contre 25% en 1953), mais d'une forte contraction des importations (26% de la production en 1957 contre 36% en 1953). Cette contraction des importations résulte essentiellement de l'effondrement des investissements privés des entreprises qui sont passées de 20 milliards en 1953 à seulement 4 milliards en 1957, soit 7,7% de la production. «Du reste, cette amélioration de la balance commerciale et l'aide publique extérieure (44 milliards en 1957) se révèlent insuffisantes pour faire face à la fuite des capitaux et la Tunisie liquide pendant cette période une bonne partie de ses avoirs extérieurs (6 milliards en 1957)»<sup>3231</sup>.

- Sur le plan interne aussi, les prix intérieurs se sont stabilisés et le budget de l'Etat n'accuse aucun déficit.

Ainsi, le décrochage du dinar consacre la rupture entre la monnaie nationale tunisienne et le franc français et constitue, de la sorte, une remise en cause du principe de la fixité des parités entre les deux monnaies. Or précisément ce principe de fixité des parités représente l'un des fondements de l'union monétaire de la zone franc. La rupture avec cette fixité suite au décrochage du dinar signifie automatiquement l'abandon de la zone monétaire du franc. Cet abandon va permettre aux autorités tunisiennes :

- d'instaurer immédiatement un contrôle rigoureux de change ;
- de mettre fin à l'hémorragie engendrée par les fuites des capitaux ;
- et d'étendre la tunisification de l'économie aux autres entreprises et secteurs y compris l'agriculture.

Toutefois, suite au décrochage du dinar, la Tunisie a connu de vastes opérations de spéculation qui se sont traduites par des transferts importants de capitaux de la Tunisie vers la France ayant réduit encore gravement les réserves de la BCT en Francs français. Face à cette situation le gouvernement tunisien a décidé par la loi du 13 janvier 1959 que tout transfert de capitaux vers la zone franc doit être déclaré à la BCT si ce transfert est fait par l'Etat, les collectivités publiques ou les intermédiaires agréés par la BCT. Dans les autres cas, tout transfert de capitaux doit être soumis à l'autorisation préalable de la BCT. En outre, la réglementation sur les mouvements de capitaux va être suivie le 20 août 1959 par la dénonciation unilatérale par la Tunisie de l'union douanière Franco-Tunisienne.

Au total, par le décrochage du dinar et le contrôle des transferts des capitaux, l'Etat tunisien a mis fin définitivement à son appartenance à la zone franc. Pour réorganiser les rapports avec la France sur des nouvelles bases, la Tunisie signera en 1959 de nouveaux accords qui accordent à la Tunisie son autonomie douanière, lui garantissent l'écoulement sur le marché français de certains produits alimentaires (vin, blé dur) et individualisent les avoirs tunisiens en devise sur un compte ouvert au nom de la BCT auprès de la banque de France.

Au terme de ces différentes décisions, l'Etat tunisien se trouve désormais en mesure d'exercer un contrôle de la circulation du surplus monétaire et d'entreprendre une réorganisation de son système bancaire lui permettant de définir sa propre politique de crédit et de contrôler sa masse monétaire.

La constitution d'un réseau bancaire national en mesure de collecter l'épargne nationale et de participer au financement du modèle d'industrialisation défini par la petite bourgeoisie est devenu une tâche urgente suite à la défaillance des établissements financiers français, leur complaisance avec le capital colonial et la cessation de leur activité pour certains. En effet les établissements financiers français, après avoir empêché toute tentative d'accumulation nationale au cours de la période coloniale, ont participé activement à l'accélération des fuites des capitaux au lendemain de l'indépendance, et ont entrepris d'organiser leur retrait de la Tunisie afin d'aggraver davantage la déstabilisation de l'économie tunisienne. C'est ainsi que les organismes publics ou

<sup>32</sup> S. Amin, 1970, op. cit., p 137.

semi-publics français, tels que le crédit foncier de France et le crédit national avaient mis fin à leur intervention dès 1955-1956. D'autres tels que le crédit national avaient mis fin à leur intervention dès 1956. D'autres tels que le crédit commercial et industriel de Tunisie, le crédit hôtelier, la caisse des marchés de l'Etat, la caisse mutuelle de crédit immobilier de Tunisie sont partis en 1960. De leur côté la SOFIVEC et la SOTUFI, qui assuraient le financement des ventes à crédit des biens semi-durables, ont dû cesser leurs activités en 1961 par suite de la restriction des ventes à tempérament décidée par la BCT en 1961.

Pour reconstituer le réseau bancaire et redéfinir une nouvelle politique monétaire et de crédit, plus conforme aux exigences du nouveau modèle de développement, l'Etat Tunisien va décider graduellement d'un ensemble de mesures destinées à reconstituer le capital argent (collecte et centralisation de l'épargne intérieure) nécessaire pour une accumulation nationale :

- création de trois grandes banques Tunisiennes à capital national : La STB en 1957, la BNA en 1959 et la banque du peuple (banque du Sud devenue par la suite Tijari banque en 1964) ;
- changement du statut des banques françaises à partir du début des années 60. Dès cette date, on assiste à une transformation des succursales des banques françaises en filiales et à une série de fusions qui vont donner naissance à l'UBCI en 1961 et à l'UIB en 1964.

En 1961, le capital bancaire français, bien que détenant encore 55,5% du capital bancaire tunisien, n'était plus seul sur le marché comme ce fût le cas jusqu'à 1957. Comme l'indique le tableau suivant, les banques relevant du statut juridique tunisien représentent 8 banques sur 18 dont 4 banques appartenant à l'Etat (Tableau 3).

En outre, le transfert des bénéfices et de l'épargne, bien qu'il s'est poursuivi malgré le contrôle des changes, en grande partie dans des formes illégales seulement, il ne représente plus en 1960 que 4 millions, soit 11% de l'épargne locale, contre 30% en 1953, comme on l'a souligné.

**Tableau 3- Structure bancaire en Tunisie au 31/12/1961 (en milliers de dinars)**

	Nombre	Capital nominal	Total des fonds propres
<b>-Banques de Statut juridique tunisien</b>	<b>8</b>	<b>1 532</b>	<b>3 932</b>
dont à capitaux tunisiens	(4)	(971)	(2 705)
dont à capitaux français	(4)	(561)	(1 227)
<b>-Banques de statut juridique français</b>	<b>8</b>	<b>1 082</b>	<b>1 405</b>
<b>-Banques de statut juridique autre</b>	<b>2</b>	<b>344</b>	<b>354</b>
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>2 958</b>	<b>5 691</b>

Source: Rapport BCT, 1961, p77.

Parallèlement aux mesures destinées à améliorer le contrôle interne de la circulation du surplus, l'Etat tunisien va opter pour une diversification de ses apports extérieurs. Dans le contexte de la guerre froide, et de la volonté des USA, en tant que nouveau leader de l'économie mondiale capitaliste, de se redéployer pour investir les anciens empires coloniaux, la Tunisie, pour des raisons géostratégiques à l'époque, va bénéficier de l'intérêt que les Américains accordaient à cette région du monde. C'est ainsi qu'entre 1957-61, et juste après la rupture de l'aide financière française, les apports américains vont atteindre un volume de 239,2 millions de dollars, dont 137,4 millions de dollars sous forme « d'aide financière » et 101,8 million de dollars en nature, sous forme d'apports en céréales essentiellement.

L'importance relative des apports américains est telle qu'ils ont représenté 47% des investissements bruts réalisés au cours de la période 1957-61. L'essentiel de ces apports américains ont servi à financer les chantiers de lutte contre le sous-développement, le Budget de l'Etat, et les projets publics (Barrage Oued Nabhana, usine de cellulose de Kasserine, Aéroport de Tunis...) Sur les 239,2 millions de dollars, 42 millions environ sont accordés sous forme de prêts liés à des projets. En plus une partie non négligeable de ces apports n'a été accordée qu'à condition de servir le financement des projets privés.

S'agissant de la genèse du surplus, il faut attendre 1960 pour voir l'Etat procéder au rachat pour 2,25 millions de dinars (soit 50% des parts) de la compagnie des phosphates de Sfax-Gafsa qui contrôle, en outre la SIAPE, la SAPCE et RENO.

Etant donné l'importance du capital français dans le secteur minier (phosphates, fer, métaux non ferreux, sel marin) et industriel (ciment, chaux hydraulique, tuyaux de béton, métallurgie, chimie, industries alimentaires), l'action entreprise en matière de contrôle de la genèse du surplus aura été limitée, épargnant ainsi les principaux intérêts du capital français. Cette démarche prudente, sinon complaisante vis-à-vis du capital international, est destinée à encourager l'investissement étranger en Tunisie et de nouer avec lui une alliance stratégique, conforme au modèle de développement retenu par la petite bourgeoisie. En outre, étant donné l'état de l'accumulation primitive à l'époque, le secteur privé tunisien était incapable financièrement et techniquement d'envisager le rachat de ces activités industrielles.

Pour ce qui concerne le domaine agricole, certains grands exploitants agricoles européens s'étaient progressivement dessaisés de leurs terres entre 1956-1961. Les superficies cédées à l'Etat tunisien atteignaient 100 000 ha environ sur les 400 000 les plus riches détenus encore par les colons. «Si dépossession des colons ou mutations immobilières d'envergure il y eut, dans de très mauvaises conditions, au détriment des européens, ce fût essentiellement suite à l'exode des exploitants ou des propriétaires perdant la situation ou les facilités financières dont ils jouissaient, par contrecoup surtout du retour de l'administration et ses services publics aux nationaux, par contre-coup aussi, en ce qui concerne une partie des colons, des craintes soulevées par la guerre d'Algérie et par la présence des «fellagas». Les biens ou les fonds (commerce, petites entreprises) ont été vendus, placés sous séquestre après abandon, remis en gestion et le principe de l'indemnisation constamment admis, le véritable problème se situant au niveau des transferts d'argent bloqué en Tunisie au moment de la suppression des aides promises par le gouvernement français»<sup>3332</sup>. Selon S. Amin entre 1955 et 1960 «Le départ de 10 à 15000 artisans et petits commerçants et de 3 à 5000 cadres de l'économie aurait laissé la place à environ 30000 petits entrepreneurs tunisiens musulmans et 5 à 10000 cadres. En outre, la croissance de l'urbanisation aurait ouvert des emplois supplémentaires à quelques 15000 employés et 30000 artisans, petits commerçants etc., musulmans. Enfin, la politique de tunisification et de recrutement du gouvernement a permis à l'administration d'absorber environ 6000 fonctionnaires musulmans supplémentaires»<sup>3433</sup>. De sorte que cette période de transition vers un développement capitaliste planifié a largement bénéficié au renforcement de la petite bourgeoisie (artisans, commerçants, petits entrepreneurs, fonctionnaires) qui s'est précipité pour récupérer l'héritage colonial. Alors que les ouvriers et les paysans se trouvaient exclus de ce mouvement et vont même connaître par la suite, la domestication de leur organisation syndicale, pour les premiers, et le rattachement de leurs lopins de terres à des coopératives dirigées par une bureaucratie, pour les seconds.

Ainsi, la petite bourgeoisie en s'installant à la tête de l'Etat, et en investissant l'administration, après le départ des fonctionnaires français, et en cherchant à récupérer les prérogatives de l'Etat en matière monétaire, financière et budgétaire, a tenu à s'assurer du soutien de la France et du capital international pour promouvoir un développement capitaliste libéral au départ (1955-61), étatique pendant une courte période (1961-69), au cours de laquelle, l'Etat tunisien a exproprié (contre indemnité) les derniers colons étrangers, mixte par la suite (1970-1985) et enfin libéral depuis 1986 jusqu'à nos jours.

La classe ouvrière a dès 1956 perçu le projet et les limites d'une petite bourgeoisie libérale. Acquise à la classe dominante et alliée au capital international, elle évitait constamment d'entreprendre des réformes pouvant déboucher sur un changement des équilibres des forces sociales. C'est pour cette raison que l'UGTT dans son VI<sup>ème</sup> congrès a réaffirmé que «nous croyons que dans un pays sous développé comme le nôtre, il n'est guère possible de laisser telle qu'elle l'actuelle répartition des forces économiques fussent-elles intégrées dans l'unité nationale...Nous croyons que le chemin des réformettes, par lesquelles on s'efforce de contenter les revendications immédiates de tout le monde, sous la pression de considérations contingentes, économiques ou autres, est sans issue...Il n'est de salut que dans une révolution continue balayant toutes les structures périmées qui ont si longtemps pesé sur notre vie sociale... L'UGTT a l'impérieux devoir d'appeler solennellement l'attention du pays et tout particulièrement de ses responsables sur les dangers que représente le fait de l'illusionner gravement sur les difficultés qui se présentent...Ce ne sont pas seulement les travailleurs et le petit peuple tunisien qui n'ont plus la patience de supporter encore les excès de l'exploitation hargneuse du capitalisme et qui sont prêts à le manifester avec force. C'est le pays qui ne peut accepter le risque de perdre l'indépendance réelle par suite d'une politique économique insuffisamment réfléchie»<sup>3534</sup>.

Toutefois, faute d'alliance avec la paysannerie, contrôlée par une petite bourgeoisie réformiste et dirigiste, croyant à un développement capitaliste planifié et dirigé rationnellement par une technobureaucratie, l'UGTT va être facilement divisée et sa bureaucratie récupérée rapidement pour assumer la mission d'organiser une accumulation forcée et accélérée qui va constituer la base d'une reproduction du capital élargie et régulée par une petite bourgeoisie libérale de retour au pouvoir à partir de 1970.

33 J. Poncet «La Tunisie a la recherche de son avenir», Ed. Sociales, Paris, 1974, p 60.

34 S. Amin, 1970, op. cit. p 141.

35 UGTT, rapport économique, VI<sup>ème</sup> congrès, Tunis 1956, p : 5-8.

### A 4.3 - Les limites des actions entreprises au cours de la période 1955-1961

Il faut souligner que les mesures indiquées ci-dessus, en plus de la liquidation des biens Habous et la consécration de la propriété privée qui va rendre les richesses plus mobiles et assurer une mobilité sociale accrue, étaient nécessaires pour consolider la position de la petite bourgeoisie à travers l'investissement de l'appareil de l'Etat, le contrôle de la circulation du surplus et de quelques foyers de sa genèse. Toutefois, l'écart était tellement grand entre l'état de l'accumulation primitive et les exigences d'une accumulation capitaliste conforme au modèle d'import substitution que ces mesures se sont révélées loin de pouvoir le combler, surtout en l'absence des investissements directs étrangers massifs. Pour ces derniers, et afin de les attirer, l'Etat leurs a «accordé» des allègements fiscaux, la garantie de la stabilité des impôts (destinée à encourager l'investissement quel que soit sa nationalité), une exemption des droits de douane et la garantie des investissements étrangers contre toute nationalisation. Mais ces avantages n'ont pas suffi pour drainer suffisamment ces investissements directs étrangers vers la Tunisie.

Bien au contraire, la dégradation de la situation économique enregistrée au cours de la période 1955-60 va menacer directement la légitimité de la petite bourgeoisie qui s'est accaparée de l'appareil de l'Etat. Cette dégradation contraste avec les promesses longtemps avancées par la petite bourgeoisie qui a dirigé le mouvement national au cours de la période coloniale. Maintenant qu'elle se trouve à la tête de l'Etat, elle n'a plus de raisons convaincantes pour justifier cette dégradation.

En effet, après une augmentation du PIB en, termes réels de 3,5% entre 1950-55, la production nationale a connu une stagnation entre 1956-59 suivie d'une relance qui n'a pas pu dépasser le rythme observé au cours de la dernière période coloniale. En plus, cette relance a été obtenue grâce à la réalisation d'un programme important d'investissements publics d'infrastructure, plus que par l'élargissement du système productif agricole et industriel. Ces investissements d'infrastructure ont concerné dans une large mesure les services sociaux (éducation et santé), qui ont représenté en 1962 35% des dépenses publiques contre 27% en 1953. Ce qui a permis d'augmenter rapidement le nombre des élèves des écoles primaires, dont le nombre est passé de 245 000 en 1953 à 435 000 en 1960 et 627 000 en 1964, portant le taux de scolarisation à 46% en 1960 contre 33% en 1955. Cet effort a été réalisé grâce à une augmentation importante de la charge fiscale et parafiscale, qui est passée de 18% du PIB en 1953 à 23% en 1960. Le même effort n'a pas manqué d'entraîner aussi une augmentation des importations. Cette dernière conjuguée à une stagnation des exportations a fini par baisser le taux de couverture commerciale qui a atteint 65% seulement en 1960.

Paradoxalement, la petite bourgeoisie va trouver dans cette situation dégradée, sur le plan des équilibres macro-économique, un argument supplémentaire pour étendre sa domination au double niveau superstructurel et infrastructurel afin de tenter de mobiliser autour de son projet toute la société au nom de l'unité nationale et conduire directement l'accumulation et la reproduction du capital. Pour cela, elle va entreprendre un ensemble de réformes en mesure de répondre davantage aux exigences de la reproduction du capital définies dans le cadre des premières perspectives décennales.

Pour dépasser les limites de l'accumulation primitive héritée de l'époque coloniale, l'Etat à partir du début des années 60 va chercher à mettre en place une politique économique globale, destinée à agir sur l'ensemble des moments constitutifs du processus de reproduction du capital. Le premier moment concernera l'accélération de l'accumulation primitive, afin de dégager, de contrôler et de centraliser le maximum de surplus (capital argent : A) le deuxième moment portera sur la transformation du capital argent en capital productif (A-M) et le troisième moment concernera les politiques destinées à faciliter la réalisation du produit et la valorisation du capital afin d'assurer la poursuite de sa reproduction élargie.

Dans la partie qui suit, nous allons analyser le type de modèle choisi, ses limites en termes de financement et sa tendance à l'essoufflement. Cette évolution nécessitera impérativement, la recherche d'un modèle alternatif pour ouvrir de nouvelles perspectives au développement du pays.

## B- LES LIMITES D'UN MODÈLE DE CROISSANCE EXTENSIF ET EXTRAVERTI

### INTRODUCTION

Selon le PNUD «Un modèle de développement est un schéma à suivre afin de promouvoir le progrès d'un peuple». Il s'agit d'un cadre de référence pour ceux à qui il appartient d'élaborer les politiques d'un pays». Ce modèle peut aussi être défini pour des besoins analytiques par trois dimensions fondamentales constitutives de l'activité économique :

- Une première dimension relative au mode de gouvernance concernant l'organisation, le fonctionnement de la régulation de l'activité économique dans un pays ou dans le monde concernant l'ensemble des régulations internationales mis en place pour faire face aux enjeux économiques et environnementaux de la mondialisation.
- Une deuxième dimension relative au mode d'insertion internationale dans une économie ouverte qui assigne la place et la position d'un pays dans la division internationale de travail et dans la hiérarchie internationale. Cette dimension est importante dans la mesure où elle détermine les contours et le contenu du tissu économique dans un pays et impact le volume, le rythme et la structure des richesses créées et sa répartition entre les pays parties prenantes du système international.
- En fin, une troisième dimension qui découle globalement des dimensions précédentes et qui concerne le système productif national, le mode de croissance, de développement et de production des richesses ainsi que la capacité du système productif à assurer un développement durable relativement équilibré autonome et élargi.

Dans cette deuxième partie, nous allons dans un premier point aborder rapidement les principales évolutions ayant marqué les différentes dimensions (mode de gouvernance, mode d'insertion et mode d'organisation et de fonctionnement du système productif tunisien). Dans un deuxième point, nous allons analyser les limites structurelles à la formation et à l'élargissement de l'épargne nationale globalement et par agent. Ces limites vont découler principalement des limites des différents modes de gouvernance, d'insertion internationale et d'organisation du système productif. Enfin, le troisième point traitera des tendances prononcées à l'essoufflement d'un modèle de type extensif et extraverti et posera la question de son dépassement.

### B 1 - Les principales évolutions relatives aux différentes dimensions constitutives du modèle de développement

#### B 1.1 - le mode de gouvernance

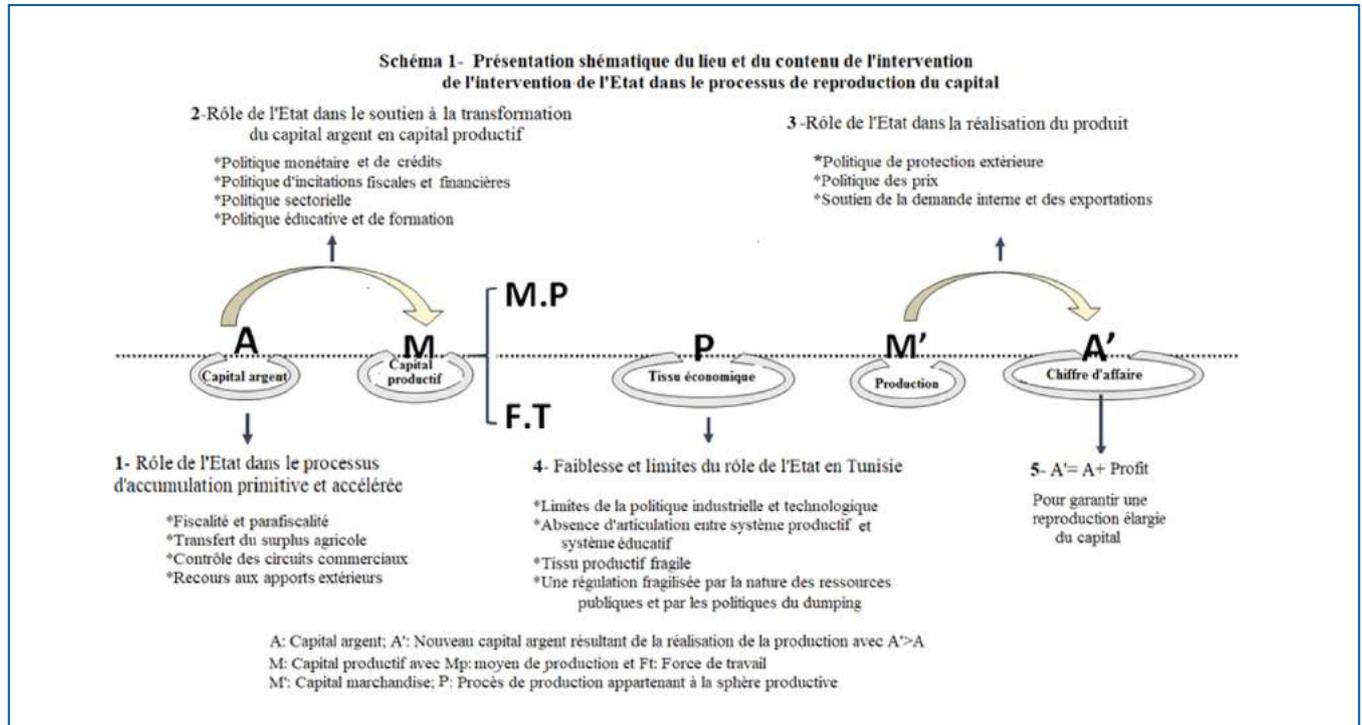
Le terme de gouvernance est un terme ambigu complexe et multidimensionnel. Toujours est-il, on s'accorde généralement à dire que ce terme concerne la fixation des règles et principes du gouvernement et définit la manière de gouverner. En définitive, ce «Concept» de gouvernance cherche à répondre à l'éternelle question de la prise de décision efficace au sein des organisations et de la société. Cette question,» Toujours plus complexe, où l'on ne cerne plus très bien la répartition du pouvoir, ni les motivations de ceux qui le détiennent, où le processus décisionnel est surtout caractérisé par la confusion due au foisonnement d'intérêts divergents»<sup>36</sup>.

Sur le plan qui nous intéresse, la gouvernance économique recouvre le processus de prise de décisions qui ont une incidence sur les activités économiques du pays et ses relations économiques avec les autres pays. Globalement, la bonne gouvernance, sur le plan national macroéconomique, concerne la capacité d'un gouvernement à gérer efficacement les ressources économiques et sociales d'un pays, le cas échéant à mettre en œuvre des politiques pertinentes en vue de son développement, dans la transparence et le respect de l'Etat de droit et des institutions. Selon la tradition libérale anglaise, ce concept signifie l'art de gouverner indépendamment de l'autorité étatique avec le souci de souplesse, de transdisciplinarité, du respect des enjeux environnementaux et de l'implication et de la participation de différents acteurs de la société civile.

En Tunisie, le mode de gouvernance a connu une mutation majeure à partir du début des années 70. En effet, durant les années 60, le mode de gouvernance en Tunisie était caractérisé par une démarche volontariste, conduite par un Etat autoritaire, planificateur, centralisateur de toutes les décisions, envahissant sur le plan politique et économique et cherchant à construire un modèle de développement autocentré, équilibré territorialement et sectoriellement (implantation de différents pôles de développement dans beaucoup de régions : sucrerie à Béja, transformation du pétrole à Bizerte, usine d'alfa à Kasserine, industries chimiques à Sfax et

36 Alain Fernandez : «Les tableaux de bord du manager innovant, Une démarche en 7 étapes pour faciliter la prise de décision en équipe» ; Ed. Eyrolles

Gabès, sidérurgie à Bizerte, textile à Monastir, mécanique et électrique à Sousse, agroalimentaire au Cap Bon...) et fortement encadré et régulé par l'Etat, directement impliqué à tous les niveaux du processus de reproduction du capital comme l'indique le schéma 1.



Cette expérience qui a été conduite bureaucratiquement en excluant tous les partenaires et tous les acteurs concernés par le mouvement de coopérativisation forcée des petites propriétés agricoles et commerciales a fini à la fin des années 60 par une dégradation prononcée de tous les équilibres macroéconomiques financiers et réels et d'une aggravation importante de la contrainte extérieure. En effet, L'effort d'investissement enregistré au cours de cette première période, illustré par un taux d'investissement constamment supérieur à 25% du PIB entre 1964 et 1970 (il a atteint 31,3% en 1964) a entraîné une multiplication par plus de 4 fois du volume de la dette extérieure faisant passer le taux d'endettement extérieur de 19,5 en 1961 à 38,2% en 1970 malgré l'importante mobilisation d'une épargne nationale forcée.

Cette évolution, conjuguée à des mouvements de résistance de la petite paysannerie et des petits commerçants, à une montée du lobbysme exercé par les grands propriétaires fonciers et les gros commerçants à la tête des activités d'export et d'import, et aux pressions croissantes des courants libéraux au sein du pouvoir local soutenu par les institutions internationales (FMI et BM)) a débouché en 1969 sur l'arrêt de cette expérience volontariste dans le domaine du développement.

Ainsi, dès le début des années 70, un nouveau gouvernement dirigé par un premier ministre, fervent défenseur du libéralisme va adopter différentes mesures entraînant une rupture avec la démarche volontariste à travers une insertion internationale conforme à la division internationale de travail et un appui plus actif et soutenu au développement du secteur privé aux dépens du secteur public contrairement à l'ancienne démarche volontariste qui prônait un développement équilibré entre le secteur public, privé et coopératif. Ces nouvelles orientations se sont traduites concrètement par l'adoption en Avril 1972 d'une loi destinée à attirer les activités délocalisées par le capital des pays du Nord vers les pays du Sud et la mise en place de nombreuses mesures favorables au financement de différents programmes ; agricoles (PDR, PDRI, PDU...), non agricoles (API, APIA, FOPRODI, CEPEX...), financiers (élargissement du système bancaire et financier) et sociaux (SVPI, SVPII, CEF, FIAP...). En plus des avantages fiscaux et financiers représentant un manque à gagner pour l'Etat et les crédits obtenus, la plupart du temps, avec des taux d'intérêt inférieurs aux taux d'inflation, c'est-à-dire à des taux négatifs.

Cette orientation libérale a été confirmée et renforcée officiellement par l'adoption en 1986 d'un programme d'ajustement structurel (PAS) suite à une dégradation prononcée de tous les équilibres financiers macroéconomiques au cours de la première moitié des années 80, ayant débouché sur une nouvelle aggravation de la contrainte extérieure résultant d'une tendance à l'épuisement de la rente pétrolière, d'un essoufflement de la croissance et d'une augmentation de la dette extérieure (dont le taux a atteint 52,7% en 1986 contre 25,4% en

1975) dans un contexte marqué par une crise d'endettement au niveau mondial et une tendance à l'augmentation des taux d'intérêts sur les marchés financiers.

Ce PAS a engagé le pays dans une transition libérale marquée par l'accélération de la libéralisation, de la privatisation, du désengagement de l'Etat, l'adhésion à l'OMC et la mise en place d'une zone de libre-échange avec l'UE décidée en 1995 et achevée en 2008 en pleine crise financière mondiale.

Au cours de cette dernière période toujours en cours, le mode de gouvernance s'est inscrit dans une logique marchande avec de nouvelles priorités : accélérer la croissance aux dépens du développement, améliorer les équilibres financiers macro-économiques aux dépens des équilibres réels, approfondir l'intégration internationale aux dépens de l'intégration nationale sur le plan territorial et sectoriel et de l'intégration régionale maghrébine et enfin, désengager l'Etat et changer la priorité de ses politiques publiques dans le but d'élargir le secteur privé et de favoriser la marchandisation de toutes les activités économiques et sociales. Dans cette perspective, on assiste à une priorité accordée à la lutte contre l'inflation et non contre le chômage, à un abandon des politiques sectorielles depuis l'adoption d'un code unique de l'investissement en 1993, à un relâchement des politiques visant un meilleur équilibre régional et social au profit du marché appelé à décider de l'affectation territoriale et sectorielle des ressources financières et humaines, à une priorité accordée à l'exportation aux dépens du marché interne, à la recherche d'une plus grande flexibilité de l'emploi et des salaires qui deviennent des variables d'ajustement alors qu'ils étaient des composantes essentielles de la demande intérieure qui jouaient le rôle du principal moteur de la croissance dans les années précédentes, à une réduction de la pression fiscale sur le secteur privé et l'augmentation des avantages fiscaux et financiers dans le but d'accroître les investissements privés et le rythme de croissance etc..

Sur toute la période 1961-2022, et malgré la rupture enregistrée au début des années 70 et les mutations intervenues par la suite, l'action de l'Etat au niveau de la gouvernance a été caractérisée par la permanence de trois aspects principaux :

- Le premier concerne son rapport avec la société marquée par la recherche permanente de la domination de celle-ci sur la base de l'entretien d'un rapport d'allégeance politique en contrepartie d'avantages financiers et économiques qui sont à l'origine de l'acquisition de position de rente, de la permanence de la non transparence, de l'émergence de lobbies actifs et de la généralisation de la corruption ;
- Le deuxième concerne la permanence du même type de modèle basé sur une croissance extensive, extravertie et soumise à la logique du marché mondial et aux contraintes extérieures ;
- Le troisième aspect que nous allons présenter plus loin concerne le type de ressources financières utilisées par l'Etat pour assurer la régulation de l'activité économique ainsi que la permanence de son rapport de domination de la société.

## B 1.2 - Le mode d'insertion internationale

Historiquement, les pays qui avaient accédé à l'indépendance politique dans les années d'après-guerre et qui étaient confrontés aux problèmes relatifs au choix du modèle de société à construire et au type de stratégie de développement économique à mettre en œuvre avaient le choix entre trois options fondamentales possibles théoriquement :

- soit **opposer** à la logique et à la rationalité du système capitaliste et de l'économie mondiale inégalitaire une autre logique en rupture avec celle qui est dominante, impliquant de nouveaux rapports de production et un autre type d'articulation avec l'économie mondiale à caractère plus autarcique ou/et prudent. C'est le cas du bloc socialiste dans sa totalité ou presque qui a tenté cette démarche jusqu'à une date récente, sans y parvenir pour des multiples raisons analysées par une abondante littérature.
- Soit **se soumettre** à la logique du capital international en acceptant de gérer ses contraintes pour réaliser l'insertion dans l'économie mondiale conformément aux limites assignées par la division internationale du travail. C'est le cas de la quasi majorité des pays sous-développés dit en voie de développement, y compris, la Tunisie depuis son abandon de la démarche volontariste.
- Soit enfin, chercher **à négocier** les contraintes du capital international dans le but d'atténuer les emprises de structure et d'améliorer leurs positions dans la hiérarchie mondiale à travers la réalisation d'une certaine maîtrise locale de leur propre reproduction sociale. C'est le cas de quelques pays émergents parmi les nouveaux pays industrialisés, de la première génération en particulier tels que la Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong et Singapour.

De sorte que nous sommes en présence de trois logiques : une logique de compétition à partir de la recherche d'un autre modèle qui se veut en rupture avec le modèle capitaliste dominant. Une logique de soumission -intégration dans la logique du modèle dominant et enfin une logique de transition cherchant à créer des structures et une dynamique permettant de réaliser les conditions de la concurrence dans le cadre du modèle dominant.

Le choix de l'une ou de l'autre de ces options et logiques ne relève pas d'une pure rationalité économique, mais d'une rationalité sociale plus complexe qui est le produit de la configuration et de la dynamique sociale à une époque donnée de l'histoire d'un pays.

Pour comprendre la stratégie du développement adoptée, la nature du modèle choisi, le rôle des acteurs sociaux et agents économiques et de leur alliance, le type d'articulation avec l'économie mondiale qui en résulte, le type de régime politique en vigueur et la spécificité de l'intervention de l'Etat dans le champs économique qui en découle, etc..., il nous faut étudier la configuration sociale Tunisienne au lendemain de l'indépendance, ainsi que la convergence et les divergences d'intérêts entre classes et fractions de classe qui composent la société à cette époque<sup>37</sup>.

En Tunisie, dans le cadre de la logique volontariste des années 60, la petite bourgeoisie dirigiste a opté pour une rupture avec la division de travail agro-minière héritée de la période coloniale dans le cadre de la mise en place d'une politique d'industrialisation ambitieuse et introvertie basée sur l'import-substitution comme on l'a souligné précédemment. L'échec de cette première expérience dans le domaine de développement et la victoire de la fraction libérale de la petite bourgeoisie a entraîné le pays dans une industrialisation de plus en plus extravertie dans le cadre de la nouvelle division internationale de travail qui se contente d'utiliser les avantages comparatifs de type statique consistant, d'une part à valoriser les richesses naturelles (des industries chimiques pour valoriser le phosphate, les industries de transformation pétrolière et de l'alfa, les industries agro-minières et les activités touristiques basées sur la valorisation du soleil, plage, Sahara...) et, d'autre part, à exploiter une main d'œuvre abondante (par rapport au capital considéré comme facteur rare) non qualifiée et pas chère en mesure d'être mobilisée dans le cadre de la délocalisation vers les pays du Sud d'un certain nombre d'activités connaissant des difficultés de valorisation dans les pays développés du Nord (telles que les industries du textile et particulièrement la confection, industries mécaniques et électriques surtout les industries de transport terrestre et aérien, l'électroménagers, l'industrie du papier et du bois et ameublement, les industries polluantes en général, etc...).

### B 1.3 - Le mode de produire et d'organiser la création des richesses

Les mutations analysées au niveau des modes de gouvernance et d'insertion internationale ont donné lieu à un modèle de développement de type extensif, extraverti fortement soumis à la logique du fonctionnement de l'économie mondiale.

**Il est extensif** parce que la croissance réalisée est le produit d'un usage extensif des différents facteurs de production et non d'une amélioration permanente et croissante de la productivité de ces facteurs.

**Il est extraverti** parce que cette croissance tend à avoir pour moteur les exportations et une plus grande insertion internationale basée sur la sous-traitance de quelques créneaux et chainons d'une filière (tels que la confection dans la filière textile ; quelques pièces tels que les câbles électriques dans les industries mécaniques et électriques et des pièces utilisées dans les industries aéronautiques, électroniques, etc...), soumise aux exigences des donneurs d'ordre ; à une forte concurrence, aux fluctuations du marché et à des crises mondiales récurrentes.

**Il est soumis à la logique de l'économie mondiale** dans la mesure où il ne cherche pas à négocier ses contraintes structurelles et à améliorer la position du pays dans la hiérarchie mondiale suite à l'abandon de la logique volontariste ayant débouché sur une soumission à une division internationale du travail classique, à l'adoption du principe libéral de la neutralité de l'Etat confiant de la sorte le destin de l'économie à la logique d'un marché accepté entant que la meilleure institution régulatrice de l'activité économique.

Ce modèle fonctionne sur la base d'un tissu économique quantitativement limité par le type d'insertion internationale et qualitativement peu diversifié dans la mesure où il se contente d'activités conformes aux avantages comparatifs statiques et ne cherche pas à en construire des avantages dynamiques surtout après l'abandon des politiques sectorielles. En plus ce tissu est marqué par une fragilité prononcée. Cette dernière est le produit de facteurs multiples.

37 On peut se référer à notre thèse d'Etat, tome 2 intitulé «les limites du rôle de l'Etat dans le développement de la Tunisie : les leçons d'une analyse comparative avec les pays asiatiques émergents», publié par Les éditions universitaires européennes en 2021.

En premier lieu, ce tissu est constitué à hauteur de plus de 85% par des entreprises unipersonnelles (les indépendants) (Tableau 4). Cette fragilité est en augmentation depuis 2002 ;

En deuxième lieu, ce système est fortement dominé par des activités non productives de richesses matérielles. En effet, les entreprises travaillant dans le secteur industriel et celles dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche ne représentent en 2018 que 12% de la totalité des entreprises privées et cette proportion n'a cessé de diminuer dans le temps puisqu'elle était de 13% en 2002. Par contre, la place des activités du commerce, réparation auto et articles domestiques et toutes les autres activités de service n'a cessé d'occuper une position envahissante atteignant 82,2% en 2018. Ceci est clairement indiqué et appuyé ; tant, par l'évolution du taux d'investissement et sa distribution sectorielle, que par l'évolution de la structure du PIB que nous aurons l'occasion d'analyser plus loin.

**Tableau 4- Evolution de la répartition des entreprises par taille**

	2002		2010		2016		2018	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Micro-entreprises et indépendants (ME)	399 391	96,2	578 912	96,8	720 639	97	713 468	97
• dont indépendants	336 569	81	516 794	86,5	650 526	88	635 571	86,5
Petites entreprises (PE)	12 673	3	15 240	2,5	16 115	2,1	18 040	2,1
Moyennes entreprises (ME)	2 336	0,5	2 619	0,4	2 485	0,3	2 629	0,3
PME	15 009	3,6	17 859	2,3	18 600	2,5	20 669	2,5
Grandes entreprises (GE)	712	0,17	826	0,13	815	0,11	906	0,11
<b>Total</b>	<b>415 112</b>	<b>100</b>	<b>597 597</b>	<b>100</b>	<b>740 054</b>	<b>100</b>	<b>735 043</b>	<b>100</b>

Source : Statistiques issues du répertoire National des entreprises, Statistiques tunisiennes, édition 2019.

A côté de cette fragilité structurelle, il faut souligner les multiples dualités qui caractérisent le système productif tunisien dans sa globalité et qui contribuent à aggraver la fragilité de ce système.

La première concerne la coexistence de deux économies, l'une formelle et l'autre informelle, qui, certes, entretiennent de rapport de sous-traitance dans beaucoup de cas, mais aussi, et de plus en plus, de rapport de concurrence déloyale exercée par le secteur informel au détriment du secteur formel surtout depuis 2011 avec la dégradation de la situation politique et institutionnelle et partant de l'environnement général des affaires. D'où une tendance à l'informalisation qui envahit toutes les activités économiques et financières, et qui augmente les incertitudes et débouche sur une baisse du taux d'investissement, une dégradation des équilibres macroéconomiques et une réduction des perspectives de la croissance.

Tel qu'il est défini par le BIT, le secteur informel recouvre les entreprises familiales n'employant pas de salariés de manière continue (les indépendants) et les micro-entreprises employant des salariés de manière continue et vérifiant un ou plusieurs critères relatifs à la taille de l'entreprise en termes de nombre d'emplois, à l'enregistrement de l'unité économique et des salariés, au statut juridique de l'entreprise et à la tenue d'une comptabilité par l'entreprise. Les données publiées par l'OIT en 2018 indiquent que le secteur informel en Tunisie est un secteur très important en termes d'emploi dans la mesure où la part de l'emploi informel dans l'emploi total est estimée en 2016 à 58,8%. Il faut préciser que selon l'OIT, l'emploi informel comprend l'emploi dans le secteur informel localisé et non localisé en plus de l'emploi informel hors secteur informel. Ce dernier concerne les entreprises privées ou publiques des secteurs formel et les ménages qui emploient des personnes non enregistrées et non couvertes par la législation du travail. Dans le cas Tunisien, suivant les recommandations, internationales dans le cadre du système de la compatibilité nationale (SCN 2008), la définition générale du secteur informel adoptée par l'INS considère que "le secteur informel est constitué des unités économiques, quelque soit leur statut juridique et leur type d'activités (y compris l'agriculture), produisant des biens et services pour le marché et ne disposant, de fait ou de droit, d'aucune comptabilité complète». Ces unités sont considérées dans les comptes nationaux comme des entreprises individuelles du secteur des ménages.

La deuxième dualité consiste dans l'existence de deux régimes d'entreprises, un régime on shore qui représente l'essentiel du tissu économique, soit 96% du tissu économique en 2018 contre 98,5% en 2002 ; et un régime offshore qui ne cesse de croître avec l'insertion internationale grandissante et l'extraversion de l'économie tunisienne. En effet, le nombre des entreprises offshore ne dépassait pas 2697 unités en 1997 et 6101 en 2002, soit 1,47% de l'ensemble des entreprises au cours de la dernière date, contre 29061 entreprises en

2018, soit 3,95% de l'ensemble. Ainsi, le coefficient multiplicateur des entreprises on shore n'a pas dépassé 1,72 entre 2002 et 2018, alors que celui des entreprises off-shore a atteint 4,76 au cours de la même période et 10,77 au cours de la période 1997-2018<sup>38</sup>. Cette tendance a contribué, à côté de la tendance à l'informalisation, à entretenir et à aggraver le caractère désarticulé du tissu économique tunisien.

En effet, les entreprises off-shore tendent à occuper une place de plus en plus importante en termes de production, d'emploi et surtout d'exportation<sup>39</sup> malgré le peu de lien qu'elles entretiennent avec le reste du tissu économique, et malgré leur faible contribution, tant aux recettes fiscales, à l'acquisition des technologies, à l'amélioration de l'équilibre régional qu'à la réalisation d'un développement durable. Outre les avantages fiscaux, douaniers, sociaux (exemption dans beaucoup de cas de la cotisation sociale) et financier (avantages financiers au titre de la mise à niveau industrielle et de l'encouragement à l'exportation<sup>40</sup>), il faut souligner que ces entreprises off-shore exercent de plus en plus une concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises on shore dans la mesure où elles peuvent écouler depuis 2011 jusqu'à 50% de leur production sur le marché local tout en bénéficiant de multiples avantages supérieurs à ceux dont bénéficient les entreprises on shore. En plus, ces entreprises ont contribué à figer la position de la Tunisie dans une division internationale de travail classique dans la mesure où la quasi-totalité des entreprises off-shore s'est contenté d'exploiter les avantages comparatifs de type statique dans les activités d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles souterraines (phosphates et divers, pétrole, gaz, ...) ou non souterraines (soleil et plage dans le domaine touristique) et des ressources humaines non ou/et peu qualifiées principalement dans des créneaux limités tels que la confection, les activités mécaniques et électriques (principalement les câbles), l'agro-alimentaire et le tourisme etc...(Tableau 5 et 6)

A ce tissu d'entreprises privées tel qu'il a été décrit s'ajoute un nombre d'entreprises publiques en baisse continue suite aux différentes opérations de privatisation et en crises aigues pour celles qui sont maintenues et dont le sort est encore inconnu

Les différentes évolutions et mutations qui ont affecté l'ensemble du tissu économique (importance croissante des entreprises off-shore ; privatisations continues des entreprises publiques et dégradation de la situation financière de celles qui restent ; crise généralisée des différents systèmes de productions agricoles ; déficits énergétique et hydrique croissants....) ont fini par accroître le poids et l'impact du capital étranger sur la dynamique économique en Tunisie comme on le verra plus loin.

**Tableau 5- Nombre des entreprises à participation étrangère (2013)**

Secteur	Pays					Total
	France	Italie	Allemagne	Belgique	Autres	
<b>IAA</b>	34	38	3	1	58	134
<b>IMCCV</b>	14	24	2	1	32	73
<b>IMM</b>	108	61	4	4	40	217
<b>IEEE</b>	100	71	39	2	59	271
<b>ICH</b>	85	42	11	4	55	197
<b>ITH</b>	321	232	79	104	199	935
<b>ICC</b>	20	15	5	2	10	52
<b>IB</b>	43	70	10	5	26	154
<b>ID</b>	29	14	5	6	19	73
<b>Total</b>	754	567	158	129	498	2106

Source : API ; Février 2013

NB : une même entreprise pouvant être comptabilisée plusieurs fois.

38 Remarquons qu'en 2014, il y a 14 921 entreprises de nationalités étrangères dont 11991 travaillent dans le cadre du régime offshore, soit plus de 80% de ces entreprises.

39 En 2014, les entreprises offshores ont réalisé 66,2 % des exportations totales et ont créé environ 34% des emplois salariés formels.

40 La banque mondiale en 2014, dans sa publication intitulée «La révolution inachevée», évalue ces avantages substantiels accordés aux entreprises off-shore à environ un milliard de dollars (environ 2,8 milliard DT), dont «79% ont bénéficié à des entreprises qui auraient investi même en l'absence de telles incitations».

**Tableau 6- Répartition des IDE par branche d'activité de 1988 à 2021**

Branche période	Pétrole et gaz		Industries manufacturières		Tourisme et services et autres IDE	
	Total (MDT)	%	Total (MDT)	%	Total (MDT)	%
<b>1988-1997</b>	2569,8	81,2	203,8	6,4	146,7	4,6
<b>1998-2005</b>	2450,8	36,6	2885,3	43,1	283,9	4,2
<b>2007-2010</b>	5844	59	2474	24,9	451	4,5
<b>2019</b>		36,7		50,		13
<b>2021</b>		29,3		51,6		19,1

Sources : différents rapports de la BCT

## B 2- Les limites structurelles à la formation et à l'élargissement de l'épargne nationale

L'évolution insuffisante et décroissante de l'épargne nationale reflète fondamentalement les limites du modèle de développement tant au niveau de sa contribution à la création croissante des richesses et à sa distribution entre les différents agents qu'au niveau de sa capacité à retenir ces richesses et à limiter les transferts du surplus économique à l'étranger.

Dans cette section, nous allons analyser dans un premier temps l'évolution de l'épargne nationale, ses limites et sa distribution entre agents ; dans un deuxième temps, nous allons procéder à l'analyse des limites du modèle en termes de création des richesses.

### B 2.1- L'évolution de l'épargne nationale et de ses limites

En Tunisie, le taux de l'épargne brute sur la longue période est resté à un niveau relativement faible par rapport aux besoins de financement, aux exigences d'un développement durable et équilibré et aux niveaux enregistrés par des pays concurrents et ayant des niveaux de développement comparables. Le tableau7 indique que le niveau du taux d'épargne après avoir augmenté dans un premier temps, il est resté constamment à un niveau variant entre 20 et 25% la plupart des années pour amorcer par la suite une tendance à une baisse prononcée depuis 2010. Cette évolution contraste avec celle enregistrée par des pays concurrents et comparables ainsi qu'avec les pays émergents de la dernière génération tels que la Malaisie qui se distingue avec des taux d'épargne qui dépassent largement les 30% (Tableau 8). Et même si ce pays enregistre au cours de la dernière période une baisse du taux, ce dernier reste toujours supérieur à 20%. Avec un pays de l'Europe centrale appartenant à l'UE tel que la Pologne, on enregistre même une tendance à la hausse du taux d'épargne au cours de la dernière période. La même tendance haussière encore plus accélérée est observée en Turquie. Pour le reste des pays méditerranéens retenus pour la comparaison, ils ont tous enregistré une baisse différenciée de ce taux. Parmi certains tels que le Maroc, le taux est resté toujours supérieur à 20% malgré la tendance à la baisse observée au cours de la dernière période, contrairement à la Tunisie qui a enregistré une baisse prononcée (environ 10 points) suivie par l'Egypte (environ 7 points).

**Tableau 7- Evolution du taux de l'épargne nationale brute sur la longue période (ENB/PIB)**

1961	1973	1983	1986	2000	2010	2013	2017	2019	2020	2021
15,6	20,8	26,9	19,6	22,1	21,2	14,8	10,9	11,6	6,4	9,3

Source : banque des données de ITCEQ

**Tableau 8 - Evolution comparative du taux de l'épargne nationale brute**

Pays	2000	2010	2022
Tunisie	22,1	21,2	10,4
Egypte	17,5	19,4	12,7
Maroc	20,6	29,7	24,9
Turquie	21,3	21,8	28,8
Pologne	18,8	16	20,4
Malaisie	37,7	33,6	21,7

Sources : Budgets économiques et FMI, ITCEQ, Juillet 2022

De son côté, l'analyse par période montre qu'au cours de la première période 1961-1973, le taux d'épargne a enregistré une progression relativement rapide résultant d'une logique volontariste, cherchant à opérer une accumulation primitive forcée et accélérée pour surmonter le handicap hérité de la période coloniale que l'on a analysé plus haut. Cette progression rapide a été réalisée principalement, grâce à une croissance annuelle moyenne relativement accélérée (5,7%), à l'augmentation de la pression fiscale en général (Tableau 9) et des prélèvements fiscaux et parafiscaux sur les salaires bruts en particulier (Tableau 10), à la mise en place d'un système bancaire contribuant à la collecte de l'épargne et à la maîtrise de l'évolution de la consommation finale particulièrement au cours des années 60. C'est ainsi que la pression fiscale est passée de 17,3% en 1963 à 21,9% en 1966 et 20,4% en 1969 malgré la crise de la fin des années 60. De leur côté, les prélèvements fiscaux et parafiscaux sur les salaires bruts sont passés en moyenne de 8,5% au cours de la période 1962-1966 à 13,4% en 1973 et 16% en 1983 pour atteindre 28,2% en 2001, date du début de l'essoufflement du modèle de croissance (Tableau 10).

**Tableau 9- Evolution de la pression fiscale au cours de la période 1963-2021**

1963	1966	1986	1990	1997	2005	2010	2014	2018	2019	2020	2021
17,3%	21,9%	22,8%	20,1	18,4%	18,9%	20,1%	22,6%	23,2%	23,6%	22,7%	24,4%

Source : Synthèse des résultats des Finances publiques (Budget de l'Etat, Ministère des Finances)

**Tableau 10- Evolution des prélèvements fiscaux et parafiscaux sur les salaires bruts (En %)**

1962-66	1973	1983	1990	1995	2000	2001
8,5	13,4	16	20	24,3	27,3	28,2

Source : Calculés à partir des données de l'IEQ et des comptes de la nation

Au cours de la deuxième période 1973-1983, nous avons assisté à la même progression rapide du taux d'épargne avec un pic atteignant 26,9% (Tableau 7) favorisé par l'accroissement de la rente pétrolière dans un contexte marqué par un excédent pétrolier<sup>41</sup> et une augmentation rapide et continue des prix du pétrole sur le marché national.

Depuis l'application du PAS en 1986 et dans une période marquée par le désengagement de l'Etat, le taux d'épargne a eu tendance à se stabiliser autour de 20% jusqu'à 2010. Et au cours de la dernière période 2010-2021, nous avons enregistré une baisse continue de ce taux résultant d'un essoufflement prononcé du taux

<sup>41</sup> Depuis 2020, la Tunisie est passé d'un pays producteur de pétrole et de gaz naturel à un pays importateur impliquant la mise en place en 2014 d'un système de compensation de l'énergie qui concerne 3 entreprises publiques : la STEG, l'ETAP et la STIR.

de croissance du PIB intervenant dans le cadre d'une politique de relance ayant tenté d'utiliser la consommation finale comme moteur de cette relance aux dépens de l'investissement et des exportations. Ce choix économique lui-même n'est pas neutre, il est dicté par des soucis politiques électoralistes ayant favorisé la mise en place d'une logique de partage du Butin. Cette logique a été mise en place concrètement à travers la compensation anarchique des militants victimes du régime de Ben Ali, par le retour au travail et le versement des indemnités élevées et honteuses, le recrutement chaotique des partisans dans l'administration et les entreprises publiques, la multiplication des postes de responsabilité pour bénéficier de nombreux avantages (voitures de fonction, bons d'essence, logements de fonction, missions à l'étranger...), la régularisation tout azimut et non progressive de nombreuses situations d'emplois précaires dans le but de garantir la paix sociale, la baisse des impôts sur les sociétés, l'augmentation des avantages fiscaux et financiers ; l'absence de mesures de lutte contre les mafieux du secteur informel devenus envahissants et les lobbies du secteur informel devenus plus influents, etc.... Cette logique du Butin a fini par aggraver tous les équilibres financiers macroéconomiques et par engendrer une hausse inquiétante de la dette extérieure et de l'endettement public.

Concernant l'évolution de la structure de l'épargne par agent, le tableau 11 indique que jusqu'en 1986, avant l'accélération du processus de libération de l'économie, la part de l'administration publique dans l'épargne nationale dépasse nettement les 30%. Depuis, cette part est devenue plutôt proche de 20%, sauf vers la fin des années 2000 dans le contexte de la crise financière mondiale déclenchée en 2007-2008. Par la suite, cette part a amorcé une tendance baissière dans le cadre de la logique du Butin pour atteindre 11,5% en 2017<sup>42</sup> contre 27,7% en 2010.

**Tableau 11- Evolution de la structure de l'épargne par agent**

	1983	1986	1990	1995	2000	2005	2008	2010	2013	2017
<b>Epargne nationale Brute</b>	1523,6	1404,9	2429,5	3438,5	6161,6	8022,6	11811,1	13149,5	10782,9	8731,1
<b>Part par agent (%)</b>										
• Sociétés Non financières	26,97	30,00	47,05	39,16	38,86	36,25	29,12	27,2	23,6	17
• Institutions financières	4,1	3,88	5,09	8,40	6,46	6,07	7,62	7,5	9,6	17,8
• Administration publique	33,94	36,20	19,96	21,80	21,28	18,46	28,71	27,7	15,1	11,5
• Ménages	34,92	29,90	27,88	30,62	33,39	39,18	34,53	37,6	516	53,6
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Banque des données ITCEQ.

Une autre tendance remarquable concerne l'augmentation de la part des institutions financières (représentant la fraction bancaire et financière du capital) dans l'épargne nationale. Cette part a connu une progression continue et progressive au cours de toute la phase de transition libérale suivie d'un saut net enregistré depuis la loi de 2016 qui accorde l'indépendance à la banque centrale et surtout depuis que la politique monétaire donne une priorité absolue à la lutte contre l'inflation aux dépens des préoccupations concernant la relance économique.

Cette évolution de la structure de l'épargne par agent reflète l'évolution du partage du revenu national disponible brut entre les différents agents. Cette évolution est marquée (Tableau12) par une tendance à l'augmentation de la part des sociétés non financières et des ménages avec des rythmes différenciés conjuguée à un fait important qui mérite d'être nettement relevé.

42 Depuis 2017, l'INS ne publie plus des données concernant l'épargne par agent

**Tableau 12- Evolution de la structure du revenu national brut disponible par agent**

	1983	1986	1991	2001	2010	2013	2017	2020
• Sociétés non financières	7,1	5,9	9	8,6	5,6	3,3	1,5	4,2
• Institutions financières	1,1	0,8	1,3	1,5	1,6	1,4	1,6	0,9
• Administrations publiques	25,6	24,8	20,1	21	23,6	22	28,8	22,4
• Ménage	66,3	68,5	69,6	68,9	69,1	73,2	74	72,4
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Banque de données ITCEQ

Ce dernier concerne le revenu national disponible brut des institutions financières qui devient supérieur à celui des sociétés non financières pour la première fois en 2017 suite à la promulgation en 2016 de la fameuse loi sur l'indépendance de la BCT. Déjà, dès le départ, structurellement et tendancielle, le système financier ne cesse d'être sollicité. En effet, la fragilité structurelle du tissu économique et l'insuffisance des ressources propres des sociétés non financières qui en découlent<sup>43</sup> font que la contribution du système bancaire au financement de l'économie n'a cessé de croître pour rester constamment à un niveau qui dépasse la plupart du temps 70% du PIB depuis le début des années 2000 (Tableau 13). En effet en 2021, la part de l'endettement intérieur représente 65% alors que l'endettement extérieur représente environ 35% de l'endettement total du pays (rapport BCT 2021). De son côté, l'endettement intérieur se fait principalement auprès du système financier qui a été à l'origine de 96% de cet endettement étant donné la faiblesse du marché des capitaux qui ne représente que 4% de cet endettement intérieur. Dans ce système financier, la part du secteur privé a atteint environ 74% contre 26% revenant à l'Etat qui recourt beaucoup plus au marché obligataire et à l'endettement extérieur. Avec la crise des finances publiques depuis 2010 devenant de plus en plus aigüe depuis 2019, l'Etat a eu tendance à s'endetter davantage auprès des banques locales parallèlement au recours croissant à l'endettement extérieur. C'est ainsi, que la part de l'Etat auprès du système financier est passée de 20,9% en 2019 à 26,5% en 2021, parallèlement sa part sur les marchés de capitaux (exclusivement sur le marché obligataire) est passée de 94,7% en 2019 à 95,6% en 2021.

**Tableau 13- Evolution de la part des actifs des banques dans le PIB**

	1961	1966	1973	1987	2002	2014	2017	2019	2020
Tunisie	22,7	33,4	47,4	63,7	70,8	81,8	92,5	70	78,5

Source : rapports annuels de la BCT, de la Bourse et données Ministère des finances

A côté de l'évolution quantitative de la contribution bancaire au financement de l'économie (Tableau 13), il faut souligner les mutations qualitatives qui ont accompagné cette évolution. En effet, parallèlement à la dégradation des ressources financières du système bancaire imputable à la détérioration générale de la situation économique et financière de la Tunisie, particulièrement au cours de la dernière décennie, on assiste à un comportement de plus en plus spéculatif de la part du système bancaire à la recherche de gains élevés et rapides. A côté de la tendance à la baisse depuis 2017 de la part des crédits bancaires dans le PIB en général et celle concernant le secteur privé en particulier, il faut noter que depuis le début de la période de transition libérale, on assiste à l'augmentation de la part des crédits accordés aux particuliers au dépens des crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, conjuguée à l'augmentation de la part des crédits à court terme (qui dépasse la part des crédits à moyen et long terme durant toute la deuxième décennie) et à l'augmentation de la part accordée aux secteurs improductifs au dépens des secteurs productifs de richesses matérielles (Agriculture et industries manufacturières et non manufacturières) contribuant ainsi à l'accélération de la désindustrialisation et de la tertiarisation de l'économie et à l'essoufflement du modèle extensif.

Parallèlement à cette évolution des parts des institutions financières et non financières dans le revenu national disponible, on observe une tendance à la baisse de la part de l'Etat jusqu'en 2010. Cette tendance s'est stabilisée depuis, dans le cadre de la politique du partage du Butin.

43 A titre d'exemple, l'épargne brute des sociétés non financières n'a représenté que 17% du financement de leur investissement en 2017.

Concernant, l'augmentation remarquable de la part des ménages, elle est le résultat d'un élargissement du secteur informel qui réalise une part croissante du PIB dépassant 50% d'après certaines estimations et représentant pas moins de 37% de l'emploi total conjugué à une politique de partage du Butin adoptée depuis 2011.<sup>44</sup> d'une part, et à un changement de rapport de force entre les différentes fractions du capital au profit du capital financier globalement et du capital bancaire en particulier. En outre, l'augmentation de la part des ménages dans le revenu disponible a bénéficié significativement de l'augmentation soutenue des apports en espèces du revenu du travail des tunisiens non-résidents comme l'indique le tableau 14.

**Tableau 14- Evolution des apports en espèce du revenu de travail des tunisiens non-résidents en MDT**

2017	2018	2019	2020	2021	8 premiers mois de 2022
3593	4121	5173	5876	7542	5689

Source : BCT

Ces apports en 2022 ont eu un impact important sur tous les équilibres macroéconomiques. C'est ainsi que ces apports :

- Ont dépassé les apports provenant du tourisme qui n'ont pas dépassé 2400MDT au cours de la même période ;
- Ont contribué à stabiliser relativement le volume des réserves en devises qui a marqué un recul en termes de jours d'importations résultant de l'accroissement du taux de change du dollar et de l'accroissement des importations ;
- Ont représenté 20% environ dans la formation de l'épargne nationale et 32% dans la constitution des réserves en devises.

## B 2.2 - Le modèle de croissance et ses limites en termes de création des richesses

### B 2.2.1 - A l'origine des limites du modèle à créer les richesses

Il est évident que le volume et le rythme d'évolution de l'épargne nationale et de financement d'une économie dépend largement de la capacité créative des ressources et de l'ampleur des richesses créées et disponibles nationalement. Or, le tissu économique tunisien analysé plus haut, tel qu'il est constitué révèle que ce tissu a été limité et restreint au niveau de la création des richesses tant quantitativement que qualitativement dans la mesure où ce tissu a évolué dans la limite d'une division internationale de travail classique débouchant sur des activités à faible productivité et valeur ajoutée, créées dans le cadre de la sous-traitance par des entreprises offshore, donnant lieu à un tissu fortement désarticulé sectoriellement (absence d'un nombre suffisant de projets structurants ; absence de filières constituées ; absence et de politique technologique définie dans le cadre de politiques sectorielles volontaristes,...) et territoriellement (activités fortement localisées sur le littoral conformément au caractère extraverti du modèle et à la priorité accordée à l'exportation depuis de nombreuses années ainsi qu'à la densité et la qualité relative de l'infrastructure qui caractérisent les régions du littoral...) et fortement constitué de nombreuses dualités.

Ce caractère limité, désarticulé et constitué de nombreuses dualités de ce tissu économique a contribué considérablement à réduire sa capacité à générer des richesses d'une façon élargie et diversifiée et à assurer un développement durable et équilibré. Cette fragilité du tissu économique a été le produit de nombreux choix économiques à différents niveaux dont deux sont déterminants :

- Le premier concerne le mode d'insertion internationale qui a favorisé une libéralisation chaotique, excessive et non maîtrisée et qui s'est contenté d'exploiter les avantages comparatifs statiques en accordant d'une façon croissante et couteuse des avantages exorbitants pour améliorer l'attractivité du pays et inciter les investissements directs étrangers. Ces derniers ont contribué à leur tour à maintenir la Tunisie dans une division internationale classique et à entretenir la fragilité de ce tissu productif ;
- Le deuxième niveau concerne le mode de gouvernance qui a abandonné la démarche volontariste depuis le début des années 70 avec la promulgation de la loi d'avril 1972 suivie de l'adoption d'une politique de

<sup>44</sup> Cette politique marque une continuité de la politique de Rente basée sur un rapport d'allégeance politique en contrepartie d'avantages multiples sur le plan économique débouchant sur l'acquisition de position de Rente de différentes natures.

libéralisation en profondeur avec l'adoption du PAS en 1986, puis d'une renonciation à toutes politiques sectorielles au nom d'un principe libéral qui prône la neutralité de l'Etat et qui a été consacré pratiquement par la publication d'un code unique d'investissement en 1993, suivie par la mise en place d'une politique de privatisation engagée d'une façon accélérée à partir des années 90.

C'est ainsi qu'après l'abandon des politiques sectorielles, on assiste à la multiplication de politiques d'assistance et de soutien croissant, varié et coûteux au secteur privé national et étranger à travers :

- Le rôle déterminant du programme de mise à niveau (PMN) qui a permis au cours des dix premières années de son application (1996-2005) de réaliser 62% des investissements effectués au cours de cette période contre 16% des investissements réalisés en dehors du PMN et 22% résultant des IDE ;
- Les nombreux avantages financiers et fiscaux qui ont atteint 5644 millions de dinars, soit 4,96% du PIB en 2019, selon le rapport sur les dépenses fiscales et les avantages financiers, publié dans le document annexe au projet de la loi des finances de 2021. Même en pleine crise sanitaire en 2020, ces avantages ont représenté 4,21% du PIB et 10,4% de l'ensemble des dépenses budgétaires ;
- Les Baisses continues et répétées des impôts sur les sociétés (le taux est passé de 30% à 25% en 2014 et à 15% en 2021) qui ont contribué à approfondir les inégalités fiscales entre les différentes catégories sociales. C'est ainsi que les impôts directs (ID) avant 2014 étaient presque également répartis entre les impôts sur sociétés qui représentaient 49% des ID et ceux sur le revenu qui représentait 51% des ID. Sachant que les salariés contribuaient à raison de 70% environ dans les impôts sur les revenus au cours de la période 2010-2014. Après les baisses successives, les impôts sur les sociétés ne représentent plus que 28% du total des ID en 2021. En outre, les mêmes inégalités concernent les impôts indirects considérés comme des impôts injustes dans la mesure où ils pèsent plus lourdement sur les revenus les plus faibles relativement aux plus élevés ;
- Enfin, il faut souligner fortement que tous ces cadeaux fiscaux et financiers ont été accordés aux dépenses des investissements publics dont la part dans les dépenses publiques totales n'a cessé de régresser et ont représenté un manque à gagner pour les budgets de l'Etat sans pour autant réduire l'évasion fiscale ni accroître les taux d'épargne, ni les taux d'investissement, ni la croissance des richesses. Au contraire, l'évasion fiscale n'a cessé de prendre de l'ampleur et les taux d'épargne, d'investissement et de la croissance des richesses n'ont cessé de régresser surtout au cours de la décennie 2011-2021.

#### B.2.2.2- Les principales tendances ayant contribué à fragiliser davantage le tissu économique

Les évolutions précédentes ont donné lieu à des mutations multiples qui ont impacté considérablement la structure, le contenu et le rythme des richesses créées :

- Premièrement, concernant la structure des richesses créées, il faut souligner la tendance longue à la baisse de la part des richesses matérielles (agriculture, industries manufacturières et non manufacturières) dans le total du PIB. Parallèlement, la part de la production des services (richesses immatérielles) ne cesse de croître. Ainsi, désindustrialisation, informalisation et tertiarisation de l'économie n'ont pas manqué d'accentuer la fragilisation de l'économie et sa capacité à créer des richesses productives et compétitives ;
- Deuxièmement, concernant l'évolution des investissements et leur répartition sectorielle qui est à la base de l'évolution des richesses on observe aussi la même orientation sectorielle des investissements qui se dirigent tendanciellement vers le tertiaire aux dépens des secteurs productifs. Le tableau 15 indique la baisse nette et importante de la part des investissements réalisés dans les secteurs productifs (agriculture et pêche + industries manufacturières + industries non manufacturières). Cette part est passée de 54% en moyenne au cours de la période 1982-1986 précédant l'application du PAS à 41% en moyenne entre 2006-2010 et 34,6% en 2021, soit une perte d'environ 20 points au cours des 40 dernières années.

**Tableau 15 - Evolution du taux d'investissement et de sa répartition sectorielle**

	1982-86	1987-91	1992-96	1997-2001	2002-2004	2006-2010	2011-2014	2016	2017	2021
<b>Taux d'investissement</b>	29	22,5	25,9	25,5	23,6	23,6	20,7	19,3	18,7	
a- part du secteur agricole et pêche	14,8	15,6	13,4	13,4	10,4	7,4	7,8	7,2	7,7	5,7
b- Part du secteur non manufacturier	21,3	13,5	13,1	13,6	12,5	23	18,1	15,3	17,8	16,4
c- Part du secteur manufacturier	17,9	16,5	13,6	13,9	12,9	10,6	12,8	10,6	12,5	12,4
d- Part du secteur des services marchands	38	44	44,2	49	52,6	50,3	52,8	50,7	48	46,8
e- Part des équipements collectifs	8	10,4	15,7	10,1	11,1	9	8,4	16	14,3	18,5
<b>Part de (a+b+c)</b>	<b>54</b>	<b>45,6</b>	<b>40,1</b>	<b>40,9</b>	<b>36,1</b>	<b>41</b>	<b>38,7</b>	<b>33,1</b>	<b>38</b>	<b>34,6</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>									

Sources : Différents numéros du Bulletin des Statistiques Financières de la BCT

Dans ce tableau, le phénomène de la tendance à la désindustrialisation apparaît plus nettement à travers l'évolution de la part des investissements réalisés dans les industries manufacturières qui est passée de 17,9% en moyenne au cours de 1982-1986 à 12,4% en 2021, soit une perte de 5,5 points. De son côté la tendance à la tertiarisation est indiquée par l'augmentation de la part des investissements réalisés dans le secteur des services marchands qui est passée de 38% au cours du début de la période retenue pour atteindre 52,8% en moyenne au cours de la période 2011-2014 et se stabiliser ensuite autour de 48% durant la dernière période 2017-2021.

- Il faut souligner que cette orientation sectorielle des investissements a été fortement appuyée par le comportement de plus en plus spéculatif d'un système bancaire à la recherche de gains rapides et élevés comme on l'a indiqué précédemment. De même les IDE ont largement favorisé cette orientation sectorielle dans la mesure où le poids des IDE dans la FBCF n'a cessé d'augmenter à la faveur de l'accroissement du nombre des entreprises à participation étrangère particulièrement celles appartenant au régime offshore<sup>45</sup>, d'une part, et à l'occasion des opérations de privatisation, d'autre part.
- C'est ainsi qu'au cours de la période 1987-2017, les opérations de privatisation ont atteint 438 opérations dont 162 ont été réalisées entre 1997-2001 et ont concerné 228 entreprises publiques pour ne rapporter que 6421 millions de dinars tunisiens. Sachant que la privatisation de 217 entreprises publiques parmi les 228 privatisées a rapporté à l'Etat 6013 millions de dinars dont 90% provenant de capitaux extérieurs au titre d'investissements directs étrangers (IDE). C'est dire que la privatisation des entreprises publiques a été une occasion pour favoriser un redéploiement du capital international conformément à ses stratégies sectorielles mondiales. Ce redéploiement n'a pas manqué d'aggraver la domination du tissu productif directement par le capital industriel étranger et indirectement par le capital bancaire étranger installé en Tunisie.

Au total, les IDE n'ont cessé de représenter un poids important dans la formation brute du capital fixe en Tunisie (Tableau 16), d'une part, et de constituer un vecteur d'encre de la Tunisie dans une division de travail classique comme le souligne les tableaux 5 et 6 déjà indiqués plus haut.

45 Sur 15139 entreprises étrangères installées en Tunisie en 2018, il y a 12084 appartenant au régime offshore. Sachant qu'au total en 2018, il y a 29061 entreprises offshore contre seulement 6101 en 2002 et zéro entreprises en 1971.

**Tableau 16- Evolution des IDE et de leur part dans la FBCF au cours de la période 1961-2021**

	1961-1965	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2001	2007-2010	2019	2021
<b>Montant annuel des IDE (MD)</b>	4,8	9,5	20,3	50	70,6	96,7	472,3	688	2478,5	2648	1876
<b>Part des IDE dans la FBCF (%)</b>	4,7	6,6	6,7	6,4	10,1	5	12,4	9,2	18,2	10,3	9,6

Source : différents rapports annuels de la BCT.

### B 2.2.3 - Les tendances à l'essoufflement du modèle

L'ensemble des tendances analysées précédemment ont largement contribué à fragiliser profondément le modèle extensif et extraverti et sa capacité à créer, d'une façon durable, élargie et variée les richesses. Cette fragilisation continue et renforcée a fini par déboucher sur un essoufflement rapide du modèle, souligné par différents indicateurs significatifs.

En premier lieu, l'essoufflement est nettement indiqué par la dégradation continue du rythme de la croissance (Tableau 17) résultant d'une crise généralisée de l'ensemble des secteurs agricole (pratiquement tous les systèmes de production agricole sont en crise) ; public (la quasi-totalité des entreprises publiques est en crise, en particulier celles appartenant au secteur des mines principalement), en plus des secteurs industriels (tendance à la désindustrialisation) et tertiaire (crise du tourisme). Toutes ces crises ont une profondeur structurelle qui a été aggravée par des crises mondiales supposées passagères mais dont les effets pouvant être durables.

**Tableau 17- Evolution du taux de croissance au cours de la période de transition libérale**

Evolution sur les moyennes périodes (%)					Evolution sur les longues périodes (%)		
1997-2001	2002-2006	2007-2010	2011-2015	2016-2020	1992-2001	2002-2010	2011-2020
5,2	4,5	4,2	1,6	-0,2	4,9	4,4	0,7

Source : ITCEQ

En deuxième lieu, cette tendance à l'essoufflement du rythme de la croissance des richesses résultant fondamentalement d'un modèle de type extensif et de l'aggravation de ses fragilités structurelles a été accompagnée par une tendance à la baisse de la croissance de toutes les productivités partielles des facteurs et celle de la productivité globale (Tableau 18) débouchant sur un recul continu de la compétitivité de l'économie Tunisienne (Tableau 19).

**Tableau 18- Evolution de la croissance annuelle des productivités partielles et globale**

Année	Productivité du travail	Productivité du capital	Productivité globale des facteurs (PGF)
2000	-0,4	-2,3	-1,2
2005	-1,2	-0,1	-1,5
2010	0,7	-1,6	-0,4
2011	2,8	-4,6	-0,9
2012	0,9	0,3	0,6
2013	-0,6	-1,2	-0,9
2014	0,9	-0,6	0,2
2015	0,0	-1,3	-0,6

<b>2016</b>	-0,6	-2	-1,3
<b>2017</b>	0,6	-0,4	0,1
<b>2018</b>	1,0	0,0	0,5
<b>2019</b>	0,2	-1	-0,3
<b>2020</b>	-6,1	-9,3	-7,5
<b>2021</b>	3,3	3,4	3,4
<b>2022</b>	2,1	2,9	2,5

Source : Tableau de Bord sur la compétitivité de l'économie tunisienne, ITCQ, 2022

En troisième lieu, il faut signaler que les tendances à la décélération du rythme de la croissance et aux pressions inflationnistes continues ont donné lieu à une baisse continue de la compétitivité de la Tunisie indiquée par la baisse de sa position sur le marché de l'UE représentant principal partenaire commercial de la Tunisie. Cette baisse est assez prononcée comparativement aux pays concurrents proches (Maroc, Turquie et Egypte) et lointains tels que la Chine. Comparés à la situation en 2003, tous les pays indiqués dans le tableau 19 ont réalisé tendanciellement et à des rythmes différenciés une amélioration de leurs positions sur ce marché, sauf la Tunisie dont la part sur le marché de l'UE est passée de : 0,67 en 2003 ; 0,62 en 2010 ; 0,49 en 2021. En plus de ce recul de compétitivité, la Tunisie enregistre une faible diversification de ses exportations sur l'EU par rapport à ses concurrents et ce aussi bien par produit que par marché<sup>46</sup>.

Durant la dernière période 2011-2019, on enregistre les tendances marquantes suivantes :

- Concernant le secteur textile, habillement et cuir (THC) la Tunisie a enregistré une nette baisse de sa part de marché dans l'UE, au profit du Bangladesh, du Pakistan et de la Pologne dont les parts respectives dans ce marché ont enregistré des augmentations remarquables ;
- S'agissant des industries mécaniques et électriques (IME), qui ont pu compenser<sup>47</sup> dans une large mesure l'essoufflement qu'a connu le secteur THC, elles ont enregistré aussi une légère baisse de 0,6% en moyenne par an sur la période 2011-2019 contrairement à la majorité des concurrents dont le Maroc qui a connu une nette hausse de sa part ;
- Pour le secteur de l'industrie chimique, contrairement à ses concurrents (à l'exception de Singapour), la Tunisie a enregistré une baisse de 3% de sa part de marché en produits chimiques au niveau de la même période ;
- Seul, le secteur des industries agroalimentaire a enregistré une hausse de 2% de sa part de marché durant la période 2011-2019, contrairement à certains concurrents dont notamment le Maroc qui a connu une nette baisse de sa part.
- Quant aux performances des exportations tunisiennes en produits de haute et moyenne technologie, elles demeurent très modestes comparativement à certains concurrents qui se spécialisent de plus en plus dans la haute technologie, en particulier la Chine et le Vietnam en Asie ; la Pologne et la république Tchèque en Europe centrale et orientale. De son côté, le Maroc enregistre des progrès pour les produits de moyenne technologie.

<sup>46</sup> Voir le «Tableau de Bord sur la compétitivité externe de la Tunisie «ITCEQ», février 2022.

<sup>47</sup> La part des exportations des IME dans le total des exportations tunisiennes de Biens ont atteint une moyenne de 45% durant la période 2010-2019 contre une de 28% sur la période 2011-2019.

**Tableau 19 - Evolution comparative de la position de la Tunisie sur le marché de l'UE**

	2003	2008	2010	2014	2017	2019	2020	2021
<b>Chine</b>	11,4	15,71	18,54	17,87	20,18	18,73	22,43	22,36
<b>Turquie</b>	2,93	2,92	2,81	3,21	3,76	3,60	3,64	3,69
<b>Inde</b>	1,51	1,87	2,19	2,20	2,38	2,04	1,92	2,19
<b>Bengladesh</b>	0,39	0,35	0,46	0,73	0,91	0,84	0,79	0,74
<b>Maroc</b>	0,68	0,54	0,51	0,65	0,81	0,84	0,88	0,85
<b>Egypte</b>	0,38	0,52	0,47	0,51	0,44	0,43	0,37	0,43
<b>Tunisie</b>	<b>0,67</b>	<b>0,60</b>	<b>0,62</b>	<b>0,55</b>	<b>0,52</b>	<b>0,52</b>	<b>0,50</b>	<b>0,49</b>

Source : tableau de Bord de ITCEQ et rapport annuel de la BCT 2021

En quatrième lieu, parallèlement au recul de la compétitivité des exportations tunisiennes, on assiste à un changement au niveau de la structure des importations. En effet, l'évolution des importations par groupement d'utilisation des produits (Tableau 20) indique, depuis le début<sup>48</sup> de l'essoufflement du modèle extensif qui coïncide, à peu près avec le début du siècle actuel, que la part des Biens d'équipement dans le total des importations ne cesse d'enregistrer une tendance baissière qui a atteint 17,9% en 2021 contre 25,5% en 2000. A l'inverse, on assiste à une tendance prononcée à l'augmentation de la part de l'énergie dont la part a été multipliée par 3 entre 1998 et 2021, suivie d'une augmentation de la part des matières premières et demi-produits qui est passée de 28,5% en 1998 à 34,6% en 2021 et une augmentation de celle de l'alimentation humaine.

**Tableau 20 - Répartition des importations (CAF) par groupement d'utilisation des produits (en millions de dinars)**

Année Groupes de produits	1998	2000	2005	2010	2013	2019	2021
Alimentation humaine	8,45	6,66	6,34	6,94	8,97	8,97	10,36
Energie	4,74	10,20	13,11	11,93	17,15	16,07	13,14
Matières premières et demi-produits	28,53	26,01	30,84	31,99	29,62	31,02	34,61
Biens d'équipement	23,01	25,54	19,89	24,44	20,34	20,34	17,91
Biens de consommation	35,24	31,56	29,80	24,67	23,90	23,58	23,95
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : INS

En cinquième lieu, les évolutions relatives à la croissance des productivités et à celle de la compétitivité ont fini par une aggravation du déficit commercial et de sa part dans le PIB, conjuguée à une baisse continue de la part de la demande intérieure satisfaite par la production locale (Tableau 21). Ce qui n'a pas manqué de peser lourdement sur le déficit de la balance courante dans le contexte de crise du tourisme et de transferts croissants à des titres multiples et d'engendrer un recours croissant à l'endettement extérieur tout en entraînant une dégradation continue de la valeur du dinar tunisien.

**Tableau 21 - Evolution de la part de la demande intérieure satisfaite par la production locale**

	2000	2005	2010	2013	2017	2019	2021	2022 (Prévision)
Part de la demande intérieure satisfaite par la production locale	58,4	-	48	48,4	51,9	48,8	53,5	51,3

Source : Tableau de bord sur la compétitivité de l'économie tunisienne, ITCEQ JUILLET 2022.

48 Nous avons indiqué ce début d'essoufflement dans un article intitulé «L'essoufflement d'un modèle» publié par la revue Réalité en 1998. Cet article a été explicité et approfondi, lors d'une étude réalisée en 1998 pour le Ministère de l'Emploi, intitulée «Dynamique de croissance et dynamique de l'emploi».

### B.2.3- La tendance haussière de la part des richesses consommées

Parallèlement, à l'essoufflement du modèle extensif et extraverti, au niveau de sa capacité à générer des richesses croissantes, nous assistons à une tendance à l'augmentation de la part de consommation de ces richesses. Le tableau 22 indique qu'après avoir connu une tendance baissière entre 1961 et 1981, en passant de 85% à 73,6%, la part de la consommation globale dans le PIB va enregistrer une augmentation de 73,6% en 1981 à 82,3% en 1986 dans le contexte de la crise qui a marqué la première moitié des années 80. Par la suite, dans le cadre de l'application du programme d'ajustement structurel à partir de 1986, cette part a retrouvé dans un premier temps la tendance baissière en passant de 82,3% en 1986 à 77,6% en 2001 pour reprendre sa tendance haussière et atteindre 84,3% en 2011. Depuis l'adoption d'une politique de partage du Butin durant la «phase de transition démocratique» 2011-2022, la part de la consommation dans le PIB a dépassé assez souvent le niveau de 90% pour atteindre 96% en 2021.

**Tableau 22 - Evolution de la part de la consommation dans le PIB**

	1961	1969	1975	1981	1986	1991	2001	2005	2011	2015	2019	2021
Part de la consommation privée	67	60,4	59	58,2	63,9	64	61	62	66	71	72	74,5
Part de la consommation publique	18	17,9	15,2	15,4	18,4	17,3	16,6	16,9	18,3	20	20,6	21,4
<b>Part de la consommation globale</b>	<b>85</b>	<b>78,3</b>	<b>74,2</b>	<b>73,6</b>	<b>82,3</b>	<b>81,3</b>	<b>77,6</b>	<b>78,9</b>	<b>84,3</b>	<b>91</b>	<b>92,6</b>	<b>96</b>

Source : Tableau de Bord ITCEQ, juillet 2022.

Ces évolutions ont concerné tant la consommation privée que la consommation publique. En effet, la part de la consommation privée dans le PIB est passée de 67% en 1961 à 58,2% en 1981. Parallèlement, la part de la consommation publique est passée successivement de 18% à 15,4%. Les mêmes évolutions parallèles sont observées au cours de toutes les périodes suivantes.

Evidemment, ces évolutions ont largement impacté l'évolution du taux de l'épargne nationale qui a connu une chute prononcée particulièrement durant la dernière période 2011-2021, suite à une augmentation accélérée de la part de la consommation dans le PIB, à l'origine d'une baisse importante du taux d'investissement au cours de la même période.

A leur tour, ces évolutions ont contribué à détériorer davantage la situation sociale particulièrement celle relative à l'emploi et au chômage. En effet, après avoir atteint 13% en 2010, le taux du chômage est resté assez souvent autour de 15% avec des pics observés au cours de la première période de la «transition démocratique» et au cours de la période récente marquée par la crise sanitaire suivie de la guerre en Ukraine entre l'OTAN et la Russie.

Toutefois, si les différentes conjonctures ont bien été à l'origine des fluctuations du taux de chômage, il faut bien souligner que le maintien de ce taux constamment à un niveau qui dépasse les deux chiffres depuis 1961, parallèlement à une augmentation du taux de chômage des diplômés du supérieur et à un élargissement de l'emploi précaire, sont tous des phénomènes qui découlent structurellement de la nature du modèle de croissance extensive et extraverti et de son essoufflement. En effet, avec ce modèle on a assisté à une évolution nettement divergente entre la dynamique du système productif qui s'élargit à travers la multiplication d'activités employant pour l'essentiel une main d'œuvre non qualifiée ou très peu qualifiée<sup>49</sup> et celle concernant la dynamique du système éducatif et de formation qui continue à produire d'une façon croissante des diplômés du supérieur.

Pour faire face à ces dynamiques divergentes entre système productif et système éducatif, la solution la plus rationnelle et la plus censée consiste à repenser le modèle de croissance et non de renoncer à former des diplômés. Seulement, dans le cadre des choix néolibéraux qui fondent le modèle actuel, les «experts en matière économique et éducatif» plaident plutôt en faveur de réformes qui augmentent l'employabilité du produit du système éducatif conformément aux besoins d'un modèle de croissance qui plus est s'essouffle. Dans cette perspective, les différentes réformes tendent à transformer le système éducatif à tous ses niveaux en centres de formation professionnelle au service d'un modèle en déclin.

<sup>49</sup> Beaucoup d'études estiment que la part de cette main d'œuvre non qualifiée représente environ 70% de l'emploi total dont une bonne partie se trouve dans le secteur informel.

Ces évolutions divergentes sont à l'origine d'un gaspillage énorme d'une part des ressources financières dépensées par l'Etat et les ménages pour assurer la formation des chômeurs, d'autre part, des ressources humaines qui ne cessent d'alimenter le marché de travail et d'amplifier les flux migratoire réguliers et non réguliers.

De la même façon pour faire face à la tendance à l'essoufflement accéléré du modèle extensif et extraverti le même type d'expert officiel n'a cessé de recommander des politiques de dumping multiples et variées au nom de différentes analyses mécaniques dogmatiques et de différents concepts idéologiques. Parmi ces politiques il y a le dumping fiscal que nous avons souligné plus haut. Ce type de dumping est justifié par une courbe dite courbe de Laffer<sup>50</sup> qui débouche sur un slogan sympathique affirmant que «les taux tuent les totaux» et sur ce qui est appelé «l'économie de ruissellement» affirmant que les baisses des taux d'impôts directs sur les sociétés et indirects favorisent l'accroissement des profits nécessaires à l'accroissement des investissements qui finiront par augmenter l'emploi, les revenus et la demande globale et par accélérer la croissance des richesses et généraliser le bien être pour tous. Ce raisonnement mécanique, malheureusement ne se traduit pas systématiquement en réalité vécue. Ce qui est vécu et tend à se généraliser c'est plutôt le mal être et le désespoir dans beaucoup de pays.

De son côté, le dumping social, au nom de la flexibilité de l'emploi et des salaires devenus des variables d'ajustement<sup>51</sup> suite à la priorité accordée aux exportations et à une plus grande extraversion, n'a pas manqué de déboucher sur un accroissement des emplois précaires, une fragilisation de la couverture sociale, une réduction de la productivité de travail et un élargissement des inégalités sociales. Les baisses des impôts, l'augmentation des avantages fiscaux et financiers et la précarisation de l'emploi ont largement participé au creusement des inégalités.

Pour ce qui concerne le dumping monétaire, encouragé particulièrement par le FMI dans le but dit-on d'accroître les exportations et de limiter les importations, nous constatons que les résultats enregistrés sont le contraire des buts recherchés, dans la mesure où on assiste à une tendance à la baisse de la compétitivité de l'économie, conjuguée à une tendance à l'accroissement du déficit de la balance commerciale et courante. Parallèlement, la perte continue de la valeur du dinar<sup>52</sup> a entraîné en particulier un gonflement de l'inflation importée entraînant une détérioration tant du pouvoir d'achat du consommateur que du pouvoir compétitif des entreprises et un accroissement de l'endettement extérieur et de ses services et des services de la dette.

Quant au dumping commercial qui consiste à vendre les biens et services exportés à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché intérieur dans le but de pénétrer de nouveaux marchés ou soutenir la concurrence sur les anciens, non seulement, il n'a pas permis de réduire les déficits de la balance commerciale et courante, mais en plus, il a conduit dans beaucoup de cas à réduire la qualité des produits (les services touristiques) et le niveau de productivité ainsi que le volume des déchets (le cas de la confection). Ce qui a fragilisé davantage le tissu productif et sa compétitivité.

### B.3- Essoufflement du modèle et accélération des sorties légales et des fuites illégales des capitaux

Parallèlement à la fragilisation accentuée du tissu productif et sa capacité à générer une croissance continue, variée et compétitive des richesses, nous assistons à une accélération inquiétante des sorties de capitaux. Ces sorties empruntent différents canaux. Il y a des sorties «légales» réalisées à travers l'élargissement continu du secteur offshore qui est autorisé à ne pas rapatrier le produit de vente de ses exportations, en plus des sorties des profits et dividendes résultant des IDE et des transferts croissants des richesses découlant de la perte continue de la valeur du dinar et des services de l'endettement extérieur qui augmentent d'une façon croissante et menaçante pour les équilibres macroéconomiques et handicapante pour l'avenir de la croissance.

S'ajoutent à ces sorties légales des fuites illégales des capitaux qui croissent d'une façon élargie à la faveur d'une plus grande extraversion de l'économie, conjuguée à un élargissement continu du secteur informel résultant d'un essoufflement continu et de plus en plus prononcé du modèle extensif et extraverti.

50 A. Laffer est un économiste libéral et chef de file de l'école de l'offre qui fait partie du courant néolibéral. La courbe Laffer schématise de manière savante le vieil adage «Trop d'impôt tue l'impôt» ou «le taux mange l'assiette».

51 Avant l'application du PAS en 1986, la croissance était plutôt tirée par la demande intérieure. Dans ce cadre, l'emploi et les salaires représentaient des composantes essentielles de demande qu'on cherche constamment à soutenir en favorisant la stabilité de l'emploi à travers la généralisation de contrats à durée indéterminée et en défendant le pouvoir d'achat à travers l'indexation des salaires sur les prix et des négociations sociales régulières. Après 1986, la demande extérieure motrice de la croissance, l'emploi et les salaires sont devenus des variables d'ajustement de l'activité économique, d'où la nécessité de les flexibiliser.

52 Après la dévaluation du dinar de 20% réalisée en 1986 au début de l'application du PAS, le FMI est revenu à la charge avec insistance en 2013 pour exiger le renforcement de la flexibilité du taux de change dans le but de réduire la valeur du dinar, comme il a exigé de donner la priorité à la lutte contre l'inflation en laissant au marché le soin de fixer la valeur du dinar.

### B 3.1 - Les sorties légales croissantes et pénalisantes des capitaux

#### B.3.1.1 - Des sorties de capitaux qui croissent à la faveur d'un élargissement accéléré du secteur offshore

Comme on l'a souligné plus haut, le nombre des entreprises étrangères en général et offshores en particulier n'a cessé d'augmenter à un rythme largement supérieur à celui enregistré par les entreprises on shore. En 2018 (Tableau 23), le nombre des entreprises offshore a atteint 29061 dont 12084 sont des entreprises offshore étrangères sur un total général de 15139 entreprises étrangères. Ainsi, 41,6% des entreprises offshores sont étrangères et environ 80% des entreprises étrangères sont des entreprises offshores.

**Tableau 23 - Entreprises privées selon le régime et la nationalité de l'entreprise en 2018**

Régime	Nationalité		
	Tunisienne	Etrangère	Total
On shore	702 927	3 055	705 982
Offshore	16 977	12 084	29 061
Total	719 904	15 139	735 053

Source : les enquêtes sur le ME, INS 2019

Globalement, les entreprises offshores bénéficient davantage fiscaux, financiers et de facilités administratives multiples et coûteux. Parmi ces entreprises, celles dont 66% au minimum de leur capital est détenu par des non-résidents bénéficient d'un autre avantage exceptionnel et inédit qui représente pratiquement une légalisation de la fuite des capitaux. En effet, cette catégorie d'entreprise peut rapatrier les bénéfices de leurs exportations en devises dans leur pays de résidence selon l'article 6 de la loi d'avril 1972, de sorte que leurs bénéfices soient à l'abri des fluctuations du dinar en perte continue de sa valeur surtout au cours de la dernière décennie.

En principe quand une société effectue des exportations, elle dispose de 10 jours pour rapatrier les recettes issues de ses exportations. Toutefois, les entreprises exportatrices offshore dont 66% au moins de leur capital est détenu par des non-résidents ne sont pas tenues de rapatrier les recettes issues de leurs exportations dans la mesure où jusqu'à 2014<sup>53</sup>, ces sociétés ne payaient pas d'impôt sur les sociétés.

Hormis, ce traitement exceptionnel et fortement préjudiciable pour l'économie tunisienne, il faut souligner que les entreprises offshores ont pu vendre une plus grande partie de leur production localement, contrairement à ce qui était initialement prévu par la loi 72. En effet, en 1993, la part destinée au marché local pouvait atteindre 30% du chiffre d'affaires de ces entreprises. Cette part a même été augmentée pour atteindre 50% en 2011 (cadeau du printemps tunisien !!) sans que ces entreprises perdent leur qualificatif de «totalelement exportatrice», ni leur statut de sociétés offshore.

Ces avantages croissants qui coûtent chers aux budgets de l'Etat (manque à gagner fiscal), aux entreprises on shore (concurrence déloyale) et à l'économie (sorties de devises) n'ont pas pour autant débouché ni sur une amélioration de la position du pays dans les chaînes de valeurs mondiales, ni sur un renforcement et une diversification du tissu productif local.

La Tunisie est restée au bas des chaînes en se spécialisant dans les activités à faible valeur ajoutée et à faible valeur marchande (confection dans la chaîne textile, quelques composants électriques (câble) et électroniques destinés aux secteurs aéronautiques et automobiles...). Ceci a amené la banque mondiale<sup>54</sup> à dire que «les incitations généreuses offertes par la Tunisie pour attirer les investissements vers les sociétés exportatrices (offshore) sont coûteuses, généralement peu efficaces et ont paradoxalement accentué les disparités régionales. Le coût direct des incitations à l'investissement est élevé (estimé à 2,2% du PIB, ou près de 1 milliard \$US, chaque année). De plus, 79% de ce montant est gaspillé puisqu'il bénéficie à des entreprises qui auraient investi même en l'absence de telles incitations. Par conséquent, chaque emploi additionnel créé grâce aux incitations à l'investissement coûte 20 000 \$US par an. Par ailleurs, plus de 85% des projets et des

53 Il faut attendre la loi de finance de 2014 qui a fixé un taux de 10% sur les sociétés offshores. La loi de finances de 2019 de son côté a augmenté ce taux à 13,5 applicable à partir de 2021. Par la suite, ce taux en 2021 a été fixé à 15 / devenant ainsi égal à l'impôt sur les sociétés de droit commun. Cette évolution a donné lieu à des réactions fortement hostiles et à des menaces de délocalisation de ces sociétés vers d'autres pays malgré que ces sociétés continuent à bénéficier de nombreux autres avantages et qu'elles peuvent payer l'impôt sur la société à partir de recette procurées par leurs ventes sur le marché local qui peuvent atteindre jusqu'à 50% de leur chiffre d'affaire et que les sociétés offshore appartenant au régime agricole et localisées dans les régions défavorisées continuent à ne pas payer d'impôt sur les sociétés.

54 Banque mondiale (2014) «La révolution inachevée», Revue des politiques de développement, mai 2014, page 19.

emplois bénéficiant des incitations ont été créés dans les régions côtières, là où les entreprises exportatrices s'installent naturellement. Les règles et les institutions du marché du travail ont exacerbé le biais en faveur des activités à faible valeur ajoutée tout en échouant à protéger les employés et les emplois». On constate ici que la banque mondiale attribue l'absence de la remontée des chaînes de valeur, non pas à l'absence des politiques sectorielles qui découle du désengagement de l'Etat et du fameux principe libéral de la neutralité de l'Etat, mais aux dysfonctionnements du marché de travail. De même, la même banque évite de parler des sorties énormes des capitaux qui résultent des avantages exceptionnels de non rapatriement des bénéfices dont bénéficient les activités offshores.

Pourtant, les sorties croissantes des capitaux résultant de tels avantages représentent des sommes énormes. En effet, les échanges commerciaux effectués dans le cadre du régime offshore, dégagent d'une façon permanente un excédent non négligeable sans cesse croissant (Tableau 24). Néanmoins, pour la Tunisie cet excédent reste de type comptable et fictif dans la mesure où seule une partie infime de cet excédent vient renflouer les réserves de change, étant donné que les recettes issues des exportations offshores sont pour l'essentiel non rapatriées et gardées dans les banques étrangères.

Depuis 1972, l'excédent dégagé par le régime offshore ne cesse de prendre de l'ampleur pour atteindre en 2019 près de 12 milliards de dinars contre environ 2,2 milliards en 2002 et quelques millions de dinars au début des années 70. Cumulés, ces excédents au cours des vingt dernières années seulement ont atteint plus de 121 milliards de dinars avec une moyenne annuelle au cours de la dernière décennie 2012-2021 atteignant 8,7 milliards contre une moyenne annuelle de 3,5 milliards pendant la décennie précédente 2002-2011. C'est dire l'ampleur de ces sorties dont la valeur en dinar dépasse largement de la valeur de la totalité de l'endettement public. Sachant que, les entreprises offshores dont le capital revient aux résidents sont tenues théoriquement de rapatrier le produit de leurs exportations.

Il faut souligner que ce système de comptabilité des échanges commerciaux qui mélange le régime général des échanges avec celui du régime offshore a pour but de réduire fictivement l'ampleur dramatique des déficits annuels croissants du régime général qui représentent la cause principale du recours croissant à l'endettement extérieur. Le maintien de cette pratique comptable est en contradiction avec le système de la comptabilité nationale reconnue depuis 2008 par le comité statistique des nations unies. Ce système des nations appliqué par la majorité des pays dans le monde ne comptabilise plus les exportations réalisées dans le cadre de la sous-traitance et sans changement de la propriété économique dans les opérations des importations et des exportations. Seul le prix convenu des services industriels est comptabilisé dans la balance de services. Ce nouveau système de 2008 a été appliqué par l'UE depuis 2010. Pourtant, ce principal partenaire commercial de la Tunisie, avec qui nous partageons une zone de libre échange ferme les yeux sur la non application par la Tunisie de ce nouveau système comptable. Ce traitement est justifié par le fait que l'excédent commercial dégagé par le régime offshore permet d'entretenir l'illusion que l'accord de partenariat avec l'UE est favorable pour la Tunisie dans la mesure où la Tunisie enregistre comptablement mais fictivement avec l'UE dont la France et l'Allemagne, un excédent commercial. Pourtant, en se référant aux dernières données publiées par l'INS, le déficit de la balance commerciale enregistré au cours des neuf premiers mois de 2022 et calculé dans le cadre du régime général a atteint 28,6 milliards de DT. Dans ce cadre comptable, le déficit avec l'UE représente entre 45 et 50% de déficit du régime général, soit entre 13 et 14 milliards de DT.

Seulement, si on calcule le déficit de la balance commerciale en tenant compte de deux régimes général et offshore cumulés, nous assistons à une réduction du déficit total qui passe de 28,6 milliards DT à 19,2 milliards, toujours au cours des neuf premiers mois. En plus, nous allons constater que ce déficit est dû à la Chine (-6643,8 millions DT), à la Turquie (-3019,3 millions DT), à l'Algérie (-2537,3 millions DT)...Par contre, selon cette méthode comptable, la Tunisie dégage un excédent de +3175,5 Millions DT avec la France et de +2176,5 millions DT avec l'Allemagne. C'est sur cette base que ces deux pays, et derrière eux toute l'UE, déclarent avec la complicité active des autorités tunisiennes que le partenariat avec l'UE est favorable à la Tunisie. Ceci permet aux deux parties d'envisager de conclure un prochain accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) dans la mesure où le partenariat avec l'UE permet à la Tunisie de sortir gagnante (sic !).

Au-delà de ces positions politiques et idéologiques acquises au libéralisme commercial par principe, les faits indiquent que les excédents cumulés du régime offshore en particulier par les sociétés dont 66% du capital au moins est détenu par des non-résidents, représentent pour l'essentiel une perte dramatique de capitaux pour la Tunisie et un manque à gagner représentant un handicap majeur pour son développement.

**Tableau 24 - Evolution du commerce extérieur selon le régime**

En MDT	2002	2006	2010	2014	2019	8 premiers mois		
						2020	2021	2022
• Excédents du régime offshore	+2212,9	+3007,1	+4514,2	+6806,3	+11813	+6334,7	+8285	+8158,3
• Déficits du régime général	-5975,2	-7452,5	-12811,9	-20442,2	-31249,1	-15548,3	-18765	-25057,3
• Taux de couverture (%)	72,2	77,8	73,9	67,6	69,3	72,3	73,9	68,6
• Régime général (%)	33,4	44,2	41,7	31,9	26,4	31,3	30,1	32,1
• Régime offshore (%)	148,7	145,2	145,8	156,7	156,6	159,6	162,2	148,1

Source : Banque des données de ITCEG

**B.3.1.2- Des sorties de capitaux découlant de l'accroissement des IDE**

Depuis l'abandon de la démarche volontariste des années 60 en matière de développement, les IDE ont eu tendance à représenter une part croissante dans la FBCF. Cette tendance s'est accentuée particulièrement pendant la période de transition libérale qui a commencé avec l'application du PAS en 1986 et qui s'est amplifiée à l'occasion des opérations de privatisation des entreprises publiques pour atteindre en moyenne 18,2% annuellement au cours de la période 2007-2010. Seulement, la période de transition démocratique a enregistré plutôt une tendance régressive pour atteindre 9,6% en 2021 (Tableau 16) malgré la tendance à la baisse de l'indice restrictive des IDE en Tunisie<sup>55</sup>.

Cette tendance baissière au cours de la dernière décennie apparaît aussi à travers l'évolution de la part des IDE dans le PIB. Cette part est passée de 3,6% en 2012 à 1,5% en 2021 (tableau 25), soit une baisse de plus de la moitié.

**Tableau 25 - Evolution des IDE**

	2005	2010	2013	2017	2019	2020	2021
<b>Flux d'IDE (MD) (%)</b>	1016	2165	1814	2132	2648	1885	1876
	11,3	14	11	11,8	10,4	10,3	9,6
	2,4	3,4	2,4	2,2	2,0	1,6	1,5
<b>Stock des IDE (M\$)</b>	16840	31364	33772	29171	29542	35006	-
<b>Stock des IDE par habitant</b>	1666	2949	3083	2582	2703	2962	-
<b>Structure des IDE (%)</b>							
• Industrie manufacturière	32,2	26,5	28	45,7	50,4	56	51,6
• Energie	38	60,8	59,4	38	36,7	33,8	29,3
• Agriculture	0,7	0,1	0,6	1,2	0,8	1	0,4
• Services	29,1	12,6	12	15,1	12,2	9,2	18,7

Source : Tableau de bord sur la compétitivité de l'économie tunisienne, ITCEQ, juillet 2022

De ce recours aux IDE, il en est résulté une hausse du stock des IDE exprimé en dollar US et une augmentation de sa part dans le PIB, exprimé aussi en dollar. Ce stock est passé de 16840 millions de dollar en 2005 à 35006 millions de dollar en 2020, soit plus qu'un doublement en l'espace de quinze années. De son côté, la part de ce stock dans le PIB est passée en l'espace de dix ans de 67,8% à 84,1%.

Cette importance, tendanciellement croissante du poids des IDE dans le système productif tunisien et de son rôle dans la création des richesses nationales a été largement encouragée, particulièrement par la Banque

55 Voir tableau de Bord sur la compétitivité de l'économie tunisienne, ITCEQ, page16, juillet 2022.

mondiale. Cette dernière était derrière l'imposition du respect du principe de la neutralité de l'Etat et de l'abandon des politiques sectorielles d'une part, et du recours soutenu aux IDE dans le but dit-on de limiter l'endettement extérieur et de favoriser le transfert technologique. En effet, au cours la période de transition libérale, la Banque mondiale a accordé à la Tunisie en 1991 un prêt, dit de soutien aux réformes économiques et financières, destiné à abandonner les différents codes organisant à l'époque les investissements dans les différents secteurs (industries, agriculture et pêche, tourisme, services....) pour les remplacer par un code unique publié en 1993 qui a donné lieu à l'abandon de toute politique sectorielle et l'accroissement du soutien accordé à l'investissement privé. En 2014, la Banque mondiale est revenue à la charge dans une étude<sup>56</sup> qui a cherché à travers de nombreux détours méthodologiques douteux<sup>57</sup> à démontrer que la corruption de la famille de Ben Ali qui a permis à cette dernière de s'accaparer de 21% des bénéfices du secteur privé tunisien, n'a été possible que grâce à l'existence de mesures restrictives concernant l'investissement dans certaines activités économiques figurant dans le code unique de 1993. Cette étude et le soutien de la BM qui en est suivi a débouché en 2016 sur le vote d'une loi au lieu d'un code qui a cherché à réduire toutes les restrictions aux investissements et à élargir les possibilités et les opportunités pour les IDE. Parallèlement, à l'augmentation tendancielle du poids et du rôle des IDE, on a assisté à une tendance encore plus forte à la sortie des capitaux résultant des profits et dividendes réalisés. Le tableau 26 indique que la moyenne annuelle de sorties des capitaux d'une décennie à une autre a augmenté de 61% contre une augmentation des entrées annuelles qui n'a pas dépassé 16,8%. Il en est résulté de cette divergence prononcée un résultat net qui est passé de positif au cours de la décennie 2000-2010 avec une moyenne annuelle de +440,9 millions de dinars à un résultat net négatif au cours de la décennie 2011-2020 atteignant en moyenne annuellement -86,88 millions de dinars. De son côté les sorties des profits et dividendes cumulés au cours de la première période qui ont atteint environ 15 milliards de dinars sont passés au cours de la deuxième période à environ 22 milliards, soit une augmentation de 46,4% environ.

Cette tendance au ralentissement des IDE et à l'accélération des sorties des capitaux risque de s'accroître à la lumière du renforcement des tendances protectionnistes, de l'aggravation des tensions géopolitiques et de la fragilité des chaînes d'approvisionnement apparues au grand jour pendant la pandémie de la Covid-19, à partir de 2020 en plus de la résurgence de variants de la Covid-19 qui menace la reprise économique dans un contexte où dans l'Afrique Subsaharienne il n'y a que 26% de la population qui a été vaccinée. Il en résulte de fortes incertitudes tant concernant l'évolution de la pandémie que concernant l'évolution de la guerre en Ukraine. En partant des leçons tirées par les pays européens, il est attendu un redéploiement des IDE à l'échelle mondiale débouchant sur une nouvelle géographie économique avec une nouvelle répartition des activités économiques. Ce redéploiement va s'inscrire dans le cadre d'une réindustrialisation de l'Europe, d'un rapatriement de nombreuses activités délocalisées et d'une recherche de proximité afin de sécuriser l'approvisionnement et de réduire la dépendance vis-à-vis des pays lointains, en particulier la Chine et l'Inde.

**Tableau 26 - Evolution des entrées moyennes annuelles des IDE et des sorties annuelles moyennes des profits résultant de ces IDE**

	2000-2010	2011-2020
Moyennes annuelles des entrées des IDE	1805,61	2110,4
Moyennes annuelles des sorties des profits générés par les IDE	1363,71	2197,28
Résultats nets	+440,9	-86,88
<b>Total des sorties des profits déclarés</b>	<b>15011,8 (MD)</b>	<b>21972,8 (MD)</b>

Source : Balance de paiement depuis 2000, BCT

### B 3.1.3- Un recours croissant à l'endettement extérieur et des sorties amplifiées des capitaux au titre de service de la dette

L'insuffisance de l'épargne nationale a amené la Tunisie dès le début des années 60 à recourir à l'endettement extérieur pour soutenir l'effort accéléré du développement économique. Ce recours, conçu au départ comme un recours provisoire, n'a cessé de croître dans le temps et d'atteindre périodiquement des niveaux élevés ayant débouché chaque fois sur l'adoption de plans d'ajustement impliquant la mise en place de politiques de rigueur et d'austérité et l'application de nombreuses conditions préjudiciables pour le développement économique qui sont imposées par les bailleurs de fonds, en particulier le FMI et l'UE.

<sup>56</sup> [http://nawat.org/portail/2014.04/06/The curious-timing-of-world-Bank-report-on economic-corruption-under-ben ali](http://nawat.org/portail/2014.04/06/The%20curious-timing-of-world-Bank-report-on-economic-corruption-under-ben%20ali).

<sup>57</sup> Chafik Benmouine : «Banque mondiale ; des biais méthodologiques dans le but de libéraliser les investissements», texte en arabe publié le 30/11/2015.

**Tableau 27 - Evolution du taux d'investissement, de la dette extérieure et du service de la dette**

	1961	1964	1969	1971	1981	1986	1991	2001	2011	2019	2021
<b>- Taux d'investissement (en % du PIB)</b>	21,9	31,3	27,3	21,4	29,5	23	23,1	25,3	21,9	19,5	15,1
<b>- Dette extérieure (en MD) (en % du PIB)</b>	78,7	113,1	296,7	361,4	1593	4150	6400	15033	25348	75633	79066
-Service de la dette (en MD)	19,5	21,8	38,2	36,2	33,8	52,7	48,8	47,4	39,3	65,3	65,9
En % des Exportations de Biens et Services	1,2	10,5	37,9	37,5	267,2	674,8	1193,5	2086,6	3269	9252	7903
	1,7	12,6	25,7	18	15,8	32,1	25,4	15,4	10,5	16,6	15,1

Source : banque de données de l'ITCEQ

Le tableau 27 indique qu'au cours de la première période des années 60, les besoins en matière de développement ont débouché sur une multiplication par 3,8 fois du stock de la dette extérieure entraînant une augmentation du taux d'endettement qui est passé de 19,5% en 1961 à 38,2 en 1969, soit un accroissement environ de 20 point. Cette évolution a fini par amener les autorités de l'époque à mettre fin à l'expérience de coopérativisation et du volontarisme qui ont marqué cette première décennie. La deuxième période (1971-1986) se distingue par l'existence de deux phases. La première est caractérisée par une abondance relative de la rente pétrolière qui a permis de réduire le rythme de recours à l'endettement et de contenir sa part dans le PIB à un niveau supportable. Par contre, la deuxième phase est marquée par une réduction de la rente pétrolière (baisse des prix du pétrole sur le marché international), une dégradation de tous les équilibres macroéconomiques et un recours accru à l'endettement extérieur, faisant passer le taux d'endettement à un niveau dépassant les 50%. Cette deuxième crise grave dans la trajectoire nationale du développement a été à l'origine de l'adoption d'un programme d'ajustement structurel (PAS) qui a engagé le pays dans un processus de transition libérale profond et accéléré (libéralisation, désengagement de l'Etat, privatisation, extraversion accrue de l'économie...). Au cours de cette transition, les priorités ont été données à la croissance, à l'amélioration des équilibres macroéconomiques financiers, à une plus grande insertion mondiale ayant concouru dans un premier temps à la baisse du taux d'endettement qui est passé de 52,7% en 1986 (date de mise en place du PAS) à 39,3% en 2011, date du début de la «transition démocratique». Au cours de cette troisième période (2011-2021), qui correspond à l'accélération de l'essoufflement du modèle extensif et extraverti, amplifié par l'adoption d'une politique de partage du Butin, nous assistons à un recours soutenu à l'endettement extérieur, conjugué à une décélération prononcée du rythme de croissance ayant débouché sur une augmentation insupportable du taux d'endettement qui est passé de 39,3% en 2011 à 65,9% en 2021.

Dans ce recours accru à l'endettement extérieur, l'Etat a joué un rôle central, dans la mesure où la part de l'Etat dans cet endettement a toujours dépassé le niveau de 80%. Au cours de cette dernière période. En outre, dans les ressources totales d'emprunts de l'Etat, la part provenant de ressources extérieures a toujours été la plupart du temps supérieure à 50% durant toute la période de 1961-2021, avec des différences significatives d'une période à une autre. C'est ainsi qu'au cours de la période dirigiste (1961-1987), le recours annuel de l'Etat aux ressources extérieures a été multiplié par 8,5 fois contre 6 fois au cours de la période libérale (1987-2010) et 9,9 fois au cours de la «période démocratique, 2010-2021».

Remarquons que sur toute la période de 60 ans (1961-2021), pour mener son rôle régulateur de l'activité économique, l'Etat a toujours utilisé, pour l'essentiel, des ressources fragiles (impôts sur les importations) non reproductibles (rentes minières et pétrolières en particulier quand le pays est excédentaire en pétrole) et extérieures (dette extérieure), avec des différences d'une période à une autre. C'est ainsi que le tableau 28 indique que la part de l'ensemble de ces ressources mentionnées précédemment dans le total des ressources de l'Etat (ressources propres et ressources d'emprunts) est passée de 37,7% à 56,5% au cours de la période dirigiste (1961-1986). Au cours de cette première période, la part des impôts liés aux importations dans les ressources propres et les ressources fiscales est passée successivement de 16,8% en 1961 à 28,4% en 1987-88 et de 21,3% à 38,5% au cours de la même période. Celle de la part liée à la rente pétrolière dans les ressources propres est passée de 5,8% à 21% pour la même période. Au cours de la deuxième période libérale, la part de l'ensemble de ces ressources dans le total des ressources de l'Etat a eu tendance à baisser en passant de 56,5% à la fin de la période dirigiste à 21,9% en 2010. Cette baisse est due en premier lieu au recul très prononcé de la part des impôts liés aux importations suite à la mise en place d'une zone de libre échange (ZLE) avec l'UE, suivi du recul de la rente pétrolière en deuxième lieu. La Tunisie, étant devenue déficitaire en

matière de pétrole depuis l'an 2000. Par contre, la part des ressources extérieures est restée plutôt inchangée en passant de 7,4% en 1987 à 7,3% en 2010.

Quant à la troisième période de «transition démocratique», on constate un maintien de la part des impôts liés aux importations à un niveau autour de 4%, suivi d'une baisse de la part de la rente pétrolière. La part de la rente pétrolière dans le total des ressources de l'Etat est passée de 7,3% en 2010 à 3,9% en 2021.

Par contre la part des ressources extérieures dans le total des ressources de l'Etat a enregistré un véritable bond en passant de 7,3% en 2010 à 22,2% en 2021 dans le cadre d'une économie de partage du butin catastrophique et ruineuse. Au total, la dernière période est marquée par une reprise nette de la part des moyens fragiles, non reproductibles et extérieurs dans le total des ressources de l'Etat qui a atteint 43,4% en 2021 contre 21,9% en 2010 ; 56,5% au milieu des années 80 ; 51,3% au début des années 70 et 37,7% au début des années 60. Cette reprise a été pour l'essentiel, due à un accroissement très prononcé de la part des ressources extérieures dans le total des ressources de l'Etat.

**Tableau 28 - Evolution de la valeur des impôts liés aux importations, des recettes pétrolières fiscales et non fiscales et des ressources d'emprunts publics leurs parts dans les ressources propres et totales de l'Etat**

	1961-69	1972-73	1987-88	2010	2019	2021
- Impôts liés aux importations (1).....	19,5	52,5	655,2	563,9	1284,4	1343
- Recettes pétrolières fiscales et non fiscales (2).....	6,8	38	462,5	1227,9	1976,5	2159
- Ressources fiscale (3).....	91,5	175,2	1700	12698,7	28901	30816
- Ressources propres de l'Etat (fiscales et non fiscales) (4).....	115,7	212	2302,5	14823,3	32366,8	34449
<b>Ressources d'emprunts (5).....</b>	28,7	37,6	424,8	1859,1	9692,5	20270
• Intérieures 5 <sub>1</sub> .....	4,8	13,9	221,8	634,6	2639,5	8120
• Extérieures 5 <sub>2</sub> .....	23,9	23,7	203	1224,5	7053	12150
(1)/3	21,3%	30%	38,5%	4,4%	4,4%	4,3%
(1)/(4)	16,8%	24,7%	28,4%	3,8%	3,9%	3,9%
(2)/(4)	5,8%	17,9%	21%	8,3%	6,1%	6,2%
(1)+(2)/(4)	22,7%	42,7%	48,5%	12%	10%	10,1%
Total (4) + (5) = (6) MDT	144,4	249,6	2727,4	16682,4	42059,3	54719
<b>2/6</b>	<b>4,7%</b>	<b>15,2%</b>	<b>17%</b>	<b>7,3%</b>	<b>4,7%</b>	<b>3,9%</b>
<b>5<sub>2</sub>/6</b>	<b>16,5%</b>	<b>7,4%</b>	<b>7,4%</b>	<b>7,3%</b>	<b>16,7%</b>	<b>22,2%</b>
<b><math>\frac{(1) + (2) + (5)}{(6)}</math></b>	<b>37,7%</b>	<b>51,3</b>	<b>56,5</b>	<b>21,9</b>	<b>30,8</b>	<b>43,4</b>

Source : Différents rapports de la BCT

Ce recours croissant à l'endettement extérieur n'a pas été justifié par un accroissement du taux d'investissement global, ni du taux d'investissement de l'Etat qui a été à l'origine du recours croissant à cet endettement. Au contraire, au cours de la dernière période, on a même assisté à une baisse prononcée du taux d'investissement et pratiquement à un arrêt de l'investissement public si on prend en considération le faible taux de réalisation des investissements publics programmés dans les différents budgets publics. Ce recours croissant à l'endettement extérieur a été utilisé, plutôt, pour rembourser la dette et pour alimenter le partage du Butin

qui prend de l'ampleur à chaque période d'élection<sup>58</sup>. En plus de cette affectation improductive de l'endettement extérieur, il faut souligner l'accroissement des sorties des capitaux qui en est résulté. Le tableau 29, qui indique l'évolution des emprunts extérieurs à moyen et long terme (destinés, en principe, au financement des investissements) et du service de la dette suggère les remarques essentielles suivantes :

**Tableau 29 - Evolution des emprunts extérieurs à moyen et long terme Et des services de la dette**

	2000-2010	2011-2020
Moyenne annuelle des emprunts	2406,36	6937,4
Service de la dette extérieure	2785,27	5328,6
• Principal	1994,27	4108,1
• Intérêt	790	1220,5
<b>Résultats nets</b>	<b>-387,909</b>	<b>1608,8</b>

Source : Balance de paiement depuis 2000, BCT

- D'une décennie à une autre, le montant annuel moyen des emprunts extérieurs à MLT a été presque multiplié par 3 (2,88 exactement). Cette évolution a été enregistrée alors même que le taux d'investissement ne cesse de baisser et le rythme de croissance ne cesse de régresser au cours de la deuxième décennie. Cela indique que l'essentiel de ces emprunts ont été affecté au remboursement de la dette extérieure arrivée à échéance, d'une part, et à des utilisations improductives dans le contexte de partage du butin, d'autre part.
- De son côté, le service de la dette extérieur a enregistré pratiquement un doublement de son montant annuel moyen entre la première et la deuxième décennie des 20 dernières années. Le remboursement du principal a plus que doublé, alors que celui des intérêts a augmenté de 54,5%.
- A cours de la première décennie 2000-2010, on enregistre des résultats nets négatifs qui ont atteint environ 388 millions de dinar suite au début de l'essoufflement du modèle et à la crise mondiale de 2008-2009. Par contre, au cours de la deuxième décennie 2011-2020, le montant annuel moyen des emprunts extérieurs a dépassé les sorties moyennes annuelles des capitaux au titre de service de la dette extérieure, dégageant ainsi un résultat annuel net positif. Cela indique que les emprunts extérieurs n'ont pas été utilisés en totalité pour rembourser les emprunts antérieurs et ce qui en reste n'a pas été affecté en totalité au moins à des usages productifs dans la mesure où le taux d'investissement baisse et le taux de croissance est très faible sur toute la décennie (en moyenne 0,7 : voir tableau 17) ;
- Selon «l'instance vérité et dignité», créée dans le cadre du processus de la justice transitionnelle, plus de 80% des emprunts extérieurs contractés durant la période 2011-2016 a été utilisé pour rembourser une dette odieuse obtenue par un régime non démocratique avant 2011 et qui ne l'a pas utilisé pour servir l'intérêt général mais pour servir les intérêts de la famille régnante et de ses acolytes. Et, c'est sur cette base que «l'instance vérité et dignité» a adressé une requête au FMI et à la BM pour leur demander des réparations et dédommagements pour cause de non-respect des droits de l'homme.
- Enfin, selon une dernière étude publiée par Capital Economics, l'endettement extérieur de la Tunisie a atteint 97% du PIB au cours du deuxième trimestre 2021. 50% de cet endettement revient à l'Etat contre 26% aux entreprises et 14% aux banques. De sa part, le calendrier de remboursement de cet endettement, indique que les crédits extérieurs à CT atteignent 10,7 milliards de dollar, soit environ 26% du PIB. Cette situation est préoccupante dans la mesure où la somme du déficit commercial et des crédits à CT, indique un besoin de financement extérieur en 2022 pouvant atteindre 165% des réserves de change, soit un taux considéré le plus élevé parmi les pays en développement. Cette situation intervient dans un contexte marqué par une baisse continue de la part des IDE dans le PIB comme on l'a souligné plus haut.

Au total, nous remarquons qu'au fur et à mesure de l'accumulation de l'accentuation de la tendance à l'essoufflement du modèle extensif et extraverti, le recours à l'endettement extérieur explose et avec lui les sorties de capitaux au titre de service de la dette, sans contribuer pour autant au renforcement de la base productive de l'économie. Cela entraînera nécessairement une augmentation continue du poids de l'endettement extérieur avec des difficultés accrues pour assurer les services de la dette.

58 Durant la transition démocratique, il a eu 6 élections jusqu'à 2022 : deux élections présidentielles (2014-2019), trois élections législatives (la constituante en 2011 et législatives en 2014 et 2019) et une élection municipale en 2018.

Pour le moment, la part de service de la dette extérieure par rapport aux exportations de biens et services tend à augmenter en passant de 11,9% en 2011 à 18,4% en 2020. Mais, il ne faut pas oublier qu'à chaque période de crise et de détérioration aigue des équilibres macroéconomiques, on enregistre une augmentation prononcée de la part du service de la dette extérieure. Ce fut le cas à la fin des années 60 lorsque cette part a atteint 27,2% en 1968, soit une année avant l'arrêt net de l'expérience de coopérativisation volontariste. Ce fut encore le cas en 1986 quand la part a atteint 32,1% ayant entraîné l'adoption du PAS et le déclenchement d'un processus de transition libérale qui donne depuis le début de ce siècle des signes d'essoufflement multiples et de plus en plus prononcés qui déboucheront certainement pour les prochaines années sur un accroissement plus important de la part de services de la dette. Pour la période 2022-2028, on prévoit une augmentation du taux d'endettement global qui va se situer au-dessus de 80% et varier dans une fourchette entre 80% et 100%. Sachant que cette projection n'inclut pas les dettes des entreprises publiques garanties par l'Etat et qui représentent environ 20% du PIB.

De son côté, l'endettement extérieur qui a dépassé largement le seuil alarmant de 40% du PIB depuis quelques années et qui représente plus de 65% de l'endettement public total tend à s'aggraver durant les prochaines années.

Cette évolution attendue a poussé les institutions internationales en particulier l'UE à recommander la création de deux agences qui seront étroitement contrôlées voire même directement gérées par l'UE. La première agence concerne la gestion de la dette et sera directement ou indirectement sous l'autorité de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD). La deuxième agence (Tunisie trésor) concerne la gestion du trésor public. Ces deux agences rappellent malheureusement la commission financière créée en 1868 en pleine crise d'endettement de l'Etat beylical et avant 13 ans de l'installation du protectorat français.

#### B.3.1.4- Une décélération continue du dinar entraînant des sorties accrues des capitaux et des richesses

Généralement, les effets monétaires et leurs impacts multiples et à tous les niveaux ne font pas l'objet d'une attention particulière surtout de la part de l'opinion publique. Pourtant, ces effets peuvent être dans beaucoup de cas dramatiques, c'est le cas par exemple lorsque la dette extérieure atteint un niveau trop élevé et devient un facteur de risque-pays important surtout dans les périodes de fluctuations de la devise nationale. Au cours de ces périodes, les montants des intérêts et du principal de la dette extérieure peut rapidement par effet de levier inverse conduire à une crise économique voire à un défaut de remboursement pouvant avoir des conséquences désastreuses sur la souveraineté nationale concernant les choix économiques et sociaux et la capacité d'un pays à maîtriser son destin. Car, le défaut de remboursement amène presque systématiquement le pays à recourir au FMI dans «le meilleur» des cas ou aux clubs de Paris et de Londres dans le «pire» des cas. Et dans tous les cas, ce pays doit accepter des conditions humiliantes (perte de la maîtrise des finances) préjudiciables et menaçantes pour le développement du pays.

D'un autre côté, il faut souligner que la dépréciation continue du dinar est en premier lieu le reflet de la crise structurelle du modèle et de son essoufflement, que nous avons essayé d'analyser tout au long de ce document. En deuxième lieu, cette dévaluation continue résulte des «recommandations» permanentes du FMI qui considère d'une part, que le taux de change du dinar ne reflète pas le taux d'équilibre du marché, et que d'autre part, il faut donner une priorité absolue à la lutte contre l'inflation et laisser le dinar glisser selon la logique de l'offre et de la demande sur le marché de change. Sachant que cette priorité accordée par le FMI à la lutte contre l'inflation représente le courant dominant en macroéconomie dans la pensée néolibérale dans le cadre de ce qui est appelé «inflation targeting». Dans le cadre du PAS en 1986, les autorités tunisiennes ont accepté de dévaluer le dinar de 20%. En mai 2013, dans sa lettre d'intention, le FMI recommande un changement de régime de change via un panier de devises et son remplacement par un taux de change flexible. Le FMI est revenu à la charge en 2016 pour exiger avant de conclure un nouvel accord, l'adoption par le parlement de la loi sur les faillites en avril 2016. Par la suite, le FMI a continué à conditionner les versements des tranches en contrepartie de l'implémentation des réformes, dont les trois conditionnalités phares sont : la réforme du climat des affaires, la politique de change et les subventions alimentaires. Le dernier rappel, concernant la politique de change figure dans le document de travail, 20/167 qui a abordé l'évaluation de la politique monétaire de la Tunisie et qui a été publié par le FMI en août 2020.

Globalement, les transferts des capitaux découlant d'une dépréciation continue et prononcée du dinar<sup>59</sup>, se réalisent à travers différents mécanismes qui impactent les équilibres économiques de la Tunisie ainsi que les finances publiques privées.

59 C'est le cas de la Tunisie qui au début de la création de l'euro elle payait 1,29 dinar pour acheter 1 euro. Depuis des années elle en paie entre 3,1 et 3,4 dinars pour l'acheter...

Le premier mécanisme, par lequel la dépréciation du dinar engendre un transfert important des ressources et des capitaux à l'étranger, concerne les échanges extérieurs. En effet, la dépréciation continue du dinar permet à l'importateur étranger avec le même montant en Euro ou en dollar d'obtenir plus de dinars tunisiens et d'acheter une quantité plus grande de richesses nationales en supposant que les prix et la qualité restent inchangés. C'est généralement le cas dans la mesure où les importations tunisiennes se font sur des marchés fortement concurrentiels, dans le cadre de la sous-traitance et des exigences des donneurs d'ordre et avec des exportateurs dotés d'un faible pouvoir de négociation, et qui se livrent à une concurrence acharnée entre eux dans les différents secteurs exportateurs (la confection qui subit des baisses de coût minute, le tourisme qui subit le diktat des agences de voyage et des tours opérateurs, les composants électriques et électroniques, soumis aussi aux donneurs d'ordre, l'huile, les dattes, les agrumes et les produits de la pêche dépendants de puissants commerçants grossistes en particulier italiens et espagnols qui s'arrangent toujours pour imposer leurs prix et leurs conditions à l'importation...). Le fait que nos exportations sont devenues moins chères par simple changement du taux de change est désigné comme une amélioration de la compétitivité des exportations tunisiennes malgré que cette amélioration résulte, en fait, d'un dumping monétaire. Car une amélioration réelle est effective de la compétitivité des exportations nécessite une amélioration de la productivité, des facteurs de production qui entraîne une réduction du coût de production à l'unité, comme elle suppose une dynamique d'innovation en mesure d'assurer une diversification permanente de la production et une amélioration continue de la qualité des produits.

Contrairement à l'importateur étranger des produits tunisiens, l'importateur tunisien de produits étrangers doit déboursier toujours plus de dinars pour avoir le même montant en euro et en dollar et acheter la même quantité de produits étrangers a supposé que les prix et la qualité restent inchangés. Or, généralement, les pays développés du Nord utilisent la sous-traitance internationale pour fournir les pays en développement en produits généralement de deuxième choix (dont beaucoup sont interdits sur leurs marchés) vendus aux prix du premier choix. Comme ils recourent à l'obsolescence<sup>60</sup> et à l'innovation pour vendre les nouveaux produits plus chers.

Dans les deux cas, à travers les échanges de biens et services, la dépréciation du dinar favorise la dégradation des termes de l'échange et débouche directement et indirectement sur des sorties de richesses et de capitaux qui affaiblissent la capacité d'épargne et de financement du pays sans pour autant améliorer la compétitivité de l'économie pour les raisons soulignées plus haut.

Le deuxième mécanisme, aussi important pour un pays comme la Tunisie relativement fortement endettée, concerne le gonflement de l'endettement extérieur et celui de l'endettement intérieur effectué en devise, résultant de la dépréciation du dinar.

A partir de 2014, la Tunisie a vu sa dette publique enregistrer une augmentation de plus en plus forte comme l'indique l'évolution du taux d'endettement (Tableau 30). Sachant que la part de l'endettement public extérieur représente une part croissante de la dette publique intérieure est obtenue en devise. Cette dernière part est passée de 4,6% de la dette publique intérieure en 2017 à 13,5% en juin 2020.

**Tableau 30- L'effet de change sur l'encours de la dette publique**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Taux d'endettement public (%)</b>	46,56	50,77	55,40	62,28	70,44	78,20	72,51
<b>L'effet de change sur l'encours de la dette publique (MDT)</b>	883,8	994,8	855	3936,2	5345	9465,2	-4545,6
<b>Perte de capitaux en % du PIB</b>	1,17	1,23	1	4,4	5,54	8,99	3,9

Sources : Différents rapports sur la dette publique. Ministère des Finances.

Selon le ministère des finances, les trois principales causes de l'augmentation de la dette publique sont le déficit budgétaire, les intérêts de la dette et l'effet de change.

Le déficit budgétaire a représenté la première cause du gonflement de l'endettement public jusqu'à 2016, date de la signature du deuxième accord avec le FMI au cours de la dernière décennie. Après cet accord, la Tunisie a commencé d'appliquer une politique d'austérité qui a contribué à réduire l'effet du déficit budgétaire<sup>61</sup> sur l'évolution de la dette publique. Depuis, c'est l'effet des intérêts de la dette qui ont pratiquement doublé en 2018, conjugué à un important effet de change qui a entraîné pratiquement un doublement du

<sup>60</sup> Des équipements qui sont physiquement en bon état, mais qui sont technologiquement dépassés.

<sup>61</sup> Le déficit budgétaire.....

stock de la dette publique extérieure qui est passée de 42 milliards de dinar en 2015 à 72,12 milliards de dinar en 2018, faisant passer le taux d'endettement extérieur de 19,6% en 2015 à 74,4% en 2018. Parallèlement le taux d'endettement public global est passé de 55,4% en 2015 à 78,2% en 2018.

Pendant la période (2016-2017-2018), le taux d'endettement s'est caractérisé par une hausse annuelle qui a dépassé 7%. Le tableau 30 souligne que l'accumulation de l'effet du taux de change du dinar par rapport aux principales devises étrangères sur l'encours de la dette durant la période (2016-2017-2018) a dépassé 18746 MD contre un effet de change cumulé durant les trois années précédentes (2013-2014-2015) atteignant environ 2734 millions de dinar. L'impact de l'effet de change a été tellement important qu'il a atteint environ la somme de 9,5 milliards de dinar en 2018, soit cinq fois plus que le déficit budgétaire enregistré au cours de la même année. De même l'effet de change fait passer le taux d'endettement de 46,56% en 2013 à 78,20% en 2018, soit une augmentation globale dépassant plus de 31% du PIB dont plus de 18% résulte de l'effet change observé au cours de la période 2016-2018. Il faut remarquer que l'impact annuel rapporté au PIB peut atteindre un taux proche de 10% comme ce fut le cas en 2018 avec un taux d'environ 9% (Tableau 30) correspondant à un gonflement de l'encours de la dette extérieure de 9465,2 millions DT.

Inversement, la baisse du taux d'endettement de 78,20% en 2018 à 72,51% en 2019 est attribuée en grande partie à l'appréciation du taux de change du dinar tunisien vis-à-vis des principales devises étrangères (euro et dollar). Selon le ministère des Finances (rapport (2020), l'euro s'est déprécié face au dinar de 8,3% en décembre 2019 par rapport au même mois de l'année précédente, passant de 3,43 dinars pour un euro à la fin de 2018 à 3,14 dinars à la fin de l'année 2019. Le cours du dollar américain vis-à-vis du dinar s'est également déprécié revenant à 2,80 dinars au terme de l'année 2019 contre 3,00 dinars en 2018, soit une dépréciation de 6,5%. Cette appréciation de la valeur du dinar tunisien a engendré une diminution de l'encours de la dette à la fin de l'année 2019 d'environ 4545,6 MD soit l'équivalent de près de 4% du PIB.

Sans développer davantage, il faut souligner que la dépréciation du dinar à côté de ses effets sur le déficit commercial et sur la dette, elle a eu aussi un impact sur l'inflation, les réserves en devises, les entreprises et principalement les entreprises publiques dont beaucoup connaissent un surendettement et des déficits financiers importants<sup>62</sup> à cause de la dépréciation continue du dinar.

En effet, la dépréciation du dinar exacerbe les tensions inflationnistes par l'inflation importée résultant d'une augmentation du coût des importations. Ce qui contribue à éroder tant le pouvoir d'achat des ménages que le pouvoir compétitif des entreprises qui importent l'essentiel de leurs biens d'équipement, demi-produit et matière première dont les parts dans l'importation ne cessent de croître comme on l'a observé plus haut. Cette évolution contribue à son tour à réduire la capacité d'épargne des ménages ainsi que des entreprises et à engendrer un recours continu à l'endettement extérieur.

De son côté, sous l'effet de l'accroissement du déficit commercial<sup>63</sup> et de l'augmentation des remboursements au titre de service de la dette extérieure, on assiste à une tendance à la baisse des réserves en devises en termes de jours d'importation. La dernière vague de dépréciation du dinar a entraîné une baisse du nombre de jours d'importation qui sont passés de 130 jours à 105 récemment.

Au total, tant que la productivité des facteurs de production est faible<sup>64</sup> et l'inflation est élevée par comparaison aux concurrents, le dinar tunisien ne peut que poursuivre sa dépréciation tendancielle avec des variations conjoncturelles et passagères.

Au cours de la dernière année 2021 et jusqu'au mois de septembre, l'effet change sur l'encours des prêts est de 1,21% soit 742 millions de dinar. Même les dettes internes en devises contractées auprès des banques ont vu leurs volumes augmenter de 19,4 millions de dinar suite à la dépréciation du dinar. Cela a coûté à la Tunisie l'équivalent de 0,62% du PIB<sup>65</sup>.

Cela veut dire que cette dépréciation tendancielle participera toujours au transfert d'une partie importante des richesses nationales au profit des étrangers et handicapera lourdement la formation de l'épargne nationale et le financement du développement du pays si on continue à garder ce modèle en déclin.

62 Voir Briefing paper n°11, intitulé «FMI : Impact de la dévaluation du dinar », publié par l'observatoire tunisien de l'économie, Tunis, 20/08/2021.

63 Selon la BCT, l'évolution des échanges commerciaux du fait de la dépréciation du dinar (effet de change) a impacté négativement le déficit commercial de l'ordre de 1,1 milliards de dinar en 2016 et 1,8 milliards de dinar en 2017, avec une amélioration en 2018 de 163,1 millions de 163,1 millions de dinars due à une importante diminution des importations résultant de la politique d'austérité.

64 Cette faiblesse intrinsèquement liée au modèle de type extensif et extraverti.

65 « Dette extérieure : la dépréciation du dinar a coûté 742 millions de dinars » Managers le 21/12/2021

### B.3.2- Les fuites illégales des capitaux

#### B.3.2.1- Une extraversion croissante favorable aux fuites des capitaux

A côté des sorties légales des capitaux, il y a des fuites illégales et anarchiques des capitaux. Ces fuites tendent à s'amplifier dans le contexte d'une extraversion chaotique et non maîtrisée, conjuguée à une généralisation de la corruption à une tendance prononcée à l'essoufflement du modèle extensif et extraverti et un élargissement continu d'une économie informelle mafieuse.

Le développement extraverti est une stratégie adoptée par beaucoup de pays en développement dans le but d'accélérer leur industrialisation. Cette stratégie a été retenue par de nombreux pays suite à l'échec de la spécialisation dans l'exportation des produits agro-miniers qui n'a pas permis de déboucher sur une industrialisation grâce aux ressources financières tirées de ces exportations, du fait de la dégradation des termes de l'échange. Ce premier échec a été suivi par une crise de la stratégie d'industrialisation basée sur l'import-substitution qui a débouché sur la constitution d'une économie d'endettement ayant entraîné l'adoption d'une stratégie de promotion des exportations appelée aussi «substitution aux exportations». Il s'agit de substituer progressivement aux exportations de produits primaires des produits de plus en plus élaborés par la remontée de filières : remplacer les exportations traditionnelles par de nouvelles, plus intensives en capital et à plus forte valeur ajoutée ; passer de l'industrie légère à l'industrie lourde, en intégrant progressivement du progrès technique et en assurant la formation de la main.

Toutefois, rares sont les pays qui ont maîtrisé ce parcours vertueux. Ceux qui l'ont fait (comme la Corée du Sud et Taiwan, Chine, et sur leur trace le Vietnam, la Malaisie, la Thaïlande...) ont pu réussir grâce à une démarche volontariste, programmée et cohérente.

En Tunisie, depuis l'abandon de cette démarche volontariste dans le cadre du respect des avantages comparatifs statiques, de la neutralité de l'Etat et de la supériorité présumée du marché pour assurer la régulation économique, on assiste à une augmentation de l'extraversion avec la permanence du même modèle et de la même spécialisation qui ont fini par donner de nombreux signes d'une tendance prononcée à l'essoufflement comme on l'a analysé plus haut.

En effet, le tableau 31 indiquant l'évolution de la part des échanges dans le PIB et du taux d'ouverture souligne que la part des exportations des biens et services dans le PIB est passée de 17,9% en 1961, à 48,5% en 2011, à 48,3% en 2019 et à 43,5% en 2021. De son côté, la part des importations dans le PIB est passée successivement de 26,4% ; 56% ; 59,1% et 52%. L'ensemble des exportations et importations dans le PIB a atteint 107,2% en 2019 contre 44,3% en 1961. Pour sa part, le taux d'ouverture a atteint 53,6% en 2019 contre seulement 22% en 1961. Comparé au taux moyen d'ouverture dans le monde qui n'a pas dépassé en moyenne 21% en 2006, le taux d'ouverture tunisien à la même date a atteint 47%, soit plus que le double du taux mondial contre 13% dans l'UE et 11% aux USA et Japon et 31% en Chine.

Certes, cette extraversion élevée a permis de changer le contenu des exportations qui devient constitué de plus de 80% par des produits manufacturiers. Mais, ces produits pour l'essentiel sont à faible valeur ajoutée et à contenu technologique et main d'œuvre qualifiée faible.

**Tableau 31- Evolution de la part des échanges commerciaux dans le PIB et du taux d'ouverture de l'économie**

	1961	1971	1981	1991	2001	2011	2019	2021
1	17,9	20,9	35,9	35,8	42,8	48,5	48,11	43,5
2	26,4	22,6	43,3	40,8	46,7	56	59,1	52,8
<b>3- X+M/PIB</b>	<b>44,3</b>	<b>43,5</b>	<b>79,2</b>	<b>76,6</b>	<b>89,5</b>	<b>104,5</b>	<b>107,2</b>	<b>96,3</b>
<b>4- Taux d'ouverture (X+M/2)/PIB</b>	<b>22</b>	<b>21,7</b>	<b>39,6</b>	<b>38,3</b>	<b>44,8</b>	<b>52,2</b>	<b>53,6</b>	<b>48,2</b>

Source : Banque de données de l'ITCEQ

#### B.3.2.2- Une fuite illicite croissante à travers des canaux multiples

Cette extraversion élevée, conjuguée à un essoufflement du modèle a largement favorisé les fuites illicites des capitaux. En effet, selon les méthodes utilisées pour procéder à une estimation de ces fuites<sup>66</sup> pas moins de 80% des fuites des capitaux proviennent de la falsification de transactions commerciales d'après l'ONG amé-

66 Leonce Ndikumana et James K Boyc (2012) «Fuite des capitaux des pays de l'Afrique du Nord», Political Economy Research (PER) Institute University of Massachusetts, octobre 2012 et Leonce Ndikumana «Fuite des capitaux et paradis fiscaux : impact sur l'investissement et la croissance en Afrique», Revue d'économie du développement, Vol. 22, n°2, 2014.

ricaine Global Financial Integrity. Cette falsification concerne la sous facturation des exportations (en sous estimant leur quantité, leur prix ou les deux) dans le but de dissimuler les gains réels et de conserver la différence dans les comptes de pays étrangers. La falsification concerne aussi les importations dans la mesure où les entreprises peuvent surfacturer leurs factures d'importation afin d'obtenir des devises supplémentaires auprès des autorités bancaires et de garder la différence à l'étranger sur des comptes privés ou sous forme d'autres actifs immobiliers ou financiers. Il arrive aussi que les importations sont sous facturées et non enregistrées afin de contourner les droits de douane et d'autres impôts à l'importation. Ces phénomènes sont connus respectivement sous nom de «Contre bande technique» et de «contre bande pure». Le paiement d'importation de contre bande peut être considéré comme un autre type de flux financier illicite, distinct de la fuite des capitaux. Le montant de la fuite illicite des capitaux résultant de la falsification des transactions commerciales, est estimée en comparant les statistiques d'importation et d'exportation déclarées d'un pays comme la Tunisie ou une zone géographique comme l'Afrique du Nord à celles des partenaires commerciaux qui sont généralement situés en Europe dans le cas des pays de l'Afrique du Nord. Cela suppose, évidemment que les statistiques commerciales des économies européennes sont plus fiables. Sur le plan méthodologique, les fuites illicites découlant des transactions commerciales avec l'Europe sont utilisées comme référence pour estimer les fuites résultant des transactions avec le reste du monde.

A côté des fuites découlant de la falsification de transactions commerciales, les estimations concernent en plus les transferts de fonds des travailleurs qui sont souvent sous déclarés dans les statistiques officielles de la balance de paiement des pays en développement<sup>67</sup>. Elles concernent aussi les flux des IDE et ceux de l'endettement extérieur.

Sur cette base, les résultats obtenus<sup>68</sup> indiquent qu'au cours des 40 dernières années (1970-2010), les quatre pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Maroc, et Tunisie) objet de l'étude citée<sup>69</sup>, ont perdu ensemble plus de 450 milliards de dollars (en dollars constants de 2010) en raison de la fuite des capitaux. Le montant le plus important provient de l'Algérie (267 milliards de dollars), suivie du Maroc (88 milliards), de l'Egypte (60 milliards) et de la Tunisie (39 milliards).

Pour la Tunisie, le régime de Ben ALI (1987-2010) est à l'origine de plus de 87% de la fuite de capitaux cumulée de la Tunisie sur une période de quatre décennies. La fuite illicite des capitaux estimée à 39 milliards de dollar représentait 88,1% de son PIB de 2010 et une perte moyenne de 3695,7 dollars pour chaque citoyen tunisien contre 7533,4 dollars pour l'algérien, 2744,9 dollars pour le marocain et 736 dollars pour l'égyptien et une moyenne Nord-africaine de 2851,2 dollars par habitant. C'est-à-dire que la Tunisie vient en deuxième position après l'Algérie en termes d'ampleur de la perte causée par la fuite illicite des capitaux.

Selon le rapport cité, au cours des quatre décennies allant de 1970 à 2010, la Tunisie a perdu en moyenne 905 millions (dollars 2010) par an, soit l'équivalent de 3,9% du PIB et de 15,9% de la formation brute du capital.

En Tunisie, la fuite des capitaux a réellement décollé en 1984, avec une tendance à la hausse qui s'est prolongée jusqu'en 2003. Sous le régime de Ben Ali, le pays a perdu 33,9 milliards sur les 39 milliards enregistrés au cours de toute la période 1970-2010, soit en moyenne 1,5 milliards de \$ par an au cours de la période 1987-2010 contre 278 millions de \$ sur la période 1970-87 sous le régime de Bourguiba. Cette constatation justifie et appuie l'appel de la société civile à la réalisation d'une audite concernant les dettes héritées du régime de Ben Ali. L'expérience des pays d'Afrique subsaharienne montre qu'une grande partie des emprunts extérieurs s'échappe sous forme de fuite de capitaux.

Il faut souligner que pendant la période de «Transition démocratique», le phénomène de fuites illicites des capitaux s'est même accéléré d'après le rapport du GFI<sup>70</sup>. En effet, ce rapport indique qu'après avoir chuté à 1,630 milliards dollars en 2011, le volume des capitaux fuyant la Tunisie a augmenté de nouveau depuis 2012. Selon ce rapport couvrant la période 2004-2013, les flux illicites ont atteint 1,995 milliards de dollars en 2012 et 1,993 en 2013 soit une croissance de plus de 20% par rapport à 2011.

Il faut remarquer que la Tunisie figure en 8<sup>ème</sup> place (avec 1,684 Milliards \$) dans le monde arabe, derrière la Syrie (4,767) milliards \$), le Qatar (4,713 milliards \$), Oman (4,385 milliards \$), le Maroc (4,102 milliards \$), l'Egypte (3,983 milliards \$), le Koweït (2,847 milliards \$), le Liban (1,991 milliards \$). Sur le plan international, la Tunisie occupe la 57<sup>ème</sup> position. En Afrique aussi, elle se distingue en occupant la 8<sup>ème</sup> place derrière deux

67 Voir pour les détails PER, octobre, déjà cité.

68 idem

69 La Libye n'a pas été retenue en raison de manque de données sur la dette, malgré que ce pays ait connu une fuite à grande échelle. Après la chute du régime de Kadhafi, les informations publiées à l'époque estiment que la fortune de Kadhafi comprendrait des avoirs aux USA (estimés à 37 milliards de dollars), au Royaume Unie (12 milliards de livres sterling), aux Pays Bas (2,1 milliards de dollars), en Autriche (1,8 milliards de dollars), en Suède (1,6 milliards de dollars) et en Suisse (416 millions de dollars). D'autres choses restent encore à estimer.

70 Global financial Integrity a publié une étude soutenue par la banque mondiale qui a révélé un trou de près de 18 milliards de dollars échappés au circuit officiel en Tunisie dont 15 volatilisés sur la période 1970 à 2008, parmi ces 15, il y a 12,5 milliards \$ partis au cours de la période 1987-2008.

géants africains des flux illicites, en l'occurrence l'Afrique du Sud (20 922 milliards \$) et le Nigéria (17 804 milliards \$).

### B.3.2.3- Une hémorragie qui débouche sur une situation paradoxale et perverse

Malgré les insuffisances des méthodes<sup>71</sup> utilisées pour estimer l'ampleur des fuites illicites, il faut remarquer que d'après les informations disponibles, depuis 1970 jusqu'à nos jours, la Tunisie a perdu au moins 75 milliards de dollars courants soit environ 3 fois le stock de la dette extérieure tunisienne enregistrée en 2021.

D'ailleurs l'étude citée sur les pays de l'Afrique du Nord a souligné que si la fuite des capitaux a rapporté ou aurait pu rapporter, un modeste taux de rendement égal au taux des bons de trésor des Etats-Unis, la perte s'élèverait à 619,2 milliards \$ sur les quatre décennies pour les pays de l'Afrique du Nord. Cela dépasse largement le total des engagements extérieurs de ces pays qui s'élèvent à 87,1 milliards \$ en 2010. En ce sens, plutôt que d'être endettés envers le reste du monde, les quatre pays sont en fait des «créanciers nets» du reste du monde, à hauteur de 500 milliards \$.

Malheureusement, en réalité ces pays sont en permanence des débiteurs et souffrent des impacts désastreux de ces fuites illicites et croissantes des capitaux. Les impacts sont multiples : en premier lieu, ils concernent la réduction nette et dramatique de l'épargne à l'origine des besoins de financement croissant et du recours accru à l'endettement et d'une accumulation du capital national inférieure à son niveau potentiel entraînant une croissance sous-optimale au fil du temps.

La fuite des capitaux réduit également l'assiette fiscale, ce qui entraîne une diminution des recettes publiques, des investissements publics conjuguée à une dégradation de tous les services sociaux et à des crises récurrentes des finances publiques.

D'un autre côté, dans la mesure où une partie de la fuite des capitaux est alimentée par la dette extérieure cela ne manque pas de faire subir au pays des coûts ultérieurs liés au service de la dette.

Au total, la fuite des capitaux est loin d'être un épiphénomène, il représente un problème systémique qui contribue en permanence à aggraver le problème de financement de l'économie et à accélérer l'essoufflement d'un modèle extensif et extraverti qui depuis quelques années se révèle dépassé, inapte et incapable de faire face aux multiples défis qui se posent à la Tunisie.

Plus grave encore, ce modèle, non seulement il génère de moins en moins de richesses variées et compétitives et entraîne de plus en plus des gaspillages (modèle extensif) et des fuites des capitaux (modèle extraverti), mais en plus, il n'arrive plus à retenir ses ressources humaines, surtout les plus qualifiées qui quittent le pays par milliers chaque année. En plus, des dizaines de milliers de cadres tunisiens déjà émigrés, le mouvement de départ continu à un rythme croissant. Selon l'agence tunisienne de coopération technique, durant les huit premiers mois de 2022, le nombre de personnes recrutées a atteint 2290 contre 1336 durant la même période en 2021. Parmi ce nombre figure en premier les enseignants suivis du personnel de la santé et du personnel technique de différentes spécialités. Ce départ continu des ressources humaines qualifiées coûte énormément au pays. Selon certaines estimations<sup>72</sup> la formation complète d'un médecin spécialiste peut s'élever jusqu'à 12 millions de dinars, soit environ 3,5 millions d'euros. De son côté, la formation complète d'un ingénieur coûte à l'Etat tunisien plus de deux millions de dinars, soit environ 550 000 euros. Ces pertes de ressources humaines ont des impacts multiples en termes de création de richesses, de compétitivité économique, de qualité de services surtout dans le domaine de l'enseignement. En effet, on assiste à une dégradation terrible du secteur de l'enseignement qui signifie que ce secteur n'est plus en mesure de reproduire les compétences émigrées avec le même niveau, la même qualité et les mêmes performances. D'où une perte fortement préjudiciable pour l'avenir du développement du pays.

D'où aussi, la nécessité et l'urgence d'un modèle de développement alternatif capable de générer à un rythme élevé des richesses variées et compétitives et de mettre fin sinon atténuer les sorties et les fuites colossales des capitaux et les départs massifs et fortement handicapants de nombreuses ressources humaines en général et celles les plus qualifiées en particulier.

71 Par exemples, ces méthodes ne prennent pas en considération les fuites engendrées par l'économie informelle devenant envahissante et se livrant à des trafics et contrebandes transfrontaliers multiple et variés. En plus en Tunisie, on estime le volume de devise qui circule dans le secteur informel à 3 milliards DT par an, soit 8,2 millions de dinars par jour. Ceci représente environ 2,5 millions d'euros par jour contre 10 millions euros/jour en Algérie.

72 Amine Ben Naceur «Quand le Maghreb perd ses talents», document publié en 2019 par l'association Konrad-Adenauer-Stiftung.

## C- LES EXIGENCES ET LES CONDITIONS D'UNE TRANSITION VERS UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT INTENSIF, ÉQUILIBRÉ, DURABLE ET ÉQUITABLE

La transition vers un modèle de développement intensif passe par la diversification des activités économiques et la promotion, en particulier, d'activités à contenu technologique et emploi qualifié élevé, la consolidation du tissu économique sur la base de la construction de filières de production, la création de suffisamment de projets structurants, la mise en place d'une véritable politique technologique, l'établissement de fortes articulations et adéquations entre système productif et système de formation et de recherche, le renforcement de l'intégration territoriale afin de permettre la valorisation des richesses et des spécificités de toutes les régions. Pour être durable, ce développement intensif doit être attentif et respectueux de son environnement naturel, d'une part, et équitable dans la répartition des richesses entre les régions, les générations et les catégories sociales, d'autre part.

Jusqu'ici, la transition vers ce type de modèle n'a pas pu être réalisée dans le cadre d'une régulation purement marchande. Cette dernière a débouché plutôt sur une permanence d'un modèle extensif se contentant de mobiliser des avantages comparatifs statiques consistant à exploiter et valoriser les richesses naturelles (mines, pétrole, soleil, plage, ...) et à utiliser une main d'œuvre non qualifiée et à bon marché dans certaines activités orientées vers l'exportation (confection, cuirs, chaussures, produits électriques et mécanique et agro-alimentaires...). Certes, l'Etat, tout en organisant son désengagement de beaucoup d'activités de production, de commercialisation et de services économiques et sociaux, continue à mettre en œuvre des politiques économiques diverses. Toutefois, ces politiques économiques, conformément à la logique de transition libérale en cours, sont appelées à promouvoir la flexibilité et à observer une neutralité destinée à favoriser le jeu des mécanismes du marché et la généralisation de la logique marchande. C'est au nom de cette neutralité que l'on assiste à une absence totale de politiques sectorielles capables de diversifier, de densifier et d'intégrer le tissu productif sur la base de construction d'avantages comparatifs dynamiques, de maîtrise de la technologie et de promotion des innovations, et de création d'articulations dynamiques entre les différentes dimensions de la reproduction sociale.

L'incapacité d'une régulation purement marchande à déclencher une transition vers un modèle intensif découle des théories et des règles qui fondent cette conception marchande.

En premier lieu, la théorie des avantages comparatifs héritée de Ricardo est une théorie statique préoccupée fondamentalement par la question de l'efficacité relative à l'affectation des ressources. Cette théorie trouve son prolongement dans la théorie des échanges de Heckscher-Ohlin, dans la mesure où elle est fondée, comme la précédente, sur le concept de l'avantage comparatif de type statique résultant des différences de dotation en facteurs de production. Cette théorie suppose une concurrence parfaite sur des marchés très morcelés et des rendements d'échelle constants. Elle ignore par conséquent, le rôle des différences technologiques entre les pays, ainsi que le rôle de la création d'avantages comparatifs par le biais de la recherche-développement, de la formation, de l'innovation et de l'apprentissage par la pratique.

Telles qu'elles sont conçues, ces théories traditionnelles ne laissent pas de place aux politiques industrielles et commerciales stratégiques conformément aux exigences d'une transition vers un modèle de développement intensif dans les pays en développement. En effet, le caractère statique de ces théories qui privilégient l'efficacité à court terme, cadre mal avec les préoccupations stratégiques relatives au développement et à l'efficacité dynamique à long terme.

Les limites de cette conception traditionnelle ont donné lieu à beaucoup de contributions théoriques qui ont cherché à renouer avec la tradition Schumpeterienne. Pour ce dernier, un système économique doit être compris par sa dynamique interne de changement évolutionniste basé sur un processus intensif d'innovations technologiques et organisationnelles. A partir de sa critique du modèle circulaire de l'équilibre, l'auteur va présenter son analyse en termes de dynamique économique. Les facteurs déterminants le changement économique sont non seulement de nature économique, mais aussi dépendants des conditions sociales ambiantes «du fait de la dépendance fondamentale des variables économiques vis à vis d'autres facteurs, il n'est pas possible d'expliquer le changement économique par les seules conditions économiques prévalant antérieurement<sup>73</sup>».

Cette conception représente un apport fondamental qui va marquer profondément les théories du développement. En effet, le développement économique devient un processus social fondamentalement discontinu et rythmé par des vagues d'innovations. Ces dernières entraînant une évolution dynamique des avantages comparatifs, autorisent la mise en place de politiques industrielles visant la construction de ces avantages. A côté de l'évolution de l'aspect théorique de la question, beaucoup d'études montrent depuis les années 80

73 J.A. Schumpeter "The theory of Economic development, an inquiry into profits, capital, credit, interest and business cycles, New and business cycles", New York, Oxford Univ. Press, 1961.

à partir d'exemples concrets (Japon, Corée, Taiwan...) que les performances obtenues par de nombreux pays actuellement développés ou émergents, l'ont été grâce à des politiques industrielles guidées par le double souci de la connaissance et de l'efficacité au sens de Schumpeter.

La deuxième conception qui caractérise la politique de la régulation actuelle en Tunisie est celle qui prône la neutralité. En effet, pour la théorie traditionnelle, le dynamisme d'une économie ouverte serait la conséquence de l'application de la règle de neutralité et non de mesures incitatives. Par l'imposition de règle de neutralité dans l'intervention étatique, on prétend s'assurer que l'allocation des ressources se fera comme dans une situation de libre-échange. De sorte que les «neutralistes» ne croient pas qu'il y ait la moindre justification pour l'adoption par les pouvoirs publics de mesures discriminatoires ou préférentielles selon les industries. En Tunisie, le code unique d'investissement de décembre 1993 a été fortement dominé par une logique Neutraliste. En effet, l'approche qui a été à la base de la préparation de ce code a visé essentiellement la réduction des distorsions sectorielles qui figuraient dans les précédents codes d'investissement et ce à travers l'abandon de l'approche sectorielle. Or, ce qu'il fallait abandonner, c'est plutôt la logique d'assistance qui résultait de la permanence des avantages accordés et de l'absence d'engagements précis de la part des bénéficiaires de ces avantages, et non l'abandon de l'approche sectorielle en tant que telle<sup>74</sup>. En outre, dans les faits la recherche de cette neutralité s'est traduite par un biais contre le secteur manufacturier qui a vu sa part dans l'investissement total baissée au profit des services. Ceci s'explique par le fait que l'horizon temporel du secteur privé en Tunisie est limité et non optimal pour la collectivité dans la mesure où l'investissement se détourne relativement des activités manufacturières. Ce comportement spécifique des agents privés nécessite une nouvelle réforme du code d'investissement et un retour à une approche sectorielle explicite, bien définie et renouvelée. Il faut insister sur le fait que partout dans le monde, les Etats adoptent des politiques destinées à renverser le principe de neutralité en visant des branches, des secteurs et des créneaux prioritaires conformément à des politiques sectorielles bien définies.

Le développement étant par essence assimilable à un processus dynamique long, il ne peut se poursuivre en Tunisie sur la base d'une conception statique de l'avantage comparatif, d'une neutralité présumée de la politique économique, et d'un comportement «prudentiel» du système bancaire. Dans le contexte de la globalisation, des incertitudes accrues et des changements technologiques accélérés, les entreprises sont contraintes à des mutations faisant apparaître des besoins et des stratégies nouvelles. La définition d'une politique industrielle est impérative dans ce contexte. Cette politique doit viser la construction des avantages comparatifs autour de créneaux porteurs.

Cette construction passe par une réhabilitation de l'Etat et par la création de synergies entre l'Etat et le marché en général et le secteur public et le secteur privé en particulier.

Il faut souligner que la réhabilitation de l'Etat doit passer nécessairement par sa réforme et la rénovation de ses rapports avec la société, l'économie et l'espace.

Avec la société cette rénovation doit se traduire par l'abandon de la domination de la société par l'Etat, cet abandon doit passer par la construction d'un Etat de droit et l'amélioration de la transparence et de la gouvernance afin de libérer les initiatives et de rétablir la confiance dans les institutions. Ceci est fondamental pour instaurer un climat des affaires incitatif.

Parallèlement, l'Etat devrait redéfinir ses rapports avec l'économie en abandonnant le principe de la neutralité, en renonçant à la politique de l'assistance économique et de l'octroi de privilèges et d'avantages sans contrepartie économique, sans engagements précis de la part des bénéficiaires à réaliser des objectifs définis en commun accord et sans sanctions prévues et appliquées en cas de non-respect des engagements. Cette redéfinition est nécessaire pour organiser la transition vers un modèle de développement de type intensif plus diversifié et plus intégré sectoriellement et socialement. Cette redéfinition suppose d'une part, l'adoption de politiques sectorielles en général et industrielle en particulier, et d'autre part, la formulation d'une politique de redistribution des revenus. La politique industrielle est nécessaire pour améliorer la visibilité des acteurs économiques dans un monde instable et en pleine mutation. Elle doit abandonner la vision dichotomique entre secteur public et secteur privé et la remplacer par une démarche contractuelle visant la création de synergies entre les deux secteurs. Enfin, une telle politique industrielle devrait être accompagnée par une rénovation des relations professionnelles nécessaires pour mobiliser et responsabiliser tous les acteurs et garantir le passage vers une compétitivité hors prix qui s'appuie sur l'innovation, l'amélioration de la qualité des produits et services, le respect des normes et le développement de services après-vente...

Cette rénovation des relations professionnelles devrait permettre l'établissement d'une relation équilibrée entre un minimum de flexibilité nécessaire pour l'entreprise et un minimum de sécurité pour les travailleurs. Dans ce domaine, l'expérience danoise, une fois de plus, a permis d'associer la notion de flexisécurité à un

74 A. Bedoui «Le rôle de l'Etat dans la régulation économique : les enseignements d'une analyse comparative» RTE, N° 8 ; 1995.

système d'emploi performant et de protection sociale cohérent. Ce système de compromis, repose notamment sur l'idée que c'est l'employabilité de l'individu qu'il faut d'abord protéger et non son emploi. La flexi-sécurité est devenue pour beaucoup de pays, une stratégie politique visant à coordonner, d'une part, les réformes permettant d'ajuster la réglementation du travail à la nécessité de flexibilité de l'économie, et d'autre part, les dispositions propres à sécuriser les parcours des individus<sup>75</sup>.

Enfin, l'Etat devrait repenser son rapport avec l'espace dans le but de promouvoir une décentralisation administrative et une déconcentration réelle du pouvoir, nécessaire pour promouvoir une démocratie locale et régionale. Cette dernière est impérative pour créer des bassins et des pôles industriels capables de résister à la mondialisation, en mobilisant les spécificités, les atouts et les réseaux locaux.

A côté de son caractère intensif, le développement doit être durable et équitable, c'est-à-dire, il doit viser la construction d'une économie environnementalement durable et non une économie qui s'autodétruit. Cela suppose un respect des principes de l'écologie que le marché est incapable de prendre en considération. En effet, le marché ne reconnaît pas les concepts écologiques de base du rendement durable et il ne respecte pas non plus les équilibres de la nature. Bien que le concept de développement durable ait été élaboré depuis le début des années soixante-dix, rares sont les pays qui disposent d'une stratégie globale d'une éco-économie susceptible de rétablir les équilibres carboniques, de stabiliser la population et les nappes phréatiques et de conserver les forêts, les sols et la diversité de la vie végétale et animale. Il existe, certes, des pays qui réussissent un ou plusieurs aspects, mais aucun ne dispose d'une stratégie globale qui s'attaque à tous les aspects.

La Tunisie est appelée à faire face à une dégradation généralisée de son capital. En effet, outre le fait que les ressources naturelles en Tunisie sont limitées, vulnérables et fragiles, la pression anthropique sur ce capital naturel, associée à des phénomènes naturels et climatiques agressifs, ne cesse de s'accroître. C'est cette juxtaposition de phénomènes anthropiques et naturels qui est à l'origine de la dégradation presque généralisée du capital naturel de la Tunisie concernant les ressources en eaux, les ressources forestières et pastorales et la biodiversité tant continentale que marine. Cette situation nécessite la mise en place d'une stratégie nationale de développement durable qui couvre tous les aspects et tous les domaines (gestion durable des ressources naturelles, promotion d'un transport durable, promotion des énergies nouvelles et renouvelables, développement des villes durables, une gestion durable du littoral etc...).

De tous les pays, c'est le Danemark qui est le leader de l'éco-économie<sup>76</sup>. Il a stabilisé sa population, interdit la construction de centrales électriques au charbon, interdit le conditionnement des boissons sous des formes non rechargeables et il tirait depuis le début de ce siècle plus de 15% de son électricité de l'énergie éolienne. De plus, il a restructuré son système de transport urbain ; 32% de tous les déplacements à Copenhague se font à bicyclette au début du siècle.

Globalement, la construction d'une économie durable suppose la réalisation de mutations fondamentales dans les secteurs économiques clés : l'énergie, les matériaux et l'alimentation :

- Au niveau énergétique, les mutations nécessaires concernent le passage du pétrole, du charbon et du gaz naturel aux énergies éolienne, solaire et géothermique.
- Concernant les matériaux de construction, l'orientation concerne le passage d'un modèle linéaire (où les matériaux vont de la mine ou de la forêt à la décharge) à un modèle circulaire qui imite la nature (c'est-à-dire un modèle de réutilisation et de recyclage). Dans ce nouveau système, les industries de recyclage remplaceront en grande partie les industries d'extraction.
- Enfin, dans le domaine de l'alimentation, les grands bouleversements n'affecteront pas la structure du secteur, mais la manière de mieux gérer le capital naturel : améliorer l'usage de l'eau, sauvegarder la couche de terre arable en modifiant les pratiques agricoles, améliorer la productivité de la terre et préserver les forêts etc.

Ces mutations profondes donnent déjà lieu à l'émergence de nouvelles industries (fabrication, installation et maintenance des éoliennes, fabrication de cellules solaires, production d'hydrogène, construction de réseaux ferrés légers, production de bicyclettes, élevage piscicole, plantation d'arbres et entretien des forêts etc..) et à l'apparition de nouveaux emplois (ingénieurs en recyclages, géologues en géothermie, météorologistes éoliens, architectes environnementaux, mécaniciens de bicyclettes, ingénieurs en éoliennes, économistes écologiques, vétérinaires en aquaculture, forestiers etc...). Ainsi, l'option pour un développement durable est une option qui devrait ouvrir de nouvelles perspectives pour une industrialisation qui soit en harmonie avec la nature et avec le besoin de créer des emplois qualifiés.

75 R. Boyer (2006) «La flexibilité danoise : quels enseignements pour la France ?» CEPREMAP, Paris.

76 Lester R. Brown (2003) «Eco-économie, une autre croissance est possible, écologique et durable» Ed. Seuil, Paris p 129.

A côté de son caractère intensif et durable, le développement doit être équitable pour maintenir la cohésion sociale et approfondir la solidarité entre les acteurs. En plus de la nécessité de redéfinir une politique de redistribution capable de réaliser les objectifs signalés précédemment, il convient aussi de saisir toutes les opportunités offertes par l'économie sociale et solidaire<sup>77</sup>. En effet, entre le «tout Etat» et le «tout marché», d'autres formes d'organisation économique et sociale ont été expérimentées en économie de marché. L'économie sociale (coopératives et mutuelles) et solidaires (associations, fondations) peut être définie comme «l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagement citoyen<sup>78</sup>. L'histoire montre que les entreprises d'économie sociale et solidaire se sont constituées parfois pour des raisons «offensives» (un groupe se constitue pour réaliser un but qu'il s'est fixé) et plus souvent pour des raisons défensives (pour pallier la disparition d'anciennes formes de solidarité de type familial ou communautaire ou collectif avec le désengagement de l'Etat et/ou pour faire face aux contraintes du marché (approvisionnement, commercialisation et financement.).

En Tunisie, étant donné, l'importance du secteur informel et des micros et petites entreprises, l'économie sociale et solidaire peut offrir d'immenses opportunités pour structurer et consolider le secteur «informel» et créer des conditions favorables à son articulation avec le secteur structuré (secteur formel). Cela permettrait de préserver et d'améliorer les emplois existants et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'extension des activités et la création de nouveaux emplois. Même pour les chômeurs, la création de coopératives ou d'association pourrait aider à vaincre les multiples obstacles que rencontre un jeune chômeur qui veut s'installer à son propre compte (absence d'autofinancement, d'expérience, de réseaux de connaissance).

Il faut souligner que dans un pays comme la France, l'économie sociale et solidaire a contribué à la création de 2,1 millions d'emplois salariés sur un total de 22 millions de salariés que compte le pays en 2007. Avec un total de 1,7 millions de salariés, les associations sont le principal employeur de l'économie sociale et solidaire. C'est dire que cette forme d'organisation économique et sociale représente un gisement de croissance (en France, l'économie sociale et solidaire représente entre 7 et 8 % du PIB) et d'emploi que la Tunisie a grandement intérêt à exploiter, surtout que le contexte actuel est marqué par un développement sans précédent du mouvement associatif qui mérite d'être mis à contribution pour relever le défi de l'emploi.

Sans pouvoir dans cette contribution aller plus loin dans la réflexion relative à un modèle de développement intensif durable et équitable<sup>79</sup> signalons, néanmoins, qu'il existe des marges de manœuvre importantes pour réaliser le financement d'une transition vers un monde alternatif.

En Tunisie, il existe une marge de manœuvre non négligeable pour accroître le rythme des richesses, limiter les sorties et les fuites multiples des richesses et accroître le volume de l'épargne nationale et la capacité de financement de l'économie. Pour exploiter ces marges, il faut abandonner un modèle qui s'essouffle et organiser rapidement la transition vers un modèle plus intensif et mieux équilibré, au lieu de poursuivre le maintien du modèle actuel par les multiples politiques ruineuses de soutien fiscal et financier et de dumping multiformes. A court terme, on peut aussi envisager la réalisation de deux réformes urgentes pour améliorer les conditions de transition d'un modèle essoufflé à un modèle alternatif.

La première réforme concerne le domaine fiscal et la deuxième concerne le domaine bancaire et financier.

Dans le domaine fiscal, la marge pour améliorer rapidement l'épargne publique est non négligeable. Car, actuellement, le secteur informel qui devient envahissant et qui participe selon les estimations à raison de 40 à 50% à la création des richesses (PIB), ne contribue aucunement à la formation des ressources propres de l'Etat. Cet état des choses nécessite d'une part, un redressement urgent et ferme d'une situation absurde et inacceptable, et d'autre part une intégration rapide de ce secteur informel dans l'économie formelle.

A côté de cela, l'accroissement de l'épargne publique nécessite la limitation graduelle du régime forfaitaire voire son abolition et la généralisation du régime réel, la réduction des avantages fiscaux et financiers, la disparition des différences de traitement entre entreprises on-shore et entreprises off-shore et l'établissement d'un système fiscal plus juste, capable d'assurer une correspondance entre la contribution fiscale de chaque catégorie sociale et sa part dans le revenu national. Cette réforme fiscale gagne à être renforcée par une réforme de l'administration publique dans le but de limiter le gaspillage causé par la multiplication des fonctions et des services administratifs qui donnent lieu à de nombreux avantages en matière d'achats de voitures de fonction, bons d'essence, services de maintenance, assurance, consommation gratuite des Biens et services par le personnel travaillant dans beaucoup d'entreprises publiques telles que la STEG, la SONEDE, Tunis-air, etc....

77 D. Demoustier (2001) « L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement » Ed. Syros, Paris.

78 J.L. Laville (2001) « Un projet d'intégration sociale et culturelle », le monde diplomatique, Oct., suppl. Les promesses de l'économie solidaire.

79 Voir les travaux réalisés dans le cadre du FTDES :\* A. Bedoui (2018) « Quel programme de sauvetage à court terme et quel projet alternatif à moyen et long terme ». Document en arabe, publié par le FTDES.\*\* Travail collectif publié en 2020 « Quel modèle alternatif pour la Tunisie ». Trois documents : une note d'orientation ; un document concernant l'aspect macroéconomique et institutionnel et sectoriel ; un troisième document concernant le développement régional.

Dans le domaine financier, les réformes deviennent de plus en plus urgentes en raison du retard important pris par la Tunisie dans le domaine financier en général et bancaire en particulier comme l'indique le Tableau 32.

**Tableau 32- Importance des différentes sources de financement (%).**

	Corée du Sud	Malaisie	Thaïlande	Chili	Turquie	Tunisie
<b>Crédits intérieur fourni au secteur privé par les banques/PIB</b>						
<b>2010</b>	130	107	90.7	65.8	41.6	52.2
<b>2015</b>	132.1	123.1	149.4	109.9	66.5	74.8
<b>2020</b>	164.8	134	125.6	88.7	70.9	67.7
<b>Capitalisation boursière des entreprises cotées /PIB</b>						
<b>2010</b>	95.4	160.3	81.4	157.4	38.9	23.1
<b>2015</b>	84	127.1	86.9	78.5	21.9	19.3
<b>2020</b>	132.9	129.5	108.7	73	33	20.2
<b>Endettement extérieur/PIB</b>						
<b>2010</b>	35.4	31	31.5	42.7	39.5	37.4
<b>2015</b>	28.7	65.6	32.7	64.6	56	49.6
<b>2020</b>	33.3	70.7	37.9	72	62.9	71.6

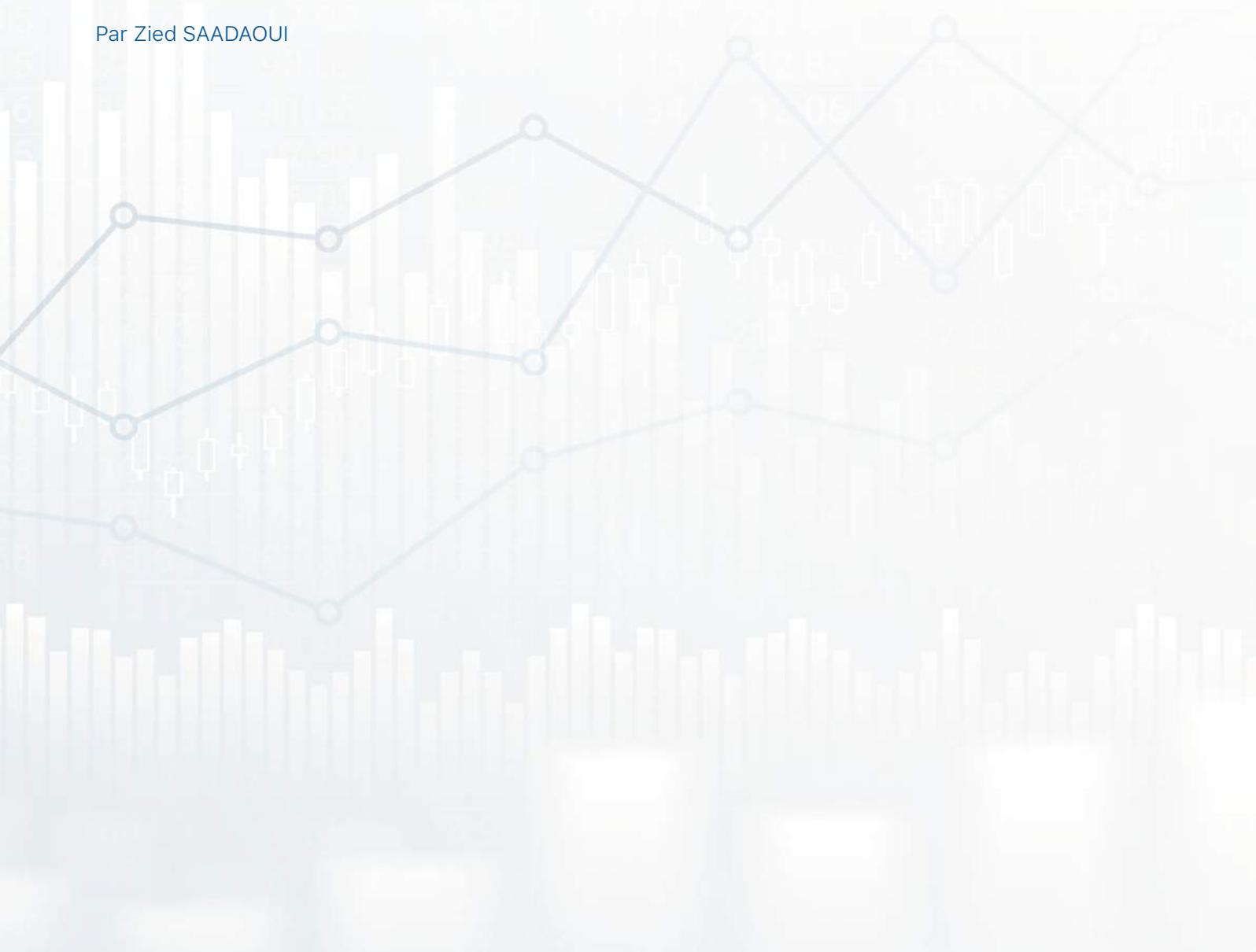
Source: Bank for international settlements BIS Papers n°8 August 2006

Ce dernier indique l'existence de possibilités réelles pour améliorer la contribution du secteur bancaire au financement de l'économie moyennant recapitalisation et restructuration de ce secteur qui constitue jusqu'à maintenant, la principale source de financement de l'économie avec une contribution qui reste en deçà des pays émergents de la première et de la deuxième génération et ceci concerne tant la contribution des banques que celle du marché boursier.

Etude II

# LA CONTRIBUTION DU SYSTÈME BANCAIRE AU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE : ACQUIS, DÉFAILLANCES ET PERSPECTIVES

Par Zied SAADAoui



# INTRODUCTION

À la fin du 18<sup>ème</sup> siècle l'industrie bancaire se montrait déjà indispensable au développement économique des pays par l'invention de plusieurs services et métiers bancaires encore utilisés aujourd'hui. Suite au développement du libéralisme économique et politique du 19<sup>ème</sup> siècle, les banques se sont trouvées dans la possibilité d'avoir le monopole sur la création et la mise en circulation des billets. L'utilité économique de la banque commençait à se confirmer à travers son rôle d'intermédiation traditionnelle qui consiste à créer la liquidité pour les agents économiques. La création de liquidité et la transformation des échéances se trouvent au cœur du rôle économique et social des banques, celui d'accompagner le développement économique par des financements surtout à moyen et long terme à partir de ressources de court terme. L'intermédiation bancaire était depuis ce temps considérée comme un stimulateur du développement économique, et ce à plusieurs niveaux, puisqu'elle joue un rôle prépondérant dans la mobilisation de l'épargne et le financement de l'investissement.

Mais il existe une autre facette moins glorieuse du modèle classique de banque tel qu'on le connaît aujourd'hui. La globalisation financière et la libéralisation des mouvements de capitaux ont mené vers une complexification, une opacité financière et une prise de risque excessive alimentée par l'engouement des banques pour l'accumulation du profit au détriment des objectifs de la stabilité économique, financière et sociale. C'est ainsi que les banques ont joué des rôles importants dans les crises économiques et financières modernes (notamment celle qui a touché les pays sud-est asiatiques en 1997-1998 et la crise financière globale de 2008-2009).

Après la libéralisation financière, la globalisation rapide de l'activité bancaire et le mouvement de privatisation qui s'en est suivi, les banques, et malgré qu'elles détiennent toujours le privilège de la création monétaire, ont commencé à prioriser les intérêts des actionnaires par un comportement rationnel dont le seul et unique objectif est la maximisation des profits souvent à travers des conditions très restrictives limitant l'accès au crédit ou à travers des pratiques de rationnement. Comme entreprise privée, il est tout à fait du droit des actionnaires d'une banque d'agir de la sorte. Sous le prétexte d'un comportement prudent visant à éviter les sanctions réglementaires, les banques priorisent la maximisation de leur marge d'intermédiation afin d'améliorer leur rentabilité, constituer des provisions et se recapitaliser. Néanmoins, ces deux logiques (l'une économique qui cherche à maximiser la rémunération des actionnaires et l'autre réglementaire qui cherche à éviter les sanctions) semblent limiter l'efficacité du financement de l'économie par les banques et reléguer en arrière-plan leur responsabilité des banques dans l'accompagnement du développement.

Avec leurs pratiques et leurs modèles d'affaires actuels les banques disposent normalement de nombreux atouts pour contribuer efficacement au développement *via* l'intermédiation de transformation, le guidage et l'allocation efficace de l'épargne. Sauf que ces mêmes pratiques et ces mêmes stratégies d'affaire ont évolué en déphasage avec les besoins réels des économies surtout les économies à revenu intermédiaire ou faible (Huguon, 2007). La Tunisie n'échappe pas à cette règle. La performance du système bancaire tunisien est souvent appréciée à travers des indicateurs de rentabilité et de solidité mais très rarement à travers l'amélioration de sa contribution au financement de l'économie et les produits financiers innovants qu'il met en place afin de garantir un accès équitable et plus facile aux crédits.

*Ce chapitre s'interroge sur la capacité du modèle de banque universelle et du modèle d'affaire actuel des banques tunisiennes à répondre aux aspirations légitimes du peuple tunisien à plus d'investissement, moins de chômage et un accès plus facile et plus équitable au financement pour les PME et les ménages quelque soient leurs caractéristiques économiques et sociales.*

Plus précisément, il s'agit d'apporter des réponses aux questions suivantes : Le système bancaire joue-t-il le rôle stratégique qu'il devrait jouer dans le financement de l'économie ? Quelle est la contribution effective des banques tunisiennes au financement de l'économie, des petites et moyennes entreprises et des ménages ? Quelles sont les conditions qui permettront l'amélioration de la contribution des banques tunisiennes au financement ? Faut-il une transformation en profondeur du système bancaire tunisien ?

Ces questions tirent leur légitimité de trois arguments majeurs :

- Les banques bénéficient d'un « privilège » octroyé par la législation qui leur donne l'exclusivité d'exploiter des ressources financières abondantes et presque gratuites collectés auprès des déposants. Mis à part la Poste tunisienne, aucun autre intermédiaire financier, autre que les banques universelles, ne peut bénéficier de telles ressources. Ce même privilège est lié à un autre non moins important, celui de la possibilité d'octroyer des crédits sans ressources préexistantes en alimentant des comptes de dépôts ou en créant de nouveaux comptes. Ce privilège n'est pas le moindre puisqu'il permet aux banques de bénéficier de liquidités non rémunérées contre l'octroi de crédits souvent très coûteux qui leur garantissent des marges assez confortables. Qu'apportent les banques tunisiennes à l'économie et à la société en contrepartie de ce privilège ?

- Les banques tunisiennes ont été souvent surprotégées par l'État, aucune faillite d'institution bancaire n'a eu lieu. L'unique institution bancaire qui est passée sous liquidation judiciaire est la Banque Franco-Tunisienne après un litige qui a duré plus de trois décennies. Ce soutien historique indéfectible de l'État aux banques privées et publiques devrait s'accompagner en retour d'un soutien palpable apporté par ces institutions au financement et au développement de l'économie.

- Après la crise financière globale de 2008-2009, la conscience des sociétés et des régulateurs à travers le monde autour de l'utilité sociale des banques a profondément changé. Les banques se sont réorientées vers une logique d'affaire axée sur la confiance et l'éthique. C'est ainsi que la performance des banques n'est plus seulement jugée à travers des indicateurs classiques mais également à travers des indicateurs de performance sociale et environnementale.

L'appréciation de la contribution des banques tunisiennes au financement l'économie tunisienne se fera à travers quatre sections. La première section évalue les répercussions de la libéralisation financière et notamment celle des services bancaires sur le développement du système bancaire. Il s'agit aussi d'étudier l'effet de ce développement sur le financement de l'économie tunisienne. La deuxième section analyse l'évolution de la concurrence bancaire et s'interroge sur les effets positifs présumés de la libéralisation sur l'efficacité des banques. Elle tente aussi de comparer la performance des banques publiques par rapport aux banques privées et étrangères. La troisième section s'intéresse aux obstacles à l'accès au crédit auxquels font face les PME et les ménages tunisiens. La quatrième et dernière section se penche sur les caractéristiques du modèle d'affaire des banques qui peuvent expliquer leur contribution insuffisante au développement durable.

## 1. LIBÉRALISATION DES SERVICES BANCAIRES ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

### 1.1. Les principales étapes de l'évolution du système bancaire avant la libéralisation financière

L'histoire de l'activité bancaire en Tunisie a commencé avant l'indépendance par la création de la Société Centrale de Banque en 1880, un établissement français lié au siège social installé à Alger dénommé le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie. La première banque commerciale privée, la Banque de Tunisie a été ensuite créée en 1884 qui est restée jusqu'à peu après l'indépendance l'unique établissement disposant d'agences dans le pays. Desservant en priorité le secteur moderne colonial, l'activité bancaire était contrôlée par des capitaux français et évoluait dans un environnement financier sous-développé où la majorité de la population était exclue du financement bancaire.

Après l'indépendance commençait une première période de tunisification et de para étatisation du système bancaire menant vers la disparition des institutions publiques et parapubliques françaises. Le système bancaire a connu plusieurs changements allant de la création d'un système bancaire chapoté par la BCT dès 1958 après que le gouvernement ait pris le contrôle de la direction du système et la décolonisation de l'économie. Sous la domination de l'État, le système bancaire se formait progressivement à travers la création des deux banques publiques la STB et la BNT ensuite de la BDET. Dans les années 1960 le système a significativement évolué grâce à la création de l'UBCI et de l'UIB, suite à une opération de tunisification et de consolidation du système bancaire, la création d'une autre banque publique, la Banque du Peuple et la promulgation d'une loi de la profession bancaire en 1967. Les années 1970 ont vu naître les premières banques privées nationales ; notamment la CFCT BANK et la BIAT. Cette décennie était aussi une période de cloisonnement du système bancaire et de séparation entre les activités de dépôt, d'investissement et offshore.

Jusqu'aux années 1980, le système bancaire était soumis à un contrôle institutionnel rigide. Les banques étaient spécialisées et la prise de participation étrangère était particulièrement supervisée. Les taux d'intérêt étaient administrés, le crédit dirigé, et la politique monétaire était principalement menée par voie directe d'allocation quantitative de crédit et de refinancement. Les banques de développement se chargeaient essentiellement des crédits à moyen et long terme. L'État veillait à ce qu'une fraction spécifique des crédits soit

octroyée aux secteurs prioritaires notamment l'agriculture, le tourisme, le secteur exportateur et les PME. Des autorisations sont également accordées à ces banques afin d'allouer des prêts à moyen- et long-terme en faveur de ces secteurs. Les banques étaient obligées d'acquiescer des obligations d'État et d'exploiter une partie fixe de leurs ressources de dépôt pour financer à des taux d'intérêt préférentiels les activités prioritaires. L'autorité monétaire contrôlait de près le crédit bancaire en prévoyant des quotas de refinancement banque par banque. L'objectif étant de canaliser les ressources du système bancaire et l'investissement direct du gouvernement dans les secteurs clés. Cette politique a été enrichie par une fourniture généreuse d'incitations, par exemple à travers la bonification des taux intérêts débiteurs en faveur de l'investissement privé dans les secteurs prioritaires et la mise en place d'un système de contrôle du commerce et des changes conçus pour protéger les industries nationales naissantes et contrôler l'allocation des devises. À cette époque, le secteur privé, soutenu par l'État, participait activement au financement du secteur agricole, des petites et moyennes industries, du commerce et du tourisme.

Au milieu des années 1980, la mauvaise gouvernance des crédits alloués aux secteurs prioritaires et le déséquilibre macroéconomique qu'a connu la Tunisie a mené vers une accentuation du taux d'inflation et une diminution des réserves de change qui ont atteint presque un mois d'importation. Ces difficultés économiques ont poussé le gouvernement à démarrer la libéralisation du système financier, comme composante principale d'un vaste programme de réformes structurelles visant le renforcement du système productif et incluant également la libéralisation des échanges, la révision du système d'incitations et la privatisation des entreprises publiques.

## 1.2. La libéralisation financière et l'activité bancaire

Ces réformes ont été menées à partir de 1987 dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel négocié avec le FMI. Les réformes du secteur financier n'étaient pas conduites d'une manière homogène en termes de vitesse et de profondeur mais ciblaient essentiellement les mêmes objectifs. Elles visaient, en premier lieu, à réduire l'intervention directe de l'État et à renforcer le rôle des mécanismes du marché dans l'allocation des crédits, renforcer l'efficacité des institutions financières dans la mobilisation de l'épargne et instaurer un marché bancaire concurrentiel et compétitif tout en consolidant le système. La loi de la Banque Centrale de 1994 accordait, dans ce sens, une plus grande indépendance à BCT avec plus de prérogatives dans la supervision bancaire.

Les premières réformes significatives concernaient la libéralisation progressive des taux d'intérêt, excepté les taux sur les crédits destinés aux secteurs prioritaires. Ces taux pouvaient fluctuer librement dans une fourchette de trois points de pourcentage au-dessus du TMM. En 1990, les taux préférentiels ont été revus à la hausse pour tous les secteurs prioritaires, en épargnant momentanément le secteur agricole. C'est en 1994 que les taux d'intérêt appliqués aux secteurs non-prioritaires étaient complètement libéralisés. À la fin de 1996, les taux d'intérêt préférentiels pour les secteurs prioritaires ont été complètement éliminés. En même temps, la politique d'encadrement du crédit disparaissait progressivement à la défaveur des secteurs prioritaires qui bénéficiaient jusque-là d'un système de protection et d'accompagnement financier complet et cohérent de la part de l'État. D'abord, les banques étaient de moins en moins obligées de prêter au Trésor et aux entreprises publiques dès la fin des années 1980. L'exigence d'autorisation préalable de financement a été supprimée en 1988 par la BCT et le financement à des taux préférentiels de certaines entreprises publiques a été éliminé en 1990. En 1991, l'obligation pour les banques de souscrire et de détenir des bons du Trésor a été assouplie ensuite définitivement supprimée en 1994.

Essayant de garantir le succès de ces réformes, l'autorité bancaire a tenu à renforcer la réglementation prudentielle et la supervision bancaire afin de contenir la prise de risque des banques. En 1999, un ratio réglementaire de fonds propres pondérés du risque recommandé par le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire a été introduit. Un plan de recapitalisation de certaines banques et d'assainissement des créances douteuses a été mis en place poussant le gouvernement à prendre en charge un important volume de crédits bancaires de qualité médiocre. Les mécanismes de supervision bancaire ont été également renforcés durant la même période.

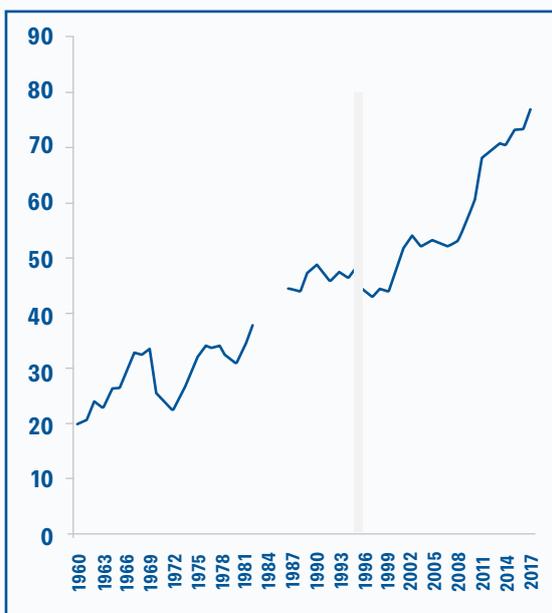
En même temps, et afin de renforcer la concurrence entre les banques, l'État a progressivement assoupli les restrictions sur l'ouverture du capital à la participation étrangère et a conduit une politique visant la suppression de la spécialisation sectorielle et l'élargissement du champ d'activités des banques étrangères. Les banques offshore se sont vues permettre de percevoir sous forme de dépôts les fonds des résidents dans certaines limites. Elles ont également obtenu l'autorisation d'octroyer des crédits en monnaie locale à partir des dépôts collectés auprès des résidents, et d'octroyer des crédits à long terme en devises ainsi que le financement des importations et des exportations pour le compte des résidents.

La dernière réforme d'ampleur du système bancaire, est l'instauration de l'universalité et la suppression quasi-complète de la spécialisation dans la profession bancaire. La loi du 10 juillet 2001 a explicitement défini la notion d'établissement de crédit comme une banque qui reçoit des dépôts du public, mettant ainsi fin à la séparation des champs d'activités des banques. Les banques de développement devaient ainsi se conformer à cette définition en diversifiant leurs ressources financières pour entamer leur mutation en « banques universelles ». Dans le cadre de cette loi, la participation étrangère a été renforcée notamment à travers la cession de 52,34% du capital de l'UIB au groupe français Société Générale, la cession de 50% du capital de l'UBCI à un autre groupe français BNP Paribas et la prise de contrôle de 33,54% du capital de la Banque du Sud par le consortium Andalumahreb constitué par l'Espagnol Banco Santander Central Hispano S.A. et le Marocain At-tijari Wafa Bank. Parmi les principaux objectifs ciblés par les politiques de libéralisation des services bancaires et de promotion de la concurrence, l'efficacité de l'allocation des crédits, la réduction du coût de l'emprunt et l'amélioration de l'accès au financement sont parmi les plus importants. Néanmoins, comme nous allons le noter plus loin dans cette section, ces mesures de libéralisation et de promotion de la concurrence n'ont pas abouti à la réalisation des objectifs tracés, notamment en matière de financement de l'économie.

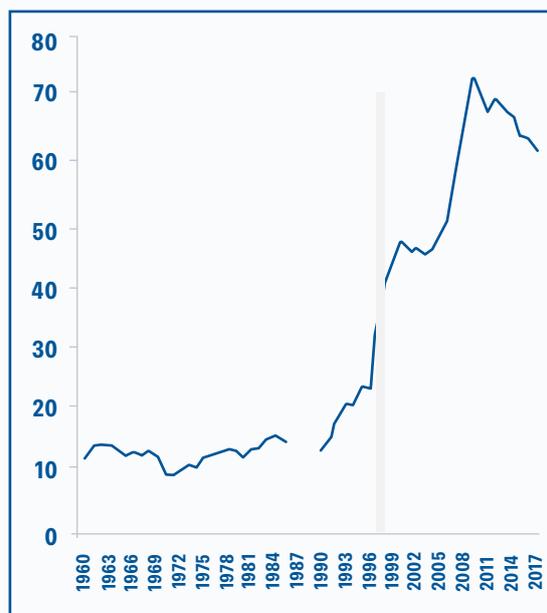
### 1.3. Libéralisation des services bancaires et financement de l'économie

Les graphiques 1 à 6 présentent l'évolution du financement de l'économie mesuré par la part des crédits au secteur privé dans le PIB pour la Tunisie ainsi que pour d'autres pays arabes et des pays émergents ayant traversé des expériences d'ouverture financière similaires. La comparaison des niveaux de financement bancaire montre que les banques contribuent plus au financement des économies en Tunisie et en Jordanie relativement aux autres pays.

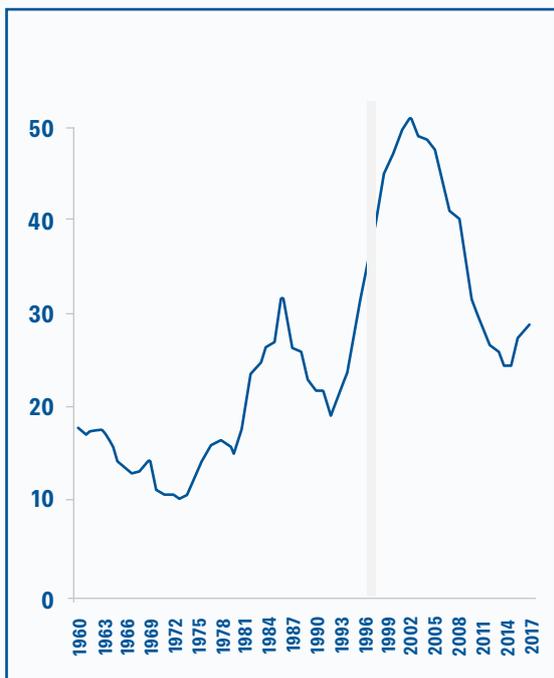
**Graph. 1. Evolution des crédits au secteur privé en Tunisie (%PIB)**



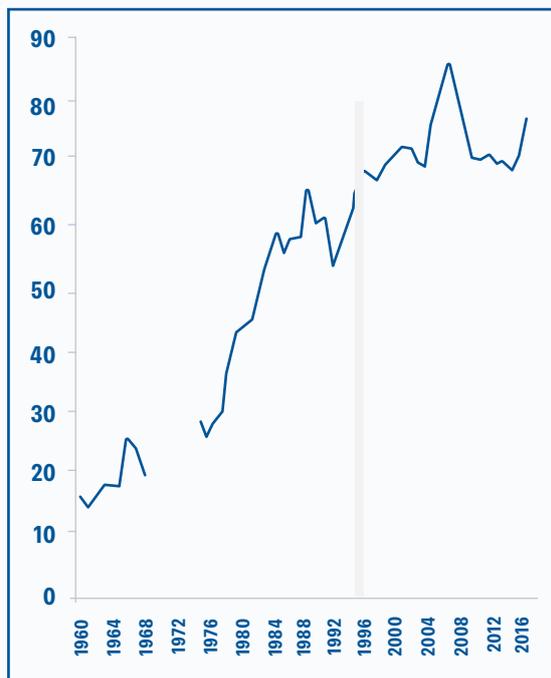
**Graph. 2 Evolution des crédits au secteur privé en Maroc (%PIB)**



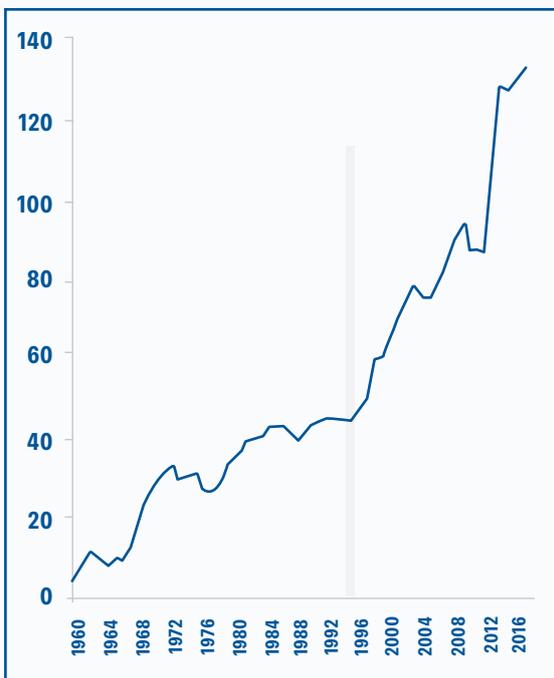
**Graph. 3. Evolution des crédits au secteur privé en Egypte (%PIB)**



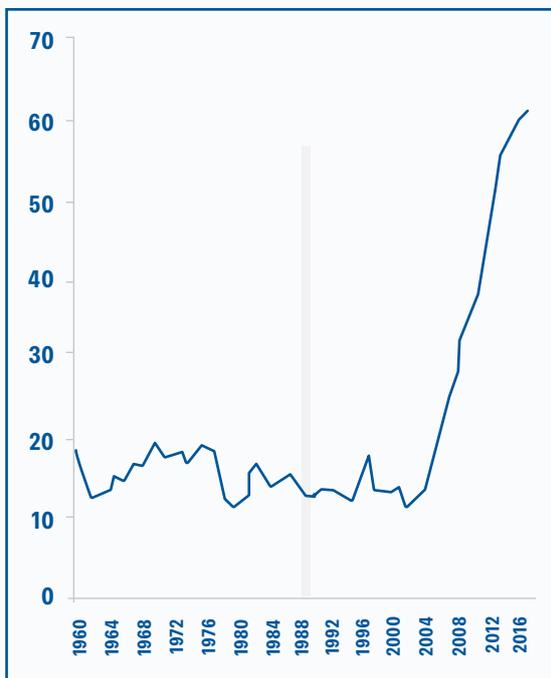
**Graph. 4 Evolution des crédits au secteur privé en Jordanie (%PIB)**



**Graph. 5 Evolution des crédits au secteur privé en Corée du Sud (%PIB)**



**Graph. 6 Evolution des crédits au secteur privé en Turquie (%PIB)**



Source : Traitement à partir des la base de données Financial Structure database (FSD - Banque Mondiale). Les droites verticale grises représentent les années de libéralisation des services bancaires.

En Tunisie, les crédits au secteur privé se sont caractérisés par une volatilité et une alternance de périodes de forte et de faible croissance après la libéralisation. Contrairement aux attentes, le graphique 1 montre un net recul des crédits bancaires durant les cinq premières années après la date officielle de libéralisation totale des services bancaires. La contribution des banques au financement de l'économie a ensuite stagné à environ 50% entre 2001 et 2008 avant d'augmenter nettement pour atteindre presque 80% du PIB en 2017.

La contribution du système bancaire au financement de l'économie a été (quantitativement) plus importante qu'au Maroc et en Égypte (Graphiques 2 et 3 respectivement). Dans le premier pays, le financement bancaire a évolué d'une manière plus nette qu'en Tunisie entre 1997, date officielle de libéralisation, et 2009, avant de diminuer progressivement jusqu'à atteindre 60% environ en 2017. Libéralisant les services bancaires en même temps que le Maroc, l'Égypte a toutefois connu moins de succès à stimuler le financement bancaire qui a fortement évolué entre 1997 et 2002 pour ensuite diminuer significativement s'établissant à 25%-30% du PIB en 2017. Cependant, le financement bancaire après la libéralisation a certes augmenté en Tunisie par rapport à la taille de l'économie mais d'une manière assez volatile en comparaison avec la Jordanie par exemple (Graphique 4). Le financement bancaire en Tunisie a également été beaucoup plus volatile et moins important que celui observé en Corée du Sud par exemple, un pays industriellement et institutionnellement beaucoup plus développé (Graphique 5). De même, la Turquie a réussi à hisser considérablement la contribution de son système bancaire au financement de l'économie entre 2005 et 2017 passant d'un peu plus de 10% à 60% du PIB (Graphique 6).

Le Tableau 1 présente une comparaison du taux de croissance annuel moyen et de la volatilité des crédits bancaires et de la liquidité bancaire avant et après la date officielle de libéralisation. Les calculs montrent que la contribution des banques tunisiennes au financement de l'économie a augmenté à un rythme moins important après la libéralisation des services bancaires. Par contre la croissance de la liquidité à disposition des banques a plus que doublé par rapport à la période de pré-libéralisation. Ce résultat est intéressant puisqu'il montre que la libéralisation a permis aux banques d'accroître leur ressources liquides (notamment les dépôts et l'épargne) mais cette accumulation de liquidité n'a pas résulté en une accélération du financement de l'économie. Les systèmes bancaires marocain, turque et brésilien ont été plus efficaces à ce niveau, puisque, comme le montre le Tableau 1, l'accroissement plus rapide de la liquidité après la libéralisation s'est accompagné d'une accélération des crédits au secteur privé.

En ce qui concerne la volatilité des crédits et de la liquidité, le Tableau 1 montre qu'elle a augmenté après la libéralisation financière dans tous les pays sauf en Jordanie. Ceci concorde avec l'hypothèse d'une plus forte volatilité macroéconomie et financière observées dans les pays émergents durant les périodes de post-libéralisation. Cette volatilité est particulièrement élevée au Brésil et en Corée du Sud, deux pays ayant connu des crises bancaires systémiques quelques années seulement après la libéralisation. Les crédits bancaires connu une volatilité plus importante en Tunisie également.

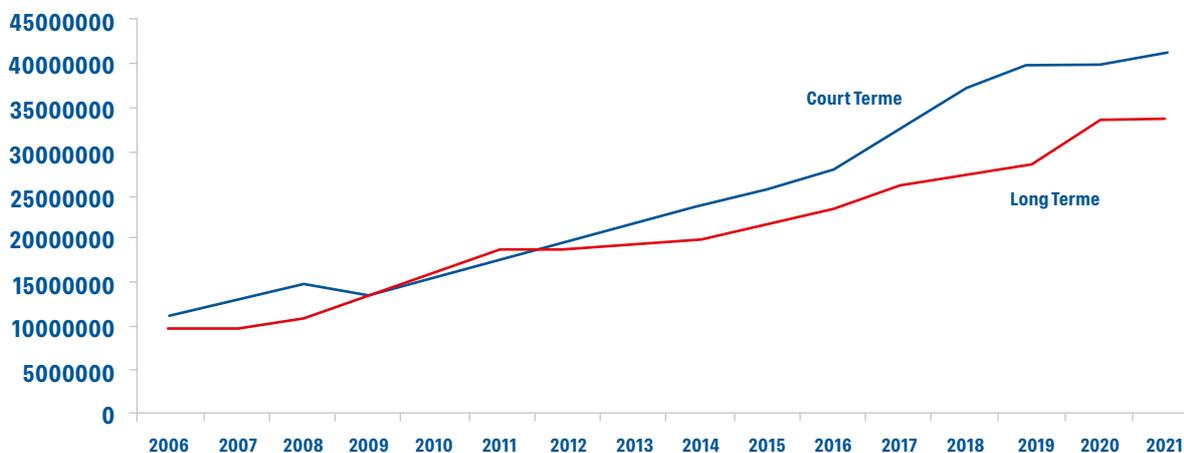
**Tableau 1. La profondeur du marché bancaire et sa volatilité avant et après la libéralisation**

		Croissance		Volatilité	
		Financement	Liquidité	Financement	Liquidité
<b>Tunisie</b>	avant	2,50	1,25	81,53	39,02
	après	2,15	2,27	115,49	92,02
<b>Maroc</b>	avant	1,81	1,42	12,21	61,69
	après	2,44	1,74	147,81	150,84
<b>Turquie</b>	avant	-0,61	1,46	5,04	8,52
	après	5,89	2,99	295,27	79,83
<b>Égypte</b>	avant	1,56	2,00	36,57	432,56
	après	-0,99	1,08	89,80	53,06
<b>Jordanie</b>	avant	3,89	3,51	303,18	935,23
	après	0,90	0,83	28,24	127,82
<b>Brésil</b>	avant	3,13	0,47	107,10	28,43
	après	3,60	5,91	177,64	331,37
<b>Corée</b>	avant	7,34	3,41	160,69	67,35
	après	4,45	5,77	779,93	1032,08

Source : Calcul à partir des données de la FSD (Banque Mondiale).

La qualité de la profondeur du marché bancaire peut être appréciée également à travers la structure par échéance et par secteur productif des crédits au secteur privé. Parmi les objectifs de la politique de libéralisation financière adoptée par l'État tunisien est d'assurer un engagement de plus en plus significatif du système bancaire dans le financement de moyen et de long terme destinés aux investissements.

**Graph. 8. Évolution des crédits à court terme et à moyen et long terme (en milliers de dinars)**



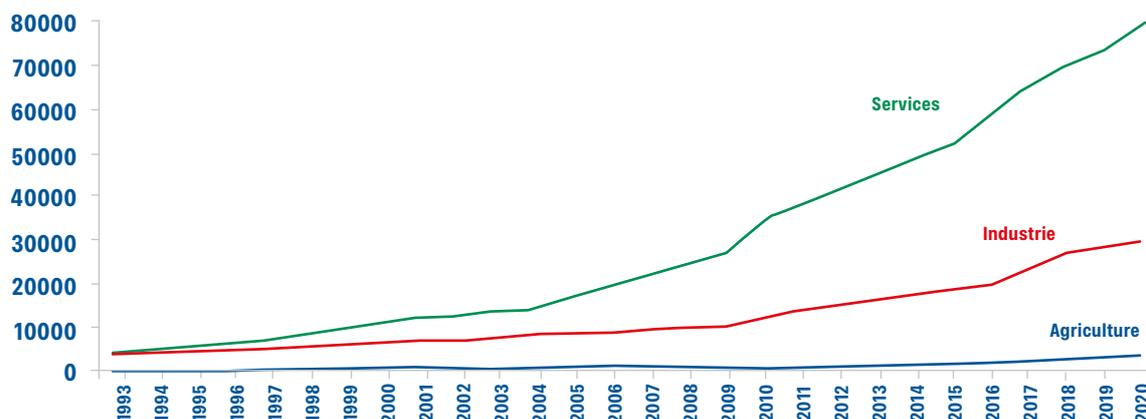
Source : Traitement à partir des données de la BCT.

Selon le Graphique 8, ci-dessus, le volume des crédits à court terme a été constamment supérieur à celui des crédits à moyen et long terme. Le même graphique montre également une déconnexion entre les deux tendances à partir de 2011. La croissance des crédits à court terme a été plus évidente que celle des crédits à l'investissement. En 2021, les crédits de consommation (à court terme) dépassaient les crédits d'investissement de plus de 5 milliards de dinars.

La qualité de la profondeur du marché bancaire peut être évaluée également par l'allocation des crédits entre les secteurs productifs en prêtant une attention particulière aux secteurs fragiles, notamment l'agriculture et la pêche ainsi que les secteurs à valeur ajoutée plus élevée comme le secteur industriel.

Le Graphique 9 montre qu'avant la libéralisation totale des services bancaires, le financement de l'industrie et celui du secteur des services se situaient presque au même niveau et étaient légèrement supérieur au financement alloué au secteur agricole et de la pêche. Mais à partir de 1997, les crédits bancaires commençaient à être fortement orientés vers le secteur des services aux dépens du secteur industriel et surtout du secteur de l'agriculture et de la pêche. En 2010 le financement bancaire (en volume) du secteur des services était déjà trois fois supérieur à celui destiné au secteur industriel alors que le secteur agricole et de la pêche ne jouissait que d'une part très faible du financement bancaire durant toute la période, s'établissant à environ trois milliards de dinars en 2020.

**Graph. 9. Evolution des crédits par secteur d'activité (en millions de dinars)**



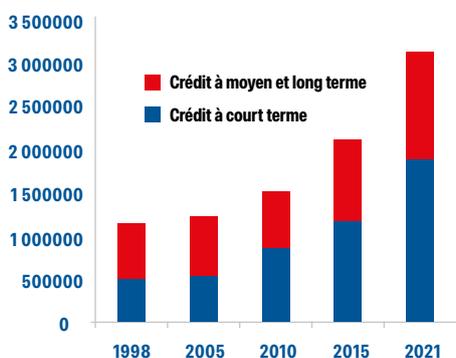
Source : Traitement à partir des données de la BCT.

De plus, les graphiques 10 à 12 montrent que les crédits alloués au secteur agricole et à l'industrie manufacturière après la libéralisation étaient principalement composés de crédits à court terme. Cette tendance s'est renforcée au fil des années.

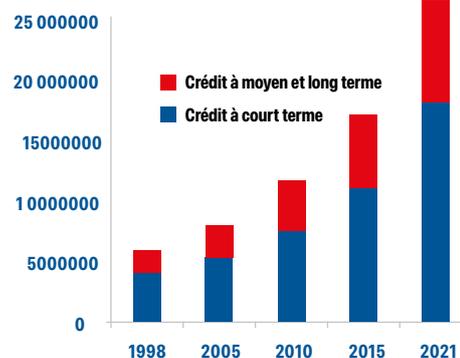
Le Graphique 13 montre que le financement par secteur productif s'est caractérisé par une baisse du financement à moyen et long terme par rapport au financement de court terme depuis la libéralisation des services bancaires. Le secteur de l'agriculture sylviculture et pêche a subi également une chute considérable des crédits d'investissement entre 2006 et 2007. Cette chute a été accélérée par une politique de désengagement progressif de l'État qui était non seulement l'un des bailleurs les plus importants du secteur mais aussi son principal garant auprès des banques tunisiennes (Jouili, 2009).

En outre, l'industrie manufacturière a bénéficié de la part la plus faible des crédits à l'investissement, alors que le secteur touristique a souffert aussi d'une décroissance rapide de la part des crédits d'investissement depuis 2011, notamment en 2014 et 2015. Cette période coïncide avec les attentats terroristes qui ont fortement impacté la rentabilité de ce secteur. Ceci prouve également que le système bancaire n'a pas eu la capacité de prendre en charge une part du risque (ou de partager le risque) supporté par ce secteur durant cette période difficile. Nous analyserons plus loin dans ce chapitre le comportement des banques tunisiennes en période de crise.

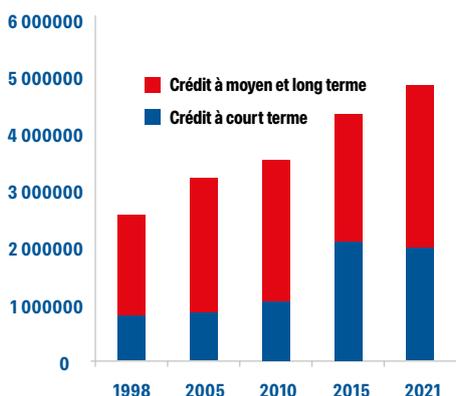
**Graph. 10. Décomposition des crédits par maturité: Agriculture, sylviculture et pêche**



**Graph. 11. Décomposition des crédits par maturité: Industries manufacturières**

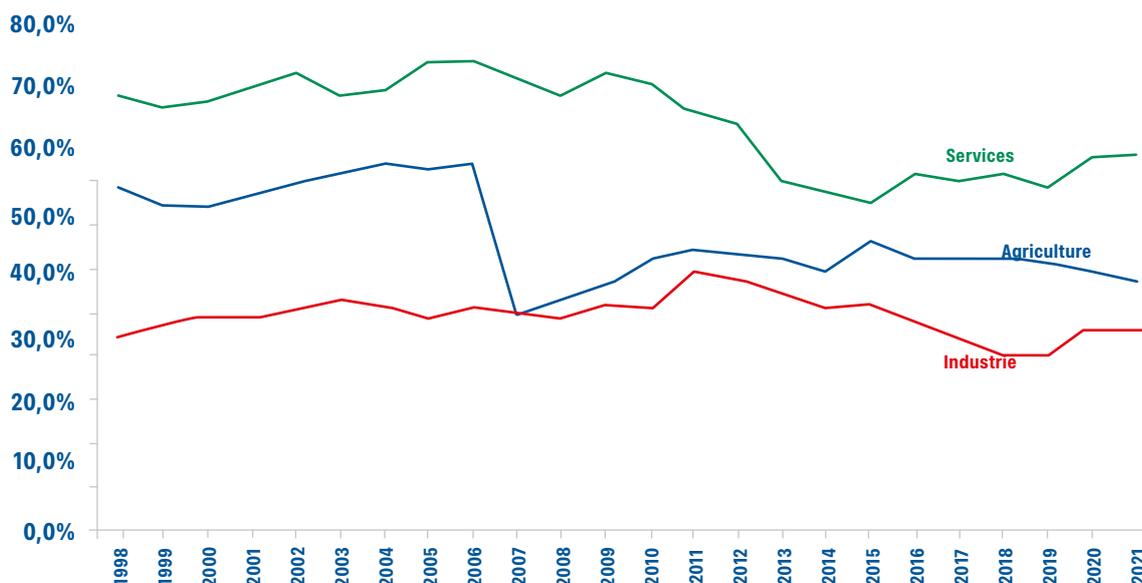


**Graph 12. Décomposition des crédits par maturité: Tourisme**



Source : Traitement à partir des données de la BCT.

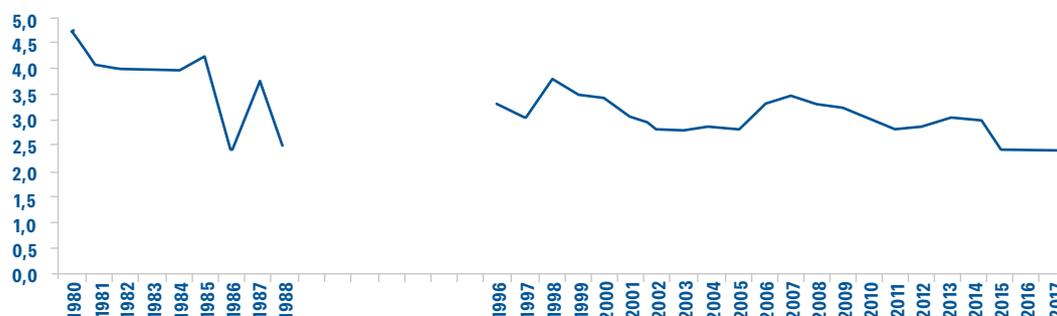
**Graph 13. Évolution de la part des crédits à moyen et long terme par secteur d'activité**



Source : Traitement à partir des données de la BCT.

En ce qui concerne le coût du financement bancaire, le Graphique 14 présente l'évolution de la marge nette d'intérêt (la différence entre le taux d'intérêt moyen pondéré appliqué sur les crédits et le taux d'intérêt moyen pondéré que payent les banques sur les ressources collectées).

**Graph 14. Marge nette d'intérêt (moyenne - %)**

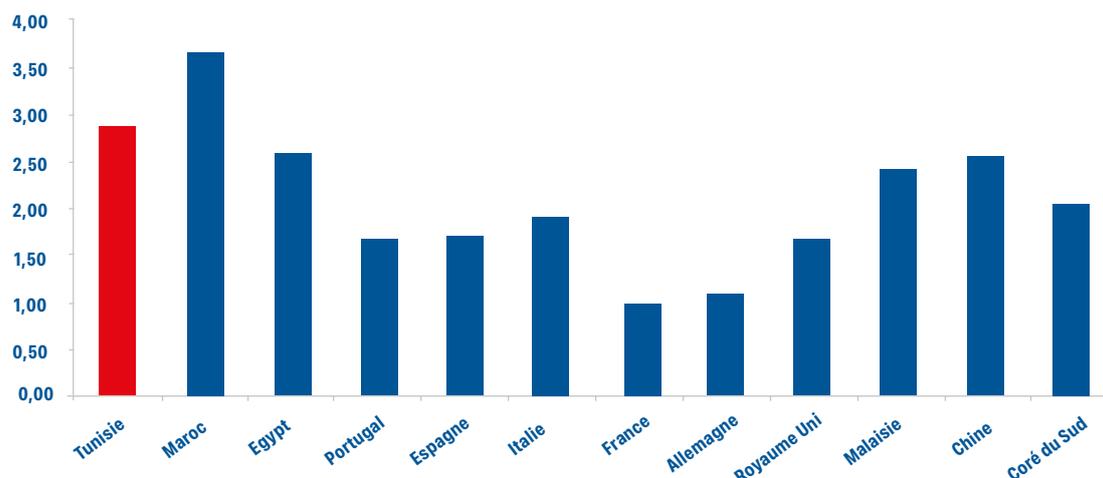


Source: Federal Reserve Bank of Saint-Louis. Global Financial Development database (GFD - Banque mondiale)

Cet indicateur reflète la capacité des banques, dans un environnement supposé concurrentiel, à exercer une pression à la baisse sur les taux d'intérêts qu'elles chargent sur les crédits octroyés. Plus cette marge est faible plus la banque est considérée comme compétitive et efficiente. Le graphique montre que la libéralisation des services bancaires n'a pas conduit à la diminution de la marge nette d'intérêt des banques. Le graphique montre par exemple, qu'entre 2006 et 2014, cette marge était à peu près au même niveau que celui observé entre 1985 et 1988.

Comme le montre le Graphique 15, la marge nette d'intérêt des banques tunisiennes a atteint une moyenne de 2,9 points de pourcentage (pp) entre 2000 et 2020. En comparaison avec d'autres banques de la région, le coût du financement bancaire a été plus élevé qu'en Égypte et moins élevé qu'au Maroc durant la même période. Cependant, lorsque la comparaison inclue les économies émergentes, les données montrent un coût plus élevé du crédit bancaire en Tunisie par rapport à ceux de la Malaisie, de la Chine et de la Corée du Sud. La marge d'intérêt des banques coréennes s'est établie à 2% par exemple. Ce coût est également élevé en comparaison avec les pays développés. En France, particulièrement, la marge nette d'intérêt moyenne n'a pas dépassé 1 pp soit 1,9 pp de moins par rapport à la marge d'intérêt en Tunisie. En Allemagne, la marge d'intérêt est en moyenne de 1,07 pp alors qu'au Portugal, en Espagne et en Italie elle n'a pas dépassé les 2 pp.

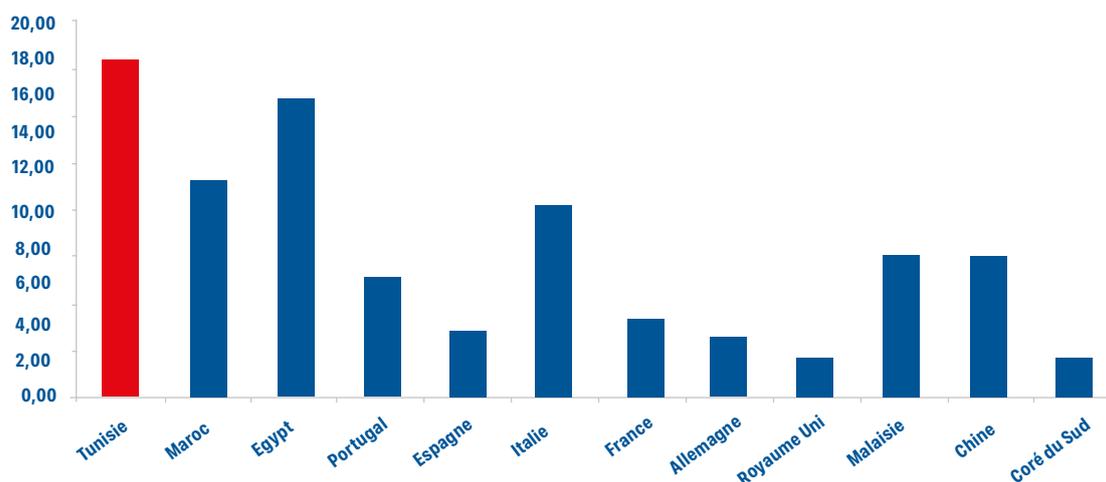
**Graph 15. Marge nette d'intérêt (moyenne 2000-2020 - %)**



Source : Traitement à partir de la base de données GFD.

Concernant le volet de la stabilité bancaire, le Graphique 16 propose une comparaison de la part moyenne des crédits douteux dans le total des crédits bancaires entre 1998 et 2019. Les crédits douteux, appelés aussi crédits incertains, non productifs ou encore non performants (c'est-à-dire les prêts dont le remboursement accuse un retard supérieur à 90 jours) sont un indicateur fiable de la solidité du système bancaire puisqu'ils mesurent le risque le plus menaçant auquel peut s'exposer une banque à savoir le risque de crédit. Là encore, la période post-libéralisation des services bancaires en Tunisie a donné lieu à un ratio de crédits douteux moyen très important en comparaison avec d'autres pays. Ce ratio s'est élevé à 17,6% pour le système bancaire tunisien, alors qu'au Maroc ce ratio est bien plus faible (11,3%). En comparaison avec les systèmes bancaires des pays émergents, ce ratio s'établit à seulement 2% en Corée du Sud et à 7,6% en Malaisie et en Chine. Le niveau moyen des crédits douteux dans les pays développés est également très inférieur à celui observé en Tunisie, atteignant même 3,25% en Allemagne et 2,2% au Royaume-Uni.

**Graph 16. Comparaison du niveau des crédits douteux (1998 - 2019 - %)**



Source : Traitement à partir de la base de données GFD. Données en pourcentage du volume total des prêts.

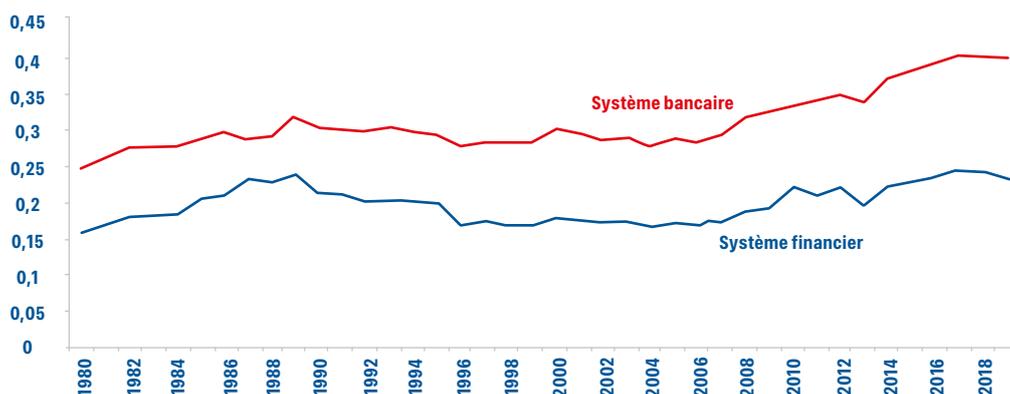
#### 1.4. Développement bancaire, efficacité et accès au financement : une analyse par indices synthétiques

Cette sous-section propose d'analyser le développement du système bancaire à travers une sélection d'indicateurs. L'objectif est de vérifier si l'augmentation des crédits et de la liquidité bancaire, autrement dit la profondeur du système, suite à la libéralisation financière s'est accompagnée par une amélioration de l'efficacité et de l'accès au financement bancaire. Pour ce faire, l'étude s'intéresse d'abord à l'évolution de trois indicateurs synthétiques de développement bancaire élaborés et publiés par le FMI. La méthodologie

derrière la construction de ces indicateurs synthétiques revêt une importance majeure car elle vise à capter l'importance relative (par un système de pondération) de chacun des sous-indicateurs sélectionnés dans l'indicateur synthétique global calculé. Elle suppose que le développement bancaire combine trois dimensions principales : la profondeur du système bancaire (taille des actifs et des passifs des banques) ; l'efficacité du systèmes bancaire (la marge d'intermédiation, la rentabilité des banques et l'efficacité du management du risque) et l'accès aux services et au financement bancaires. Il s'agit par la suite de vérifier par des estimations économétriques traduites sous forme de scatters (ou nuage de points) si la profondeur du marché bancaire a été accompagnée par une amélioration des deux autres indicateurs. L'analyse se termine par vérifier économétriquement la corrélation entre l'évolution des crédits au secteur privé et les deux principaux indicateurs reflétant le développement économique et social : la croissance du PIB et l'IDH.

Le Graphique 17 met en relation l'évolution du développement du système financier en entier (Institutions financières et marché boursier) avec celle relative au développement du système bancaire entre 1980 et 2019. Deux constats émergent de ce graphique: d'abord l'évolution confirme les résultats de l'analyse précédente, à savoir que le système financier et en particulier le système bancaire ont réalisé un développement notable; ce développement a été essentiellement porté par le développement du système bancaire ce qui explique la supériorité de l'indice synthétique de développement (joignant les trois composantes profondeur, efficacité et accès expliquées ci-haut) des institutions bancaires par rapport à l'indice du système financier global. Autrement dit, le système financier en Tunisie est dominé par les banques, impliquant que le financement de l'économie passe essentiellement par ces institutions.

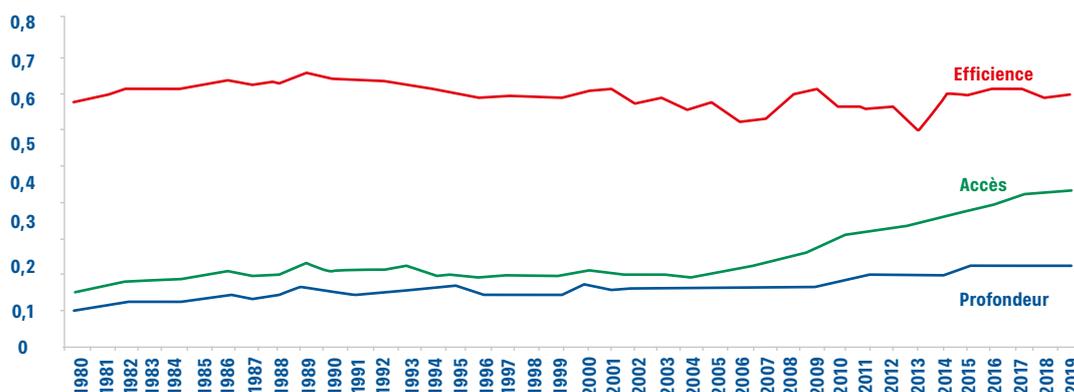
**Graph 17. Évolution des indices synthétiques de développement : Système financier et système bancaire**



Source : Financial Development index. FMI.

Le Graphique 18 décompose l'indice de développement des institutions bancaires en trois sous-indices. Ce qui est important à noter c'est que parmi les trois sous-indices (profondeur, efficacité, accès), celui le plus élevé est en relation avec l'efficacité des banques qui inclue certes la marge d'intermédiation mais aussi des indicateurs de rentabilité. La supériorité de cet indice (qui a dépassé 0,6 sur un seuil maximal de 1) par rapport aux deux autres ne peut s'expliquer que par la rentabilité élevée des banques tunisiennes.

**Graph 18. Évolution des sous-indices de développement financier**

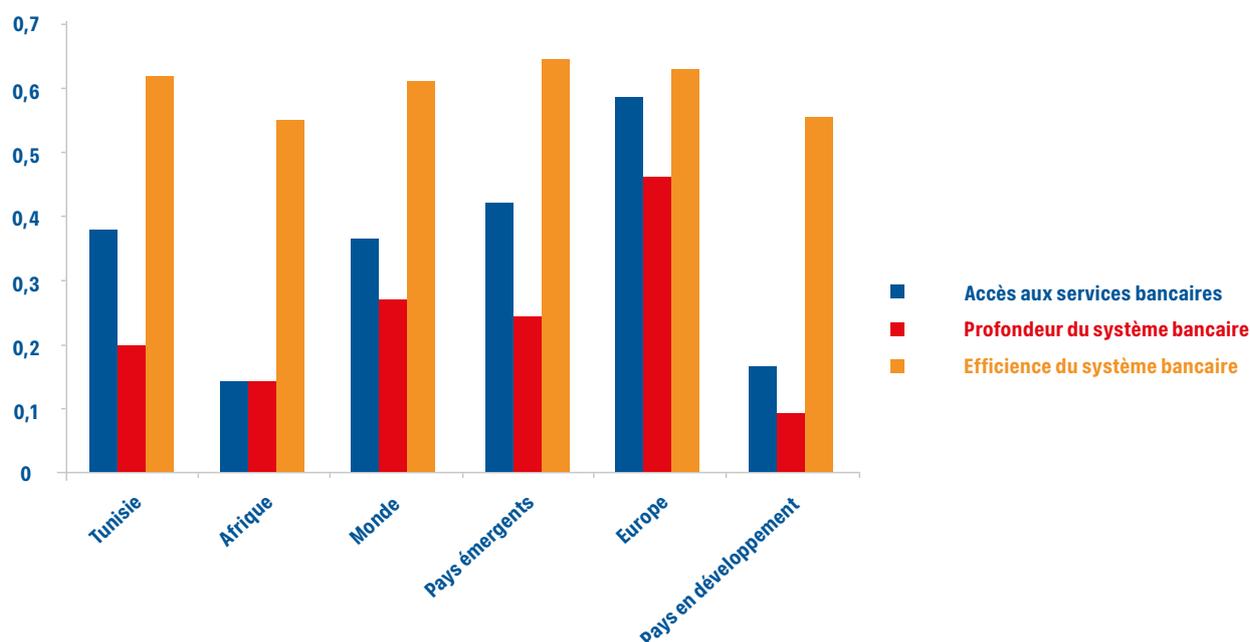


Source : Financial Development index. FMI.

Par conséquent, le développement du système bancaire a eu comme principale source l'amélioration de la profitabilité des banques aux dépens de la profondeur dont le l'indice n'a pas dépassé la valeur de 0,2 et l'accès aux services et au financement qui s'est amélioré depuis 2004, n'a pas dépassé la valeur de 0,4.

Le Graphique 19 montre qu'en comparaison avec d'autres groupes de pays, la Tunisie jouit d'un niveau de développement bancaire supérieur (pour les trois dimensions) à celui du continent africain et des pays en développement. Mais, la profondeur du marché bancaire se situe à un niveau inférieur à celui observé au niveau mondial et notamment en Europe. Le niveau d'accès au financement bancaire est semblable à la moyenne mondiale mais demeure plus faible que la moyenne observée dans les pays émergents et en Europe. Les banques tunisiennes montrent, cependant, un niveau de profitabilité assez important équivalent à celui des banques européennes et supérieur à celui des banques des pays émergents.

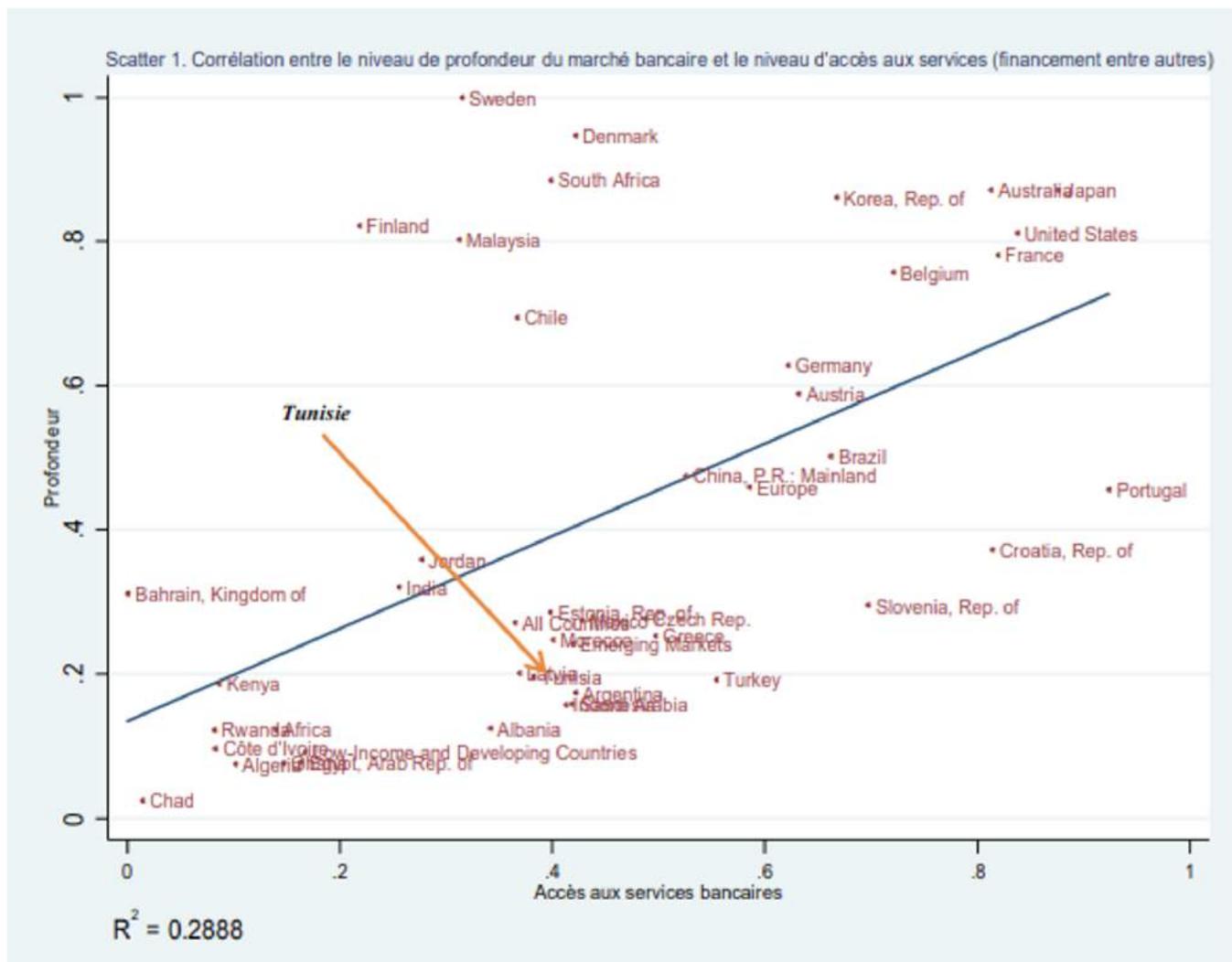
**Graph 19. Comparaison des sous-indice de développement**



Source : Financial Development index. FMI.

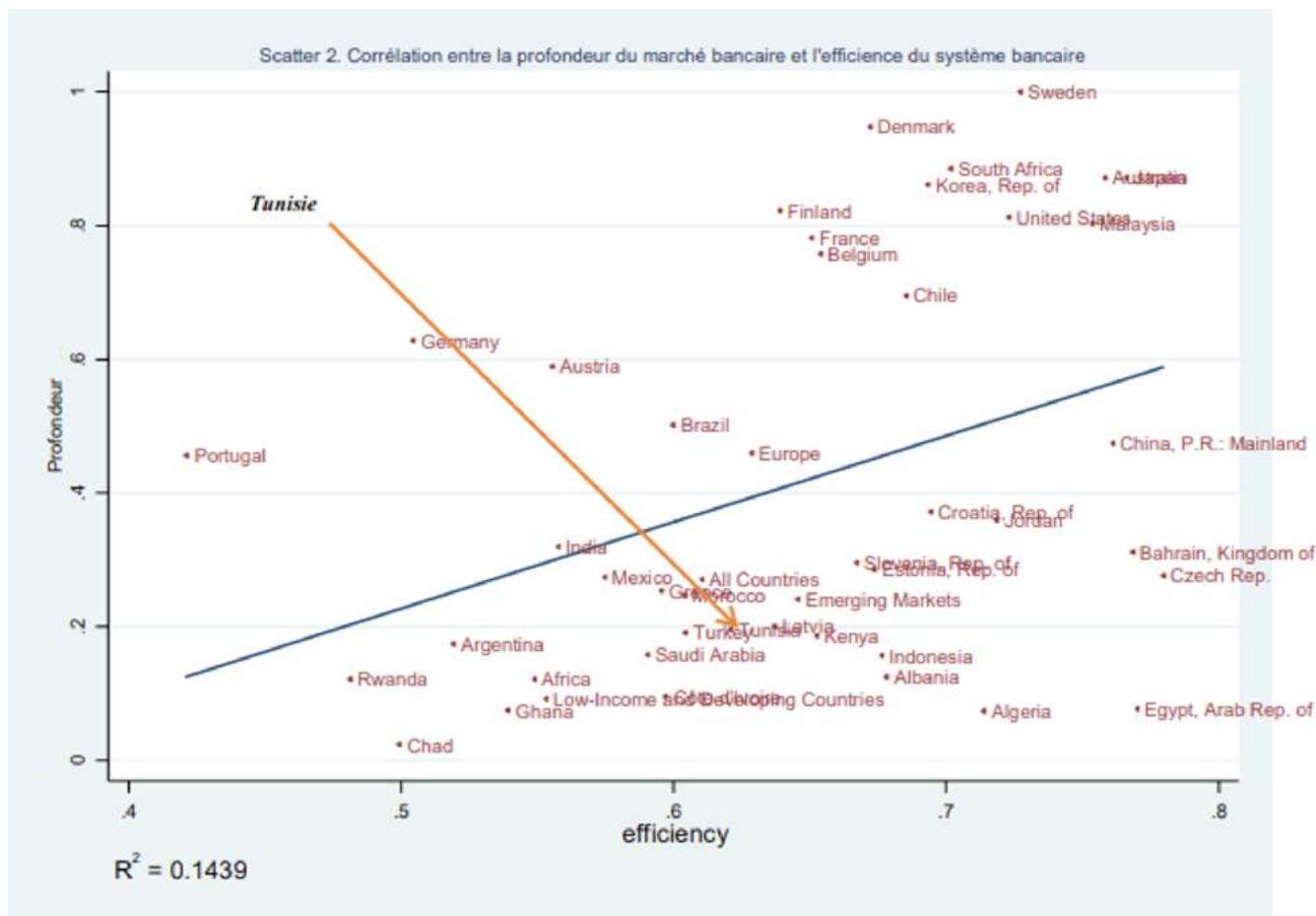
Le Scatter 1 met en relation la profondeur du marché bancaire avec le niveau d'accès aux services et financement bancaires observés pour une sélection de pays. L'estimation économétrique prévoit un effet positif de la profondeur du marché bancaire sur l'accès au financement comme l'indique la pente positive de la droite de régression. Elle montre également que la profondeur détermine 28,8% de la variabilité ou de la distribution de l'accès au financement pour l'échantillon sélectionné, ce qui représente un pourcentage assez élevé. La Tunisie se situe à peu près au même niveau de profondeur du marché bancaire que la Turquie, l'Argentine et l'Arabie Saoudite, mais ces derniers arrivent à atteindre un niveau supérieur d'accès au financement. Le système bancaire marocain est également plus performant en matière de profondeur et d'accès au financement.

Le Scatter 1 montre également que la marge de progression du système bancaire tunisien en matière de profondeur et d'accès au financement est très importante. En effet, des pays comme la Croatie et la Slovénie, dont les systèmes bancaires ont connu une longue période de transition durant les années 1990, ont réussi à atteindre un niveau d'accès au financement bien supérieur corrélé avec une profondeur plus importante de leurs marchés bancaires. Le Portugal, le Brésil et la Chine se situent aussi à des niveaux de profondeur et d'accès très supérieurs à ceux de la Tunisie.



Le Scatter 2 expose la relation entre la profondeur du marché bancaire et l'efficacité des banques. L'estimation indique une corrélation positive entre la profondeur qui explique 14,4% de la variabilité des points d'efficacité observés pour l'échantillon sélectionné. Contrairement au Scatter précédent, il semble que le système bancaire tunisien a mieux exploité l'accroissement de la profondeur du marché pour améliorer son efficacité et ses indicateurs de profitabilité. Par exemple, avec presque le même niveau de profondeur, les banques tunisiennes sont plus efficaces que les banques turques et argentines alors qu'elles sont moins performantes en termes d'accès au financement. Beaucoup de systèmes bancaires dont les indices d'accès au financement dépassent celui de la Tunisie se situent à un niveau de profitabilité inférieur, c'est le cas par exemple des systèmes bancaires du Maroc, du Mexique, du Portugal, de l'Inde, de l'Autriche et de l'Allemagne.

Afin d'analyser la relation entre le financement bancaire et le développement économique et social, les Scatter suivants proposent une estimation en coupe transversale du lien entre la part des crédits au secteur privé dans le PIB d'un côté et le PIB par habitant (mesuré en dollars américains constants de l'année 2015) et l'indice de développement humain (IDH), de l'autre côté, pour 170 pays durant l'année 2018.



L'estimation dont les résultats sont exposés sur le Scatter 3 prévoit une corrélation positive entre le financement bancaire et le revenu par habitant. Comme l'indique le coefficient d'ajustement ( $R^2$ ) le financement bancaire explique à lui seule plus de 40% de la distribution des revenus par habitant. La contribution des banques dans la création de richesse et le bien-être social peut donc être importante comme le montrent les cas de plusieurs pays de l'Europe de l'Est qui se situent en haut et à droite du Scatter à l'égard, entre autres, de la République Tchèque, l'Estonie, la Lituanie et la Slovaquie. La Tunisie par contre, se situe à un niveau de développement financier et économique inférieur. Pour des pays qui ont atteint le même niveau de développement bancaire (mesuré par les crédits au secteur privé) ils arrivent à des niveaux de développement économique bien supérieurs, c'est notamment le cas de la Turquie, du Brésil et de l'Afrique du Sud.

La relation entre la profondeur du marché bancaire et l'IDH est représentée sur le Scatter 4. Cette relation est intéressante à analyser pour deux raisons essentielles : D'abord, à cause de la forte corrélation souvent observée entre le niveau du revenu par habitant et l'IDH ; Ensuite, une littérature assez récente a mis en évidence l'existence d'une relation entre le niveau de développement financier et les indicateurs liés aux services de santé et d'éducation (Musa et Awaar, 2022 ; Asngar et Ongu, 2022 ; Rana et Alam, 2021).

Selon le Scatter 4, la pente de la droite de régression est positive indiquant une relation positive et significative entre les deux indicateurs.



Les crédits au secteur privé expliquent presque 47% de la variabilité de la distribution des IDH, ce qui représente un pourcentage assez élevé. À ce niveau aussi, la Tunisie a été moins performante que la Turquie et les pays de l'Europe de l'Est. Ces pays jouissent en effet d'un niveau de développement humain supérieur à celui de la Tunisie pour un même niveau de financement bancaire.

Il est évident que le financement bancaire ne puisse pas expliquer à lui seul le niveau de revenu et le développement humain des pays sélectionnés. Mais partant de l'analyse de la sous-section précédente et du fait que les crédits au secteur privé arrivent à prévoir 40% et 47% de la variabilité du revenu par habitant et de l'IDH respectivement, ceci montre que d'autres pays en développement et émergent ont mieux exploité le financement bancaire dans la réalisation des objectifs de développement économique.

## **2. UNE LIBÉRALISATION EN DÉPHASAGE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT**

La libéralisation des services bancaires a apporté des solutions en matière de financement qui se sont estompées à travers le temps et qui nécessitent aujourd'hui des révisions à plusieurs échelles. En effet, la section précédente montre que le développement du système bancaire depuis l'entame de la politique de libéralisation ne s'est pas traduit en une meilleure qualité de la profondeur du marché bancaire. Cette section cherche à trouver des réponses à cet immobilisme qui caractérise les banques et qui se traduit par un faible accompagnement du développement économique et social. Les précédents résultats révèlent que le coût des opérations bancaires et du crédit en particulier s'érige comme un obstacle majeur au financement de l'économie. Pourtant, cet obstacle a été particulièrement visé par la libéralisation des services bancaires qui était censée accroître la concurrence entre banques et leurs capacités à innover leurs approches et pratiques de financement. En outre, le désengagement de l'État n'a pas été comblé par un rôle plus actif des banques privées afin d'offrir le volume et la qualité de financement adéquats à la poursuite des objectifs de développement (financement des investissements, création d'emploi et réduction des inégalités notamment).

Cette section aborde ces différents points. L'objectif étant, en premier lieu, d'évaluer les expériences du système bancaire tunisien en matière de concurrence (première sous-section). Il s'agit aussi de remettre en question quelques préjugés longtemps véhiculés par l'approche orthodoxe notamment en ce qui concerne la concurrence de marché induite par la libéralisation et la sous-performance des banques publiques par rapport aux banques privées et étrangères (deuxième sous-section).

### **2.1. Libéralisation et concurrence bancaire : une relation pas si évidente**

Selon la pensée néoclassique, la libéralisation du système financier est incontournable pour promouvoir le développement économique ; l'élimination de la finance rudimentaire amènera une évolution de la sphère financière sous l'effet des intermédiaires financiers qui par leur nombre croissant renforceront la concurrence et fourniront à l'économie de nouvelles solutions de financement, entraînant un élargissement des opportunités d'investissement. Un système financier non répressif où se concrétise la concurrence, le développement et la diversification des outils financiers, permettrait une meilleure allocation de l'épargne et la stimulation de l'activité économique. L'autorégulation du marché financier et bancaire accompagnée d'une concurrence accrue entre institutions financières, devrait mener vers une allocation des ressources plus efficiente et une meilleure efficacité dynamique grâce à la stimulation de la concurrence et de l'innovation.

Mais ces arguments n'ont pas empêché que ce développement financier fasse l'objet de plusieurs critiques surtout en cas de crises. Les répercussions déstabilisatrices de la libéralisation ont été observées surtout dans les pays en développement. Contrairement à ces derniers, les pays développés ont, en effet, réussi la libéralisation de leurs systèmes financiers grâce à une mutation progressive et à une stratégie commune qui associait les législateurs et les acteurs financiers (Allegret et al., 2003). Ce passage progressif a, effectivement, permis un meilleur accès à l'information, une diminution du coût de celle-ci et l'acquisition d'une expertise dans la gestion des relations entre les banques et leurs emprunteurs. À l'opposé, dans les pays en développement, le passage d'une économie fermée à une économie de marché, s'est fait (et se fait encore) d'une façon brutale, puisque les institutions et les lois qui régissent l'activité bancaire dans ces pays sont souvent imposées par les autorités. Cela amène à des « pratiques financières qui se sont développées d'une manière moins spontanée que dans les économies matures » (Allegret et al., 2003, p.82).

Dans plusieurs pays émergents, les systèmes bancaires ont été réactifs à la libéralisation financière à travers l'intensification de la concurrence et la diversification des techniques de financement. La libéralisation, dans les pays de l'Amérique Latine et de l'Asie du sud-est en particulier, a d'abord entraîné un processus de « marchandisation » de l'activité bancaire, comme l'indique Plihon (1999), qui s'est traduit en une concurrence plus

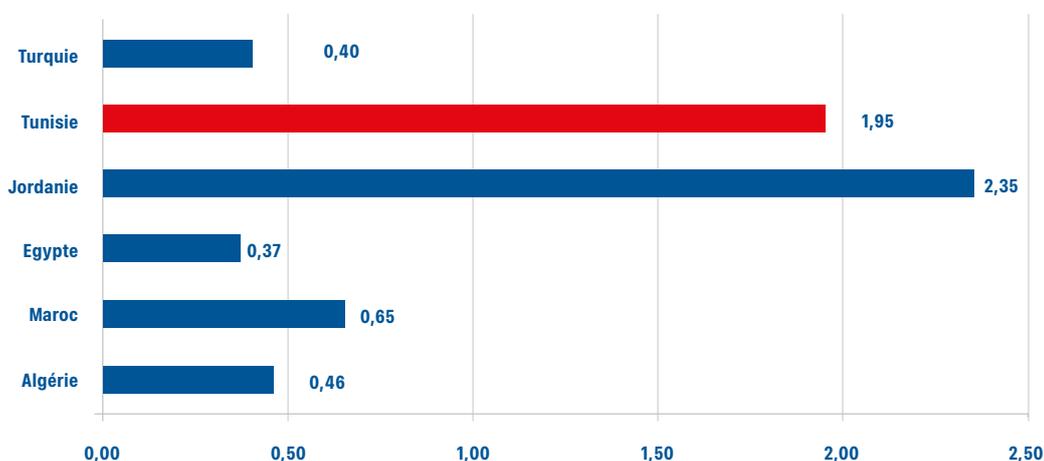
dynamique touchant aussi bien les conditions débitrices que créditrices des banques et menant la plupart du temps à la baisse des taux pratiqués sur les crédits. Les banques dans ces pays ont certes choisi de s'exposer à davantage de risques mais en contrepartie d'une diversification du financement de leurs économies. La libéralisation financière, s'est accompagnée aussi d'un processus de « mobiliérisation » de l'intermédiation bancaire en donnant plus de place aux opérations sur portefeuille-titres dans les bilans bancaires. Malgré l'instabilité bancaire générée par ces deux processus dans ces pays, il est indéniable que la libéralisation financière a stimulé la concurrence entre banques menant vers des conditions bancaires plus souples et des pratiques plus innovantes en matière de financement.

En ce qui concerne la Tunisie, l'optimisme qui régnait après la libéralisation des services bancaires en 1996 s'expliquait par les bienfaits de la concurrence sur le fonctionnement du marché comme le préconisait le FMI et les hypothèses néoclassiques synthétisées dans le cadre du Consensus de Washington. Libéraliser les services bancaires, c'est donner la liberté aux banques de déterminer les prix de leurs services notamment les crédits. Ceci devrait, d'une part, garantir une rentabilité acceptable pour les banques qui leur permet de poursuivre leurs activités et, d'autre part, réduire le coût des crédits pour les entreprises et les particuliers en faisant jouer la concurrence par les prix. L'idée est intéressante à condition des banques considèrent l'objectif du financement de l'économie comme une priorité. Or ceci n'a pas été le cas en Tunisie.

## 2.2. Le marché bancaire en Tunisie : un marché atomisé et peu concurrentiel malgré la libéralisation

Il est intéressant d'analyser les répercussions de la libéralisation financière sur la concurrence au sein du marché bancaire en Tunisie. En tout, 23 banques *onshore* composent le système dont deux banques spécialisées qui n'acceptent pas les dépôts, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises et la Banque Tunisienne de Solidarité. Ce nombre est très important en comparaison avec les systèmes bancaires de la région. Le Graphique 20 montre que le nombre moyen de banques en Tunisie est assez élevé, se situant à 1,95. Dans les autres principaux systèmes bancaires de la région comme ceux du Maroc (0,65), de l'Égypte (0,37) ou de la Turquie (0,4) ce nombre moyen est significativement plus faible.

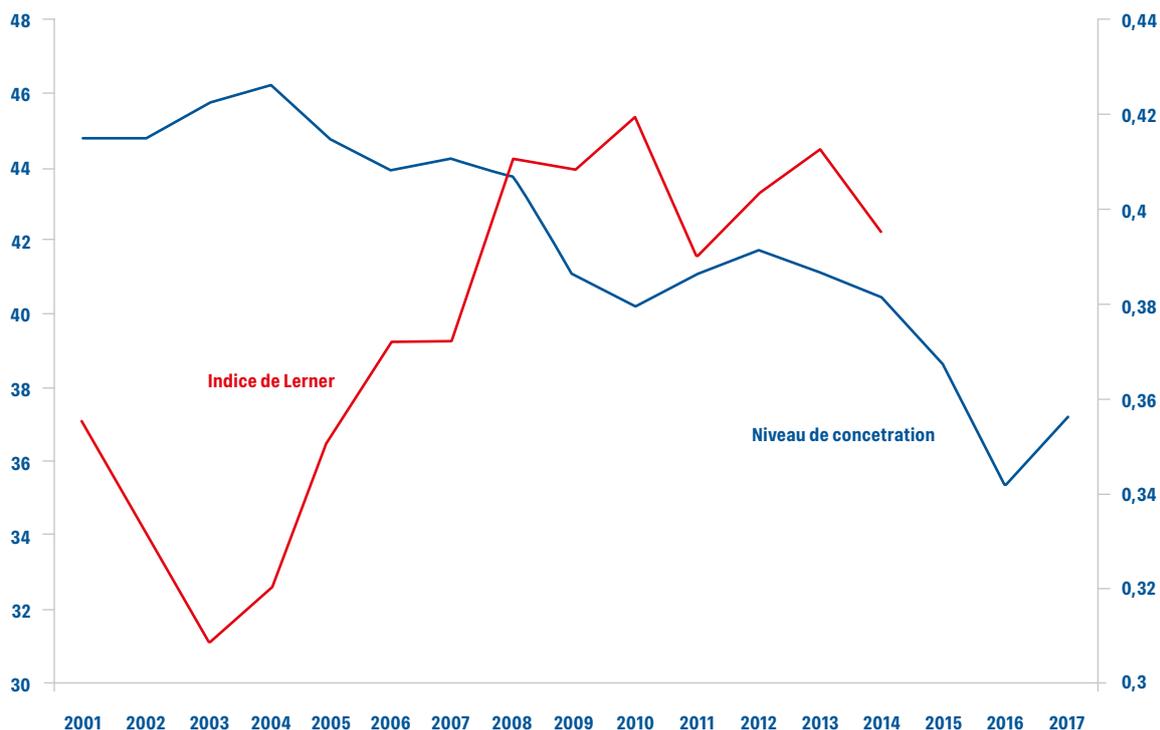
**Graph 20. Nombre de banques par million d'habitants**



Source: Traitement à partir des bases de données Bank Regulation and Supervision Survey et World Development Indicators (Banque Mondiale).

Le Graphique 21 montre que la concentration du système bancaire mesurée par la part des actifs des trois plus grandes banques dans le total des actifs bancaires, a chuté de plus de 7 points de pourcentage passant de 44,7% à 37,2% entre 2001 et 2017. En se référant aux hypothèses néoclassiques, cette baisse de la concentration devrait stimuler la concurrence et donc mener vers un financement moins coûteux et plus efficace de l'économie. Or, parallèlement à la baisse significative de la concentration du marché bancaire, l'intensité de la concurrence entre les banques a fortement régressé menant à une augmentation de l'indice de Lerner de 0,30 en 2003 à une moyenne de 0,4 entre 2008 et 2014.

**Graph 20. Nombre de banques par million d'habitants**



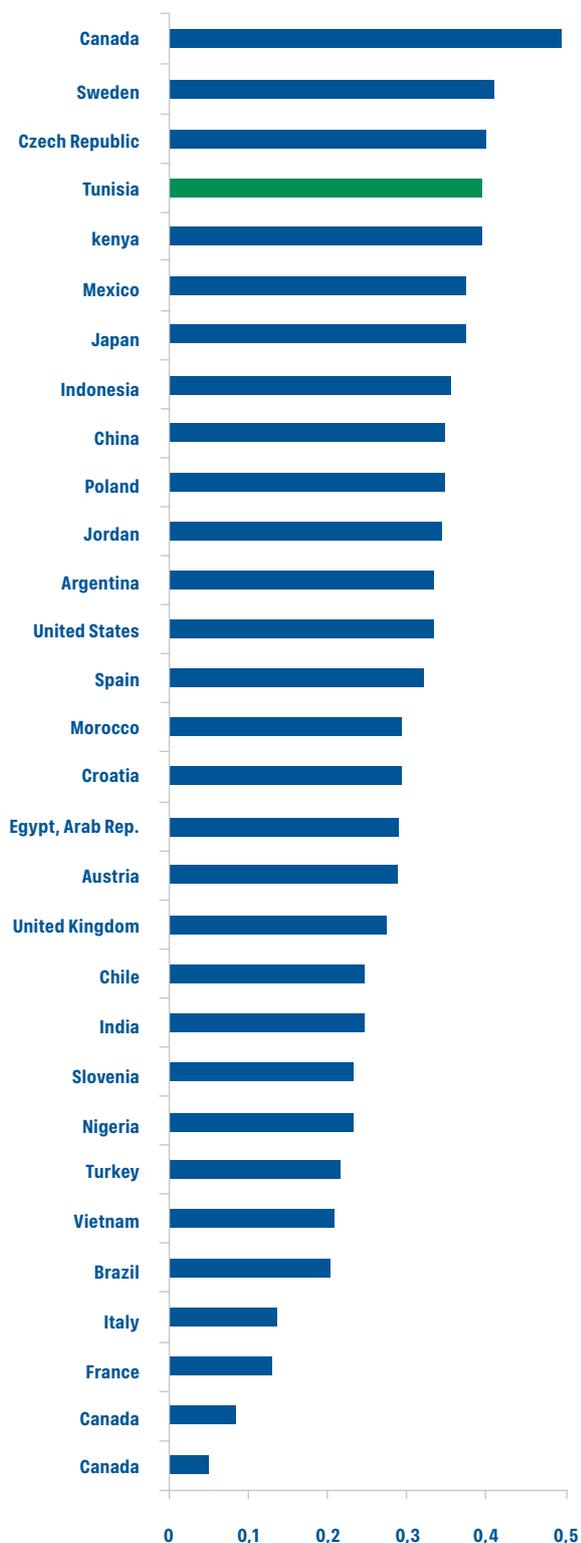
Source: GFD (Banque Mondiale).

La comparaison du niveau de concentration et du degré de concurrence du marché bancaire entre la Tunisie et d'autres pays ne fait que conforter ce constat. Les graphiques 22 et 23 montrent que le marché bancaire tunisien se classe parmi les marchés les moins concentrés mais aussi les moins concurrentiels. À titre d'exemple, le marché bancaire marocain est beaucoup plus concentré que le marché tunisien mais plus concurrentiel. Même constat pour les marchés Nigérien, Brésilien, Allemand ou encore Français.

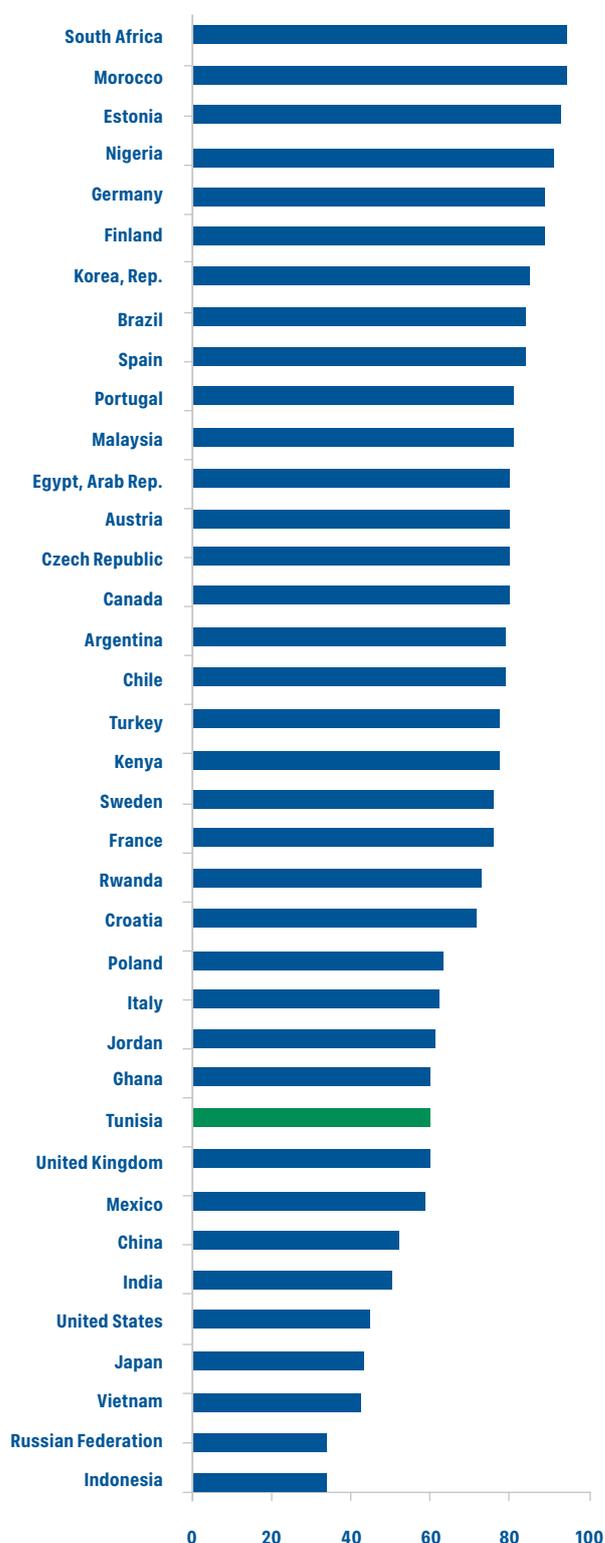
Dès les années 2000 et surtout après la crise financière internationale de 2008-2009, les banques comme les autorités bancaires dans plusieurs pays du monde ont pris conscience de l'importance de disposer de banques de grande taille capables de générer des économies d'échelles et d'assurer un rôle actif dans le financement de leurs économies. Les opérations de fusion-acquisition ont pris de l'ampleur tant au niveau de leur fréquence qu'au niveau du volume des transactions.

En utilisant les moyennes des niveaux de concurrence et de concentration observés entre 2011 et 2020, le Scatter 5 confirme, en effet, la corrélation positive entre la concentration du marché bancaire et le niveau de concurrence représentée par la pente négative de la droite de régression (puisque l'indice de Lerner est négativement lié au degré de concurrence). Les marchés bancaires africains et ceux d'autres pays en développement ont atteint un degré concurrentiel plus élevé que celui de la Tunisie tout en étant plus concentré.

**Graph 22. Niveau de concurrence (Indice de Lerner)- 2014**

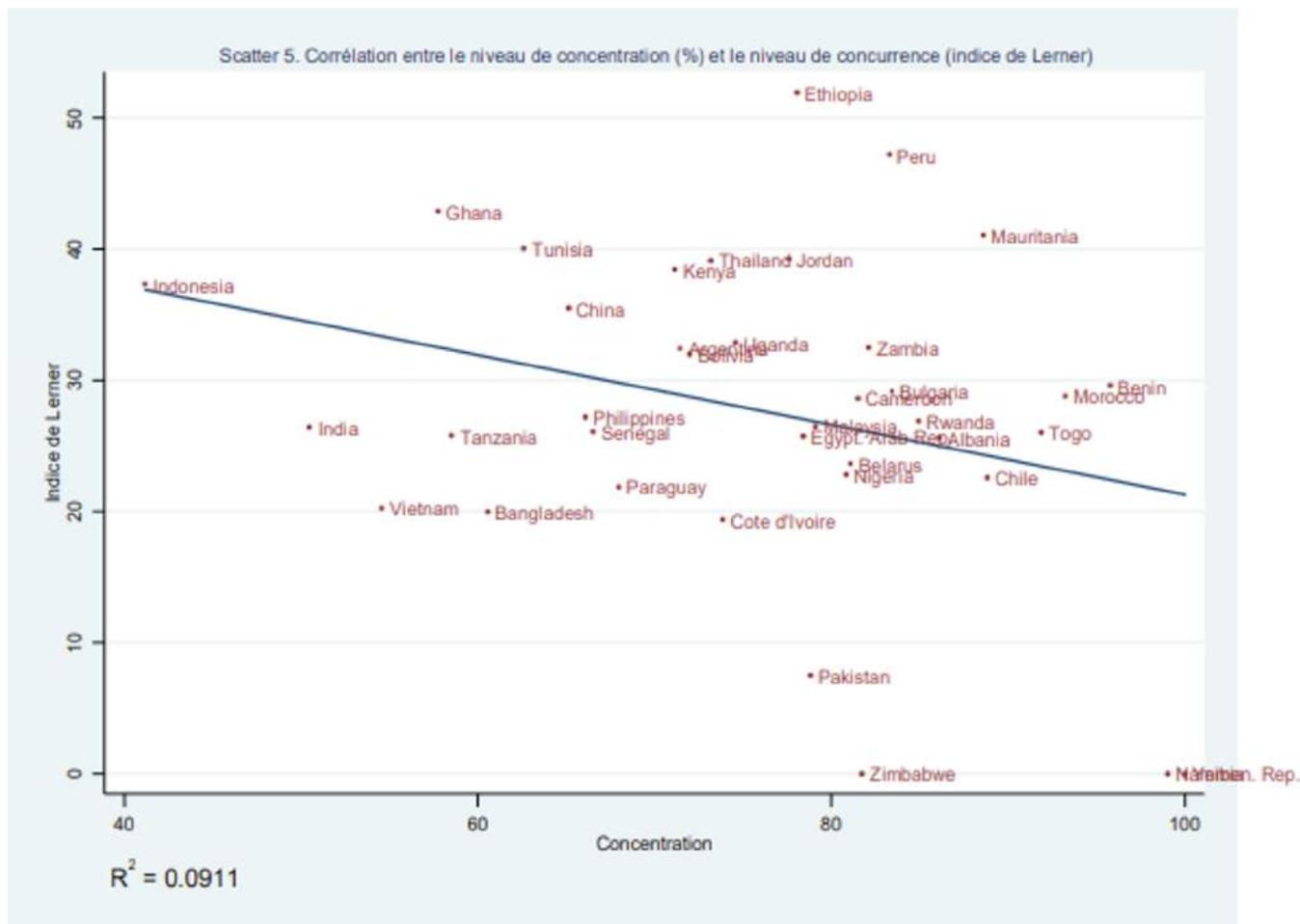


**Graph 23. Niveau de concentration (5 plus grandes banques) - 2017**



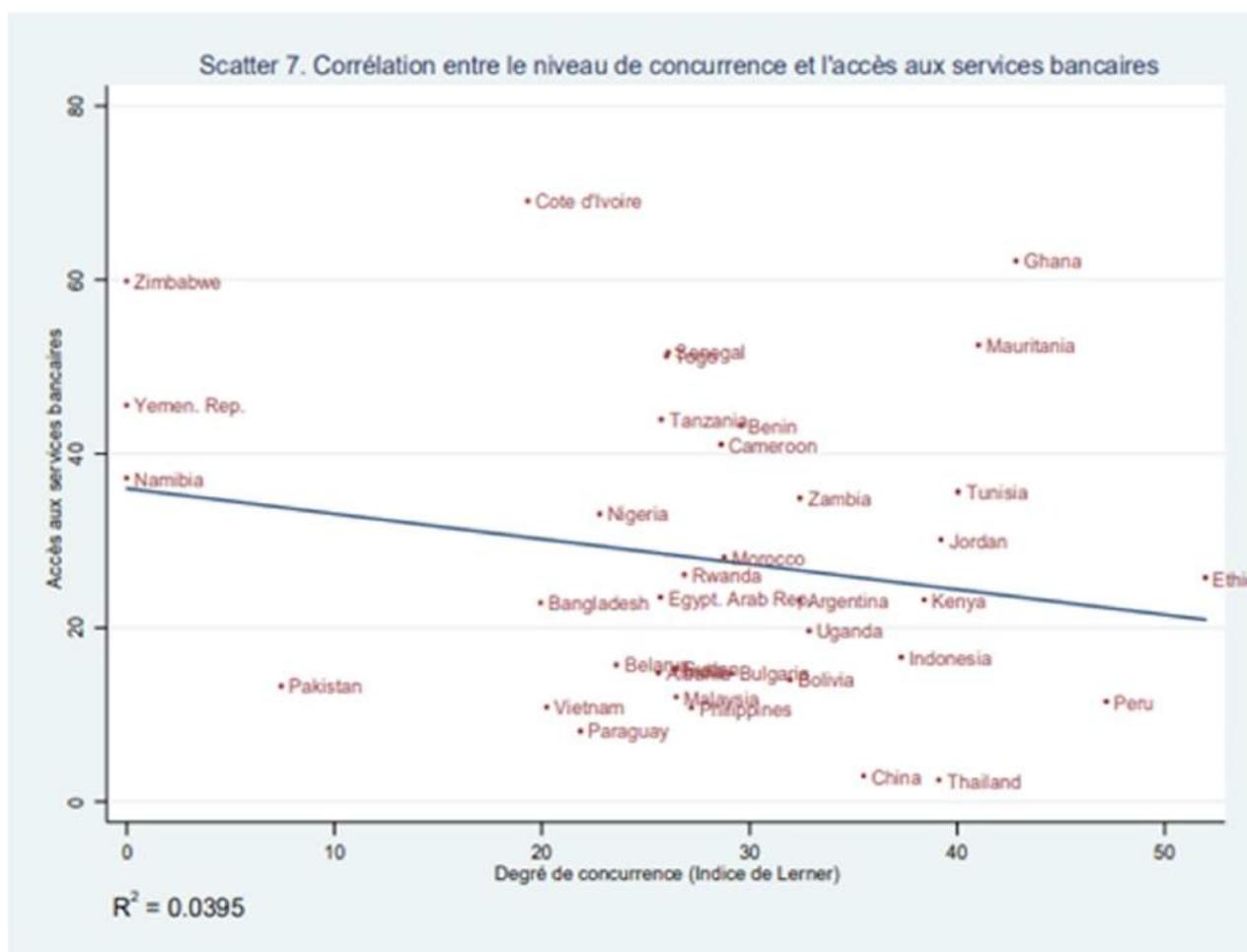
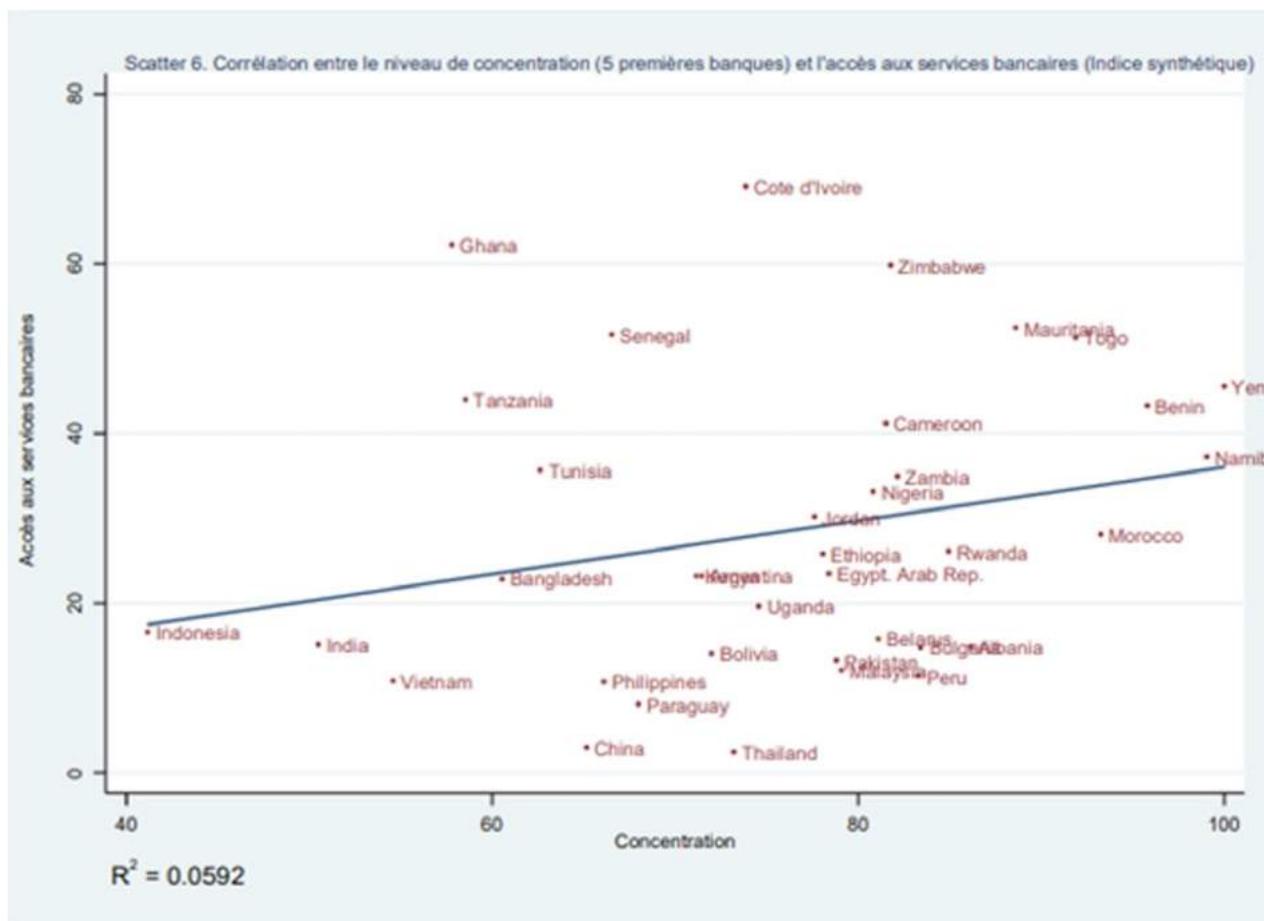
Source: GFD (Banque Mondiale).

Les niveaux de concentration et de concurrence peuvent aussi exercer un impact sur l'accès au financement. En effet, le Scatter 6 met en relation l'indice de concentration (la part des actifs des cinq plus importantes banques) et le sous-indice de développement financier lié à l'accès aux services bancaires et au financement (présenté dans la première section de ce chapitre). La droite de régression qui apparaît sur ce Scatter prévoit qu'un marché bancaire plus concentré améliore l'accès aux services bancaires et au financement. Nous constatons la supériorité de plusieurs marchés bancaires africains en termes d'accès aux services bancaires ce qui s'explique aussi par leur niveau de concentration plus élevé que celui du marché bancaire tunisien.



Le Scatter 7, ci-dessous, met en relation l'indice de Lerner (inversement lié au degré de concurrence) et l'indice d'accès aux services bancaires et au financement. Il prévoit qu'un degré de concurrence élevé, ce que le marché bancaire tunisien n'a pas réussi à atteindre, améliore l'accès au financement.

L'ensemble de ces résultats donne l'évidence que la libéralisation des services bancaires en Tunisie a mené, *in fine*, vers un éclatement du marché bancaire, l'apparition de très petites banques et surtout vers une concurrence molle assimilable à une sorte d'entente sur le partage du marché où chaque banque, quel que soit sa taille, se contente d'une part de marché confortable qui suffit à dégager la rentabilité ciblée et à se conformer aux règles prudentielles. La faible concentration du marché n'a exercé aucun impact sur son niveau de concurrence ce qui peut s'expliquer par la situation confortable dans laquelle opèrent les banques tunisiennes et le manque de contestabilité de ce marché surprotégé. La concurrence monopolistique au sein de ce marché ne fait que compliquer l'accès au financement. Elle trouve sa source, entre autres, dans l'absence de pressions sur les banques à se comporter de manière plus compétitive notamment à cause de l'absence de menaces d'entrée de nouveaux acteurs. Les obstacles contre la création de la Banque Postale en est la preuve. Depuis 2019 une demande d'autorisation pour le lancement de la Banque Postale a été déposée auprès de la Banque Centrale de Tunisie sans suite. Inspiré des expériences réussies dans des pays développés comme la France, l'Italie et le Japon, ce type de banque est capable de fournir un accès au financement pour les communautés enclavées pour l'instant exclues du système bancaire classique.



Ceci nous amène également à évoquer les stratégies de collusion qui caractérisent l'industrie bancaire en Tunisie. La faible concurrence et la rentabilité élevée des banques tunisiennes depuis maintenant trois décennies, même durant des conjonctures économiques et financières difficiles, posent des doutes quant à la volonté des banques à innover ou à adopter de nouvelles stratégies concurrentielles afin de gagner des parts de marché. Ces doutes sont plus que légitimes lorsque nous constatons qu'une grande partie de l'industrie tunisienne et du capital du système bancaire sont la propriété croisée de quelques groupes familiaux. Le Tableau 2 présente la structure de participation des groupes familiaux dans le capital des banques tunisiennes en 2020. Il met en évidence la présence notable de groupes familiaux dans le capital des banques, détenant des parts plus ou moins importantes dans 11 des 16 banques sélectionnées, alors que cinq banques échappent à leur contrôle, qui sont la BNA, la STB, la TSB, la QNB et la BTE.

**Tableau 2. Participation des groupes familiaux dans les banques**

Banque	Groupe industriel - familles	%Participation
Amen Banque	Groupe Ben Yedder	52,9- COMAR et groupe PGI
	Groupe Horchani	5,45%-Directe
Arab Tunisian Bank	Groupe Zerzeri	5,47% - directe
Attijari	Groupe Mzabi	9,42%-Directe
	Groupe Driss	9,69% - directe
BH	Groupe Horchani	21,8% - directe
Biat	Groupe Mabrouk	38,6% - directe
	Groupe Aziz Miled	12,97% - directe
	Groupe Béchir Tamarziste	9,3% - directe
	Groupe Horchani	7% - directe
BT	Groupe Abdellatif El Fekih	10% - directe
	Groupe Habib Kammoun	8,59%
UBCI	Carte Assurances	39%
	Groupe Tamarziste	12,35%
	Groupe Sellami	8,44%
UIB	Groupe Bouchamaoui	7,40
	Groupe Famille Mzabi	6,01
	Groupe Moncef Mzabi	5,76
	Habib Bouaziz	5,01
BTK	Groupe Elloumi	60% - directe
Zitouna	Groupe Triki	20,9%
Wifak	Mohamed El Hadi Ben Ayed	33,2%

Source: CMF et <https://www.ilboursa.com>.

La faible concurrence qui caractérise le marché bancaire et sa forte rentabilité pourrait donc s'expliquer par ces participations croisées détenues par quelques groupes familiaux susceptibles de diriger une grande partie du financement bancaire vers des groupes industriels appartenant à ces mêmes familles. La possibilité d'une stratégie d'entente ne fera qu'aggraver les conséquences d'une telle organisation de la propriété au sein du marché bancaire et ne feront que renforcer l'exclusion financière d'une large partie de l'économie tunisienne et financer des sociétés apparentées contre des conditions plus souples (Claessens et al., 2002 ; Villalonga et Amit,, 2006). Ce type de favoritisme envers les entreprises apparentées pourrait également influencer les décisions de financement dans les banques contrôlées par des groupes industriels comme nous l'avons expliqué précédemment.

## 2.3. Les banques publiques et le financement de l'économie

### 2.3.1. La participation de l'État et la profondeur du marché bancaire

Le Tableau 3, présente la structure de propriété des banques tunisiennes. L'État tunisien détient des participations directes dans la STB, la BNA et la BH, dans les anciennes banques de développement, la BTE, la BTK et la TSB ainsi qu'une faible participation dans le capital de la Wifak Bank. L'État détient aussi via différentes structures, comme la CNSS et la CDC, des participations indirectes dans la BH, la STB et la Wifak Bank. La participation étrangère est exclusivement institutionnelle. L'Arab Bank PLC est majoritaire dans le capital de l'ATB, le consortium marocain et espagnol AndaluCarthage holding l'est dans le capital d'Attijari Bank et la Société Générale détient aussi la majorité du capital de l'UIB. D'autres participations étrangères via des fonds d'investissement, d'institutions financières régionales et de gouvernements sont plus ou moins importantes dans la BT, l'UBCI, les anciennes banques de développement, la Zitouna banque et la Wifak Bank. La participation des investisseurs privés dans le capital des banques est également significatif tant dans les banques publiques que dans les autres catégories de banque.

**Tableau 3. Structure de propriété des principales banques tunisiennes**

Banque	État	Étranger	Privé domestique
Amen Banque			100%
Arab Tunisian Bank		64,24% - Arab Bank PLC - Jordanie	35,76%
Attijari		58,96% - Andalu Carthage Holding - Maroc - Espagne	19,11%
BH	33,37 - Directe 16,57 - ETAP		50,06%
Biat			100%
BNA	35,26% - Directe		64,74%
BT		Crédit Mutuel - 35,33%	64,67%
STB	71,54% - Directe 5,69% - CNSS		22,77%
UBCI		BNP Parisbas - 11%	89%
UIB		Société Générale - 52,37%	
BTE	38,89%	38,89% - État d'Abu Dhabi	22,22%
BTK	20%	20% - État du Koweït	60%
TSB	49,25%	50% - Royaume de l'Arabie saoudite	0,75%
QNB		99,96% - QNB-Qatar	0,04%
Zitouna		69,15% Majda Tunisie Qatar	38,85%
Wifak	4,5% STB - 10% CDC	30% Islamic Corporation For The Development Multilatéral	

Source: CMF et <https://www.ilboursa.com>.

Concernant les parts des dix plus grandes banques tunisiennes dans le marché des crédits entre 2010 et 2017, le Tableau 4 fait constater un net recul de la part des deux principales banques publiques, surtout celle de la STB qui est passée de 16,9% à 10,3%, contre une progression de la part de marché des banques privées surtout celle des banques étrangères. La forte progression de la participation familiale pourrait être derrière cette évolution durant la période post-révolution qui a vu s'accroître la dégradation de l'effort des banques publiques dans le financement de l'économie.

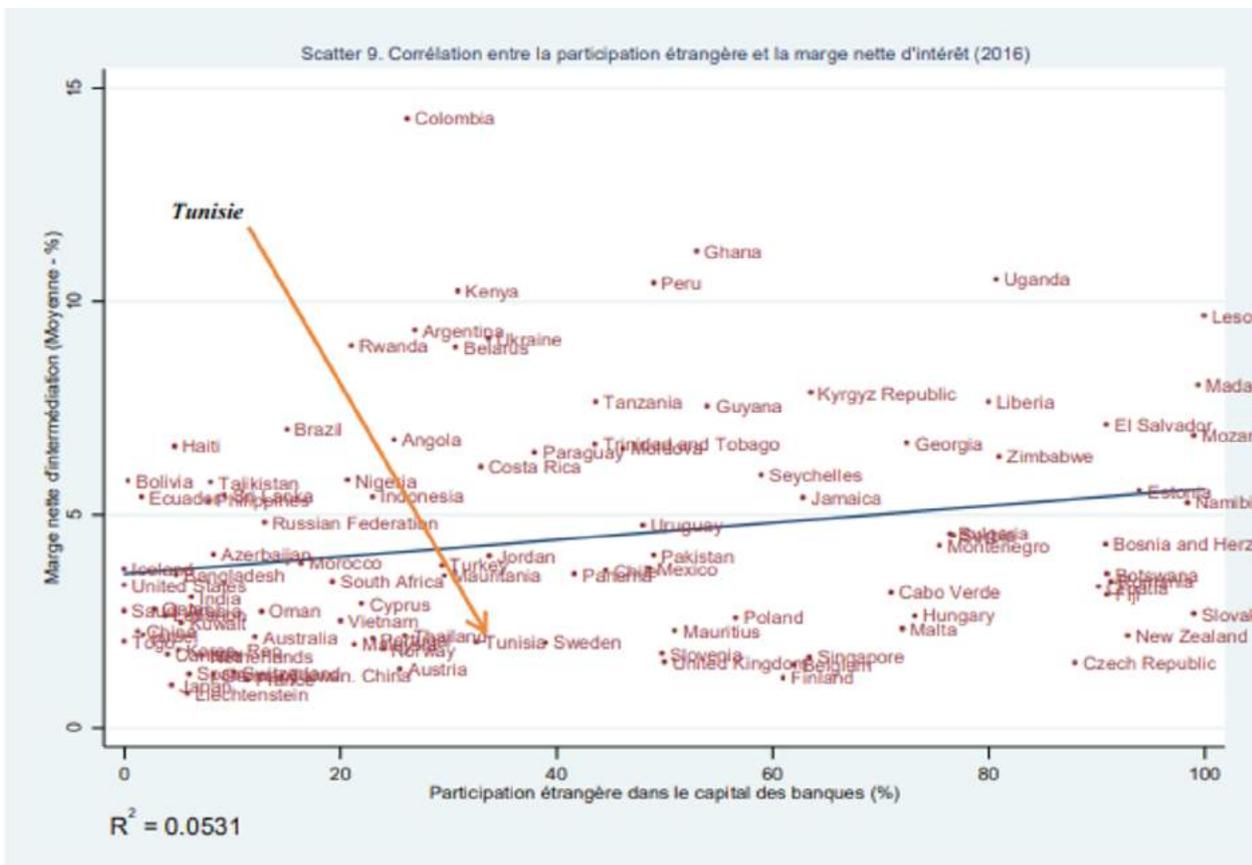
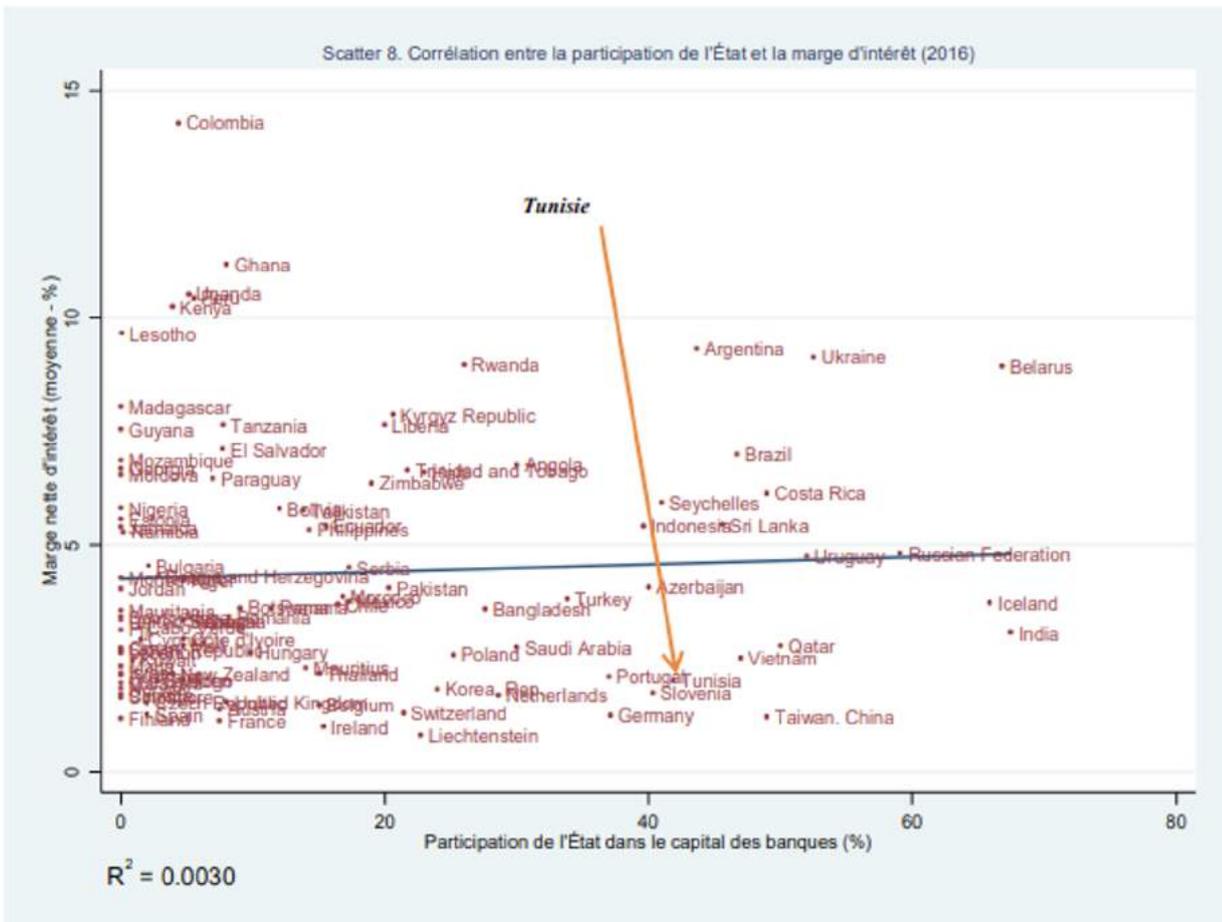
**Tableau 4. Evolution des parts de marché des banques**

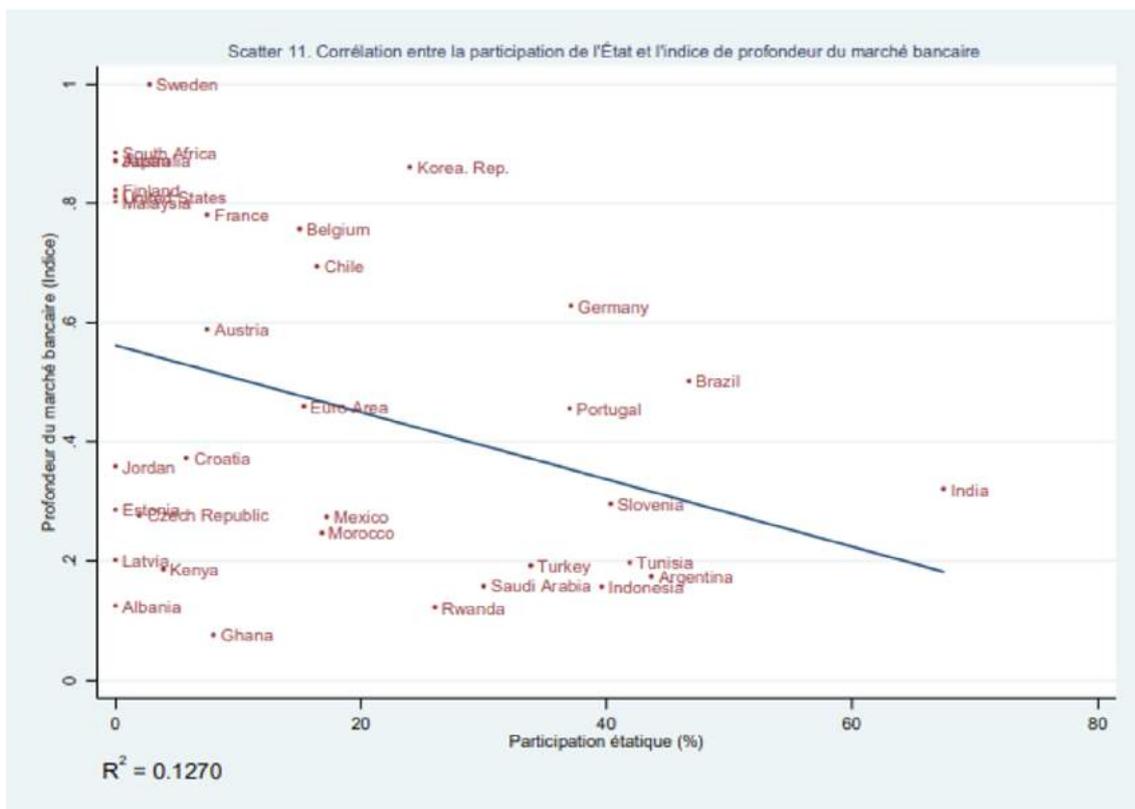
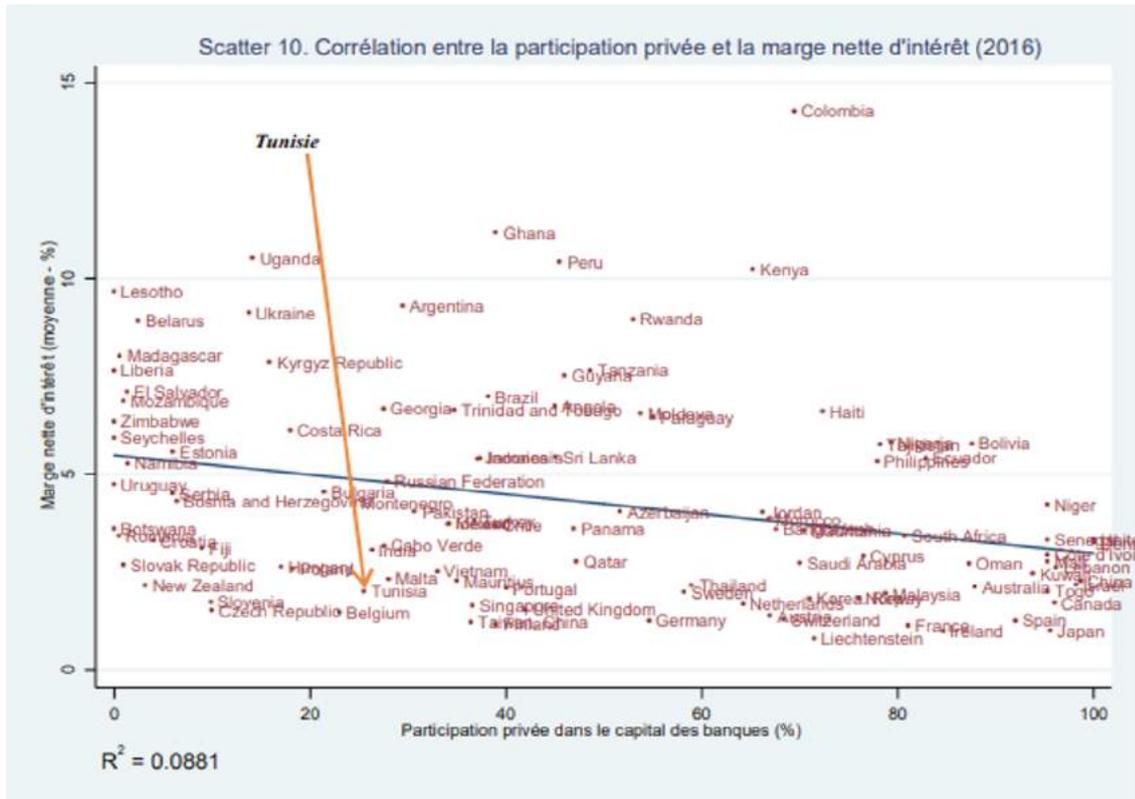
Banque	2010	2017
BIAT	12,4	15,9
BNA	15,4	14,7
BH	12,8	13,1
STB	16,9	10,3
Amen Bank	10,4	10,3
Attijari	7,9	8,8
UIB	6,7	8,3
BT	7,5	7,0
ATB	5,9	6,9
UBCI	4,1	4,7

Source : Calculs à partir des rapports annuels des banques.

En ce qui concerne les répercussions sur la concurrence, le Scatter 8 met en relation la participation de l'État dans le capital des banques et la marge nette d'intérêt moyenne pour l'année 2016 en utilisant un échantillon composé de 108 pays. La droite de régression qui lie le niveau de contrôle du système bancaire par l'État et le coût de financement est plate et non significative. Ce qui veut dire que la présence de l'État dans le capital des banques n'est pas corrélée avec la marge nette d'intérêt et n'exerce donc aucune influence sur le degré de concurrence. En même temps, ce résultat contredit l'argument cité ci-haut, stipulant que le désengagement de l'État vis-à-vis de l'activité bancaire améliore le comportement concurrentiel des banques et accroît la liquidité du marché bancaire.

Selon le Scatter 9, il y a une corrélation positive entre la participation étrangère et la marge nette d'intérêt moyenne. La participation des investisseurs privés nationaux dans le capital semble influencer à la baisse la marge d'intérêt moyenne du système et stimuler ainsi la concurrence au sein du marché. Toutefois, selon le Scatter 10, le système bancaire tunisien est mal positionné par rapport à d'autres systèmes dont la participation étrangère ne dépasse pas 50% mais opèrent avec une marge d'intérêt moyenne plus faible.

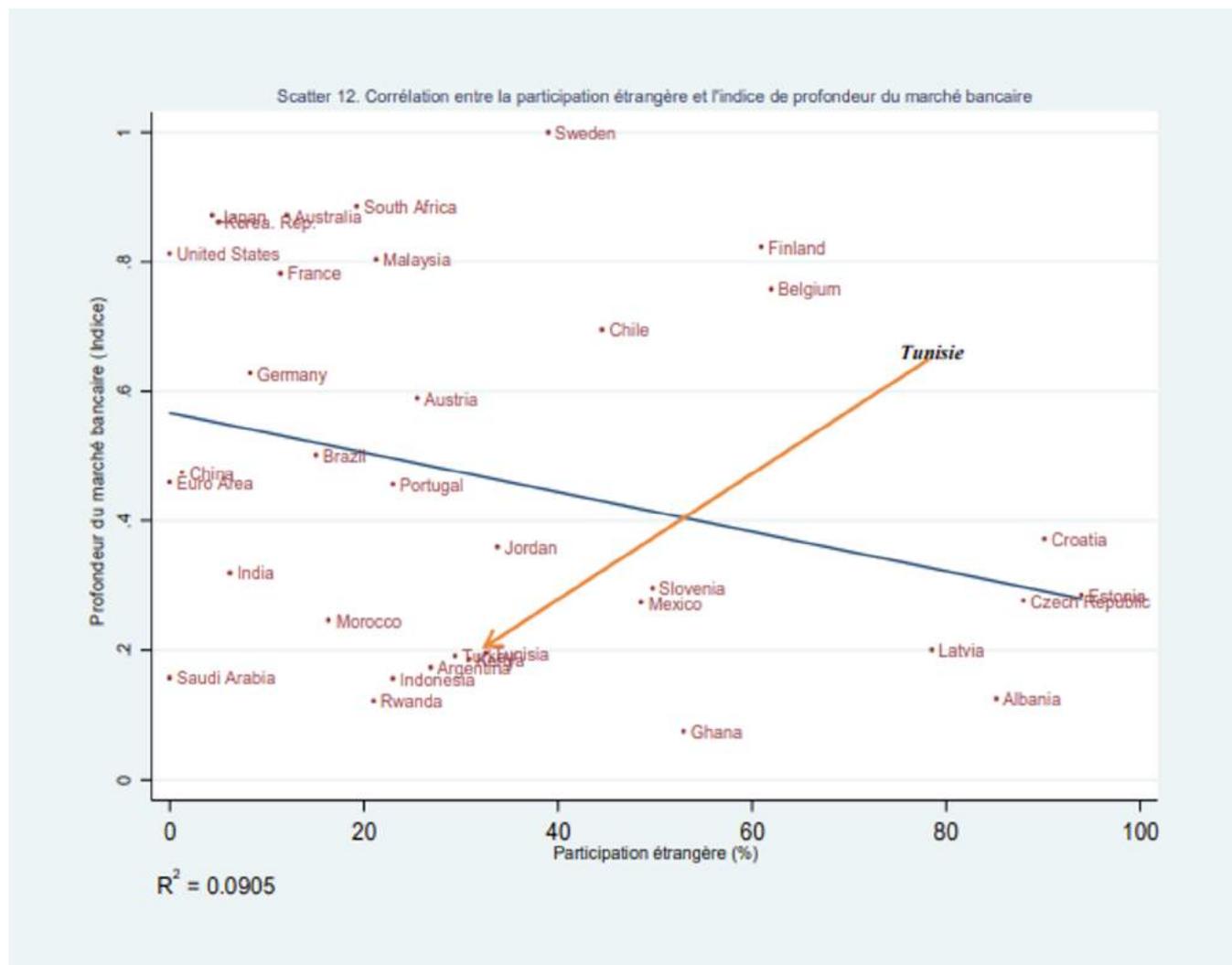




Source : Estimation à partir des données de la base Financial Development Index (FMI) et de la base Bank Regulation and Supervision Survey (Banque Mondiale).

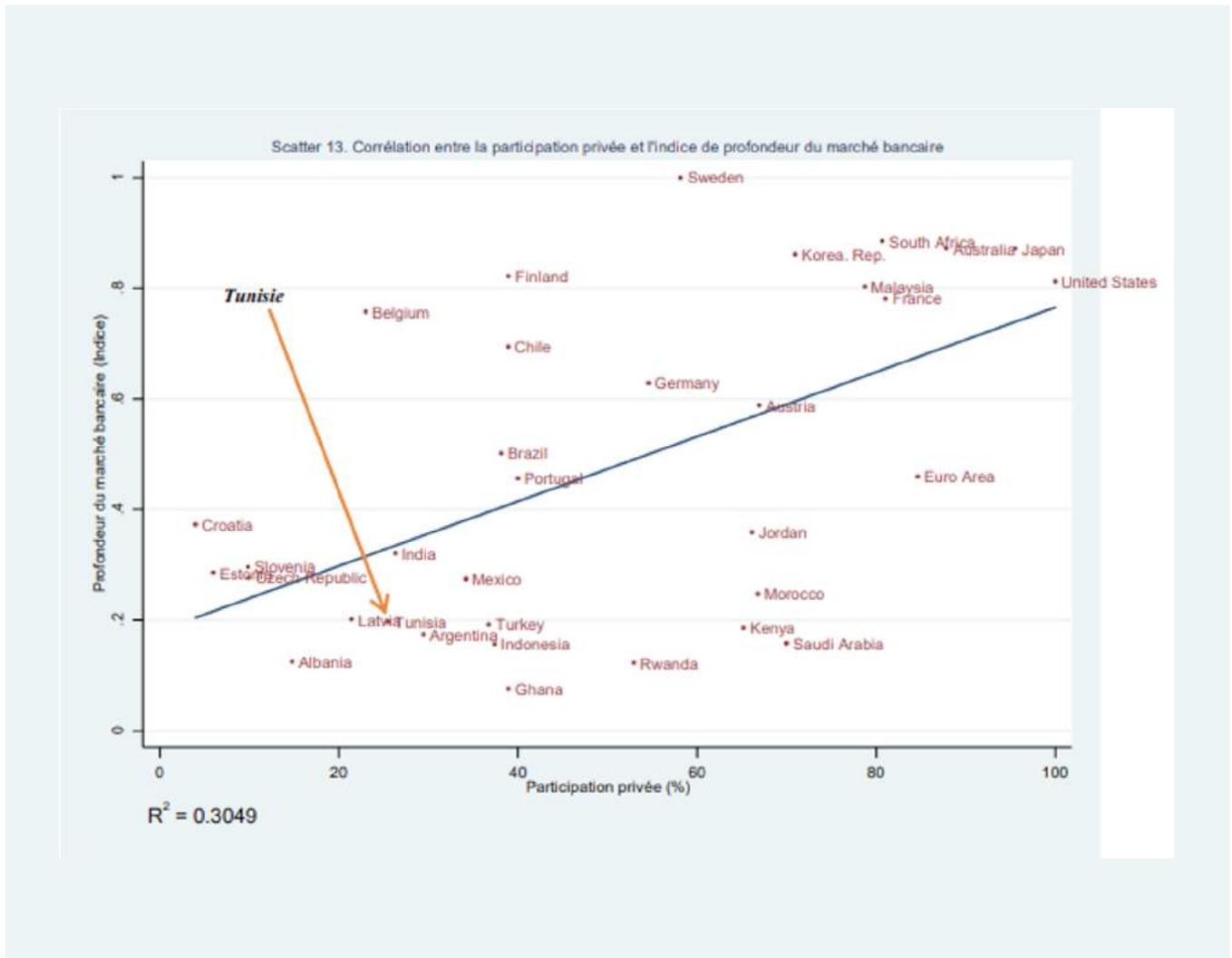
Le Scatter 11, ci-dessus, met en relation la participation de l'État dans le système bancaire et la profondeur du marché (mesurée par le sous-indice indice de développement du système bancaire présenté dans la première section de ce chapitre) observés en 2016 sur un échantillon de 36 pays. Le nuage de points montre clairement que les systèmes bancaires contrôlés en majorité par l'État sont moins liquides. La pente de la droite de régression est en effet négative et le coefficient d'ajustement ( $R^2$ ) égal à 12,7%. Toutefois, la distribution des points indique que d'autres systèmes bancaires avec le même niveau de participation de l'État que celui observé pour la Tunisie, arrivent à atteindre un niveau de profondeur plus important. C'est le cas du Portugal, de la Slovénie, du Brésil et de l'Allemagne.

Le Scatter 12 montre que la présence de banques étrangères ne semble pas améliorer la profondeur du marché bancaire au contraire la pente de la droite de régression est négative ( $R^2= 9\%$ ). Ce résultat, lorsqu'il est associé au précédent, montre que la participation étrangère n'est pas plus avantageuse que la participation de l'État dans l'activité bancaire tant au niveau de la concurrence du marché qu'au niveau de sa profondeur.



Source : Estimation à partir des données de la base Financial Development Index (FMI) et de la base Bank Regulation and Supervision Survey (Banque Mondiale).

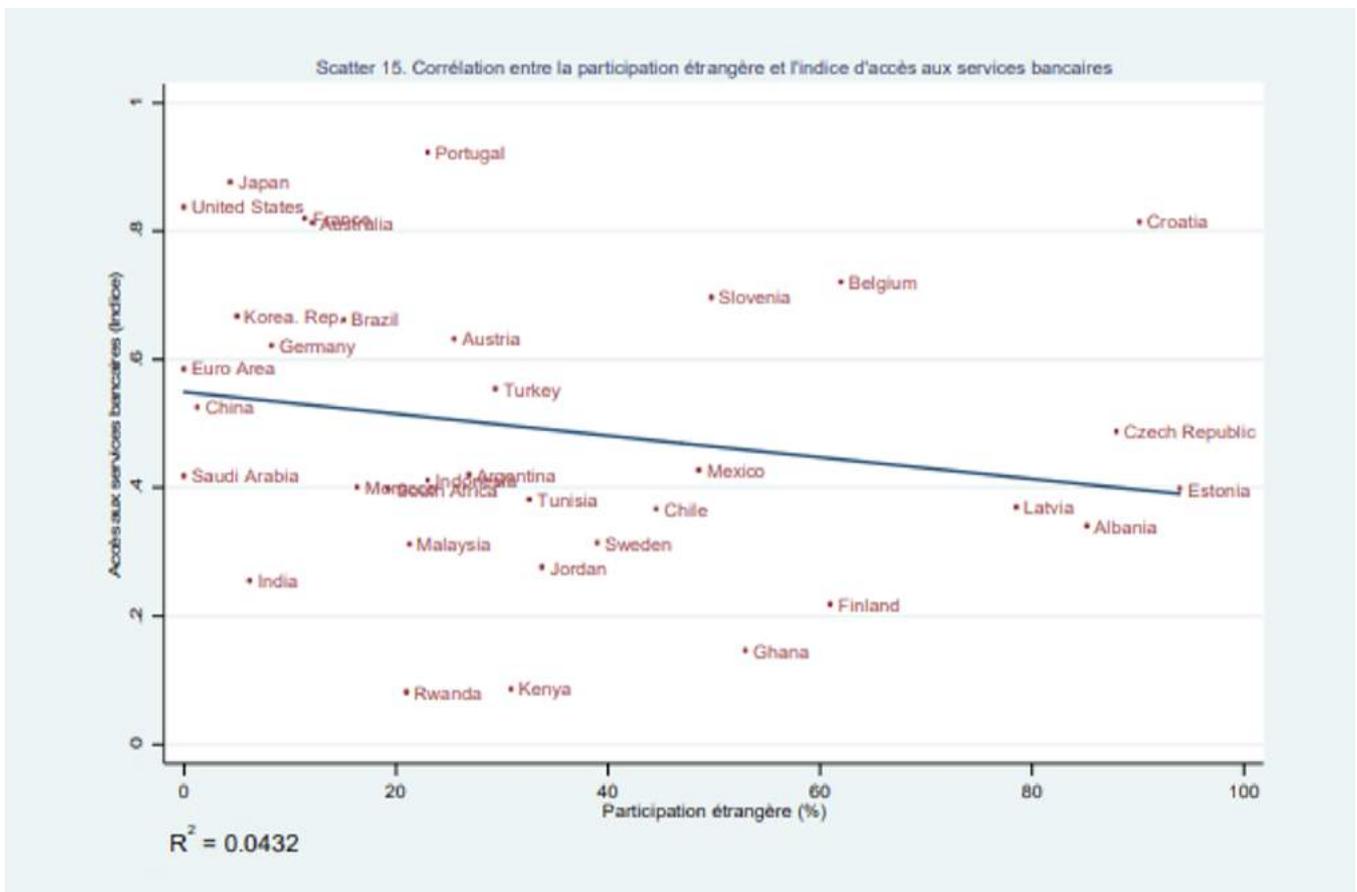
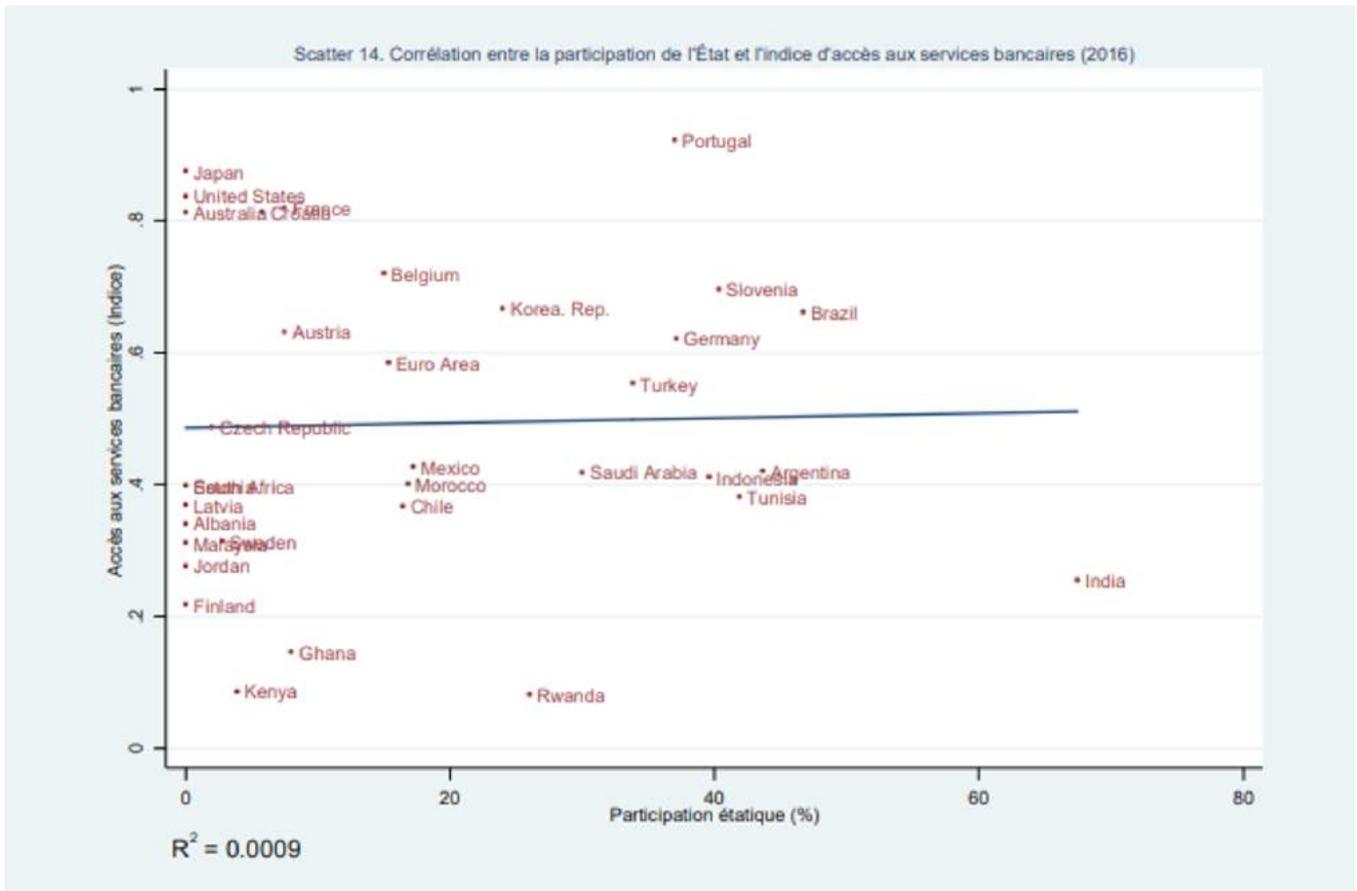
Toutefois, le Scatter 13 confirme les avantages liés à la participation du secteur privé national dans le capital des banques. Le niveau de participation des investisseurs privés est positivement et significativement lié à la profondeur du marché avec un coefficient d'ajustement assez élevé de l'ordre de 30%. Néanmoins, le positionnement de la Tunisie témoigne d'un rôle peu actif des banques privées dans le développement du système en sa globalité. Des systèmes bancaires comme ceux du Mexique, de l'Inde, du Brésil, du Chili et de la Finlande se trouvent à un niveau proche en matière de participation du privé dans le capital des banques mais atteignent des niveaux de profondeur plus élevés que celui du marché bancaire tunisien.



Source : Estimation à partir des données de la base *Financial Development Index (FMI)* et de la base *Bank Regulation and Supervision Survey (Banque Mondiale)*.

### 2.3.2. La participation de l'État et l'accès au financement

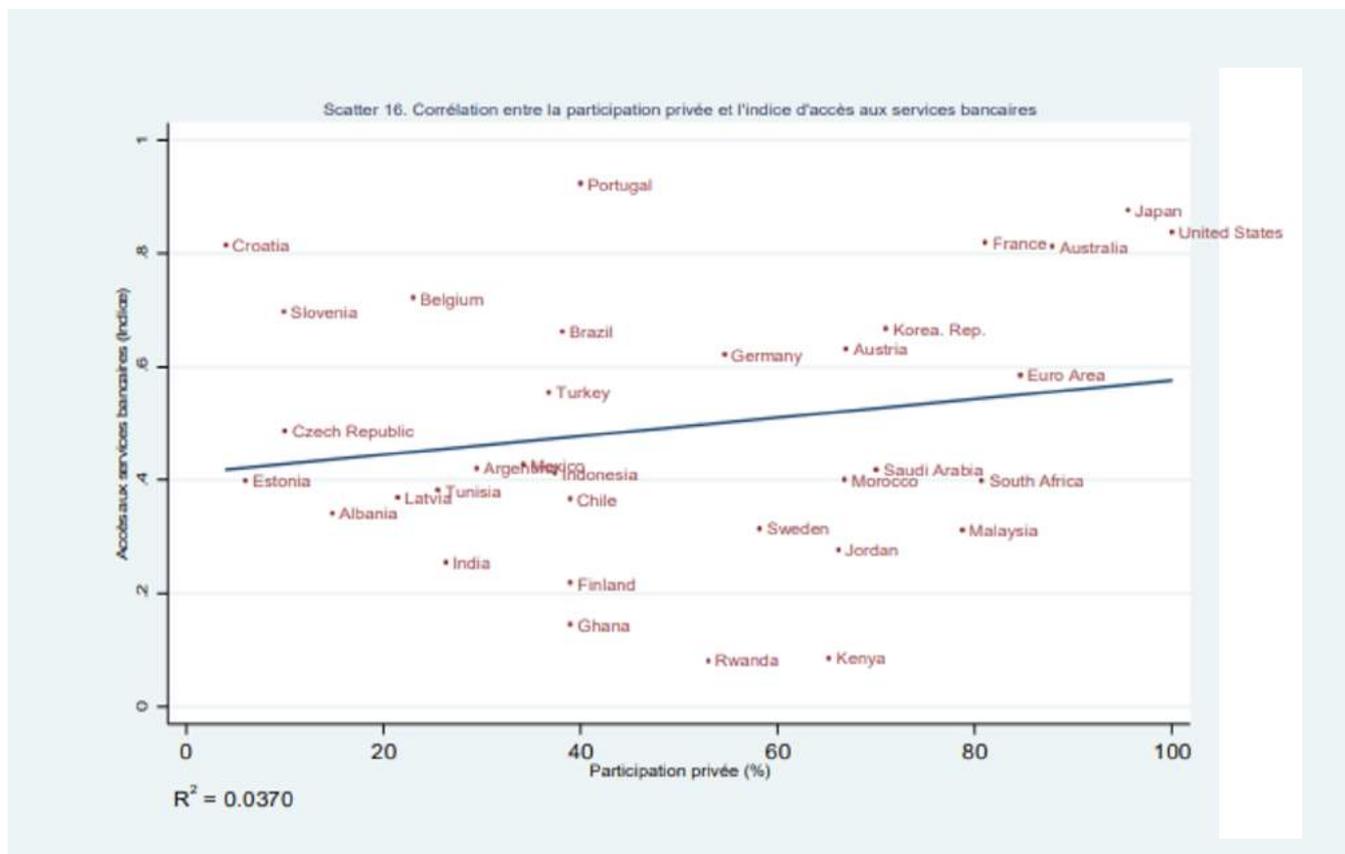
Le Scatter 14 met en relation la participation de l'État dans capital des banques et l'indice de développement financier lié à l'accès aux services bancaires et au financement observée en 2016 sur un échantillon de 36 pays. Contrairement aux idées perçues, la participation de l'État dans le système bancaire ne crée pas d'obstacles à l'accès au financement. En effet, la pente de la droite de régression est plate et le  $R^2$  est presque nul indiquant l'absence de corrélation entre le niveau de participation de l'État et l'accès au financement.



Source : Estimation à partir des données de la base Financial Development Index (FMI) et de la base Bank Regulation and Supervision Survey (Banque Mondiale).

Le Scatter 15, ci-dessus, montre que la participation étrangère est négativement corrélée au développement de l'accès aux services bancaires et au financement. Ce résultat, une fois encore, montre que la participation étrangère ne semble pas procurer un avantage en termes d'accès au financement par rapport à la participation de l'État.

Le Scatter 16 montre une corrélation positive mais faible ( $R^2=3,7\%$ ) entre la participation privée et l'accès aux services bancaires mais que la contribution des banques privées tunisiennes reste limitée par rapport à d'autres pays comme la Turquie, le Brésil, l'Argentine, la Belgique, ou encore le Portugal.



Source : Estimation à partir des données de la base Financial Development Index (FMI) et de la base Bank Regulation and Supervision Survey (Banque Mondiale).

### 2.3.3. Participation de l'État et financement en période de crise

Cette analyse s'intéresse à la contribution des banques publiques au financement de l'économie tunisiennes durant deux chocs économiques et financier survenus durant les deux dernières décennies : La crise du secteur du tourisme et la période d'après 2011. Selon le FMI, la crise du tourisme en Tunisie, associée au ralentissement de la croissance de 2002, a induit une augmentation significative des prêts non performants de 19 pour cent en 2002 à 24 pour cent en 2003, puis une légère diminution des créances douteuses pour atteindre 20 pour cent en 2005 (FMI, 2006). La même institution internationale affirme que durant la période post-2011, le système bancaire tunisien est devenu plus vulnérable en raison du ralentissement économique entraînant une détérioration des portefeuilles et des positions de liquidité des banques. De nombreuses banques rencontrent également des difficultés pour se conformer aux nouvelles restrictions réglementaires introduites par la Banque centrale de Tunisie (FMI, 2012, 2014).

Les Tableaux 5 et 6 comparent la croissance des crédits et la marge nette d'intérêt (estimant le coût de financement) des dix principales banques tunisiennes suite à ces deux chocs économiques et financiers majeurs. Le Tableau 5 montre que les banques publiques (Banque du Sud à l'époque, la BH, la BNA et la STB) ont continué à contribuer d'une manière importante au financement de l'économie avec des taux de croissance des crédits plus élevés que d'autres banques privées ou étrangères. Le même tableau montre également que toutes les banques publiques, excepté la BH, ont réduit leur marge nette d'intérêt (une croissance négative de la marge nette d'intérêt) durant cette période de crise d'une manière plus significative que d'autres banques privées et étrangères.

**Tableau 5. Croissance des crédits et de la marge d'intérêt - Crise du secteur touristique (2002 - 2005)**

Banque	Crédits à l'économie	Marge d'intérêt nette
Amen Bank	0	0
ATB	13	-2
Banque du Sud	10	-17
BH	6	3
BIAT	9	-7
BNA	5	-2
BT	5	-5
STB	6	-3
UBCI	0	-3
UIB	4	0

Source : Calculs à partir des rapports annuels des banques.

Le Tableau 6 montre que la tendance des banques publiques à soutenir l'économie en période de crise se confirme également durant la période d'après 2011. La croissance des crédits est restée assez élevée pour les trois principales banques publiques, parfois plus élevée que d'autres banques privées et étrangères.

**Tableau 6. Croissance des crédits et de la marge d'intérêt - Période post-2011**

Banque	Crédits à l'économie	Marge d'intérêt nette
Amen Bank	4	6
ATB	3	2
Banque du Sud	5	0
BH	5	-1
BIAT	6	0
BNA	4	0
BT	3	0
STB	1	0
UBCI	3	0
UIB	5	1

Source: Calculs à partir des données BankScope. Valeurs en pourcentage arrondis à 100 points de base près.

De même, la croissance de la marge nette d'intérêt est restée nulle pour les banques publiques pour la période considérée, ce qui indique que le coût moyen des crédits octroyés par ces banques n'a pas augmenté malgré le contexte économique et financier dans lequel elles opèrent.

### 3. OBSTACLES AU FINANCEMENT DES PME ET DES MÉNAGES

Une littérature assez riche utilisant des modèles microéconomiques s'est intéressée aux raisons qui expliquent la faiblesse du financement bancaire à destination des PME et des ménages. Les conclusions convergent souvent vers l'existence de blocages tant au niveau de l'offre et que de la demande de crédits bancaires. Les obstacles liés à l'offre surviennent lorsque les PME ou les ménages possèdent des projets d'investissement rentables et solvables mais se trouvent incapables d'accéder à un financement externe suffisant. Ceci est dû aux imperfections de marché, telles que l'asymétrie d'information ou une faible protection des créanciers, qui

peuvent rendre plus compliqué pour les intermédiaires financiers d'évaluer la solvabilité réelle des emprunteurs, de surveiller leurs comportements et de garantir le remboursement des crédits. Du côté de la demande, la situation fragile des entreprises ou des ménages peut les décourager à recourir au financement bancaire.

### 3.1. Les obstacles à l'accès des PME au financement bancaire

#### 3.1.1. Les déterminants de l'accès des PME au financement externe

Le financement de l'économie tunisienne et de son tissu productif s'appuie essentiellement sur les crédits bancaires. Toutefois, plusieurs études ont démontré que ces crédits sont majoritairement orientés vers les grands groupes industriels et les grandes entreprises. La part des PME dans le financement bancaire est très limitée pour de nombreuses raisons dont les principales seront évoquées ci-dessous (Djelassi, Mazioud et Saidane, 2010 ; Chekili et Saidane, 1995).

Plusieurs obstacles se dressent face à l'accès des PME au financement bancaire. Par rapport aux grandes entreprises, les PME sont généralement plus « opaques » et publient moins d'informations comptables et financières. Les banques sont de facto plus réticentes à financer ces entreprises et trouvent plus de difficultés à évaluer leur solvabilité notamment lorsque ces PME sont jeunes et opèrent dans des secteurs innovants. Ce problème d'opacité peut dans certains cas obliger les banques à s'orienter vers des relations de clientèle (ou relation de long terme) avec les PME avec lesquelles elles entretiennent des relations plus transparentes. Parfois, l'accès au crédit bancaire dépend davantage des informations « informelles » à disposition des agents bancaires qui privilégient les contacts personnalisés avec les chefs d'entreprises. D'un autre côté, les banques optent souvent pour des exigences de garanties souvent onéreuses afin de combler le déficit d'informations. Cela dépend également des obstacles que trouvent les banques pour récupérer les garanties exigées et qui dépendent notamment du fonctionnement des institutions, de l'efficacité et de la rapidité des procédures judiciaires.

L'accès des PME au financement bancaire est lié aussi à l'environnement macroéconomique. En période de crise économique ou financière, les banques rationnent souvent le crédit ce qui limite les chances des PME d'accéder au financement externe par rapport aux grandes entreprises. De plus, une réglementation bancaire plus restrictive peut mener vers un comportement excessivement prudent de la part des banques et donc des conditions de crédits très contraignantes pour les PME.

L'âge et la taille de la PME sont généralement considérés comme des indicateurs de la capacité de remboursement de l'entreprise. D'une part, la longévité peut indiquer que la PME jouit d'une bonne réputation et d'un niveau de compétitivité qui lui permet de résister aux aléas du marché (Diamond, 1991; Oliner et Rudebusch, 1992). Les entreprises plus âgées sont aussi considérées moins opaques étant donné leur longue expérience en matière de production et gestion de documents financiers et comptables (Petersen et Rajan, 1994 ; Cressy, 1996).

La taille de l'entreprise constitue une autre dimension qui peut influencer l'asymétrie d'information. Les entreprises de plus grande taille sont plus complexes à piloter et à gérer, plus exposées aux exigences du marché en matière de production de l'information. Les petites entreprises par contre, sont plus opaques et vulnérables au défaut de remboursement à cause des coûts élevés que nécessitent l'évaluation et le suivi des projets (Jensen et McGuckin, 1997 ; Symeonidis, 1996 ; Boocock et Woods, 1997). De plus, les petites entreprises sont moins aptes à fournir les garanties exigées par les banques (Gertler et Gilchrist, 1994 ; Hu et Schiantarelli, 1994; Gilchrist et Himmelberg, 1995 ; Audretsch et Elston, 2002 ; Vijverberg, 2004). Les PME de petite taille appartiennent souvent à des secteurs innovants et ont moins de chances d'entretenir des relations banque-entreprise de longue durée ce qui peut leur compliquer l'accès au financement externe. L'audit externe est également coûteux pour les entreprises de petite taille et les empêche de signaler leur bonne situation financière aux banques.

Selon la Banque Mondiale (2009), le crédit bancaire n'assure que 11% à 24% des besoins de financement de moyen et long terme des PME tunisiennes. Ces entreprises utilisent l'autofinancement à hauteur de 48% à 52% pour financer leurs projets d'investissement. Alors que la majorité du financement bancaire de ces entreprises se compose de crédits de court-terme. Cette situation est préoccupante et paradoxale. D'une part, le développement bancaire en termes quantitatifs a évolué significativement durant les trois dernières décennies et les banques ont réussi à améliorer leurs indicateurs d'efficacité et de rentabilité. D'autre part, ce développement de la capacité des banques à financer l'économie aurait dû profiter aux très petites, petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire celles qui emploient jusqu'à 199 personnes, qui représentent 99,8% du tissu économique du pays comme le montre le Tableau 7. En contrepartie, les constats montrent que ces

entreprises sont les plus marginalisés par le système bancaire et que leur structure de financement demeure très vulnérable et volatile.

**Tableau 7. Répartition des Entreprises par nombre d'employés (2020)**

Nombre d'employés	Nombre d'entreprises	%
0	679770	86,9%
1 à 2	59311	7,6%
3 à 5	21192	2,7%
6 à 9	8301	1,1%
10 à 49	5944	0,8%
20 à 49	4007	0,5%
50 à 99	1676	0,2%
100 à 199	958	0,1%
200 et plus	956	0,1%

Source : Registre National des Entreprises (2020).

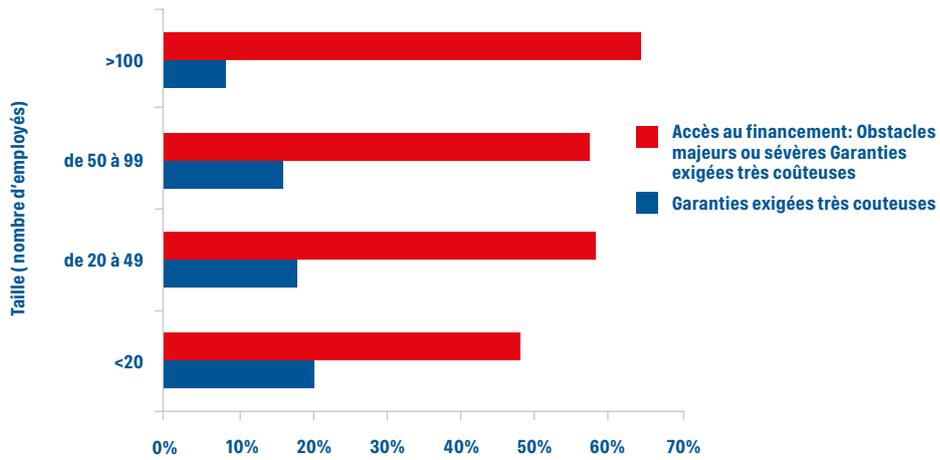
### 3.1.2. Analyse graphique : Cas des PME tunisiennes

Les Graphiques de 23 à 29 ci-dessous proposent une comparaison internationale de l'accès des PME au financement bancaire à partir des données des enquêtes de la Banque Mondiale « Enterprise Survey ». Ces enquêtes dont les dernières actualisations se réfèrent aux années 2020 et 2021, ont été élaborées dans le cadre d'une collaboration entre la Banque Mondiale, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement et la Banque Européenne d'Investissement. Elles proposent une palette d'informations afin d'évaluer la perception des PME quant à l'environnement des affaires et notamment leur chance d'obtenir un financement externe. Elles proposent également des informations concernant la situation actuelle des PME en matière d'accès au financement bancaire. Ces informations ont été exploitées pour évaluer la contribution des banques tunisiennes au financement des PME en adoptant une approche comparative avec d'autres économies ayant différents niveaux de développement.

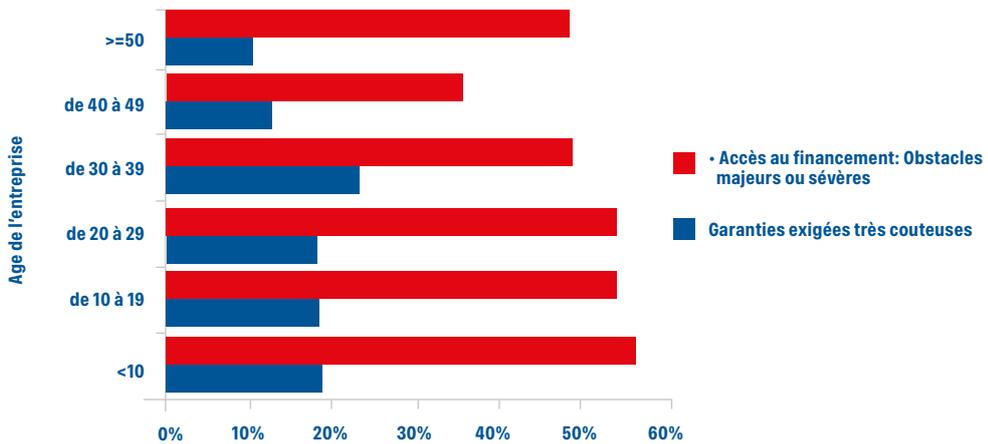
Les Graphiques de 23 à 25 montrent que les PME de petite taille jugent les garanties exigées plus coûteuse que les PME de grande taille. Mais, curieusement, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, jugent les obstacles à l'accès au financement bancaire comme étant des obstacles majeurs ou sévères. En outre, les garanties exigées par les banques sont moins onéreuses pour les PME les plus âgées. Toutefois, l'expérience du manager principal ou du chef d'entreprise n'influence pas d'une manière claire les chances des PME à accéder à un financement bancaire.

Les graphiques de 26 à 29 Montrent que les PME qui entretiennent des états financiers contrôlés par un auditeur externe, qui disposent d'une stratégie de développement explicite et formalisée et qui disposent d'une licence d'activité ont plus de chance à accéder plus facilement au financement bancaire et/ou à fournir des garanties moins coûteuses contre un crédit bancaire. Le graphique ... prend en compte l'aspect genre et montre que les entreprises gérées par des femmes trouvent plus sévères les conditions d'accès au financement bancaire.

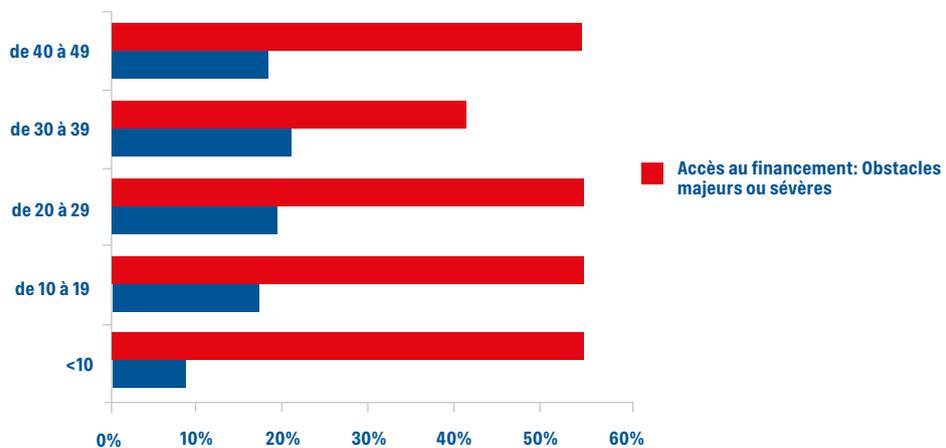
**Graphique 23. Difficulté de l'accès au financement et coût des garanties par taille**



**Graphique 24. Difficulté de l'accès au financement et coût des garanties par âge**

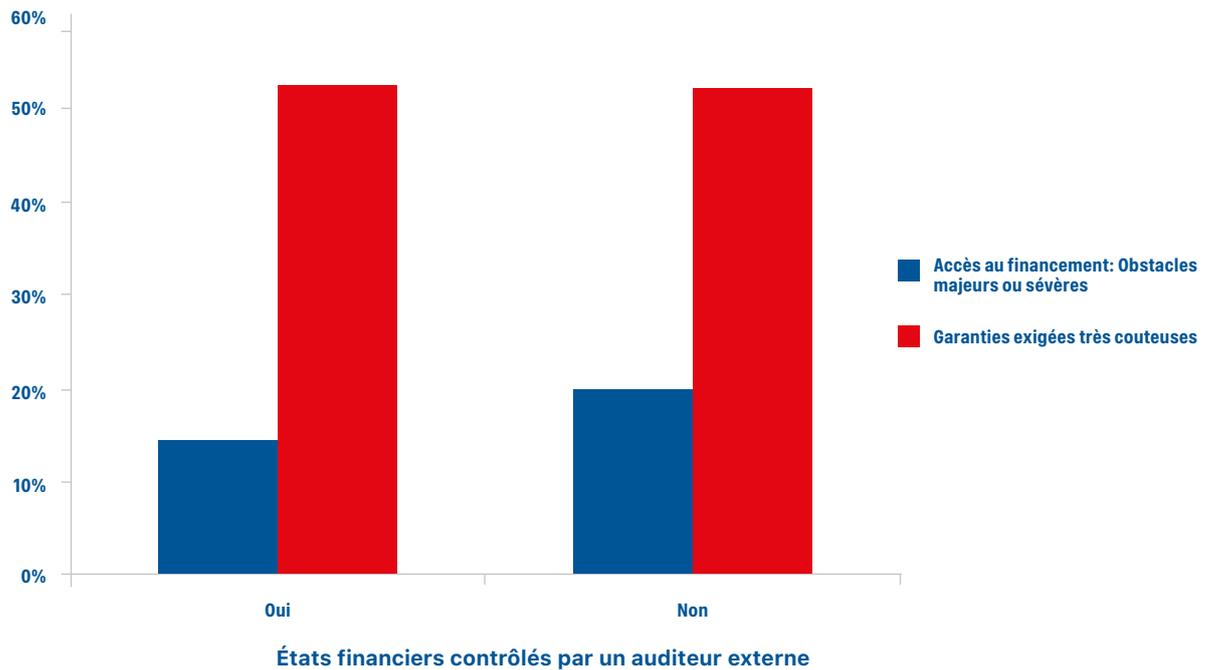


**Graphique 25. Difficulté de l'accès au financement et coût des garanties par années d'expérience du manager principal**

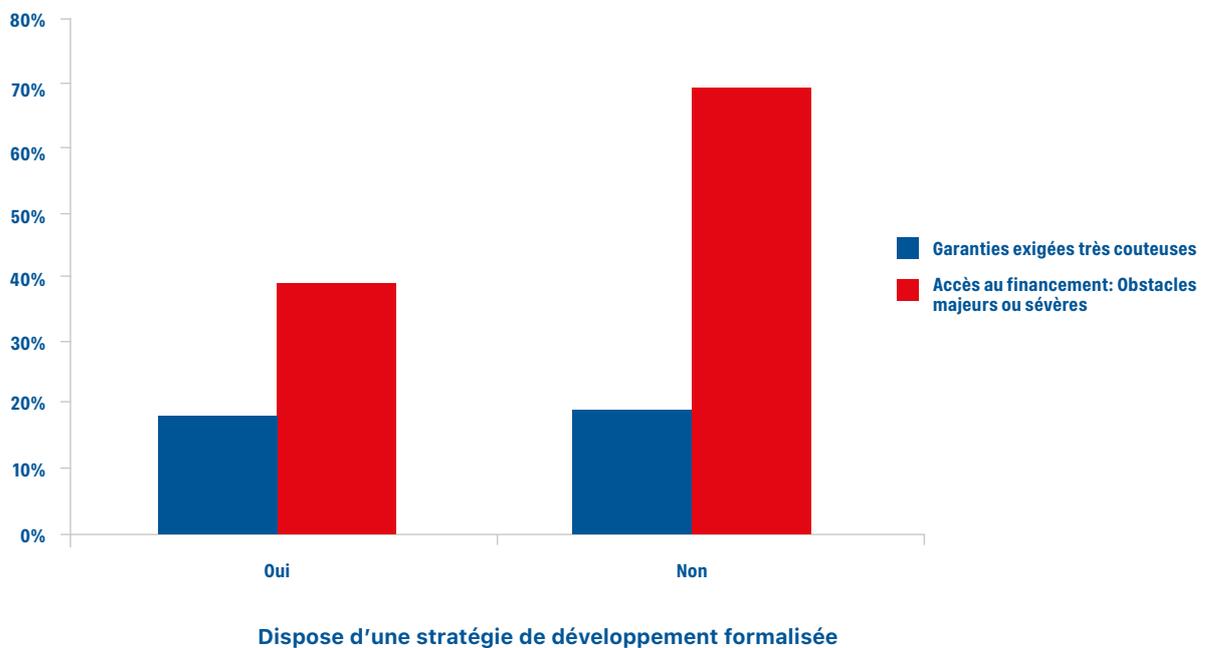


Source : Traitement et calculs à partir de la base Enterprise Survey (Banque Mondiale) - 2020.

**Graphique 26. Difficulté d'accès au financement et coût des garantie: Audit Externe**

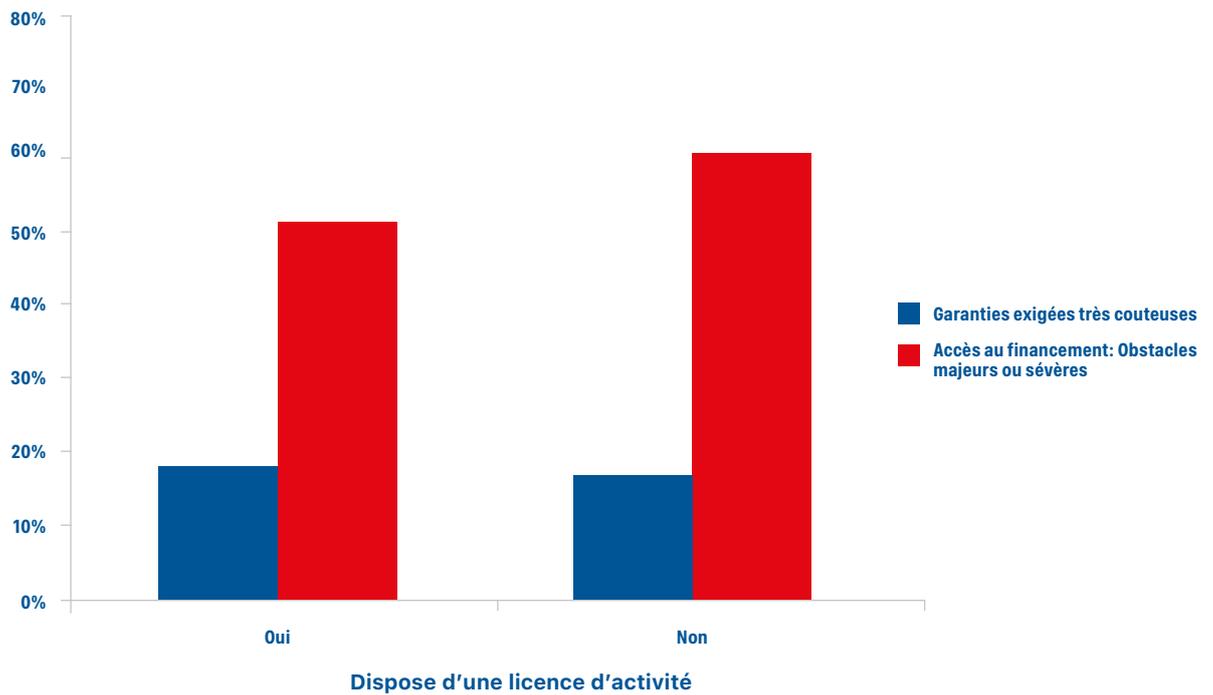


**Graphique 27. Difficulté d'accès au financement et coût des garantie: Stratégie de développement**

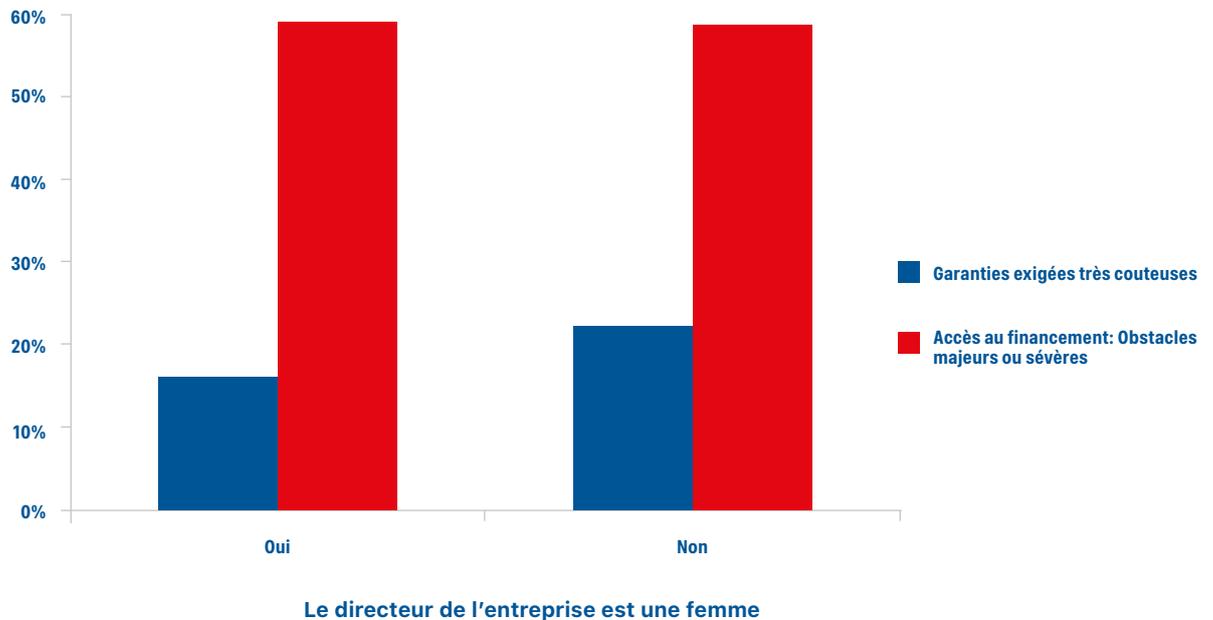


Ces résultats montrent que l'âge, la taille et la transparence de l'information sont parmi les facteurs qui influencent le plus les chances des PME à accéder au financement bancaire. Elles montrent également que les conditions bancaires ne sont vraisemblablement pas sensibles à l'expérience du manager. Les données montrent aussi que les femmes chefs d'entreprises sont légèrement désavantagées au niveau de l'accès au financement bancaire.

**Graphique 28. Difficulté d'accès au financement et coût des garantie: Licence d'activité**



**Graphique 29. Difficulté d'accès au financement et coût des garantie: Entreprise dirigée par une femme**

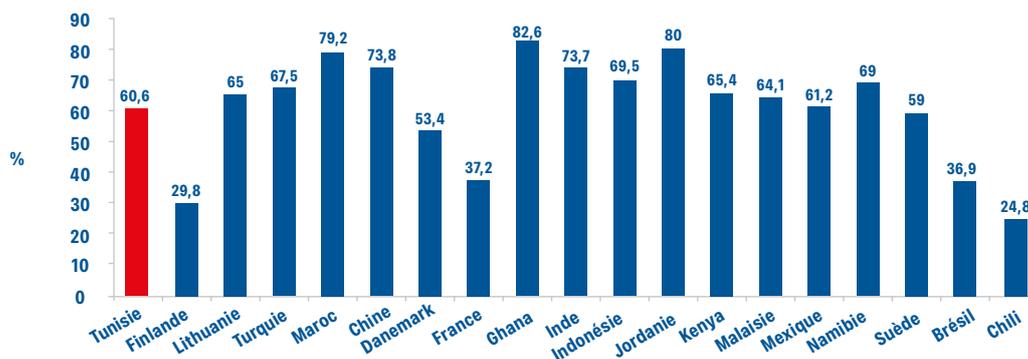


Source : Traitement et calculs à partir de la base Enterprise Survey (Banque Mondiale) - 2020

### 3.1.3. Analyse comparative de l'accès au crédit et du taux de rejet

Le Graphique 30 présente le pourcentage des PME ayant déclaré ne pas disposer d'une ligne de crédit bancaire durant la période de l'enquête. Les réponses indiquent que 60,6% des PME retenues dans l'échantillon ne bénéficient d'aucune ligne de crédits et n'entretiennent donc aucune relation de financement avec une banque. Ce taux est inférieur à plusieurs de ceux observés dans les pays en développement et les pays émergents mais demeure largement supérieur à ceux observés en Finlande (29,8%) en France (37,2%) ou encore au Brésil et au Chili (36,9% et 24,8% respectivement).

**Graph. 30. PME sans lignes de crédits (% total des PME)**

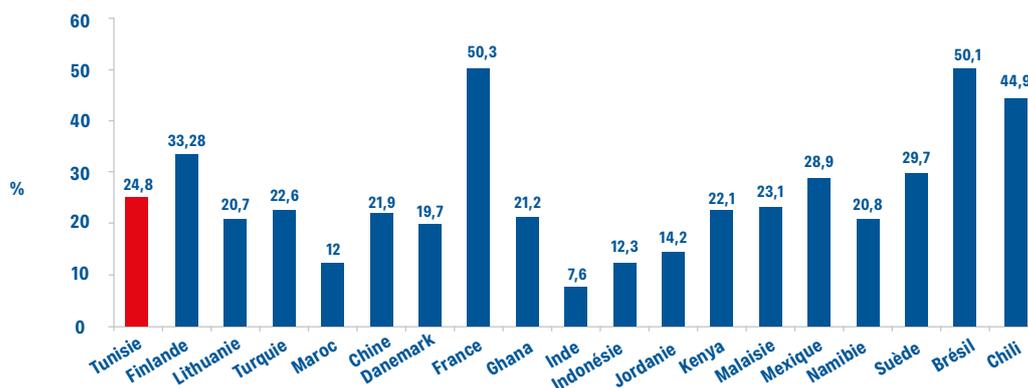


Source : Calcul à partir des résultats de l'enquête Enterprise Survey (2020)

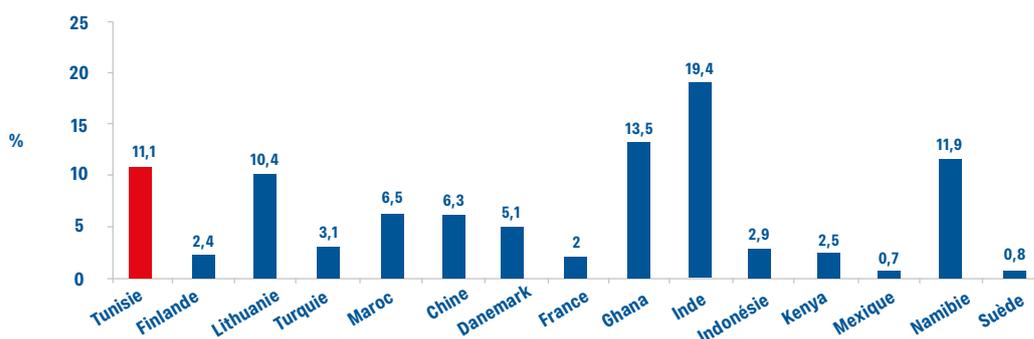
L'analyse de la demande de crédits par les PME permet de contrôler si ce pourcentage élevé d'entreprises qui ne bénéficient pas de ligne de crédit est dû à un problème de demande. Le Graphique 31 expose le pourcentage des entreprises qui ont récemment (c'est à dire au cours de l'année qui précède celle de l'enquête) formulé une demande de crédit auprès d'une banque. Le pourcentage des PME tunisiennes qui révèlent avoir demandé un crédit se situe à 24,8% seulement, ce qui témoigne d'un certain découragement des entreprises tunisiennes à se financer auprès des banques. Ce taux est certes supérieur à celui observé dans d'autres pays émergents mais demeure inférieur aux taux observés au Mexique (28,9%), au Brésil (50,1%) et au Chili (44,9%). Les PME en France, Finlande et Suède sont aussi plus attirées par le financement externe via les canaux bancaires.

Le Graphique 32 présente le pourcentage du taux de rejet des demandes de crédits (i.e. la proportion des entreprises dont la demande de crédit a été rejetée par rapport au nombre total des entreprises qui ont demandé un crédit). Ce taux est particulièrement élevé en Tunisie (et explique en partie pourquoi les PME tunisiennes sont réticentes vis-à-vis des crédits bancaires). En moyenne, 11,1% des demandes de crédits formulées par les PME tunisiennes sont rejetées. Au Maroc, la demande de crédit est inférieure à celle observée en Tunisie (voir graphique précédent) et le taux de rejet est beaucoup plus faible (6,5%). Le taux de rejet est particulièrement bas en Finlande (2,4%), en Turquie (3,1%), en France (2%) en Indonésie (2,9%) en Malaisie (0,7%) en Suède (0,8%) et même au Kenya où ce taux est de 2,5% soit cinq fois moins élevé que le taux de rejet observé pour les PME tunisiennes.

**Graph. 31. PME ayant récemment demandé un crédit (% du total des PME)**



**Graph. 32. Taux de rejet des demandes de crédits (% Demandes de crédits)**

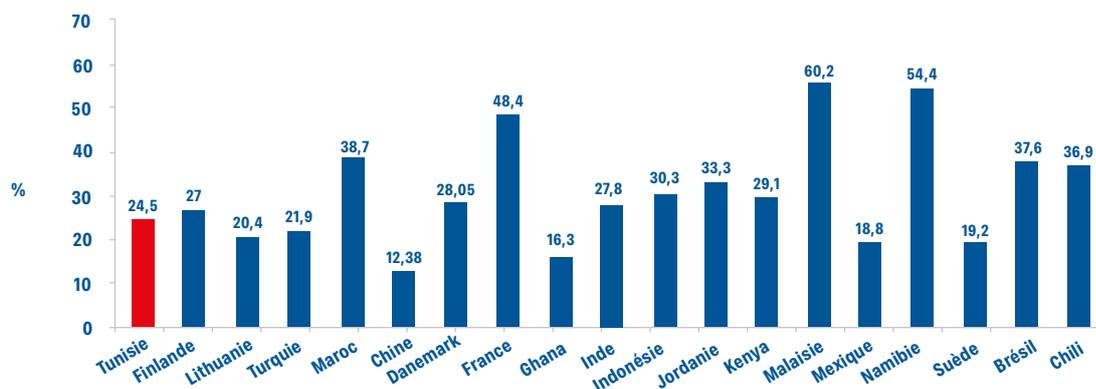


Source : Calcul à partir des résultats de l'enquête Enterprise Survey (2020)

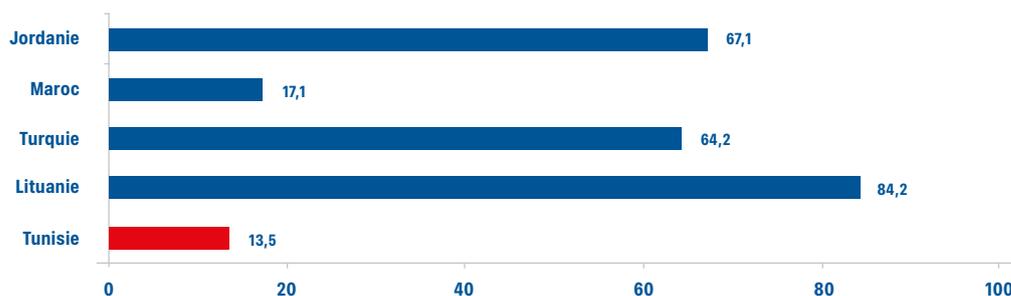
### 3.1.4 Financement des investissements et des régions

En ce qui concerne le rôle des banques dans le financement des investissements et donc leur contribution à la croissance des PME tunisiennes, le Graphique 33 montre que 24,5% seulement des PME tunisiennes disposant de crédits bancaires, déclarent bénéficier d'un financement de moyen et long terme pour l'acquisition d'actifs fixes (ou immobilisation) comme des équipements, des bâtiments ou des machines. Autrement dit, 65,5% du financement bancaire des PME est à court terme utile pour la gestion des besoins de trésorerie n'ayant aucun impact sur la capacité d'investissement. Le même graphique montre que les PME d'autres pays en développement et émergents sont beaucoup mieux accompagnées dans leurs efforts d'investissement. C'est le cas des PME marocaines et jordaniennes, par exemple, dont 38,7% et 33,3% d'entre-elles, respectivement, déclarent disposer d'un crédit bancaire destiné à financer les grandes acquisitions. Ce taux grimpe jusqu'à 60,2% pour les PME malaisiennes et 54,4% pour les PME namibiennes. Ce type de financement est aussi plus important au Brésil et au Chili (37,6% et 36,9% respectivement).

**Graph. 33. PME disposant de d'un financement des actifs fixes ou immobilisations par crédits (% du financement par fonds propres)**



**Graph. 34. PME disposant d'un financement de long terme (% Financement de moyen et long terme)**

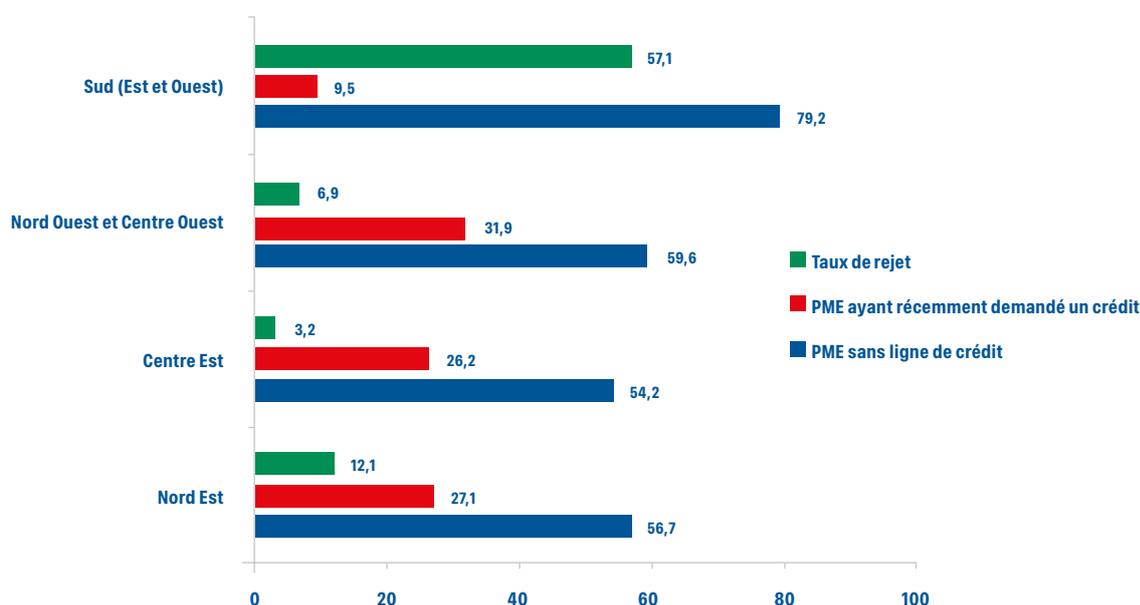


Source : Calcul à partir des résultats de l'enquête Enterprise Survey (2020)

Donnant plus de détail concernant la structure du financement à moyen et long terme, le Graphique 34, ci-dessus, présente le pourcentage des PME qui déclarent bénéficier d'un financement exclusivement de long terme par rapport à l'ensemble du financement de moyen et long terme. Ce pourcentage est encore une fois très faible se situant à 13,5% en Tunisie contre 17,1% au Maroc et 67,1% en Jordanie.

Les problèmes d'accès au financement bancaire montrent aussi une certaine disparité régionale. Le Graphique 35 compare trois indicateurs de facilité d'accès au financement bancaire entre les grandes régions tunisiennes : la disponibilité d'une ligne de crédit, la demande récente d'un crédit et le taux de rejet. La proportion des PME ne disposant d'aucune ligne de crédit est plus importante dans la région du Sud (Sud-Est et Sud-Ouest) avec un pourcentage de 79,2% contre 59,6% dans le Ouest (Nord-Ouest et Centre-Ouest), 54,2% dans le Centre-Est et 56,7% dans le Nord-Est. La demande de crédit est également la plus faible dans le Sud (9,5% seulement des PME installées dans le Sud déclarent avoir récemment demandé un crédit bancaire) relativement aux autres régions.

**Graph.35 Accès au financement bancaire par région**

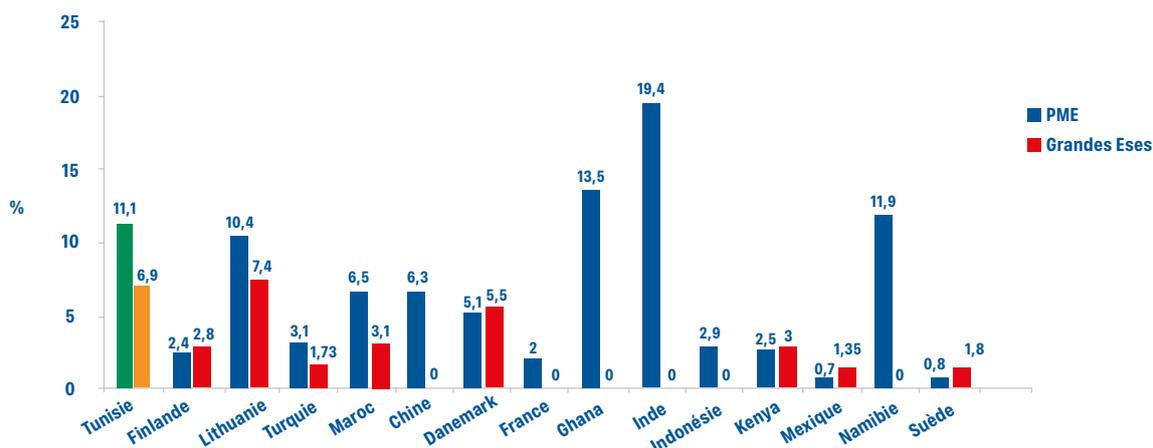


Les PME opérant dans la région du sud sont également confrontées à un rejet plus important des demandes de crédits (57,1%), ce qui peut expliquer leur réticence à demander un financement bancaire. En comparaison avec les PME installées dans le Centre Est, la situation des PME de la région du sud peut être jugée comme très désavantageuse. En effet, dans le Centre Est, 26,2% des PME optent pour le crédit bancaire et uniquement 3,2% se voient refuser le crédit. Alors que dans le Sud, 9,5% seulement des PME déclarent demander un crédit bancaire et 57,1% des demandes sont rejetées.

### 3.1.5 Comparaison entre les PME et les grandes entreprises

La comparaison de l'accès au financement bancaire entre les PME et les grandes entreprises est également utile afin de mieux évaluer les chances des PME tunisiennes en matière de financement externe. Nous commençons l'analyse par la comparaison du taux de rejet défini précédemment. Le Graphique 36 montre que le décalage en termes de chances d'accès au crédit bancaire entre les PME et les grandes entreprises est assez important en Tunisie. Le taux de rejet des demandes de crédits formulées par les grandes entreprises s'élève à 6,9%, contre 11,1% concernant les PME. Ce décalage est moins important au Maroc et en Turquie par exemple. Les PME sont même avantagées en matière d'accès au financement bancaire par rapport aux grandes entreprises en Finlande, au Kenya, en Malaisie et en Suède. Ces graphiques mettent en avant l'accès difficile au financement bancaire auquel font face les PME tunisiennes. La demande de crédit de ces PME est plus forte que celle observée dans d'autres pays ayant un niveau de développement économique et financier similaire (ou même inférieur) mais les crédits bancaires sont moins accessibles en comparaison avec ces mêmes pays.

**Graph. 36 Comparaison du taux de rejet des demandes de crédits entre les PME et les grandes entreprises**

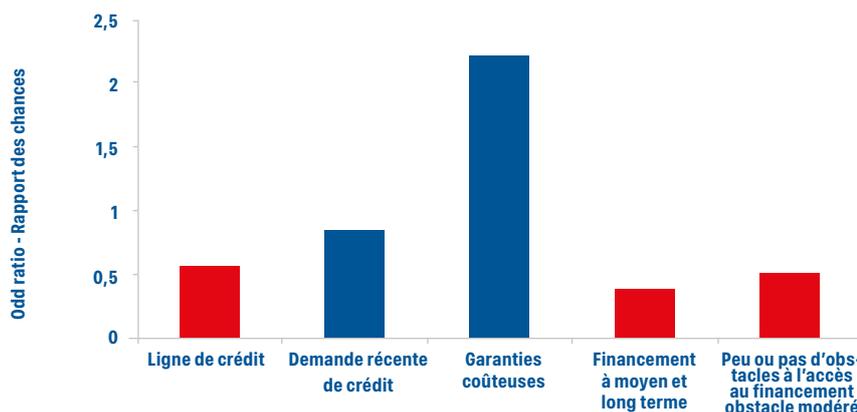


Source : Calcul à partir des résultats de l'enquête Enterprise Survey (2020)

Les graphiques suivants reprennent les résultats des régressions utilisant un modèle *logit* qui lie les caractéristiques des entreprises à la probabilité d'accès au financement bancaire. L'objectif étant de comparer les chances d'accès au crédit bancaires entre les grandes entreprises (employant plus de 200 personnes) et les PME tunisiennes. Ces estimations incluent d'autres variables de contrôle notamment l'âge de l'entreprise, sa taille (nombre d'employés), sa structure de propriété et le nombre d'années d'expérience du manager principal. Les variables latentes utilisées afin d'estimer la facilité d'accès au financement figurent la disponibilité d'une ligne de crédit, la demande récente d'un crédit, le coût des garanties exigées et la perception de la sévérité des obstacles à l'accès au financement. La comparaison des chances d'accès au financement bancaire entre les PME et les grandes entreprises se fait en comparant le rapport des chances (*odd ratio*) calculé à partir des probabilités estimées par le modèle. Ce rapport des chances est exprimé sous la forme d'un pourcentage. Si par exemple, le ratio calculé pour les PME concernant la difficulté de l'obstacle à l'accès au financement bancaire est égal 2, cela veut dire qu'elles ont deux fois plus de chance que les grandes entreprises de juger cet obstacle comme étant difficile. Si ce ratio est inférieur à l'unité, cela indique qu'elles ont moins de chances que les grandes entreprises de juger difficile l'accès au financement bancaire.

Le Graphique 37 montre qu'avec un rapport des chances de 0,56, les PME jouissent presque de la moitié des chances des grandes entreprises de disposer d'une ligne de crédit bancaire. Les PME ont moins de chances de demander un crédit comparativement aux grandes entreprises, avec un *odd ratio* de 84%. Par contre, les chances que les PME jugent coûteuses les garanties exigées par les banques sont deux fois plus élevés que pour les grandes entreprises. Pareil, les PME tunisiennes ont beaucoup moins de chances (avec un *odd ratio* de 37%) que les grandes entreprises d'accéder à un crédit de moyen et long terme permettant le financement des immobilisations. De même, concernant l'évaluation de la sévérité des obstacles d'accès au financement, le *odd ratio* de 0,49 indique tout simplement que les PME tunisiennes jouissent seulement de la moitié des chances de déclarer l'accès au financement comme un obstacle modéré ou faible.

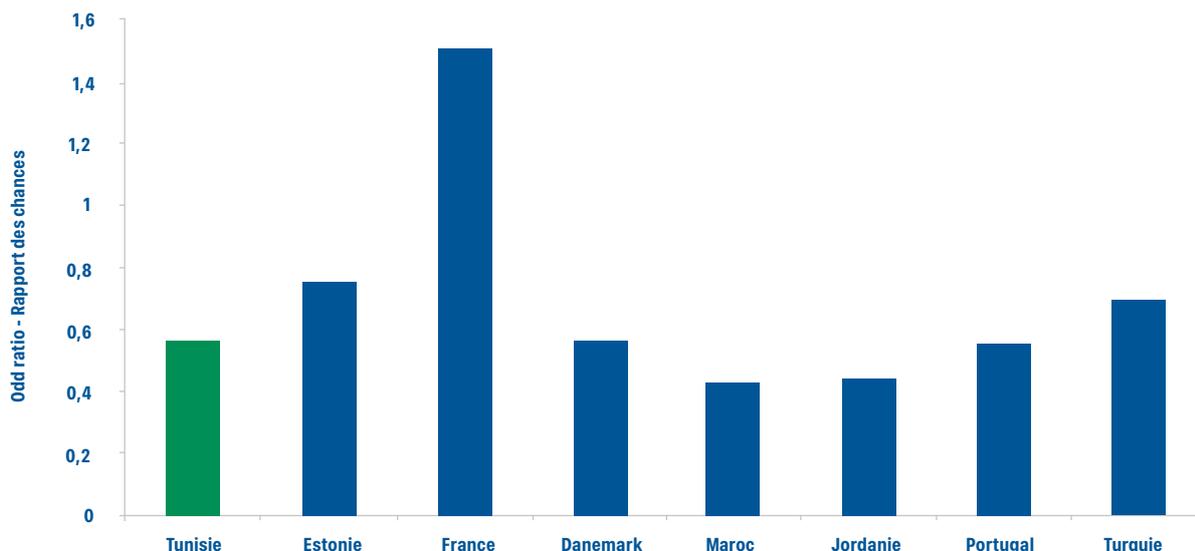
**Graph. 37 Les chances estimées des PME d'accéder au financement bancaire par rapport aux grandes entreprises**



Source : Calcul à partir des résultats de l'enquête Enterprise Survey (2020)

Le Graphique 38 présente les rapports de chances en matière de disponibilité de ligne de crédit bancaire entre les PME et les grandes entreprises dans une sélection de pays. Bien que la situation des PME en Tunisie (relativement aux grandes entreprises) est meilleure qu'au Maroc et en Jordanie (dont les odd ratios s'élevaient à 0,43 et 0,44 respectivement), leurs chances relatives d'accès au crédit bancaire sont beaucoup moins importantes qu'en Estonie ou en Turquie. En France, les PME semblent même bénéficier d'un soutien bancaire bien plus important qui leur donne plus de chances de disposer de lignes de crédits que les grandes entreprises.

**Graph. 38 Comparaison des chances des PME de disposer d'une ligne de crédit bancaire par rapport aux grandes entreprises**



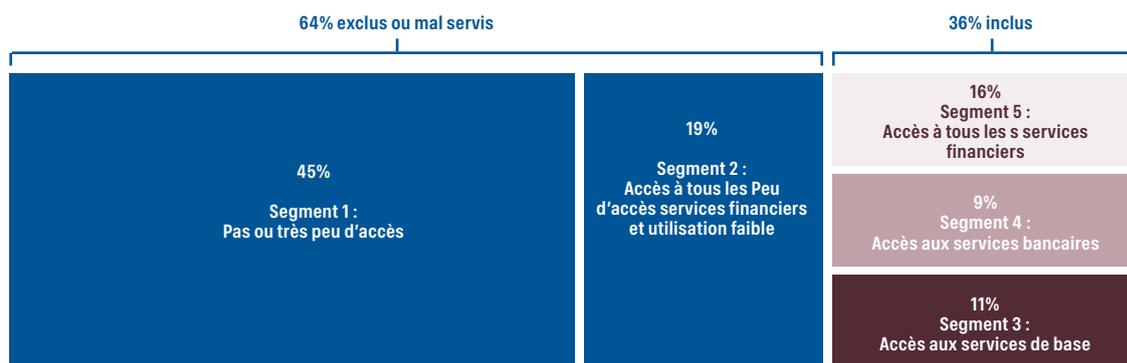
Source : Estimations à partir des données de l'enquête Enterprise Survey (2020).

### 3.2. L'accès des ménages au financement bancaire

Sur le plan microéconomique, l'accès au financement bancaire est à même d'améliorer les chances d'emploi, d'exercer un effet positif sur la consommation des ménages et de stimuler l'activité économique locale. Selon la Banque mondiale (2015) l'accès au crédit est capable d'améliorer de 52% le nombre de jours travaillés et de 10 % les niveaux d'épargne et de consommation selon une expérimentation faite sur un échantillon d'habitants marocains. En créant des sources de revenu durables, le financement bancaire peut à son tour faciliter l'accès à l'épargne aux personnes qui étaient jusque-là exclus des services bancaires, leur permettant de mieux gérer les aléas des dépenses et de lisser le niveau de leur consommation dans le temps. Pour les ménages possédant de très petites entreprises, souvent informelles et très fragiles, l'accès au financement peut également les aider à se développer, à élargir les opportunités génératrices de revenu et à améliorer la gestion des risques. L'inclusion financière et tout particulièrement la multiplication des possibilités pour les ménages de bénéficier d'un financement bancaire est aujourd'hui au cœur des politiques visant à réduire les inégalités et à améliorer les revenus et les conditions de vie de la classe moyenne.

Selon une enquête de la Banque Mondiale (2015), dont les résultats sont résumés dans les Tableaux 8 et 9 ci-dessous, 45% des ménages tunisiens bénéficient d'aucun ou de très peu d'accès aux services financiers. Ces ménages n'ont ni de compte courant ni de crédits (tout au long des cinq dernières années) ni de contrats d'assurance, n'épargnent pas et utilisent exclusivement les espèces comme moyen de paiement. L'enquête montre aussi que 19% des ménages ont peu d'accès aux services financiers. Ces ménages disposent d'un compte courant souvent postal et parfois bancaire mais n'effectuent qu'une opération par mois. Leur épargne est exclusivement postale mais faible et très volatile et accèdent parfois aux microcrédits et n'ont pas d'accès au crédit bancaire. En tout, 64% des ménages tunisiens n'ont eu aucune expérience de crédit bancaire. Les données de l'enquête révèlent aussi que 36% des ménages entretiennent de près ou de loin des relations de crédit avec les banques. Parmi ces ménages, 11% utilisent sporadiquement les services bancaires y compris les crédits et seulement 25% utilisent régulièrement les services bancaires ont accès au crédit.

**Tableau 8. Répartition de la population selon le degré d'accès aux services financier**



Source : Banque Mondiale (2015).

**Tableau 9. Utilisation des services financiers par segment**

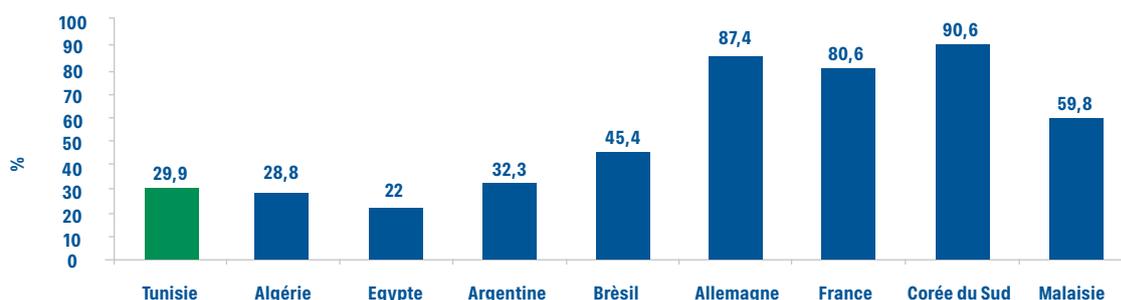
Segment	Compte Courant	Epargne	Paiement	crédit	Assurance
1	<input type="checkbox"/> Pas de compte ou compte non utilisé	<input type="checkbox"/> Pas d'épargne	<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input checked="" type="checkbox"/> Postal, parfois bancaire <1 opération/mois	<input checked="" type="checkbox"/> Epargne postale mais faible, irrégulière	<input checked="" type="checkbox"/> Espèces	<input checked="" type="checkbox"/> Parfois accès au microcrédit	<input checked="" type="checkbox"/>
3	<input checked="" type="checkbox"/> Compte postal (1 ou plus, > 1 opération/mois), parfois bancaire (1 retrait/mois)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Espèces, parfois carte de retrait	<input checked="" type="checkbox"/> Microcrédit ou crédit bancaire	<input checked="" type="checkbox"/>
4	<input checked="" type="checkbox"/> Comptes bancaires ou postaux (1 ou plus, plusieurs opérations/mois)	<input checked="" type="checkbox"/> Epargne régulière	<input checked="" type="checkbox"/> Cartes de retrait et de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Crédit bancaire	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

\*Accès à un crédit au cours des 5 dernières années.

Source : Banque Mondiale (2015).

La partie qui suit propose une analyse de l'accès des ménages au financement bancaire à partir de la base de données FINDEX élaborée en 2019 par la Banque Mondiale sur un large échantillon d'individus. L'analyse commence par le taux de bancarisation qui est approximé en utilisant le rapport entre le nombre d'individus possédant un compte de dépôt actif sur le nombre total d'individus couverts par l'enquête. Selon le Graphique 39, le taux de bancarisation en Tunisie se situe à 29,9%, légèrement inférieur à celui calculé par l'Observatoire de l'Inclusion Financière en 2019 et qui était de l'ordre de 33%. Selon les données de la FINDEX, le taux de bancarisation en Tunisie est faible à très faible en comparaison avec des pays émergents et développés, notamment la Malaisie (59,8%), l'Allemagne (87,4%) et la Corée du Sud (90,6%).

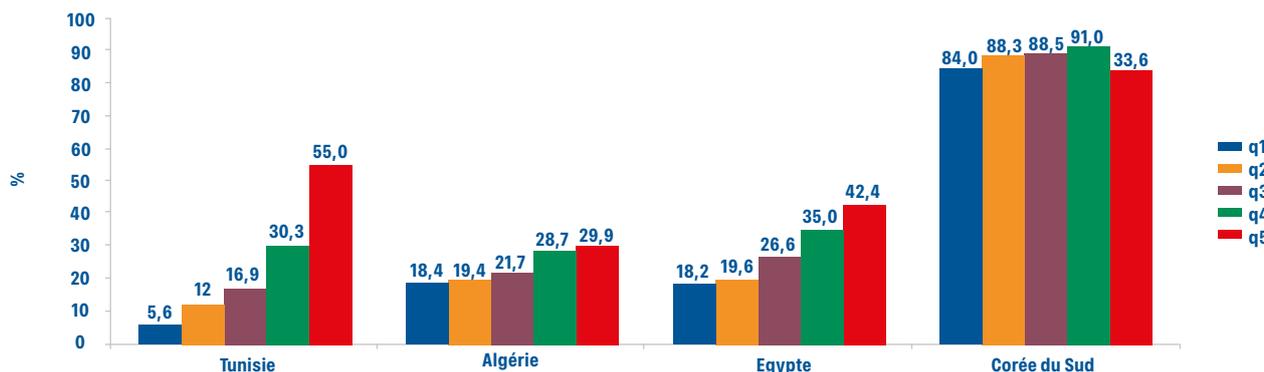
**Graph. 39 Taux de bancarisation estimé par pays -2019**



Source : Calcul à partir des données de la base FINDEX (Banque Mondiale).

Le Graphique 40 présente la répartition du taux de bancarisation des individus selon leur revenu. Les individus ont été décomposés en quintiles de revenus ; les plus pauvres appartiennent au premier quintile, noté q1 (les 25% des revenus les plus faibles) et les individus les plus riches appartiennent au quintile le plus élevé, noté q5 (les 25% des revenus les plus élevés). L'histogramme relatif à la Tunisie montre une forte disparité par tranche de revenu concernant l'accès des ménages tunisiens aux services bancaires en comparaison avec d'autres pays. Le taux de bancarisation des tunisiens est beaucoup plus inégalitaire que celui observé en Algérie et en Égypte. Le taux de bancarisation des individus les plus aisés (appartenant au quintile de revenu le plus élevé) est cinq fois plus élevé que celui des ménages les plus démunis. Cette disparité est moins élevée en Égypte où le taux de bancarisation des individus les plus pauvres est de 18,23% contre seulement 5,6% en Tunisie.

**Graph. 40 Répartition du taux de bancarisation par quintile de revenu (%) - 2019**



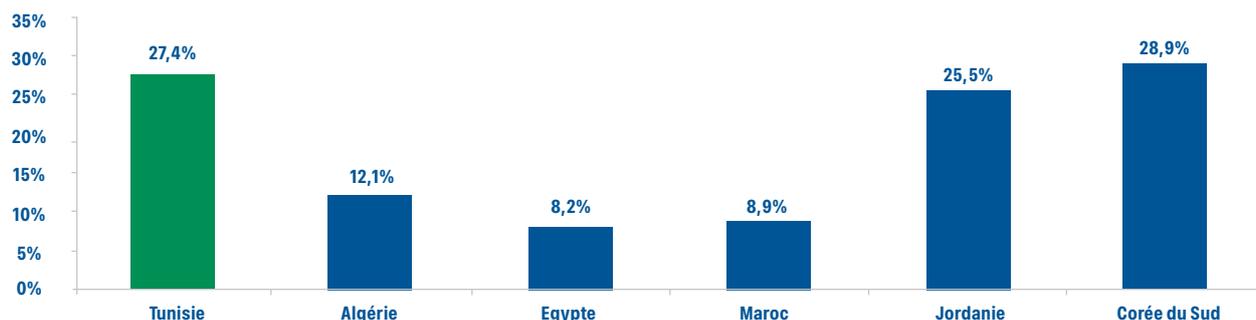
Source : Calcul à partir des données de la base FINDEX (Banque Mondiale).

Cette différence pourrait s'expliquer par le développement de produits innovants par les banques égyptiennes à destination des ménages à revenu moyen ou faible et des services bancaires plus accessibles et plus adaptées aux conditions financières de ces ménages. Cette forte disparité qui caractérise l'accès aux services bancaires en Tunisie n'est également pas observée en Algérie où la différence entre les deux taux de bancarisation est de l'ordre de 10 pp. En Corée du Sud, les individus les plus pauvres bénéficient des mêmes chances d'accès aux services bancaires que les ménages les plus aisés.

Dans ce qui suit, l'analyse se concentre sur la proportion des individus qui bénéficient d'un crédit bancaire de moyen et long terme. Cette proportion a été calculée par le rapport entre le nombre des individus qui révèlent bénéficier actuellement d'un crédit bancaire afin de financer l'acquisition d'un logement ou d'un terrain et le nombre total des individus interrogés.

Le Graphique 41, montre qu'avec un taux de 27,4%, les tunisiens bénéficient globalement d'un meilleur accès aux crédits de moyen et long terme que les algériens (12,1%), les égyptiens (8,2%) et les marocains (8,9%). Avec un taux de 25,5%, Les jordaniens bénéficient à peu près des mêmes chances d'accès aux crédits d'investissement que les tunisiens. Le taux relatif à la Tunisie est également proche de celui observé en Corée du Sud, cependant cette performance est à considérer avec prudence.

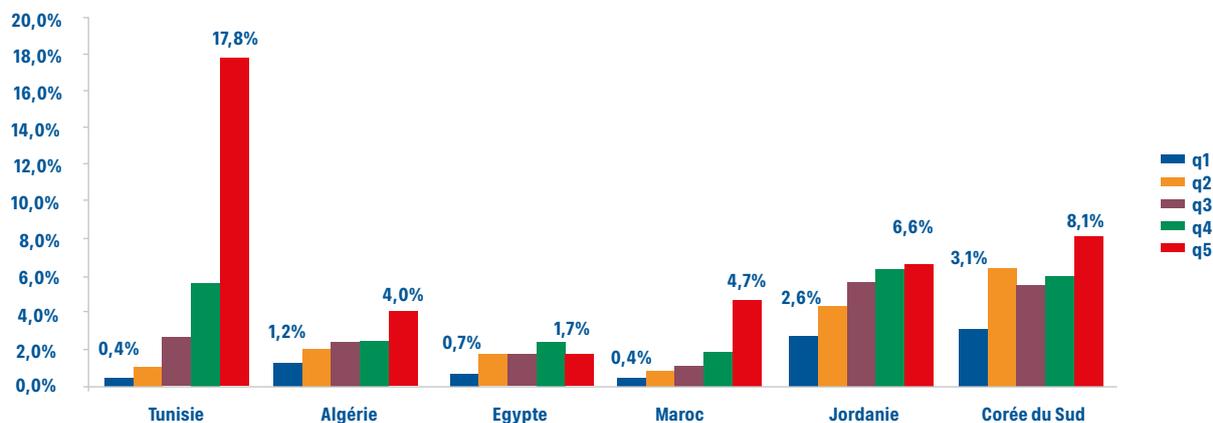
**Graph. 41 Accès au crédit à moyen et long terme (%) - 2019**



Source : Calcul à partir des données de la base FINDEX (Banque Mondiale).

En effet, à ce niveau également, le Graphique 42 montre une très forte disparité de l'accès aux crédits de longue durée entre les différentes tranches de revenu. Une proportion de 17,8% des individus aisés déclarent bénéficier actuellement d'un financement bancaire pour l'achat d'un bien immobilier ou d'un terrain, contre 0,4% seulement des individus pauvres. Cette différence notable n'est pas constatée pour d'autres pays, même pour ceux qui ont un taux d'accès aux crédits plus faibles que celui de la Tunisie.

**Graph. 42 Accès au crédit à moyen et long terme par tranche de revenu (%) - 2019**

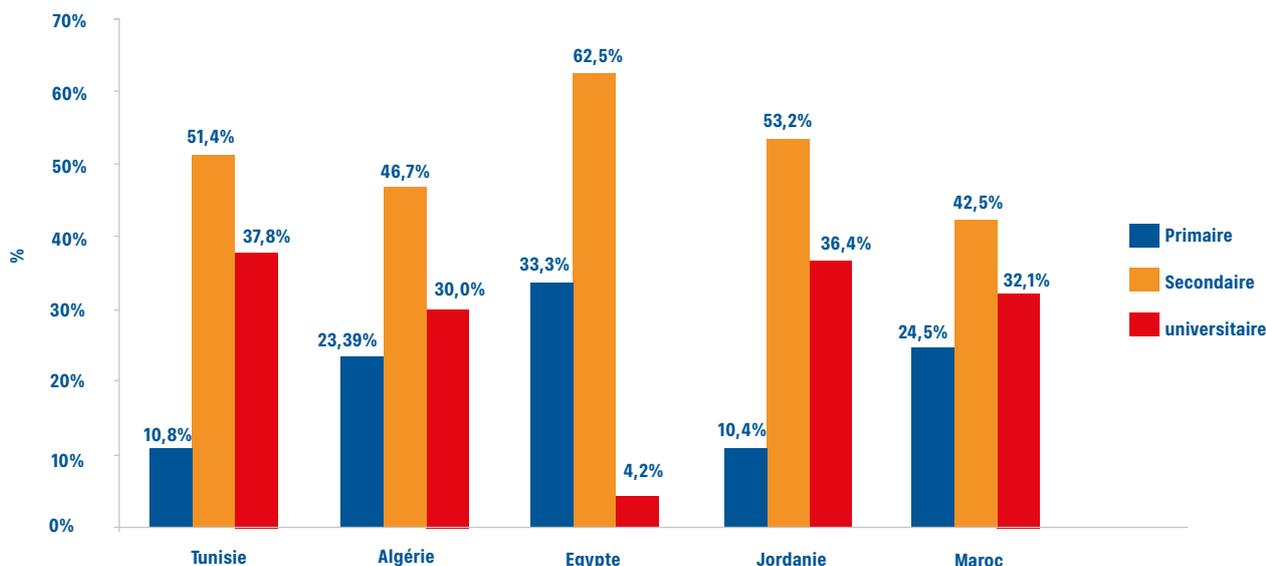


Source : Calcul à partir des données de la base FINDEX (Banque Mondiale).

L'accès des individus pauvres au financement bancaire de moyen et long terme est beaucoup plus facile en Jordanie et en Algérie, et tout particulièrement en Corée du Sud où l'inégalité est la moins importante.

Le Graphique 43 présente le pourcentage des ménages ayant accès au crédit bancaire par niveau d'éducation. En Tunisie, 10,8% seulement des individus ayant un niveau d'éducation primaire déclarent bénéficier d'un financement bancaire contre 51,4% et 37,4% des individus ayant atteint le secondaire et les études universitaires respectivement. Le taux est particulièrement faible pour les individus les moins éduqués lorsqu'il est comparé au même taux observé en Algérie (23,3%), au Maroc (24,5%) ou en Égypte (33,3%).

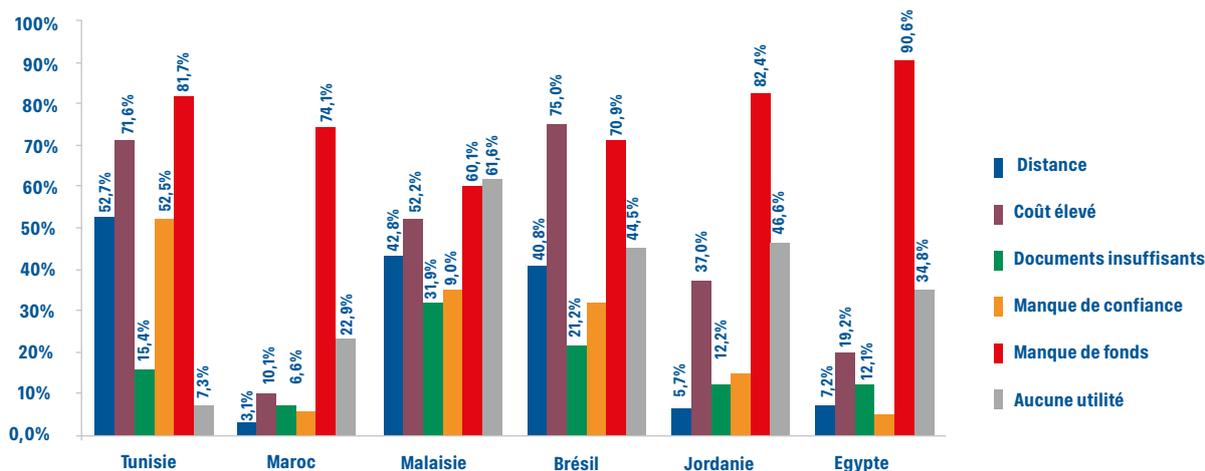
**Graph. 43 Accès au crédit bancaire par niveau d'éducation (%) - 2019**



Source : Calcul à partir des données de la base FINDEX (Banque Mondiale).

Le Graphique 44 expose les raisons qui poussent les individus à ne pas posséder de compte bancaire. Les tunisiens reconnaissent l'utilité d'entretenir une relation avec une banque. En effet, le pourcentage des répondants qui n'ont pas de compte bancaire parce qu'ils ne trouvent aucune utilité à bénéficier d'un compte bancaire est plus faible que dans d'autres pays notamment la Malaisie, le Brésil et la Jordanie. Toutefois, les problèmes identifiés par les tunisiens qui les découragent à commencer une relation avec une banque sont divers. Les plus importants sont le coût élevé des services bancaires et le manque de moyens financiers. Par rapport aux autres pays, plus de 50% des tunisiens non bancarisés déclarent que la distance par rapport à l'agence bancaire et le manque de confiance vis à vis des services bancaires les découragent à ouvrir un compte. Ce taux est plus élevé que dans les autres pays notamment le Maroc et l'Égypte.

**Graph. 44 Les obstacles perçus à la bancarisation des indiviss (%) - 2019**



Source : Calcul à partir des données de la base FINDEX (Banque Mondiale).

#### 4. INEFFICACITÉ DU MODÈLE D'AFFAIRE DES BANQUES TUNISIENNES ET NÉCESSITÉ DE RECONSIDÉRER LEUR RÔLE SOCIAL

L'universalisation de l'activité bancaire et la disparition des banques de développement sont des politiques qui ont montré leurs limites et doivent être reconsidérées. Le système bancaire tunisien est également très en retard par rapport à d'autres systèmes bancaires qui ont réussi à développer le volet social et environnemental dans leurs textes réglementaires et dans les modèles d'affaires des banques. Alors qu'en Tunisie, les banques se contentent toujours de quelques expériences éphémères sans impact réel et durable sur la société. Dans plusieurs pays du monde, des systèmes bancaires plus ou moins évolués ont d'ores et déjà commencé à mettre en application des politiques de responsabilité sociale et environnementale afin de converger les objectifs des actionnaires des banques vers des objectifs de durabilité qui exigent plus de proximité avec les citoyens pour plus de financement responsable favorisant aussi bien l'accès au crédit pour les individus, jusque-là exclus, que l'investissement dans des projets qui respectent l'environnement.

Les banques tunisiennes manquent d'agilité dans les relations qu'elles entretiennent avec la société (les clients et les autres parties prenantes). Elles ont besoin de se rapprocher des préoccupations du marché, des PME et des ménages, notamment ceux qui sont réticents vis-à-vis des services bancaires. Il est temps aussi pour la Banque Centrale de Tunisie de revoir en profondeur ses textes réglementaires et de créer de nouvelles normes et des incitations pour développer la responsabilité sociale et environnementale banques.

##### 4.1. Les banques universelles en Tunisie : Un acquis mal-exploité, impuissant face aux revendications économiques et sociales

Quelques années après la libéralisation des services bancaires, plus précisément en juillet 2001, la législation tunisienne a introduit le principe d'universalité dans le secteur bancaire. Une « banque universelle » est définie comme une institution financière qui peut offrir une large gamme de services bancaires (commerce de

détail, banque d'entreprise, services aux clients institutionnels (financiers), gestion d'actifs et de patrimoine, services de paiement et banque d'investissement). Au contraire, les « banques spécialisées » ne couvrent que quelques-unes de ces prestations.

Les banques universelles sont prédominantes dans la plupart des pays d'Europe ainsi que dans certaines économies asiatiques. Aux États-Unis, le système bancaire était traditionnellement connu par la séparation entre les banques commerciales (ou de détail) et les banques d'investissement. Mais, depuis les années 1990, cette distinction est devenue de plus en plus floue et aujourd'hui la plupart des grandes institutions financières sont considérées comme des banques universelles.

Celles-ci ont donc, par définition, une structure de revenus plus diversifiée que les banques spécialisées. Cela leur permet de mieux résister à un retournement de conjoncture sur un segment de marché spécifique. Le rendement des actifs devrait être donc moins volatil si une banque finance une plus grande variété de projets, allant des projets d'investissement vers l'acquisition de biens immobiliers en utilisant plusieurs instruments de financement comme le crédit, la prise de participation ou encore le capital-risque. De même, une grande part de leurs revenus provient des frais et commissions sur les services prestés et des gains sur les opérations en bourse. En outre, les banques universelles jouissent d'une diversité d'instruments d'endettement comme les dépôts, l'épargne ou les obligations émises sur le marché financier. Cette diversité de services permet la réalisation d'économies d'envergure et d'échelle à même de réduire le coût moyen des transactions financières supporté par les banques universelles. Ce qui devrait accroître leur rentabilité et leur capacité à résister aux chocs économiques et financier et surtout à renforcer leur capacité de financement de l'économie.

Le cas des banques tunisiennes est intéressant à analyser puisque ça fait maintenant deux décennies que ces banques ont migré vers le statut de banques universelles. Il est utile de rappeler que les banques universelles tunisiennes jouissent d'un cadre légal assez souple qui leur permet de s'engager dans différentes activités de financement via une diversité d'instruments qui peuvent s'opérer tant au niveau de la société mère, qu'au niveau du groupe ou des filiales. Les banques tunisiennes sont actuellement autorisées à :

- Exercer des activités sur titres (par exemple, courtage, négociation pour compte propre, gestion de portefeuille, conseil en investissement, prise ferme, activités de capital-risque, titrisation) ;
- Exercer des activités d'assurance (par exemple, polices d'assurance-vie et non-vie ; polices de réassurance). Une gamme complète de ces activités est autorisée, mais tout ou partie de ces activités sont exercées dans des filiales ou dans une autre partie du groupe ou au niveau de la société mère ;
- S'engager dans des activités immobilières (par exemple, vendre, offrir, négocier et lister des biens immobiliers). Une gamme complète de ces activités est autorisée, mais tout ou partie de ces activités sont exercées dans des filiales ou dans une autre partie du groupe ou au niveau de la société mère.
- S'engager dans des activités non financières, à l'exception des activités auxiliaires (par exemple, société informatique, société de recouvrement de créances, etc.) sont exercées dans des filiales ou dans une autre partie du groupe ou au niveau de la société mère, mais font l'objet de restrictions réglementaires ou d'agrément.
- Acquérir des actions avec droit de vote dans des entreprises non-financières à la limite de 20% des fonds propres de la banque.
- S'engager dans de nouvelles activités extra-bancaires avec l'approbation préalable de la Banque Centrale de Tunisie.
- Entreprendre des activités non-autorisées par l'intermédiaire des filiales avec l'approbation préalable de la Banque Centrale de Tunisie.

Cette large gamme d'activités bancaires et extra-bancaires donne l'opportunité aux banques d'intégrer de nouveaux marchés, de participer activement au financement de l'investissement et de consolider leurs parts de marché. En contrepartie de ces avantages qu'octroie le statut d'universalité, les banques sont tenues à renforcer leur soutien aux différents secteurs de l'économie et à développer l'innovation financière.

L'analyse se concentre sur l'un des principaux objectifs de l'universalité de l'activité bancaire, celui de la diversification des revenus. La structure de revenu des banques devrait en effet refléter une diversification des sources de revenu à travers une réduction de la dépendance des banques vis-à-vis des produits d'intérêts et une accélération des gains sur le portefeuille d'investissement. Cependant, le Tableau 10 et le Graphique 44 montrent tout à fait le contraire.

Le Tableau 10 présente la contribution des différentes sources de revenu à la croissance du résultat avant imposition des dix principales banques tunisiennes entre 2009 et 2017. Les calculs montrent que pour toutes les banques sans exceptions les intérêts perçus sur les crédits constituent la source majeure de revenu. Ils contribuent de 51% (minimum observé pour la STB) à 75,2% (maximum observé pour la BNA) à la croissance du revenu brut des banques. Ce résultat est une preuve supplémentaire de la marge d'intérêt élevée dont jouissent les banques tunisiennes (voir l'analyse de la deuxième section). Cette source de revenu est quatre à cinq fois supérieure aux autres sources de revenu.

**Tableau 10. Croissance du résultat (et ses composantes) et contribution des composantes à la croissance du revenu des banques (%)**

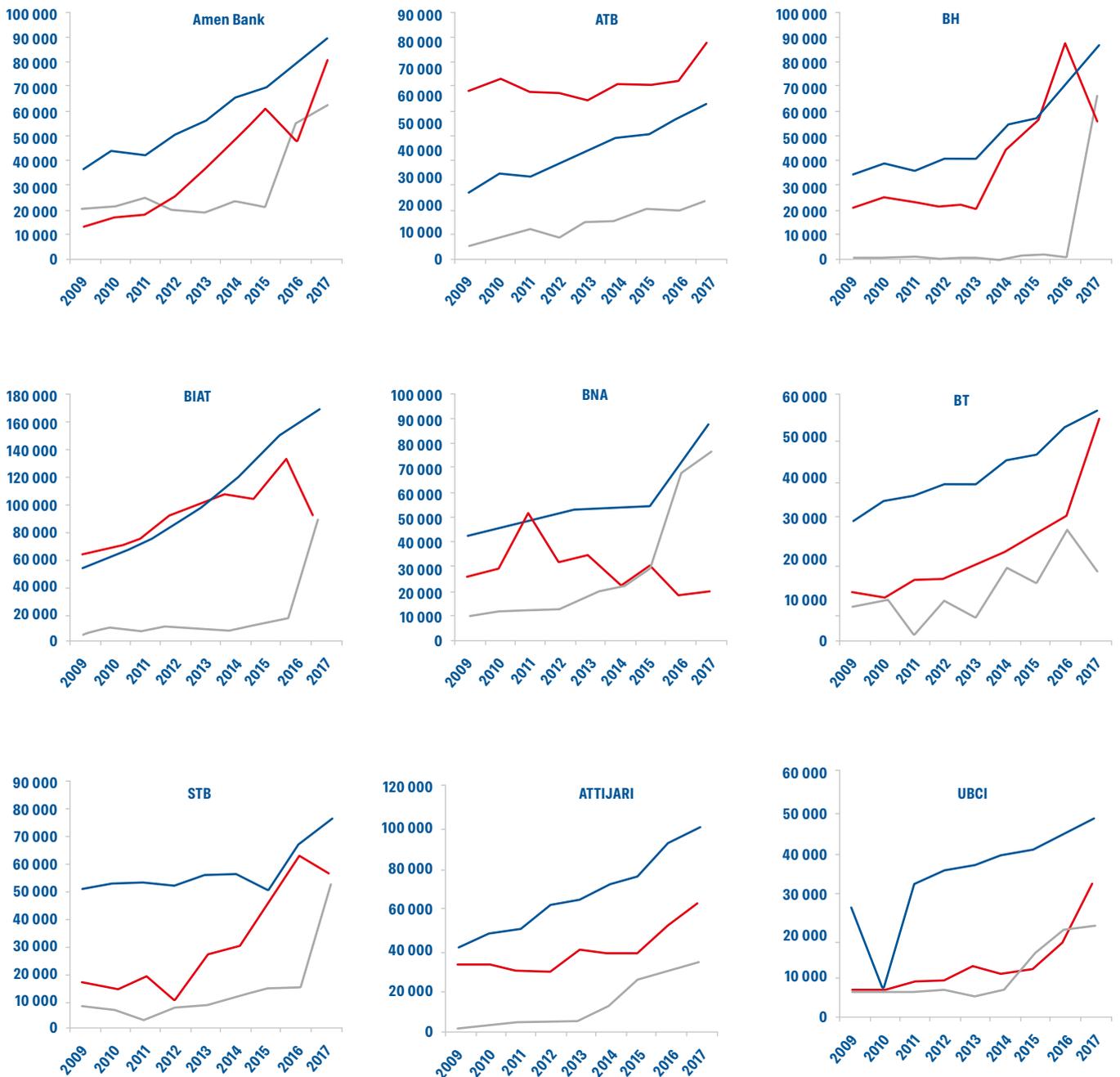
Banque		Résultat brut	Revenus d'intérêts	Frais et commissions	Gains sur portefeuille commercial	Gains sur portefeuille d'investissement
Amen Bank	Croissance	11,60	11,60	11,65	24,92	14,50
	Contribution à la croissance du revenu brut		63,08	12,05	15,41	9,45
ATB	Croissance	-2,03	10,96	11,05	3,44	18,25
	Contribution à la croissance du revenu brut		68,95	15,03	8,94	7,08
BH	Croissance	13,06	9,39	12,08	12,87	68,50
	Contribution à la croissance du revenu brut		63,13	12,61	8,50	15,76
BIAT	Croissance	19,51	11,58	15,29	4,17	38,67
	Contribution à la croissance du revenu brut		62,37	19,46	4,18	13,99
BNA	Croissance	21,63	9,04	8,75	-3,20	28,28
	Contribution à la croissance du revenu brut		75,75	10,28	-1,51	15,98
BT	Croissance	9,00	9,14	8,36	21,02	9,76
	Contribution à la croissance du revenu brut		66,23	11,53	18,32	3,92
STB	Croissance	-0,49	4,06	5,07	16,69	25,61
	Contribution à la croissance du revenu brut		51,07	11,26	17,92	19,75
Attijari	Croissance	18,60	11,09	11,58	8,02	62,59
	Contribution à la croissance du revenu brut		51,07	11,26	17,92	19,75
UBCI	Croissance	0,62	10,01	7,71	22,17	17,32
	Contribution à la croissance du revenu brut		59,69	13,69	16,42	10,21
UIB	Croissance	46,01	13,22	14,83	21,88	15,44
	Contribution à la croissance du revenu brut		67,82	21,97	7,98	2,23

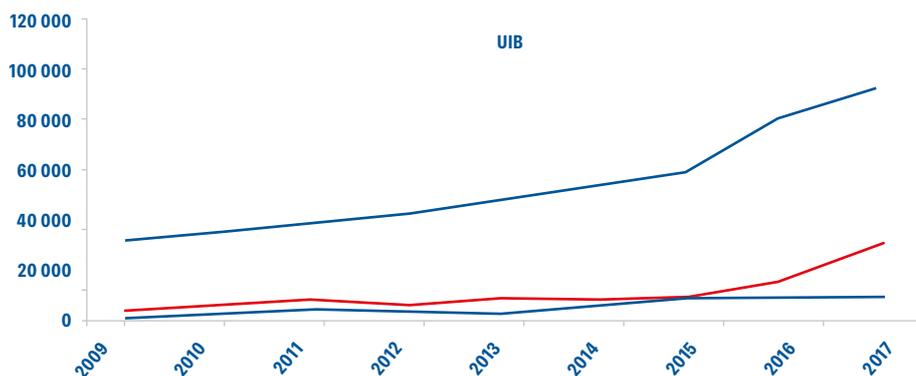
Source : Calculs à partir des données des rapports annuels des banques (2009 - 2017)

Il est intéressant aussi de noter que les frais et commissions représentent la deuxième source de revenu la plus importante pour les banques. Ces frais et commissions sont des revenus qui augmentent avec les prix que chargent les banques sur les différents services allant d'un virement simple à la livraison d'une carte bancaire ou les services de banque à distance. Cette source de revenu contribue davantage à la croissance du revenu que les opérations sur portefeuille-titre, ce qui va à l'encontre des objectifs de l'universalité des banques.

Les Graphique 45 confirme ce fait en montrant que les principales banques, à l'exception de l'ATB et dernièrement de la BH, utilisent les commissions sur services rendus comme principale source de rentabilisation de leurs activités hors-intérêts.

**Graphique 45. Évolution des composantes du revenu hors intérêt des banques**





Source : Rapports annuels (2009 - 2017). Valeurs en milliers de dinars.

Les mêmes graphiques montrent également une tendance des banques tunisiennes à diversifier leurs revenus en privilégiant des gains de court terme émanant des commissions et des gains sur portefeuille commercial aux dépens des revenus sur portefeuille d'investissement. Cette forme de diversification ne devrait en aucun cas refléter un engagement réel des banques dans les différentes activités autorisées par le statut d'universalité.

Ces résultats confirment le fait que l'Index des Prix des Services Bancaires ait augmenté entre 2009 et 2017 de 6,2% passant de 106 à 143,3 points traduisant une forte augmentation de 35% durant la période entière<sup>80</sup>.

#### 4.2. Les banques de développement : un acteur majeur du financement dans les pays émergents

Une des principales conséquences de la politique de libéralisation financière adoptée en Tunisie, est celle de la disparition des banques de développement depuis la moitié des années 2000 et leur reconversion en banques universelles. Ces banques sont une autre catégorie de banques publiques. Elles sont capables de combler la défaillance des institutions financières privées, qui sont davantage tournées vers des activités commerciales générant des financements insuffisants pour la transformation économique.

Une enquête de la Banque mondiale définit une banque de développement comme « une banque ou une institution financière détenue à au moins 30 % par l'État qui a reçu un mandat légal explicite pour atteindre des objectifs socio-économiques dans une région, un secteur ou un segment de marché particulier » (Luna-Martinez et Vicente, 2012 : 4). La BID définit les banques de développement, comme des institutions financières « de l'État dont le mandat consiste à promouvoir le développement socio-économique par le financement d'activités, de secteurs ou de segments économiques spécifiques » (Ollouqui, 2013 : 14). Malgré leur disparition en Tunisie, leur présence dans les systèmes financiers du monde est encore assez importante, représentant à peu près 25 % du total des actifs bancaires (Luna-Martinez et Vicente, 2012).

Les banques de développement sont destinées généralement à financer des projets à grande échelle sur de longues périodes nécessitant un financement à long terme et impliquent donc des risques que les banques privées ne sont pas disposées à prendre en charge. Elles octroient à la fois des crédits et peuvent procéder à des prises de participation signifiant un intérêt évident à accompagner de près les projets financés, ce qui constitue une forme particulière de banque relationnelle. Plusieurs des grands projets financés par les banques de développement sont capables de générer des externalités positives et un impact social important.

L'offre de financement à long terme de la part des banques privées, comme démontré dans la première section de ce chapitre, fait défaut. Pour ces raisons, les banques de développement peuvent jouer un rôle non seulement pour combler les défaillances du marché et le manque de financement à long terme, mais aussi pour soutenir une stratégie de développement nationale proactive. De plus, le soutien qu'offrent les banques de développement à l'économie est souvent acyclique et peu sensible aux crises économiques, ce qui aide à maintenir les niveaux d'investissement agrégés et à accroître la résilience de la structure productive en période de ralentissement économique. L'Encadré ci-dessous présente quelques expériences relatives à des pays qui, contrairement à la Tunisie, ont pu maintenir et renforcer la contribution des banques de développement dans le financement de leurs économies malgré la libéralisation.

<sup>80</sup> Données de l'observatoire de l'Inclusion Financière relevant de la Banque Centrale de Tunisie.

## **Encadré : Les banques de développement dans les pays émergents**

### **- Au Brésil :**

Créée en 1952, la BNDES s'est initialement concentrée sur le financement des infrastructures dans le cadre de la volonté du pays de se moderniser et de s'industrialiser. Plus tard durant la même décennie, son objectif s'est élargi pour soutenir l'industrie des biens d'équipement du pays. Puis, dans les années 1960 et 1970, ce soutien s'est élargi à d'autres secteurs industriels (Armijo, 2013). Depuis les années 1990, la BNDES a également soutenu les secteurs exportateurs (avec un accent sur les biens d'équipement et les services d'ingénierie) et, plus récemment, l'internationalisation des grandes entreprises nationales. La BNDES a aussi élargi son portefeuille-crédit destiné aux PME qui s'est développé au fil du temps et a atteint 31,4 % du total des crédits en 2014 (BNDES, 2014). Le financement des micro et petites entreprises à lui seul est passé de 19 à 24 % du volume total de crédits (BNDES, 2015).

Aujourd'hui, le Brésil dispose d'un solide réseau de banques de développement, au centre duquel se trouve la BNDES. En 2015, la BNDES était la troisième plus grande banque nationale de développement au monde. La BNDES s'est développée rapidement, en particulier depuis le milieu des années 2000. Entre 2007 et 2014, les crédits octroyés par la BNDES sont passés de 96 milliards reals à 188 milliards reals à prix constants, soit une croissance de 96 % en termes réels, soit 3,4 % du PIB. De plus, ces décaissements ont représenté 12,1 % de la formation totale de capital fixe du Brésil. Le montant important des investissements dans les projets soutenus par la BNDES témoigne de sa forte capacité à accroître son effet de levier.

### **- En Corée du Sud**

La KDB était au centre du système de financement du développement qui soutenait la politique gouvernementale et la croissance transformatrice. Créée en 1954, elle s'appuyait sur les actifs et les facilités de la Banque Industrielle qui, à la fin des années 1940, était pratiquement le seul fournisseur de crédit à long terme dans l'économie. Les principales missions assignées à la KDB étaient d'accorder des prêts à moyen et long terme au secteur industriel et de contribuer au développement de l'économie nationale (loi KDB, loi n° 302, promulguée le 30 décembre 1953).

Plus récemment, des plans ont été conçus pour réorienter la KDB vers l'économie du futur (Financial Services Commission, 2013). Afin d'accomplir cette tâche, en 2013 et 2014, la KDB a lancé plusieurs initiatives pour soutenir à la fois les PME dans le domaine de l'économie créative et les nouvelles technologies. Ces initiatives comprennent un programme de financement de l'économie créative, un fonds Techno Banking axé sur la propriété intellectuelle, un programme pionnier pour fournir un soutien aux startups et aux PME tournées vers l'avenir et une accélération du programme de croissance visant à fournir aux entreprises à risque et aux startups non seulement un financement, mais également des opportunités de mise en réseau et un soutien technique (KDB, 2013 ; KDB, 2014). Les principaux bénéficiaires des nouveaux investissements ont été les industries à contenu culturel, des technologies de l'information et de la biotechnologie.

### **- En Chine :**

En 1994, une nouvelle réforme du système financier chinois a été entreprise et les quatre banques spécialisées sont devenues des banques commerciales d'État. Dans le même temps, trois banques de développement ont été créées pour séparer les prêts au développement des prêts commerciaux, à savoir la CDB, la Banque d'import-export de Chine et la Banque de développement agricole de Chine (Martin, 2012 :8-10 ; Okazaki, 2007 :13 -14).

La CDB, en particulier, a ainsi pris de l'importance à un moment où les banques commerciales d'État avaient pour mandat de se concentrer sur les prêts commerciaux, ce qui limitait leur rôle dans les prêts destinés aux projets d'infrastructures nationales à forte intensité de capital nécessitant de longues périodes de gestation. Cela a offert à la CDB un créneau qui a placé la banque au centre de la stratégie de croissance tirée par l'investissement massif poursuivie par le gouvernement chinois, ce qui reflétait l'adhésion du gouvernement aux objectifs de financement du développement à long terme. Soutenues par des ressources et un leadership politique, ces initiatives ont permis de transformer la CDB en l'une des institutions financières les plus dynamiques et les plus prospères de la Chine, et en ont fait un acteur majeur des réformes globales du secteur financier chinois, considéré comme essentiel à l'émergence de la Chine en tant que puissance mondiale (Downs, 2011 : 7-8).

En outre, l'emprunt par les sociétés d'investissement gérées par des administrations locales auprès de la CDB a été un moyen pour les administrations locales de contourner les restrictions budgétaires mises en place et qui les empêchaient d'accumuler elles-mêmes des déficits budgétaires ou d'émettre des obligations pour s'endetter. Les prêts de la CDB aux sociétés d'investissement des administrations locales leur a permis également d'accéder au financement octroyé par d'autres banques et institutions financières contrôlé par l'État. De cette manière, le financement de la CDB peut être considéré comme un capital d'amorçage pour les projets d'investissement vis-à-vis desquels les banques commerciales sont réticentes (Gao, 2010 ; Sanderson et Forsythe, 2013 : 5).

### 4.3. La responsabilité sociale et environnementale des banques : Un tournant inévitable

#### 4.3.1. Reconsidérer l'utilité sociale de la banque

Malgré la dégradation de son image après la crise financière internationale, la banque, avec ses modèles d'affaires classiques, tire encore sa légitimité des avantages économiques qu'elle procure à la société. Selon Bouth (2011), le rôle social de la banque « c'est la banque », puisque cette institution financière permet plusieurs avantages dont notamment : la résolution des problèmes liés à l'asymétrie de l'information entre demandeurs et offreurs de fonds en mettant en place des outils de dépistage des emprunteurs potentiels et de surveillance de leur comportement et efforts ; la réalisation d'économies d'échelle par la réduction des coûts générés par les transactions financières comme ceux liés à la recherche de la contrepartie, le suivi et le contrôle des projets financés et la gestion des risques ; la création de liquidité pour l'économie à travers la transformation des ressources souvent obtenus à court terme en des crédits à moyen et long terme ; la réalisation d'économies d'envergure à travers la diversification des services prestés. Autrement dit, il est difficile selon la perception classique du rôle de la banque d'imaginer une économie sans banques.

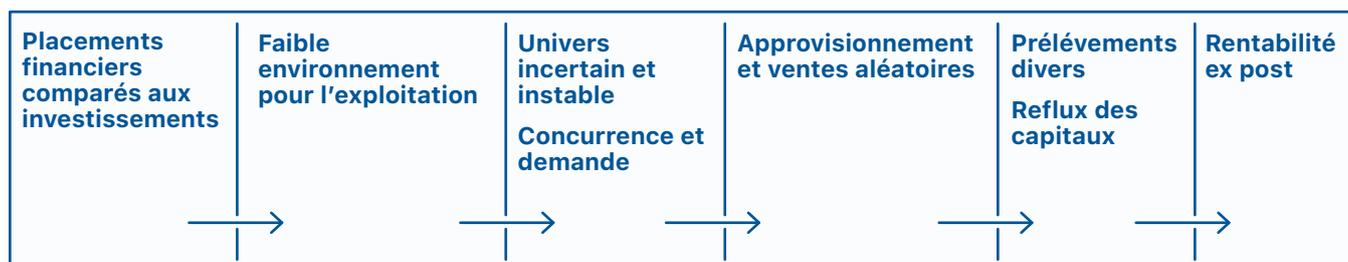
Toutefois, cette perception a été largement critiquée par les économistes, notamment le prix Nobel Joseph Stiglitz qui, dans ses travaux sur le rationnement du crédit, montre que les banques qui cherchent à maximiser le rendement de leurs crédits en présence d'asymétrie d'information tendent à limiter l'offre du crédit et ainsi exclure une partie des demandeurs de fonds même s'ils sont tout à fait solvables (Stiglitz et Weiss, 1981).

En outre, comme le montrent les résultats des deux sections précédentes, une forme d'inadéquation entre les objectifs des banques et ceux du tissu entrepreneurial s'est installée dans la durée menant plutôt vers l'apparition d'une désutilité sociale plutôt qu'une utilité sociale des banques. En effet, dans leur logique rationnelle de maximisation des rendements, les banques se focalisent sur les résultats passés (historiques de remboursement, épisodes d'insolvabilité, etc.) et l'évaluation des risques futurs sans toutefois donner l'intérêt qu'il faut à l'impact social intrinsèque associé au financement. S'appuyant sur cette logique, elles tendent à privilégier l'octroi de crédits sûrs mais à faible valeur ajoutée sociale, comme les crédits de court terme, ou à privilégier les services rémunérés (sous forme de frais et commissions – voir ci-haut) aux dépens des crédits à moyen et long terme. Cette logique est résumée par la séquence ci-dessous :



Source : Hugon (2007).

D'un autre côté, les entrepreneurs ont une tout autre logique qui est celle de l'arbitrage implicite entre le démarrage d'un projet et les placements financiers. La première opportunité est en effet plus risquée à cause notamment de l'incertitude qui entoure le projet dans un environnement économique et institutionnel donné ainsi qu'aux aléas qui caractérisent le marché ciblé. Autrement dit, l'entrepreneur assume un coût d'opportunité élevé en démarrant un projet et s'attend à un appui et un accompagnement financier et technique significatif de la part de la banque. La séquence suivante explique la logique qui sous-tend les décisions d'investissement des entrepreneurs :



Source : Hugon (2007).

L'inadéquation entre les deux séquences est très importante du fait que les banques font tout pour assurer une rentabilité ex-ante, alors que les entrepreneurs se heurtent souvent à plusieurs obstacles qui compliquent la réalisation de la rentabilité ex-post espérée. Cette inadéquation devient plus importante à mesure que les objectifs de rentabilité ex-ante des banques deviennent plus exigeants et à mesure que l'incertitude économique et les risques de marché qui entourent la réalisation des projets s'aggravent. Avec leur modèle économique classique, et leur désintéressement vis-à-vis des qualités intrinsèques de chaque projet à financer comme sa capacité d'innovation, son impact sur la société ou l'environnement fait que « le système financier [notamment le système bancaire] s'est développé culturellement, économiquement et socialement en rupture avec la société. La majeure partie de la population est exclue » (Hugon, 2007, p. 783), ce que confirment les résultats de la troisième section de ce chapitre.

Il est donc impératif aujourd'hui de développer une autre culture de la banque tant au niveau institutionnel et légal qu'au niveau réglementaire. Les banques doivent commencer par changer leur modèle d'affaire en intégrant dans leur système d'offre de nouvelles compétences et de nouveaux métiers visant à concrétiser le rôle social de la banque. L'objectif étant de créer des banques plus innovantes et disposant d'outils, de produits et de stratégies plus en phase avec les besoins réels de la société. La responsabilité sociale et environnementale des banques est devenue à l'ordre du jour dans plusieurs pays du monde. Elle ne se contredit pas avec les avantages économiques de la banque classique mais cherche à apporter plus d'utilité sociale à son fonctionnement. Le développement de cette responsabilité au sein du système bancaire nécessite une conjonction des efforts au niveau institutionnel afin de mettre en place tout un cadre légal, réglementaire et comptable qui vise à promouvoir cette nouvelle idée de la banque. Elle nécessite aussi un effort colossal de la part des banques qui doivent remettre à jour leurs systèmes d'information, les indicateurs de performance, la formation du personnel tant au niveau managérial qu'exécutif.

#### 4.3.2. Le développement de la RSE en Tunisie

Le terme responsabilité sociale des entreprises (RSE), s'applique à toutes les entreprises opérant dans différents secteurs. C'est un système de fonctionnement où les entreprises s'engagent à produire un impact positif sur la société dans son ensemble. Dans ce sens, l'OCDE, par exemple, prévoit des principes directeurs à l'intention des multinationales qui les obligent à apporter une contribution positive au progrès économique, environnemental et social en vue de parvenir à un développement durable ; à éviter et traiter les impacts négatifs par le biais de leurs propres activités et chercher à prévenir ou atténuer les impacts négatifs directement liés à leurs opérations, produits ou services par une relation d'affaires (OCDE, 2011).

Dans le cadre de l'Agenda 2030 en matière des objectifs de développement durable (ODD) et particulièrement dans les domaines de santé, de l'égalité de genre et de l'environnement, l'expérience de la Tunisie en matière de finance responsable s'est offert un cadre solide aux entreprises pour s'engager dans la RSE. Cet agenda prévoit un appel aux entreprises à promouvoir leur créativité et leur innovation pour relever les défis du développement durable et une stratégie visant à répondre aux besoins socio-économiques et environnementaux. En outre, au niveau constitutionnel, l'État tunisien consacre plusieurs principes à la responsabilité sociale des entreprises, en particulier, la justice sociale et le développement durable (article 12) ainsi que le droit à un environnement de qualité (Article 45).

Le Tableau 10 présente l'évolution de l'indice de responsabilité sociale des entreprises (RESPECO) de la Tunisie. Six indicateurs qui servent de base à la construction de cette indice RESPECO faisant référence à l'institut « Responsible Economy » :

- Un indicateur environnemental (calculé à partir des variables de l'Environmental performance index (ou EPI) des Universités de Yale et Columbia) ;

- Le *Global gender gap index* du World economic forum ;
- L'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency international ;
- La mesure du coefficient de Gini par la Banque Mondiale ;
- Le taux de ratification des conventions fondamentales et de gouvernance de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les intitulés des conventions figurent en annexe ;
- Le Classement mondial de la liberté de la presse par Reporters sans frontières (RSF).

**Tableau 10. Évolution du rang et du score de la Tunisie en matière de responsabilité sociale des entreprises**

2013		2014		2015		2016		2017	
Rang	Score								
92	0,671	91	0,673	74	0,687	58	0,698	59	0,698

Source : Rapport RESPECO (2017).

Le tableau montre une progress

ion de la Tunisie et de son indice RESPECO entre 2013 et 2017 qui est passé de 0,67 à 0,69. En référence à l'indice RESPECO de 2017, la Tunisie se classe 59ème sur 195 pays. Comme le montre le Tableau 12, la Tunisie devance plusieurs pays en développement mais elle se classe derrière les pays développés et trois pays en émergents qui sont le Ghana, le Maroc et le Chili.

**Tableau 11. Score RESPECO : Classement international**

Pays	Rang	Score	Pays	Rang	Score
Suède	1	0,88	<b>Tunisie</b>	<b>59</b>	<b>0,70</b>
Finlande	2	0,87	Argentine	70	0,69
Norvège	3	0,86	Rwanda	89	0,68
Danemark	4	0,86	Brésil	90	0,68
France	7	0,82	Afrique du Sud	95	0,67
Allemagne	8	0,82	Jordanie	107	0,66
Belgique	9	0,82	Indonésie	111	0,66
Slovénie	10	0,81	Namibie	113	0,66
Autriche	11	0,81	Kenya	115	0,66
Estonie	14	0,81	Turquie	121	0,65
Portugal	15	0,80	Algérie	124	0,65
Royaume-Uni	17	0,79	Nigéria	125	0,65
Espagne	21	0,78	Egypte	134	0,63
Pologne	23	0,77	Corée du Sud	148	0,61
Australie	24	0,77	Etats-Unis	151	0,61
Italie	28	0,76	Malaisie	153	0,61
Canada	41	0,72	Emirats Arabes Unis	155	0,60
Chili	49	0,71	Mexique	156	0,60
Japon	52	0,71	Vietnam	162	0,59
Maroc	54	0,70	Inde	174	0,57
Ghana	55	0,70	Arabie Saoudite	184	0,54
			Bahreïn	189	0,51

Depuis 2011, de nouveaux acteurs au niveau national engagés dans des initiatives RSE ont émergé comme l'Institut pour la Responsabilité Sociale des Entreprises Tunisiennes (IRSET). En décembre 2019, l'Union Tunisienne de l'Industrie, Commerce et Artisanat (UTICA) a officiellement rejoint le Pacte des Nations Unies sur le Développement Durable (Global compact) et a annoncé son engagement envers les ODD et l'Agenda 2030.

De plus, la Tunisie a mis en place un label RSE Tunisie et a ratifié la plupart des conventions de l'OIT. L'INNORPI s'est lui aussi engagé envers le gouvernement depuis 2012 à introduire des mécanismes de gouvernance à travers la promotion des normes RSE dans les secteurs public et privé. Cet engagement suppose entre autres de promouvoir la prise en compte des attentes de la société, des répercussions sociales et des aspects environnementaux des activités des entreprises publiques et privées.

La bourse de Tunis (BVMT) de son côté a adhéré au Global compact depuis 2015 et s'est récemment lancée dans l'élaboration de nouvelles directives de transparence et divulgation de l'information en conformité avec les normes RSE. Parmi les objectifs de ces directives figure notamment « l'intégration des pratiques ESG dans le fonctionnement de l'écosystème financier contribue à créer un système financier économiquement efficace et durable qui contribue à la création de valeur à long terme ».

En 2018, le Parlement a adopté une loi sur la RSE qui la définit comme étant « le principe adopté par les institutions pour s'assurer qu'elles sont responsables de l'impact de leurs activités sur la société et l'environnement en adoptant un comportement transparent qui profite à la communauté et au niveau régional ».

#### 4.3.3. Les initiatives en faveur de la banque responsable

Toutefois, malgré cette volonté affichée tant au niveau de l'État qu'au niveau du secteur privé à développer les pratiques de RSE, l'environnement réglementaire manque cruellement de mesures contraignantes dans ce sens. Même la loi RSE a jusqu'à aujourd'hui failli dans la mise en place d'un cadre réglementaire et des mécanismes de surveillance contraignants. Ceci a créé un manque d'implication des managers. De plus, les réglementations en vigueur ne sont pas suffisamment dissuasives et manquent toujours de transparence. Le même constat est valable aussi pour l'engagement des banques tunisiennes vers un modèle d'affaire plus responsable. Les expériences de ces banques ne se limitent ni plus ni moins à des actions sociales et environnementales épisodiques qui n'ont pas encore été intégrées dans les activités courantes et les stratégies d'affaire. Contrairement au positionnement de la Tunisie par rapport aux objectifs ciblés par la RSE, à travers sa législation et les différentes initiatives présentées ci-dessus, le système bancaire en Tunisie demeure très en retard par rapport à d'autres systèmes bancaires dans le monde qui se sont définitivement engagés dans ce processus.

L'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) a lancé en septembre 2019 les principes pour une banque responsable visant à ancrer la notion de durabilité dans tous les domaines d'activité bancaire. Ces principes proposent six conditions pour une banque qualifiée de « durable » :

1. S'aligner avec des objectifs sociaux, comme avec les ODD et l'Accord de Paris sur le climat ;
2. Étudier l'impact de leurs propres activités et publier les cibles liées aux impacts les plus significatifs ;
3. Encourager les pratiques durables avec les clients ;
4. Impliquer les parties prenantes (investisseurs, autres institutions financières, etc.) ;
5. Mettre en œuvre une gouvernance efficace et une culture de banque responsable ;
6. Contrôler la mise en œuvre individuelle et collective des principes de responsabilité et promouvoir la transparence autour des impacts qu'ils soient positifs ou négatifs.

Suivant cette logique, la séquence de décisions adoptée par la banque, présentée ci-haut, devrait converger plutôt vers un objectif de durabilité et d'impact social du projet. En outre, la banque responsable n'investit pas ou ne prête pas de fonds destinés à financer des projets qui nuisent à l'environnement. Elle est tenue aussi à ne pas financer les pratiques commerciales déloyales qui nuisent aux communautés.

La responsabilisation des activités de prêt et d'investissement des banques devient donc une priorité. La littérature n'est pas abondante sur ce sujet en particulier, mais les expériences de quelques pays développés et en développement peuvent nous éclairer davantage sur les initiatives visant à instaurer un climat d'investissement responsable dont les banques seraient un acteur central. En Australie, par exemple, le Guide réglementaire 209 « Licences de crédit : Conduite responsable en matière de prêt (RG 209) » encourage la banque

de proximité en définissant la notion de prêt responsable. Les banques qui cherchent à se conformer à cette réglementation doivent appuyer leur décision de prêt non pas sur un objectif de rentabilité mais plutôt sur un objectif de préservation de la solvabilité du demandeur du prêt. Les banques doivent donc :

- Se renseigner raisonnablement et préalablement sur la situation financière d'un demandeur de prêt, ses exigences et ses objectifs ;
- Procéder à une évaluation préliminaire (si la banque fournit une assistance au crédit) ou une évaluation finale (si la banque est le fournisseur de crédit) pour déterminer si le contrat de crédit n'est «pas inapproprié» pour le client ;
- Fournir à la demande du client une copie écrite de l'évaluation préliminaire ou de l'évaluation finale (selon le cas).

Ces trois mesures, malgré leur simplicité, visent à donner un sens concret au concept de banque de proximité, puisque durant tout le processus de l'octroi du prêt la banque accompagne la décision du client, le conseille et préserve sa solvabilité. Avant d'octroyer un crédit, une banque est censée comprendre pourquoi le crédit est demandé par le client et déterminer les conditions et les caractéristiques du crédit (le type, la durée, le taux, les conditions, la limite de crédit, les conditions spéciales, les frais et les autres aspects du contrat proposé) qui s'adaptent à ses conditions sociales et financières.

Aux États-Unis depuis la loi de 1977 sur le réinvestissement communautaire, il est possible pour les autorités de surveiller et s'assurer que les décisions d'investissement et de prêt des banques favorisent la justice économique. Cette législation est une stratégie fédérale visant à contrôler les pratiques de prêt discriminatoires à l'encontre des communautés à faible revenu. Parmi ses résultats, cette loi a encouragé les institutions financières à contribuer au financement des communautés où elles sont installées.

La Banque Al Magrib, la banque centrale du Maroc, a publié en mars 2021 une directive (n°5/W/2021) à destination des établissements de crédit visant à améliorer la gestion de leurs risques liés au climat et à l'environnement. Dans ce cadre, la banque centrale projette de permettre aux établissements de crédit d'identifier les sources potentielles de risque liés au climat et à l'environnement et d'en assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle.

De plus, le Maroc a adopté une feuille de route portant sur l'alignement du secteur financier sur les objectifs de développement durable. Cette feuille propose des plans d'action à destination du secteur bancaire, du secteur des assurances et des marchés de capitaux visant à promouvoir la finance durable et de prendre en compte les préoccupations liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance et au changement climatique. La feuille de route s'articule autour de cinq grands thèmes :

- Étendre la gouvernance basée sur les risques aux risques socio-environnementaux ;
- Développer des instruments et des produits financiers durables ;
- Promouvoir l'inclusion financière comme moteur du développement durable ;
- Renforcement des capacités en finance durable ;
- Assurer la transparence et la discipline du marché.

L'Afrique du Sud a mis en place un système de financement par « les obligations vertes » auquel les banques peuvent adhérer pour renforcer leur activité de prêt et d'investissement responsable. Les émetteurs d'obligations vertes doivent se conformer aux critères sectoriels suivants :

- Transparence des revenus : Divulguer d'une manière transparente et claire les revenus qui seront utilisés pour le financement ou le refinancement de projets verts éligibles nouveaux ou existants qui ont un avantage environnemental et/ou climatique.
- Examen externe : une évaluation indépendante de l'utilisation des produits, du processus de sélection et de la gestion des produits est requise. Cela peut prendre la forme d'un deuxième avis, d'une certification, d'une vérification ou d'un rapport de notation par un tiers qualifié.
- Production de rapports post-émission réguliers après l'émission d'obligations vertes sur l'utilisation réelle des produits et l'impact attendu des projets ayant bénéficié du financement.

## CONCLUSION

Les résultats de l'étude montrent l'épuisement du modèle de banque universelle et du modèle d'affaire des banques tunisiennes et leur impuissance face à la détérioration des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux de la Tunisie qui s'est accélérée durant la dernière décennie. Les thèses néo-libérales qui, à travers la politique de libéralisation et de désengagement de l'État, ont façonné le secteur bancaire tout au long des dernières décennies et qui continuent à dominer la logique d'affaire des banques tunisiennes jusqu'à aujourd'hui, n'ont pas donné leurs fruits et constituent désormais un facteur de blocage au développement économique et social du pays.

*Libéralisation et développement du marché bancaire : Domination de l'effet quantitatif aux dépens de l'effet qualitatif*

La libéralisation des services bancaires est supposée inciter les banques à moderniser leurs techniques de gestion des risques, à allouer plus efficacement l'épargne vers des investissements de qualité, à adopter un modèle d'affaire plus diversifié et compétitif, à multiplier les opportunités de profits et donc à renforcer la capacité de recapitalisation. La contribution du système bancaire tunisien au financement de l'économie nationale après la libéralisation financière montre une amélioration en comparaison avec d'autres pays de l'Afrique du Nord. Mais, cette **contribution demeure volatile** et surtout très inégalitaire en comparaison avec les systèmes bancaires des pays développés. En effet, les banques tunisiennes sont restées relativement **peu compétitives et inefficaces** en comparaison avec d'autres systèmes bancaires des pays à niveau de développement comparable.

Depuis la libéralisation financière, le financement par secteur productif s'est caractérisé par une **baisse du financement à moyen et long terme** par rapport au financement de court terme. Les tendances analysées montrent aussi que le secteur agricole tunisien a été le grand perdant de la politique de libéralisation des services bancaires. Le développement s'est fait ressentir surtout du côté du volume de liquidité et de crédits à l'économie mais s'est traduit aussi en une **domination du financement de court terme** et une discrimination en matière d'allocation des crédits **défavorisant les secteurs prioritaires** notamment l'industrie manufacturière et le secteur agricole.

De plus, l'objectif de la stimulation de la concurrence par les prix et la réduction du coût de l'emprunt (le premier objectif était celui de l'amélioration de la qualité de la profondeur du système bancaire analysée ci-dessus) ne s'est pas concrétisé. L'étude montre le **degré élevé d'atomicité** qui caractérise le marché bancaire donnant lieu à des banques de très petite taille, peu efficaces et incapables de satisfaire les besoins de l'économie entre terme de financement de l'investissement. La faible concurrence qui caractérise le marché bancaire et sa forte rentabilité pourrait donc s'expliquer par ces participations croisées détenues par quelques groupes familiaux susceptibles de diriger une grande partie du financement bancaire vers des groupes industriels appartenant à ces mêmes familles.

En parallèle, le système bancaire tunisien continu à trainer **un volume très important de créances douteuses** et n'a pas réussi à assainir ses actifs durant la période post-libéralisation, et ce malgré la domination des crédits à court terme et l'orientation des crédits vers les secteurs économiques « les plus sûrs ».

Des obstacles au financement des PME et des ménages qui perdurent

L'étude montre que non seulement les PME tunisiennes sont désavantagées mais également que la contribution des banques au financement se fait surtout à travers des crédits de courte échéance qui contraignent la croissance des PME tunisiennes contrairement aux PME situées dans d'autres pays ayant le même niveau de développement économique et financier. De plus, la contribution actuelle du système bancaire au développement des PME dans les différentes régions du pays est plus concentrée dans les régions du centre et du nord, ce qui freine la réalisation des objectifs d'un développement économique et social inclusif.

L'étude met aussi en évidence deux principales défaillances qui créent des blocages à l'accès des ménages au financement bancaire. La première est liée au sous-développement de la culture de banque de proximité à cause d'un faible maillage du territoire et un manque d'extension des réseaux d'agences vers les zones rurales à faible revenu. La banque de proximité suppose aussi le développement de nouveaux services en réseaux intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication capable d'améliorer la portée des services bancaires en réseau. La deuxième défaillance est liée à l'opacité des banques et le manque de prise en considération du relationnel dans leurs stratégies de commercialisation et de communication. Là encore, les technologies de pointe comme le mobile banking ou les crédits à distance (ou crédits numériques) peuvent pallier à ces deux obstacles à la fois comme le montre l'expérience de quelques systèmes bancaires africains sub-sahariens (CGAP, 2016; Aucante, 2020).

L'universalité des banques n'a pas atteint ses objectifs

Par ailleurs, l'universalité des banques n'a pas abouti à des résultats concrets, elle n'a fait qu'inciter les banques à chercher à assurer leur rentabilité via des **sources de revenus à faible valeur ajoutée et coûteux pour l'économie. L'universalité n'a pas entraîné une diversification plus importante** des sources de revenu. La marge d'intérêt est restée la source de revenu la plus dominante ; quatre à cinq fois supérieure aux autres sources de revenu. En se diversifiant, les banques tunisiennes ont **priviliégié les gains de court terme** émanant des commissions et des gains sur portefeuille commercial aux dépens des revenus sur portefeuille d'investissement. Cette forme de diversification ne devrait en aucun cas refléter un engagement réel des banques dans les différentes activités autorisées par le statut d'universalité.

*La contribution essentielle des banques publiques et des banques de développement*

En contradiction avec les hypothèses néolibérales avançant les bienfaits de la privatisation des banques et de la participation étrangère, l'analyse montre en effet que **les banques publiques et des banques de développement peuvent être des acteurs majeurs du financement de l'économie et ne représentent pas un obstacle au développement du système bancaire, tant au niveau de la concurrence que de l'accès au financement.** Ces banques peuvent aussi avoir un rôle important dans **la stabilisation du financement pendant les crises.** Lorsque ces banques sont bien gouvernées elles sont plus capables de financer le secteur réel, notamment à moyen et long terme. Tandis que les banques privées tendent à adopter des politiques de crédit plus conservatrices et à rationner les prêts de manière à maximiser le rendement de leurs actifs et à accroître la liquidité.

Etude III

# FINANCEMENT EXTÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE : LES LIMITES ET LA NÉCESSITÉ D'UNE MEILLEURE COMPOSITION

Par Mahmoud Sami Nabi



# SECTION I

## L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

### I.1. EVOLUTION ET PRINCIPALES ÉTAPES

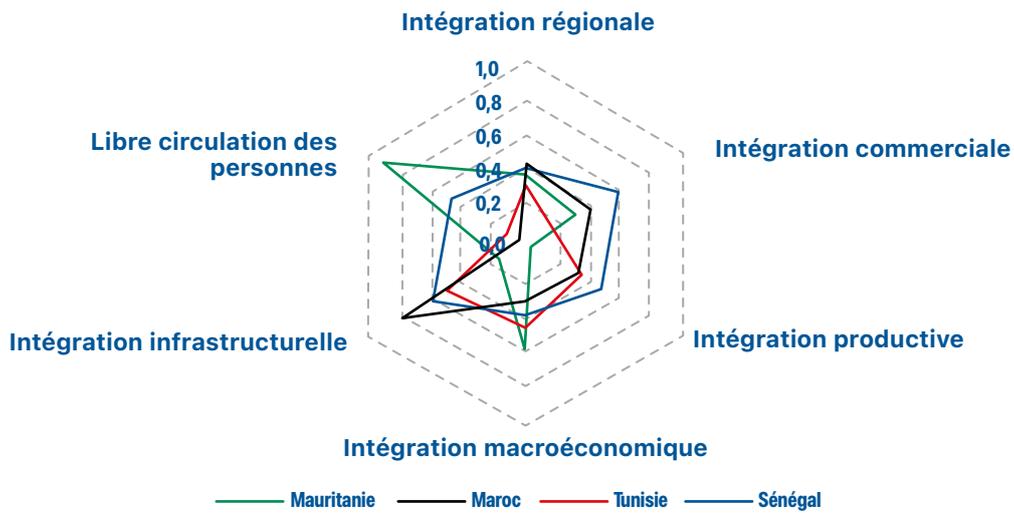
- Dès le début des années soixante-dix, les autorités tunisiennes décidaient la réorientation de l'économie du pays vers un modèle plus libéral rompant avec les choix faits durant les années soixante. Le gouvernement du Premier ministre Hédi Nouria accordait au secteur privé un rôle moteur dans le développement d'une base industrielle, focalisant sur la promotion des exportations et l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE).
- Plusieurs décrets ont été publiés entre 1972 et 1974 apportant des incitations à l'entrepreneuriat industriel, à la promotion des exportations et à l'installation des entreprises étrangères. La croissance économique se situait en moyenne à 4,6% entre 1973 et 1997 boosté par l'afflux des IDE, la croissance des exportations à un rythme de 6,3% et celle des investissements à un rythme annuel de 8,6% durant la même période.
- Le secteur privé se développait principalement dans les branches industrielles les plus profitables à court terme, mais qui sont peu intensives en capital, et faiblement sophistiquées technologiquement. Le nombre de firmes étrangères s'installant dans le pays augmentait en opérant principalement dans le secteur textile, qui est très intensif en travail peu qualifié, afin de bénéficier des faibles coûts de la main-d'œuvre.
- Les équilibres externes devenaient de plus en plus fragiles et l'endettement extérieur a augmenté à un taux moyen de 22% entre 1977 et 1986. Jusqu'à la moitié des années quatre-vingt, la dette extérieure provenait principalement des bailleurs de fonds et de sources officielles. A partir de la deuxième moitié des années quatre-vingt, la dette extérieure d'origine privée commençait à croître.
- Face à la crise de la dette et de la balance des paiements de 1986, les autorités ont adopté un programme d'ajustement structurel (PAS) parrainé par le FMI. Le PAS recommandait une plus grande libéralisation de l'économie (libéralisation des prix, réduction des monopoles et privatisation des grandes entreprises publiques, libéralisation du commerce extérieur en supprimant les barrières non-tarifaires), la réduction des dépenses publiques, la dévaluation du Dinar, la promotion des exportations et la réduction progressive des restrictions sur les transactions financières internationales. L'orientation générale étant une plus grande place au marché dans la régulation de l'économie et un renforcement de l'intégration de l'économie tunisienne dans l'économie mondiale.

### I.2. LIBÉRALISATION COMMERCIALE, STRUCTURE DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ET CAPACITÉS D'EXPORTATION DES ENTREPRISES TUNISIENNES

#### a) Libéralisation commerciale de l'économie tunisienne

- La Tunisie a signé plusieurs accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux. En 1995, un accord d'association a été signé avec l'Union Européenne aboutissant à la création d'une zone de libre échange pour le secteur industriel en 2008. Plus récemment, elle a signé en 2018 l'accord d'association à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).
- Selon le rapport d'intégration en Afrique de 2019, la performance de la Tunisie en terme d'intégration régionale est moyenne, avec un score de 0,381 (24<sup>ème</sup> rang sur 54 pays) avec un retard important en matière d'intégration commerciale, au niveau du continent avec un score de 0,189 (52<sup>ème</sup> sur 54) et des contraintes sur la liberté de circulation des personnes, avec un score de 0,136 (39<sup>ème</sup> sur 54) (figure 1).

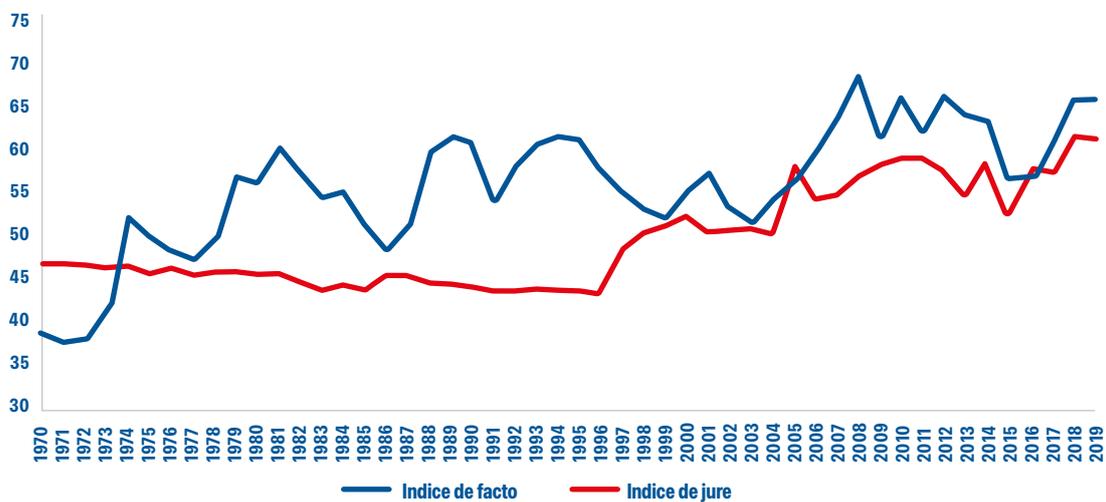
**Figure 1. Scores de l'indice de l'intégration régionale et ses composantes (2019)**



Source : Rapport d'intégration régionale en Afrique

➤ La figure 2 montre l'évolution des indices de jure et de facto de l'intégration commerciale durant la période 1970-2019. L'évolution de l'indice de jure montre clairement une orientation franche depuis 1997 à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires qui limitent les opérations du commerce extérieur. L'augmentation de l'indice de facto de 39% en 1970 à 66% en 2019, reflète l'intensification des flux réels du commerce extérieur durant la même période.

**Figure 2. Evolution des indicateurs de l'ouverture commerciale de l'économie tunisienne**



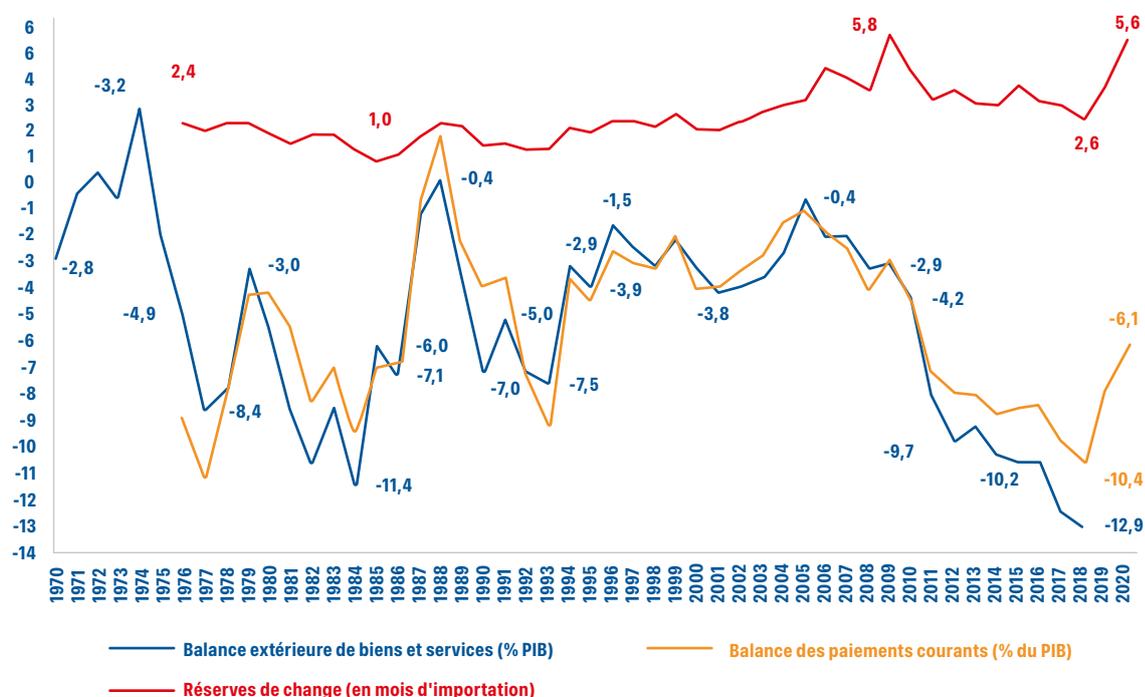
Source des données : Gygli et al. (2019)

### b) Evolution de la structure des échanges commerciaux

➤ La libéralisation commerciale entamée depuis les années soixante-dix s'est accompagnée par une diversification des exportations tunisiennes, avec une part des produits manufacturiers dans les exportations de biens passant de 19,1% en 1970 à 81,7% en 2019. Parallèlement, la part des exportations d'hydrocarbures est passée de 43,6% en 1975 à 5,5% en 2019. La part des industries mécaniques et électriques a atteint 46% des exportations totales en 2021, contre 19% pour le textile, 11% pour les industries agricoles et agro-alimentaires, et 6,5% pour l'énergie et des lubrifiants.

- Le secteur des industries mécaniques et électriques est principalement porté par le secteur offshore qui est bien intégré dans les chaînes de valeur de la production automobile européenne. Le secteur du tourisme a été fortement impacté après 2011. La part des recettes touristiques dans les exportations est passée de 15,7% en 2010 à 10,1% en 2016 avant de se redresser en 2019 pour atteindre 14%. De même, le secteur des mines, du phosphate et dérivés a vu sa part diminuer de 9,1% en 2010 à 3,4% en 2020 avant de se redresser en 2021 pour atteindre 10%.
- Le déficit commercial est structurel en Tunisie. En se basant sur les données de la Banque mondiale (figure 3) il apparaît que la balance extérieure des biens et services était de -6,3% du PIB durant la période 1981-1990, passant à -3,8% durant 1991-2000, -2,8% pour 2001-2010 et -10,4% durant la période 2011-2018. Le creusement du déficit commercial depuis 2011 est dû en grande partie au déficit énergétique qui s'est élevé à 7,8 milliards de Dinars en 2019 (40% du déficit commercial) contre 4 Milliards de Dinars Tunisien (25% du déficit commercial) en 2017.
- Selon le rapport annuel de la BCT (2021), le solde commercial s'est légèrement amélioré en 2020 et 2019 relativement à 2018, en passant de -17,9% du PIB à -16,9% et -11,7% respectivement. Les réserves de changes ont atteint un minimum de 2,6 mois d'importation en 2018 avant de regagner 5,6 mois en 2020.

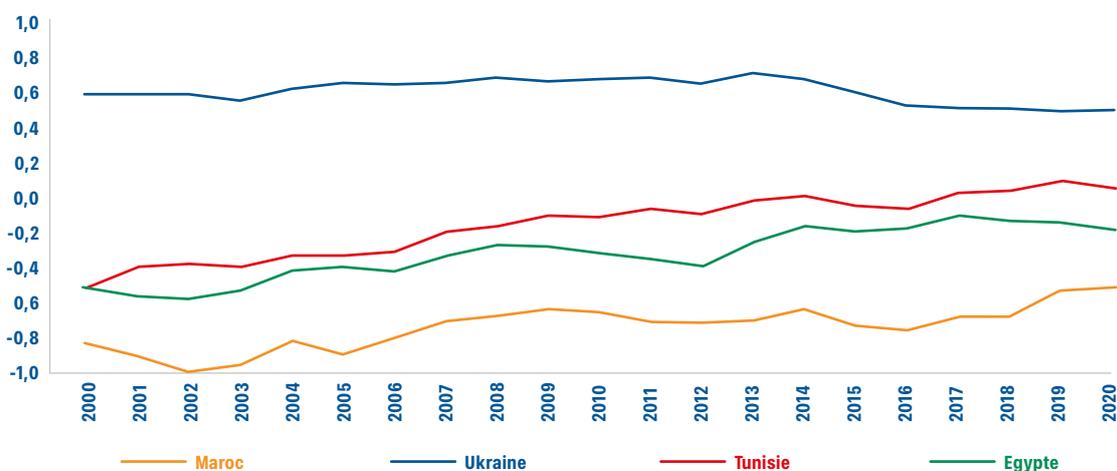
**Figure 3. Evolution des indicateurs de la balance de paiements**



Source des données : Indicateurs de développement mondiaux de la Banque mondiale

- Au cours des vingt dernières années, les exportations tunisiennes sont devenues relativement plus complexes, comme en témoigne l'évolution de l'indicateur de complexité économique (ECI) (figure 4) et le rang de la Tunisie selon le classement ECI est passé du 70<sup>ème</sup> sur 96 pays en 2000 au 55<sup>ème</sup> sur 127 pays en 2020.
- En 2020, les biens exportés les plus sophistiqués selon l'indice de complexité des produits (PCI) sont : i) Machines auxiliaires et pièces pour machines textiles (1,38) ; ii) Équipement pour mesurer le débit, le niveau, la pression, etc. des fluides (1,3) ; iii) Pièces et accessoires pour instruments de musique (1,28) ; iv) compte-tours, taximètres, compteurs de vitesse, etc. (1,25) ; et v) Radar, appareils de radionavigation et de télécommande (1,25).

**Figure 4. Evolution du score de complexité économique des exportations tunisienne et d'autres pays (2000-2020)**



Source des données : The Observatory of Economic Complexity (2021)

- Durant les dernières décennies, il y a eu émergence d'une dynamique d'exportation de biens et de services à fort contenu technologique. Cela concerne en particulier des secteurs comme l'industrie aéronautique, l'industrie pharmaceutique, les services de santé, et le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ainsi, la contribution du secteur des TIC dans le PIB est passée de 2,5% en 2002 à 4,3% en 2017. Le potentiel de ce secteur à l'export est également manifeste au vu de l'augmentation de la part des services TIC dans les exportations de services, qui est passée de 0,5% en 1976 à 1,2% en 2000 et à 10,3% en 2020.
- Néanmoins, les exportations tunisiennes sont majoritairement peu complexes et à faible valeur ajoutée. Ainsi, la part des exportations de haute technologie dans les exportations de biens manufacturés a modestement progressé de 2008 à 2019 passant de 5,6% à juste 6,9%. Cela pourra être également inféré à travers le score ECI de 2020 qui est juste de 0,07 alors que le score maximal correspondant à la frontière de la complexité des produits exportés est de 2,19 pour le Japon ; 1,40 pour la Hongrie ; 1,01 pour la Roumanie ; et 0,4 pour le Portugal. Ce score reflète également le positionnement de la Tunisie sur les chaînes de valeurs mondiales, qui est porté par des activités à faible valeur ajoutée.
- Actuellement, l'Europe constitue le principal partenaire commercial de la Tunisie, représentant 76% des échanges commerciaux de la Tunisie en 2019, malgré les efforts consentis ces dernières années pour la pénétration de nouveaux marchés étrangers notamment en Afrique Sub-saharienne (11%), en Amérique (3%), et en Asie (4%). Cette diversification est importante pour se prémunir contre la forte exposition au cycle économique Européen.

### c) Des contraintes structurelles limitant la capacité d'exportation des entreprises tunisiennes

- Les PME tunisiennes continuent de souffrir de multiples contraintes qui limitent leur capacité à intégrer les chaînes de valeur mondiale et de bénéficier des opportunités d'exportation. Les principales contraintes sont en relation avec :

#### - La faiblesse de l'innovation et de la productivité malgré le potentiel existant.

i) La proportion des entreprises ayant réalisé des innovations de produits ou de services est passée de 28% à 14% entre 2013 et 2019. En conséquence, ces entreprises ont connu une décélération de leur productivité avec une croissance annuelle négative passant de -4,5% en 2013 à -5,1% en 2019.

ii) En 2020, la Tunisie occupait en 2020, le 110<sup>ème</sup> et 112<sup>ème</sup> rang respectivement en matière de sophistication des marchés et des firmes. A l'opposé, le pays occupe le 38<sup>ème</sup> rang en matière de capital humain et de recherche scientifique, une performance le plaçant dans une première position en Afrique et dans la région MENA.

- **La faiblesse de leurs capacités en relation avec :**

- i) L'identification des marchés cibles, du segment de produit et du canal de distribution sur les marchés extérieurs.
- ii) L'adaptation des produits aux spécificités des marchés extérieurs.
- iii) La veille économique, la différenciation par rapport à la concurrence, et le lancement des campagnes de marketing.
- v) La formation et l'embauche pour répondre à la demande du marché.
- vi) La livraison du produit et l'encaisse des recettes des ventes à temps.

- **Les problèmes logistiques notamment en relation avec le transport urbain et maritime**, qui handicape leur intégration régionale et internationale. La Tunisie est passée du 61<sup>ème</sup> rang sur 160 pays en 2010 au 105<sup>ème</sup> rang en 2018 selon l'indice de performance logistique globale. Cela coïncide avec une décroissance du pourcentage des entreprises exportatrices de 38% en 2013 à 32% en 2019.

- **Les difficultés de conformité aux exigences techniques exigées par les marchés d'exportation** (les normes sanitaires et phytosanitaires et la traçabilité des produits notamment pour l'industrie agroalimentaire).

- **Les problèmes de financement, en particulier en relation avec les opérations du commerce extérieur.** La Tunisie occupe le 109<sup>ème</sup> rang sur 141 pays en matière de facilité d'accès au financement pour les PME.

### I. 3. LA LIBÉRALISATION DU COMPTE DES CAPITAUX ET LA POLITIQUE DE CHANGE

#### a) La libéralisation du compte des capitaux : leçons, ambitions et réalisations

- Au début des années 1990, plusieurs pays ont réalisé une libéralisation rapide du compte des capitaux (LCC). A cette époque, le FMI préconisait cette approche qualifiée de «big bang» tout en reconnaissant la nécessité d'une libéralisation financière domestique au préalable. L'avènement des crises financières qui ont frappé quelques années plus tard, des pays à revenu intermédiaire ayant réalisé une rapide LCC, a réduit la crédibilité de l'approche «big bang».
- Une place plus importante à l'approche séquentielle de la LCC et des conditions préalables à sa réalisation, est désormais dominante même au sein du FMI. Parmi ces conditions préalables, le développement du système financier et la mise en place d'institutions efficaces de réglementation et de supervision du système financier. Cet enseignement découle par exemple de la crise mexicaine de 1994-1995 qui a survécu quelques années après la LCC par le Mexique, dans le cadre d'un programme de stabilisation et de réforme économique.
- Suite à la crise asiatique de 1997, la plupart des pays asiatiques émergents ont procédé à la gestion active de leurs comptes des capitaux pour éviter les effets déstabilisateurs de la volatilité des flux de capitaux. Tout en adoptant la flexibilité du taux de change, ils ont réalisé un développement continu de leurs marchés financiers. De plus, leurs banques centrales ont eu recours aux opérations de stérilisation sur les marchés des changes, avec l'utilisation de nouveaux instruments de réglementation prudentielle. Cette politique a contribué à protéger leurs économies de la crise financière mondiale de 2008.
- Plusieurs banques centrales dans des pays émergents et en développement (Argentine, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Pérou, Taïwan, et Thaïlande) essayent d'apporter à leurs politiques monétaires l'autonomie nécessaire, en accumulent de grandes quantités de réserves de change, afin d'intervenir sur les marchés de change, chaque fois que des pressions inflationnistes ou des taux de change surévalués, mettent en péril les fondamentaux macroéconomiques.
- La Tunisie a initié en 1990 un processus de libéralisation progressive de son compte des capitaux. Les ambitions des autorités étaient d'intégrer les marchés financiers internationaux en procédant selon trois étapes :
  - La première étape consiste à supprimer toutes les restrictions sur les flux entrants des IDE, et permettre l'investissement des non-résidents dans les obligations souveraines émises sur le marché national, tout en plafonnant.
  - La deuxième étape consiste à libéraliser les flux sortants des IDE, les investissements de portefeuille sortants par les investisseurs institutionnels tunisiens, et les investissements de portefeuille des non-résidents dans les instruments de dette. Afin de concrétiser cette étape, il a été planifié de :

i) réformer le secteur bancaire tunisien afin de réduire sa vulnérabilité et augmenter sa capacité à gérer les risques financiers.

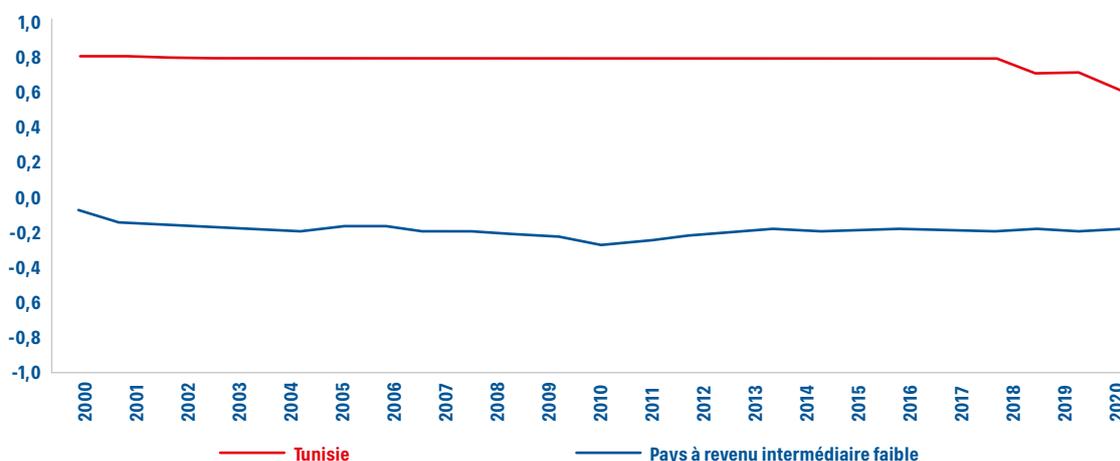
ii) adopter un régime de change plus flexible en permettant aux forces du marché de change de jouer un rôle plus important dans la détermination du taux de change.

iii) adopter un cadre moderne de conduite de la politique monétaire basé sur les mécanismes du marché. L'objectif recherché étant une conduite de la politique monétaire permettant un ancrage nominal de l'inflation et des anticipations du taux de change.

- La troisième et dernière étape consiste en la convertibilité totale du Dinar, la libéralisation des investissements de portefeuille sortants par les résidents et l'octroi de crédits par les résidents aux non-résidents.

➤ De 2002 à 2009 plusieurs mesures ont été prises pour assouplir les restrictions sur les transactions de change (voir par exemple l'encadré 1.). Néanmoins, le compte des capitaux demeure encore fermé comme en témoigne l'indice de Fernández et al. (2016).

**Figure 5. Evolution des indicateurs de l'ouverture du compte des capitaux de la Tunisie et des pays à revenu intermédiaire faible**



Source des données : Fernandez et al. (2016) – mis-à-jour

## b) La politique de change

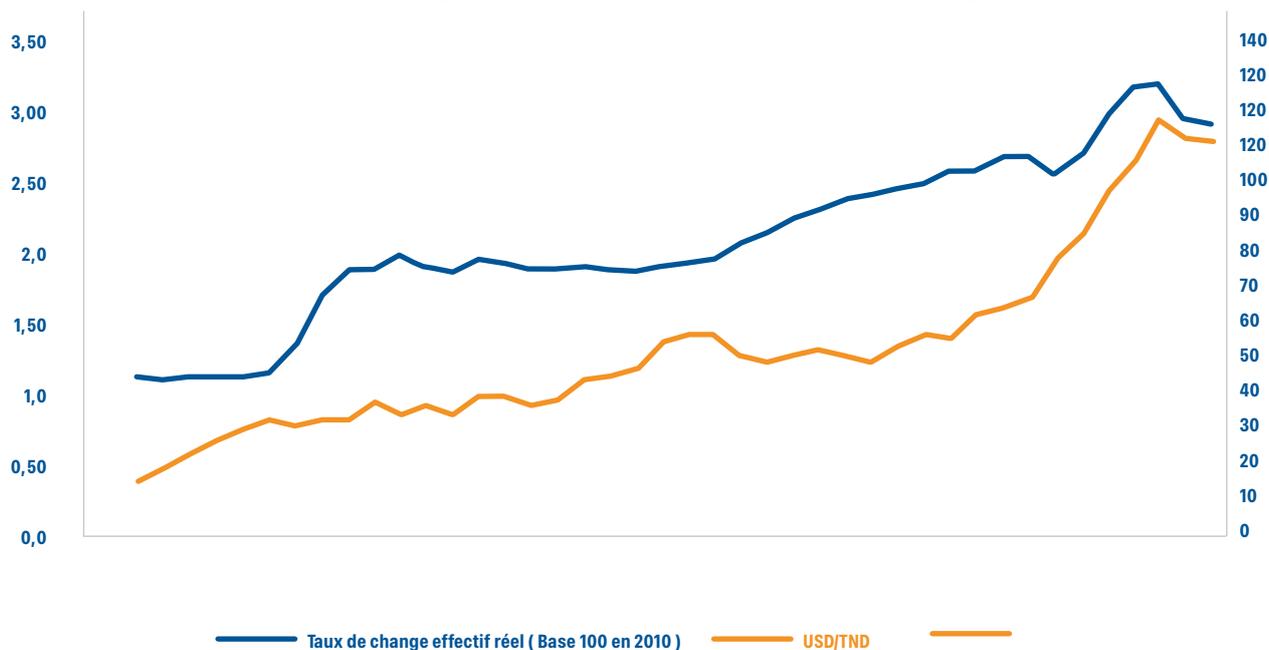
➤ Durant les années 1970 et jusqu'à 1978, la parité du Dinar était fixée par rapport au Franc Français. Ensuite, le pays a opté pour un régime intermédiaire (régime de parités glissantes) où la valeur du Dinar était déterminée par rapport à un panier constitué des devises des principaux partenaires commerciaux (Franc Français, jusqu'à l'avènement de l'Euro, Dollar et Yen). Après la crise de 1986 et la forte dévaluation du Dinar (voir figure 6), les autorités ont adopté jusqu'en 1999, un ciblage du taux de change réel effectif (TCER).

➤ A partir de 2000, la stabilité du TCER a été abandonnée en permettant une légère dépréciation annuelle moyenne du TCER de 2,7% sur la période 2001-2010, et ce en vue de favoriser la compétitivité prix de l'économie tunisienne qui s'exposait de plus en plus à la concurrence étrangère, étant donnée l'accélération de son ouverture commerciale. Actuellement, la valeur du Dinar est déterminée sur le marché de change interbancaire, avec un plafonnement de l'intervention de la Banque centrale de Tunisie (BCT) en vue de la stabilisation des dépréciations excessives.

➤ Le creusement du déficit courant depuis 2011 a impacté la valeur du Dinar dont la contrepartie en Dollar est passée de 1,41 en 2011 à 2,79 en 2020. Notons que le pass-through du taux de change à l'inflation est d'environ 10%, où l'impact passe à travers les prix des produits finaux et des produits intermédiaires qui sont importés. Autrement dit, une dépréciation de 10% du taux de change par rapport à l'Euro et au Dollar engendre une augmentation du taux d'inflation d'environ 1 point de pourcentage. De plus, la dépréciation du Dinar impacte le niveau de la dette extérieure du pays. La dépréciation du Dinar relativement à l'Euro et au Dollar durant la période 2016-2018, a provoqué une augmentation de l'encours de la dette publique d'environ 18.697,9 millions de Dinars<sup>1</sup>.

➤ Cette orientation vers une plus forte flexibilité du taux de change, dans un contexte de faibles réserves en devises, est en phase avec l'ouverture croissante du compte des capitaux, quoique exacerbées par des comportements spéculatifs adossés à des arbitrages sur les prix des biens importés, depuis 2011. La théorie nous renseigne que dans ce contexte d'absence de restrictions quantitatives sur les transactions financières internationales, la flexibilité du taux de change est nécessaire pour permettre à la politique monétaire d'avoir le degré de liberté nécessaire lui permettant de s'accommoder à l'équilibre intérieur (inflation et croissance économique), plutôt que d'être contrainte par l'équilibre extérieur et défendre un régime de change fixe ou fluctuant au sein d'une bande prédéterminée<sup>2</sup>.

**Figure 6. Evolution du taux de change nominal USD/TND et du taux de change effectif réel**



Source des données : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale

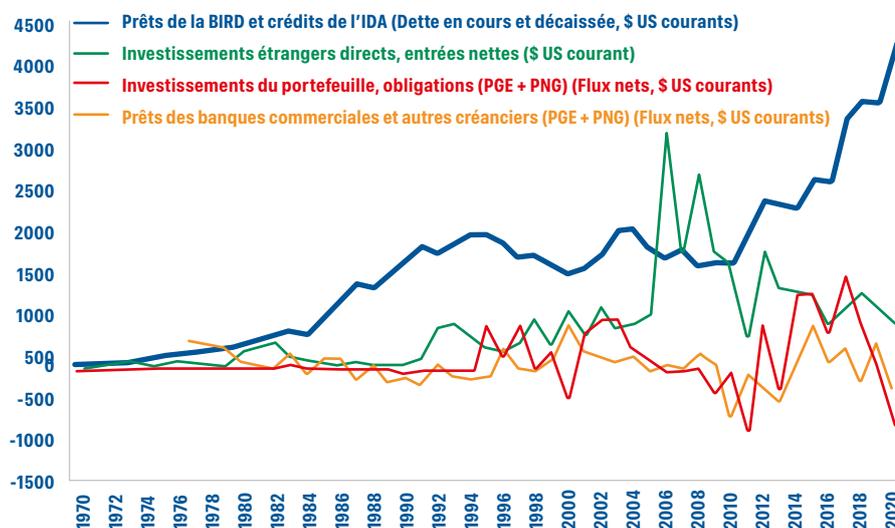
➤ Néanmoins, il a été prévu d'accompagner ce changement de conduite de la politique de change par la constitution de réserves de change suffisantes, et le développement du marché monétaire domestique, en vue de doter la BCT de la capacité de limiter les fortes variabilités du taux de change, à travers les opérations de stérilisation. De plus, il a été prévu un développement simultané des instruments de couverture du risque de change (contrats forward, options, etc.), et une réglementation prudentielle limitant le degré d'exposition aux positions de change ouvertes de la part des intermédiaires financiers, ainsi qu'un plafonnement de l'endettement extérieur des entreprises.

## SECTION II

# FINANCEMENT EXTÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE

- Les entrées nettes de capitaux étrangers contribuent au financement extérieur de l'économie tunisienne<sup>3</sup>. Ils peuvent être groupés en quatre catégories : les entrées nettes d'investissements directs étrangers (IDE), les entrées nettes d'investissement de portefeuille et d'émission obligataire, les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA<sup>4</sup> et enfin les prêts des banques commerciales et autres créanciers.
- La figure 7 montre que la principale source de financement extérieur sont les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA, à l'exception de la période 2007-2010 où ils ont été dominés par les IDE. Le financement par endettement extérieur s'est accéléré de 1984 à 1996 avant de diminuer durant la période 1997-2010. Ensuite, il s'est accéléré après 2011 atteignant un record de 4195 millions de Dollars en 2020. Parallèlement les entrées nettes d'IDE ont été en-dessous du seuil de 1334 millions de Dollars de 2010 à part l'année 2012 où ils ont atteint 1554 millions de Dollars.
- Quant aux investissements de portefeuille et les émissions obligataires sur le marché international, ils ont manifestement augmenté durant la période 2014-2018 contribuant à freiner l'accroissement du recours aux prêts de la BIRD et de l'IDA. La contribution du financement de l'économie par des crédits extérieurs octroyés par des banques commerciales reste limité.

Figure 7. Evolution des flux de capitaux entrant en Tunisie durant la période



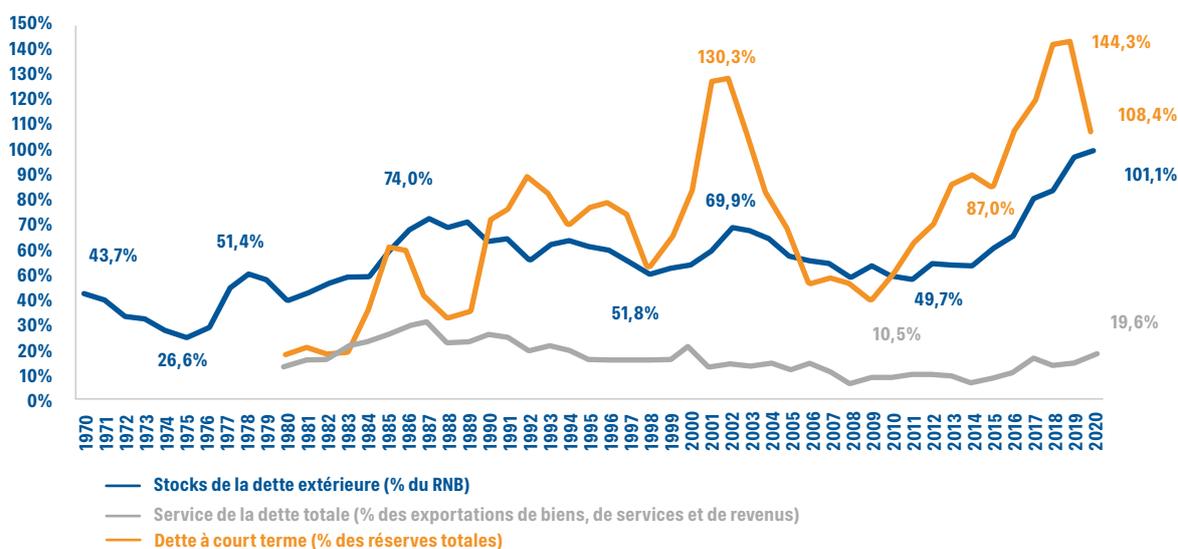
Source : Indicateurs de développement de la Banque mondiale

### II.1. L'endettement extérieur : le piège du cercle vicieux

- Le recours au financement extérieur est nécessaire pour les pays en développement qui ont généralement une épargne intérieure insuffisante pour financer leurs investissements productifs. Mais, il est bien connu (notamment grâce aux travaux de la théorie du surendettement, Theory of debt overhang)<sup>5</sup> qu'à partir d'un certain seuil d'endettement extérieur, la croissance économique est freinée notamment sous les effets de la réduction de l'investissement privé, la baisse de la productivité totale des facteurs (suite à la baisse des investissements publics) et de la consommation. Pattillo et al. (2002) confirment empiriquement les effets non-linéaires (en forme d'une courbe en U inversée) de la dette extérieure sur la croissance économique, en identifiant un seuil de retournement compris entre 35% et 42% du PIB.

- La dette extérieure de la Tunisie a augmenté jusqu'à 74% du RNB en 1987 avant d'atteindre 49,7% en 2011. La détérioration des fondamentaux économiques après 2011 s'est accompagnée par un recours excessif à l'endettement extérieur ramenant le ratio de la dette extérieure à 101,1% du RNB (98,57% du PIB) en 2020. Selon le Ministère des finances<sup>6</sup> la dette publique extérieure est de 53,77% du PIB à la fin du mois de décembre 2021 alors que la dette publique intérieure est de 31,78% du PIB ramenant la dette publique totale à environ 85,56% du PIB (en ne tenant pas en considération la dette des entreprises publiques garantie par l'Etat qui s'élève à 12,69% du PIB pour la dette extérieure et 2,98% du PIB pour la dette intérieure).
- Le service de la dette extérieure a augmenté, passant de 10,5% des exportations en 2010 à 19,6% en 2020 et la dette extérieure de court terme a représenté 144,3% des réserves de change en 2019 avant de baisser à 108,4% en 2020. Cela indique que l'économie est dans la nécessité de recourir au financement extérieur pour rembourser le service de la dette extérieure.

**Figure 8. Evolution de quelques indicateurs de la dette extérieure entre 1970 et 2020**



Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale

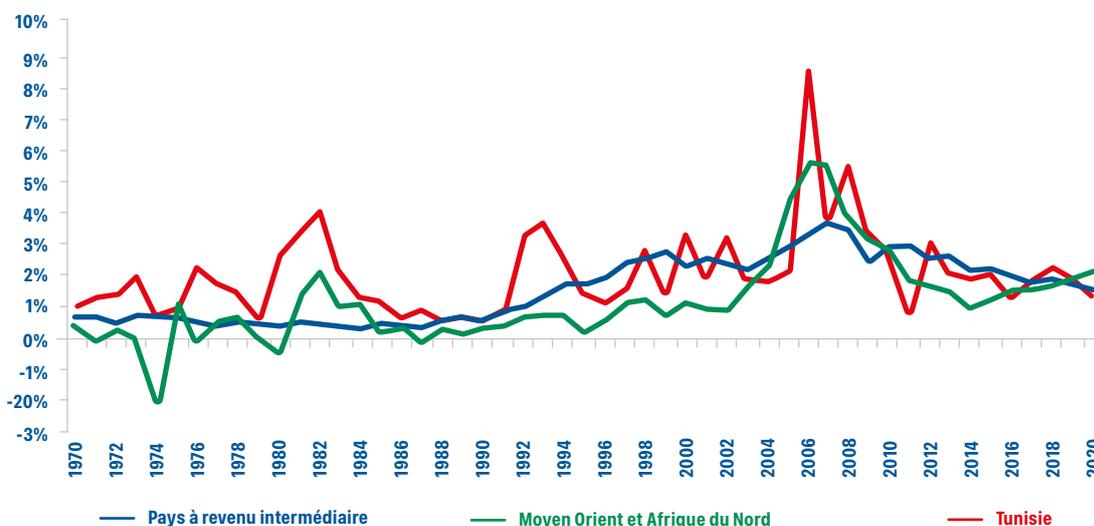
- La dette publique extérieure est composée (août 2019) de crédits multilatéraux à (47,98%), de crédit bilatéraux (15,77%) et de financement sur les marchés financiers internationaux (36,25%). Sa maturité moyenne est relativement longue de 6,99% ans (en 2021) et son coût d'intérêt moyen demeure faible au niveau de 2,5% (contre 5,99% pour la dette intérieure).
- La dette publique extérieure (août 2019) est libellée en Euro (54,26%), en Dollar (28,36%), en Yen (11,48%) et autres devises (5,90%). En 2021, le financement du budget de l'Etat a nécessité 12150 millions de Dinars d'emprunts extérieurs (contre 8120 millions de Dinars d'emprunt intérieurs) et le service de la dette publique extérieure s'est élevé à 7674,8.
- Les risques de non-soutenabilité de la dette publique sont élevés si le taux de change se déprécie significativement, et que les réformes économiques et structurelles aboutissant à la stabilisation des finances publiques ne soient pas réalisées rapidement<sup>7</sup>.

## II.2. Les investissements directs étrangers (IDE) : une faible contribution à la modernisation de l'économie tunisienne

- Les réformes réalisées par la Tunisie en matière d'ouverture sur l'extérieur et d'instauration du régime des entreprises totalement exportatrices ou régime offshore (loi 1972) a attiré les IDE dans l'industrie manufacturière, et a contribué à la diversification des exportations tunisiennes, et à son intégration dans les chaînes de valeur mondiale. Bénéficiant des incitations fiscales et réglementaires, les entreprises totalement exportatrices contribuent à environ 90% des exportations manufacturières brutes dans les secteurs tels que les industries mécaniques, électriques, électroniques et textiles<sup>8</sup>.

- Depuis la fin des années 1970 et jusqu'à 1994, les entrées nettes d'IDE vers la Tunisie excédaient en % du PIB, la moyenne de ceux destinés aux pays à revenu intermédiaire et de l'Afrique du nord (figure 9). A partir de 1995 et jusqu'à 2020, l'évolution de ce ratio a suivi les mêmes tendances que celles des régions citées, avec une forte baisse en 2011 et une plus grande volatilité d'une année à une autre. Cette relative bonne attractivité des IDE ne doit pas occulter le fait qu'ils se concentrent, en majorité, dans des activités à forte intensité de main-d'œuvre et à faible valeur ajoutée (textile, tourisme, centres d'appels, ingénierie mécanique et électrique, par exemple) et sont faiblement intensifs en travail qualifié.
- De plus les entreprises totalement exportatrices dont 66% du capital au minimum est détenu par des non-résidents, peuvent rapatrier les bénéfices de leurs exportations en devises dans leur pays de résidence. Ils peuvent également bénéficier de leur plus grande compétitivité prix (due aux avantages fiscaux) pour concurrencer les firmes du secteur on-shore sur le marché local, puisqu'ils ont la possibilité de vendre sur le marché local jusqu'à l'équivalent de 50% de leurs chiffres d'affaires.

**Figure 9. Evolution des IDE (en % du PIB) entre 1970 et 2020**

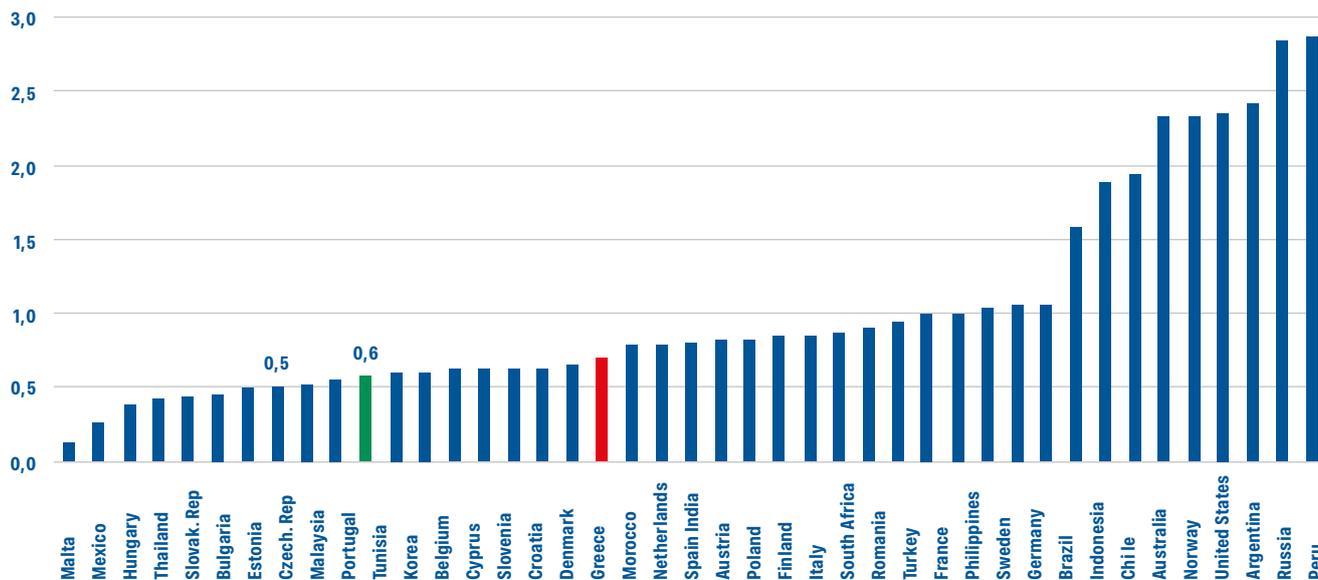


Source : Indicateurs de développement de la Banque mondiale

- Depuis la fin des années 2000, la Tunisie a essayé d'attirer des IDE à fortes intensités en technologies et travail qualifié. Cette catégorie d'IDE est capable d'offrir des opportunités d'emplois pour les diplômés universitaires, et de générer des externalités positives pour l'ensemble de l'économie (grâce au transfert de technologies et aux retombées de l'innovation) à travers l'amélioration de la productivité globale des facteurs.
- Il y a certainement de plus en plus de firmes multinationales qui s'installent en Tunisie dans des secteurs intensifs en technologie, dans les activités électroniques, aérospatiales, les nouvelles technologies numériques, etc. Mais, les politiques publiques visant à favoriser les IDE à travers les avantages fiscaux dans des niches offshores, n'ont pas eu les résultats escomptés. Dans le secteur des TIC par exemple, les IDE ont faiblement progressé ces dernières années, et ce malgré les incitations financières mises en place notamment à travers le programme «SMART Tunisia»<sup>9</sup> et la nouvelle loi d'investissement, pour faire de la Tunisie un hub technologique pour l'Afrique.
- Le secteur offshore demeure dominé par les activités d'assemblage des produits intermédiaires manufacturiers qui sont importés et puis réexportés sous forme de produits finaux. Ainsi, il a échoué à faire évoluer l'économie tunisienne sur la chaîne des valeurs mondiales. Selon l'index de positionnement sur les chaînes de valeur mondiales, calculé par Sammoud et Dhaoui (2019), le score de la Tunisie en 2015 est de 0,6 contre 0,7 pour le Maroc et 1,8 pour l'Indonésie à titre d'illustration (figure 10). Selon Kowalski et al. (2015), la Tunisie pourrait améliorer sa participation aux chaînes de valeur mondiale d'au moins 15 % en cas de politiques commerciales plus libéralisées favorisant les activités à haute valeur ajoutée. Cette intégration permettra aux entreprises tunisiennes d'accéder à de nouvelles opportunités commerciales, notamment en lien avec les multinationales des économies émergentes.

- Selon l'étude Baghdadi et al. (2019), les entreprises du secteur offshore qui exportent et importent en même temps sont moins productives que leurs paires du secteur on-shore opérant dans les mêmes secteurs d'activités. Les auteurs concluent que le choix du régime offshore par ces entreprises, est justifié par les avantages fiscaux et douaniers qui réduisent les coûts fixes liés à l'exportation. L'étude conclue que les incitations prévues par le Code tunisien des investissements attirent principalement les entreprises aux échelons inférieurs des chaînes de valeur mondiales.

**Figure 10. Indices de positionnement sur les chaînes de valeur mondiale de la Tunisie et autres pays**



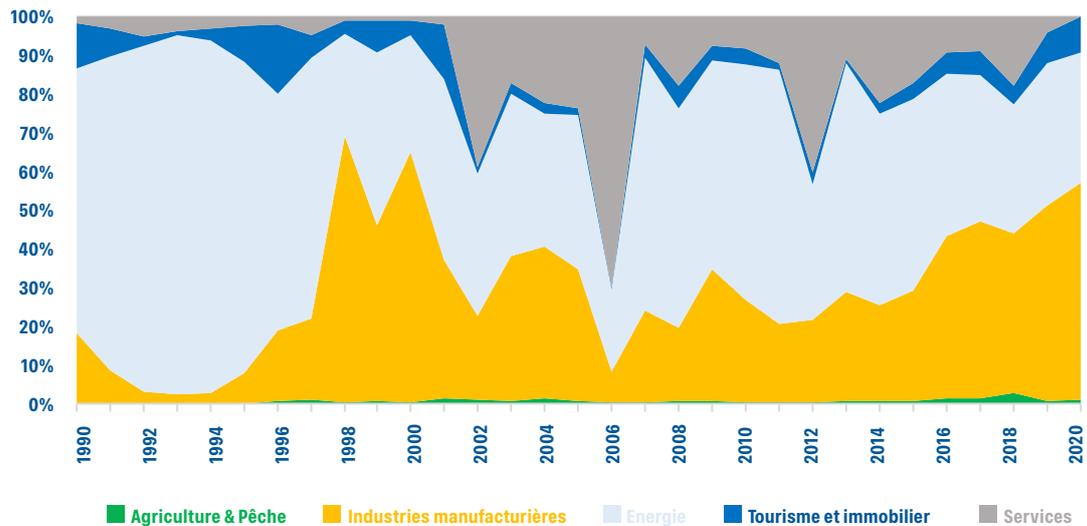
Source de la figure : Sammoud et Dhaoui (2019)

**Tableau 1. Répartition sectorielle du stock et des emplois des IDE hors énergie (Situation au 31-12-2020)**

Secteur	% IDE / Total	Total Emplois
Textile et habillement	6,8	131448
Electrique et Electronique	8,44	97772
Mécanique, métallique et métallurgique	6,45	27682
Cuir et chaussures	1,61	24342
Agro-alimentaire	5,35	20413
Plasturgie	2,17	12547
Industries diverses	1,66	12134
Matériaux de construction	16,05	9137
Chimie et caoutchouc	3,87	7388
Industrie Pharmaceutique	2,68	7297
<b>Industrie</b>	<b>55,06</b>	<b>350160</b>
Centres d'appel	0,22	17083
Télécommunications	31,31	12436
Services informatiques	0,32	7129
Etudes et conseils	0,18	2945
Autres services	0,45	1083
Transport	1,52	591
Technologies de l'environnement	0,01	363
Formation professionnelle	0,25	257
Travaux publics	0,03	156
Education et enseignement	0	83
Act. prod. & ind. cult.	0	43
Promotion immobilière	0,18	21
Animation jeunesse et enfance	0,01	17
<b>Services</b>	<b>34,48</b>	<b>42207</b>
Hébergement	7,71	16615
Animation	0,55	921
Divers tourisimes	0,63	580
<b>Tourisme</b>	<b>8,89</b>	<b>18116</b>
Agricole	1,17	4900
Pêche	0,11	464
Services agricoles	0,04	320
Aquaculture	0,25	322
<b>Agriculture</b>	<b>1,57</b>	<b>6006</b>
<b>Total - IDI (hors énergie)</b>	<b>100</b>	<b>416489</b>

Source des données : FIPA (2021)

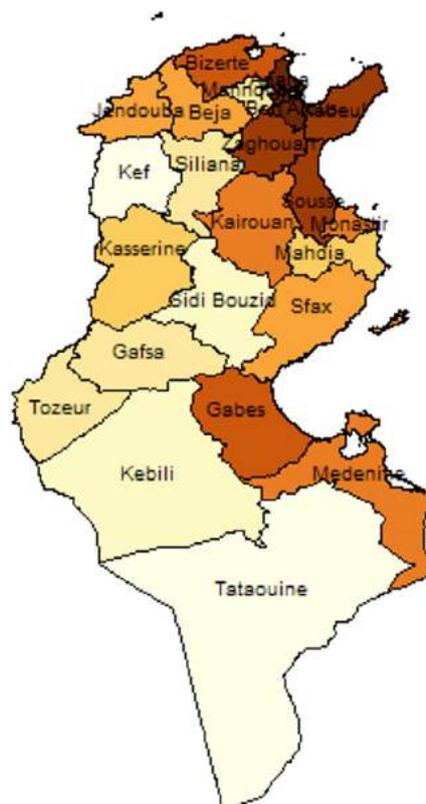
**Figure 11. Répartition sectorielle des flux annuels des IDE**



Source des données : ITCEQ

- Les IDE sont concentrés dans la région du Nord Est qui regroupe 69,18% des IDE et celle du Centre-Est qui héberge 15,81% des IDE. A l'inverse, les régions du Sud-Est, du Centre-Ouest et du Nord-Ouest n'accueillent que 6,48% ; 4,13% et 3,21% respectivement (figure 12).

**Figure 12. Répartition du stock des IDE par gouvernorat (Situation au 31-12-2020)**



Gouvernorat	% IDE
Tunis	28,86
Ariana	12,05
Ben Arous	11,59
Nabeul	5,75
Zaghouan	5,03
Bizerte	4,94
Manouba	0,96
<b>Nord Est</b>	<b>69,18</b>
Sousse	9,12
Monastir	4,41
Sfax	1,23
Mahdia	1,04
<b>Centre Est</b>	<b>15,81</b>
Gabes	4,44
Medenine	2,02
Tataouine	0,03
<b>Sud Est</b>	<b>6,48</b>
Kairouan	2,76
Kasserine	1,05
Sidi Bouzid	0,32
<b>Centre Ouest</b>	<b>4,13</b>
Beja	1,67
Jendouba	1,11
Siliana	0,41
Kef	0,03
<b>Nord-Ouest</b>	<b>3,21</b>
Tozeur	0,68
Gafsa	0,41
Kebili	0,09
<b>Sud-Ouest</b>	<b>1,18</b>

Source des données : FIPA (2021)

### II.3. La contrainte du financement extérieur et les limites de la stabilisation macroéconomique selon l'approche orthodoxe

- La détérioration de la note souveraine de la Tunisie depuis 2011, passant de la catégorie d'investissement à la catégorie très spéculative a été justifiée, par les agences de notation, depuis plusieurs années par trois principaux facteurs : i) la détérioration structurelle et continue des finances publiques, ii) les déséquilibres extérieurs persistants, et iii) la faible efficacité du gouvernement notamment en matière de conduite des réformes économiques.
- Cette détérioration de la note souveraine a augmenté la prime de risque et a renchérit le coût de financement sur les marchés financiers internationaux. En 2015, le gouvernement tunisien a demandé des garan-

ties souveraines des États-Unis et du Japon. Il a levé 1 milliard USD avec une maturité de 10 ans et 5,75% de rendement annuel. Aujourd'hui, la sortie sur les marchés financiers internationaux est extrêmement onéreuse avec des taux d'intérêt qui peuvent dépasser les 15%.

- Si la signature d'un accord avec le Fond monétaire international (FMI) constitue une nécessité à court terme, pour pouvoir lever le reste des financements extérieurs nécessaires, il est extrêmement important de bien négocier cet accord. A cet égard, les expériences des programmes de stabilisation réalisées par le FMI dans les autres pays en développement est riche en enseignements<sup>10</sup>.
- Lorsque les pays en développement entreprennent une stabilisation en collaboration avec le FMI, ils sont dans la quasi-obligation (conditionnalité des programmes) d'adopter un ensemble de réformes économiques afin d'activer le décaissement des lignes de crédit. Selon Taylor (2008), les programmes de stabilisation entrepris aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres ont en commun les composantes suivantes :
  - L'austérité budgétaire : le secteur public doit réduire son déficit budgétaire (en termes réels et même nominaux), et limiter son recours au financement intérieur par la Banque centrale. Cela passe par des réductions des dépenses de fonctionnement et des investissements publics, une révision des programmes des services sociaux, une augmentation des prix des produits fournis par les entreprises publiques et une augmentation des impôts.
  - La révision du taux de change : dans la plupart des cas cela prend la forme d'une dévaluation de la monnaie nationale.
  - Le resserrement monétaire : le crédit bancaire au secteur public est découragé et il y a resserrement du crédit au secteur privé, et ce par l'augmentation du taux d'intérêt (« espérant » en même temps l'accroissement de l'épargne).
  - Les réformes de libéralisation : suppression des interventions de l'État sur les marchés intérieurs, abaissement des barrières commerciales et assouplissement du contrôle des changes. Dans certains cas, il y a eu recours à des réductions du salaire réel, et à des incitations par les prix pour les exportateurs et/ou les producteurs de denrées alimentaires, etc.
  - Les politiques de revenu : modération salariale, révision des programmes de subventions et de transferts et mise en place d'incitations à la substitution des importations ou à la promotion des exportations.
- A l'instar de la situation économique actuelle de la Tunisie, les difficultés d'accès au financement extérieur nécessaire dans un contexte de détérioration de l'équilibre extérieur, constituent le principal facteur qui motive le recours à la conclusion d'un programme de stabilisation avec le FMI.
- L'approche orthodoxe sur laquelle reposent les programmes de stabilisation du FMI implique plusieurs relations causales. Elle part du principe que l'austérité (réduction des dépenses budgétaires, resserrement du crédit, etc.) fait baisser la demande globale. Si la production est fixe ou déterminée du côté de l'offre, une baisse de la demande entraîne une baisse du niveau global des prix. Cependant, il faut distinguer les prix des biens non-échangeables et des biens échangeables. Si la loi du prix unique s'applique, alors les prix des biens échangeables sont déterminés sur le marché international ; par conséquent, l'austérité ne fait baisser que les prix des biens non échangeables. La hausse des prix relatifs des biens échangeables en est le résultat. Cet ajustement des prix relatifs devrait orienter les ressources vers les biens échangeables, stimuler la substitution des importations et la croissance des exportations et améliorer le compte courant. La dévaluation facilitera le processus, même si elle a un coût inflationniste en augmentant les prix des biens échangeables. Parallèlement à la hausse des taux d'intérêt, la dévaluation rendra également la détention d'actifs nationaux plus attrayante, inversant ainsi la fuite des capitaux.
- Les expériences des pays montrent qu'une stabilisation réussie est un processus complexe et douloureux, irréductible à de simples changements des prix relatifs. Chacune des relations causales sur lesquelles se base l'approche de stabilisation orthodoxe du FMI, peut ne pas avoir lieu en pratique.
- En effet, la loi du prix unique n'est pas appliquée pour la plupart des biens produits dans un pays en développement. De même, l'hypothèse de production fixe n'est pas justifiée. Ainsi, en général, la réduction de la demande n'aura pas l'effet escompté sur les prix relatifs. En effet, elle peut contribuer à la baisse de la production. Dans la plupart des pays, l'austérité réduit la formation de capital fixe, et engendre une baisse des importations des biens d'équipement contribuant ainsi à l'amélioration de l'équilibre extérieur. Les exportations de produits manufacturés ou de produits primaires qui sont aussi des biens intensifs en travail peuvent augmenter suite à la baisse de la demande intérieure. Cependant, cette augmentation des exportations de produits primaires nécessite du temps et requière généralement plus de stimulation que

de simples variations de prix relatifs, à l'instar des programmes d'investissement et/ou des subventions de commercialisation.

- De même, il n'est pas certain que les variations de prix et la contraction de la demande intérieure s'accompagnent par une augmentation des exportations des biens échangeables. Enfin, la baisse de l'investissement domestique (contraint par le manque d'intrants importés), et l'austérité peut décourager le rapatriement des revenus du travail en attendant l'amélioration des fondamentaux économiques, surtout si des pressions inflationnistes surgissent en raison de pénuries de produits de base qui ne peuvent être compensées par des achats à l'étranger. Ce mauvais scénario peut se développer avec le renforcement des quotas d'importation et des contrôles des changes, entraînant la prolifération des marchés informels et des transactions parallèles.

## SECTION III

# AMÉLIORER LA NATURE DES IDE ET RÉDUIRE L'ENDETTEMENT EXTÉRIEUR DE L'ÉCONOMIE TUNISIENNE

Dans cette section nous proposons quelques solutions pour améliorer la nature des IDE et leurs impacts sur l'économie tunisiennes. Cependant, ces solutions devront être précédées par la stabilité politique et sociale qui constitue une condition nécessaire qui doit être réalisée d'abord.

### III.1. Attirer des IDE permettant de progresser sur la chaîne des valeurs mondiales

- L'économie tunisienne devra attirer davantage d'IDE qui sont capables de la hisser sur un sentier plus avancé dans les chaînes de valeur mondiales. Ces IDE devront être intensifs en travail qualifié, et en technologies, s'approvisionnant aussi bien sur le marché international que sur le marché domestique, en biens et services intermédiaires. Ils doivent être encouragés à s'installer dans l'ensemble des gouvernorats en fonction des spécificités régionales, afin de permettre aux exportations tunisiennes d'avoir plus de valeur ajoutée, de créer plus d'opportunités d'emplois qualifiés et d'avoir des effets d'entraînements positifs sur l'ensemble de l'économie.
- Cela nécessite la révision du code de l'investissement afin de lier les incitations dont bénéficient les IDE à leurs impacts économiques. Dans ce contexte, il est important de réaliser une étude détaillée des coûts-bénéfices des différents types d'incitations financières dont bénéficient les IDE.
- Les vagues de délocalisation des firmes multinationales européennes de l'Asie vers des sites de production à proximité, offrent à la Tunisie, des opportunités réelles pour l'attractivité des IDE dans des secteurs intensifs en travail qualifié et capables d'accompagner la modernisation de son économie et sa progression sur les chaînes de valeurs, en harmonie avec sa stratégie industrielle.
- A cet égard, la Tunisie pourra s'inspirer du modèle de développement économique de l'Asie de l'Est. Les nouveaux pays industrialisés NIES (Corée, Taïwan, Hong Kong, Singapour) et l'ASEAN-4 (Philippines, Thaïlande, Malaisie, Indonésie) et la Chine ont connu un dynamisme économique reposant sur une intégration régionale où le Japon a joué le rôle de leader. Chaque pays s'est spécialisé dans l'exportation des biens et services pour lesquels il a un avantage comparatif, tout en bénéficiant du transfert technologique nécessaire au progrès sur la chaîne de valeurs<sup>81</sup>.

81 Le transfert de technologies a été rendu possible par la délocalisation progressive des industries, grâce aux firmes multinationales (notamment japonaises dans ce cas) s'implantant des économies les plus avancées vers celles en phase de rattrapage. C'est le cas de la Chine qui a progressivement amélioré sa compétitivité non seulement dans les produits à forte intensité de main-d'œuvre, mais également dans les produits à forte intensité technologique.

### III.2. Améliorer l'attractivité de la bourse tunisienne

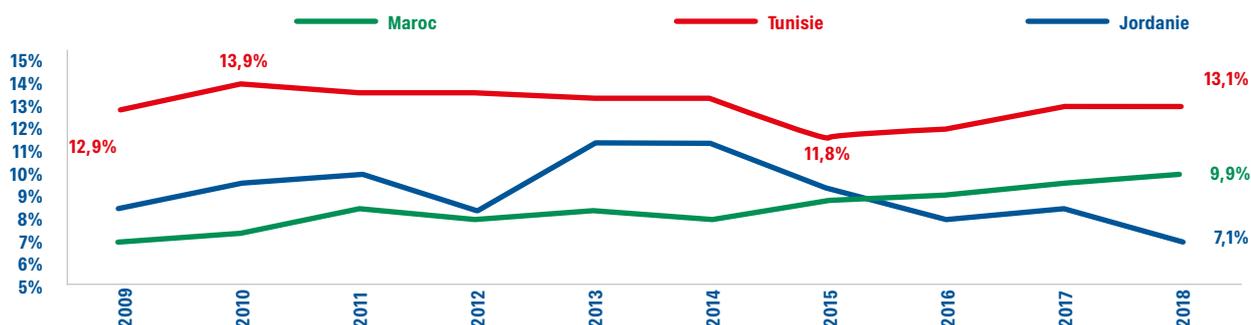
**La Bourse des valeurs mobilières de Tunis (BVMT) est peu attractive pour les investisseurs étrangers, ce qui explique le faible financement extérieur de l'économie tunisienne à travers le canal des investissements de portefeuille.** En effet, la BVMT est considérée comme un marché naissant « frontier market » de petite taille et des risques élevés relativement à la classe « emerging market » des marchés financiers. En 2021, et pour la quatrième année depuis 2016, le flux net des transactions effectuées par les étrangers était négatif avec 53 MTND en acquisitions et 331 MTND en cessions<sup>11</sup>. Plusieurs facteurs expliquent cette faible attractivité internationale de la BVMT. D'abord, sa faible taille de marché. En effet, malgré l'évolution du nombre des sociétés cotées de 57 en 2011 à 81 depuis 2019, la capitalisation boursière était seulement 20,2% du PIB en 2020 contre 57,2% au Maroc et 79,6% pour les pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure<sup>12</sup>. De plus, les sociétés cotées appartiennent majoritairement au secteur financier et ne reflètent pas la structure de l'économie tunisienne. En effet, la part des sociétés financières dans la capitalisation du marché était de 50,7% en 2019, et des secteurs comme le textile et le tourisme ne sont toujours pas représentés sur la côte.

**Le faible développement de la BVMT ne doit pas cacher les efforts fournis ces dernières années par les différents acteurs pour réduire les barrières à l'investissement étranger.** Par exemple, la nouvelle loi d'investissement de septembre 2016 a supprimé l'autorisation préalable du Conseil Supérieur de l'Investissement, qui était exigée pour le dépassement des participations étrangères de certains seuils du capital d'une société tunisienne. De plus, le Règlement Général de la Bourse exige depuis 2019 aux sociétés cotées d'inclure dans leur Conseil d'Administration un représentant élu des petits actionnaires. On peut également citer la digitalisation en 2018 de la fiche d'investissement que l'investisseur étranger est tenu de remplir chaque fois qu'il procède à des entrées/sorties de fonds. Par ailleurs, la BVMT a modernisé son système de trading, en adoptant en août 2021 la plateforme de cotation Optiq de la place financière Euronext. Cette nouvelle plateforme permet l'automatisation de plusieurs procédures, l'améliorer de la transparence et la flexibilité de lancer de nouveaux produits financiers dès que la réglementation le permette.

**Néanmoins, l'amélioration de l'attractivité de la BVMT pour les investisseurs étrangers requière de satisfaire au moins les deux critères suivants afin de faire partie de la catégorie « emerging market ».** D'abord, avoir deux entreprises additionnelles ayant une capitalisation boursière dépassant le seuil de 1,59 milliard de dollars (contre une seule actuellement). Cela pourra se faire en ciblant des entreprises privées et/ou publiques (dans le cadre d'une restructuration et d'une ouverture sur l'actionnariat salarial) de grande taille dans des secteurs de l'industrie chimique, de l'industrie extractive, de l'agroalimentaire, et des services non financiers (transport, tourisme, logistique...). Ensuite, il faudrait doubler le flux des transactions pour atteindre le seuil minimal de 15% de la capitalisation boursière. Il nécessite également une plus grande ouverture de la BVMT sur les épargnants tunisiens et la proposition de nouveaux canaux numériques pour attirer les petits investisseurs.

### III.3. Réduire les fuites illégales de capitaux et les pertes des transactions de change

Les problèmes de sur/sous-facturation des échanges du commerce international sont une source importante de fuite illégale de ressources en devises. En Tunisie, le manque à gagner annuel serait de 3162 millions de Dollars (environ 9600 millions de Dinars)<sup>13</sup>. Il est estimé à 13,1% du PIB en 2018 contre 9,9% pour le Maroc et 7,1% pour la Jordanie (figure 13). En rappelant que les entrées nettes d'IDE étaient de 2,3% du PIB en 2018, cela illustre le gisement important de ressources financières en devises que l'Etat tunisien pourra exploiter.

**Figure 13. Evolution des fuites illégales de capitaux à travers les échanges commerciaux (en % du PIB) (2009-2018)**

Source : Global Financial Integrity (2021)

Les opérations de commerce international réalisées par les entreprises et les établissements publics engendrent des transactions financières sur le marché des changes, pour payer les factures des importations et encaisser les recettes des exportations. Un manque à gagner important existe, aussi bien au niveau des marges de change (spread) qu'au niveau de la couverture du risque de change (dû à la dépréciation du Dinar par rapport aux principales devises de facturation (Dollar et Euro)). Il est possible d'économiser ce manque à gagner en réalisant la compensation entre les différents flux sur une base trimestrielle, à travers un mécanisme de compensation (Netting) dédié aux entreprises et établissements publics qui peut être hébergé au niveau de la Banque centrale de Tunisie.

Nous avons essayé de chiffrer<sup>82</sup> le manque à gagner en considérant (à partir de la base de données TradeMap) quelques principales catégories de produits qui constituent les importations et les exportations du secteur public tunisien<sup>14</sup>. Nous avons trouvé que le manque à gagner annuel s'élève en moyenne à 3% des recettes d'exportations (considérées) par le secteur public. Pour l'année 2021, le manque à gagner s'élève à 113,2 millions de Dinars dont 52,7 millions de Dinars issues du spread de change (manque à gagner sur les opérations d'achat et de vente de Dollars) et 60,5 millions de Dinars résultant du manque à gagner en relation avec la dépréciation du Dinar par rapport au Dollar américain (tableau 2).

**Tableau 2. Manque à gagner (en millions de Dinars) au niveau des transactions de change relatives à une sélection d'importations et exportations par le secteur public**

	2017	2018	2019	2020	2021
Manque à gagner sur le spread de change (1%)	36,5	39,5	41,4	35,6	52,7
Manque à gagner sur les variations trimestrielles du USD/TND	47,4	231,0	-66,8	-31,1	60,5
<b>Manque à gagner total</b>	<b>83,9</b>	<b>270,4</b>	<b>-25,4</b>	<b>4,6</b>	<b>113,2</b>

Source : calculs des auteurs sur la base des données de TradeMap et de la Banque centrale de Tunisie

#### III.4. Activer des sources alternatives de financement extérieur

Plusieurs projets de développement et des programmes sociaux sont annuellement planifiés dans les lois de finances. Au lieu de les financer à partir des ressources sur emprunts à travers des modes de financement traditionnels (crédits, obligations), nous proposons de lever des fonds à travers des instruments financiers qui ont émergé à l'échelle internationale ces dernières décennies. Ces instruments constituent une forme de partenariat public-privé, permettant de diminuer l'endettement extérieur, et sont adossés à des projets qui pourraient intéresser à la fois les investisseurs étrangers et la diaspora.

Le tableau 3 présente l'appariement entre les modes de financement extérieur proposés et les dépenses de développement généralement prévues dans les lois de finances. Les capitaux levés ne sont pas considérés comme un endettement extérieur mais comme des mécanismes financiers permettant le partenariat public privé (PPP).

82 L'approche consiste à calculer la moyenne trimestrielle des exportations et des importations en USD. Ensuite, nous avons calculé le cours d'achat et le cours de vente moyen du USD, par trimestre en supposant un spread de 1% entre le cours d'achat et le cours de vente

**Tableau 3. Appariement entre modes de financement alternatifs proposés et dépenses de développement**

<b>Modes de financement</b>	<b>Dépenses de développement</b>
<b>1. OBLIGATIONS D'INVESTISSEMENT DESTINEES A LA DIASPORA</b> (Diaspora Investment Bonds)	Fond des prêts et soutien des collectivités locales
	Aménagement et inclusion des cités
	Chantiers régionaux
	Amélioration des conditions de vie
	Financement - microfinance
	Promotion de l'artisanat
	Autres dépenses prévues dans le budget de l'Etat
<b>4. OBLIGATIONS A IMPACT SOCIAL</b> (Social impact bonds)	Dépenses en faveur des familles nécessiteuses
	Bourses et prêts universitaires
<b>2. OBLIGATIONS ADOSSEES AUX RECETTES</b> du gazoduc acheminant le gaz algérien vers l'Italie	<b>Dépenses de développement en relation avec:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Infrastructure routière, Transformation numérique de l'administration, Education, Transport, Santé</li> <li>- Financement des PME, Assainissement</li> </ul>
<b>3. CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURE</b>	<b>Nouvelles dépenses de développement dans le cadre du plan solaire tunisien</b> Financement de projets d'énergie solaire dans le cadre du fonds de transition énergétique.

la suite, nous présentons les spécificités des instruments financiers proposés.

a) Emettre des obligations destinées à la diaspora (Diaspora Investment bonds) et des obligations à impact social obligations destinées à la diaspora permettent la mobilisation d'une partie de l'épargne des tunisiens résidents à l'étranger, et font appel à leurs liens émotionnels (envie de rembourser une dette envers son pays) et leur attachement aux communautés d'origine. Les dimensions régionale, territoriale et sociale devront donc être présentes dans les projets et programmes destinés à être financés par ces obligations. Les capitaux levés pourraient financer la construction et la réhabilitation des écoles, des hôpitaux et des centres de santé, des maisons de jeune et des projets d'infrastructures, des projets de logements sociaux, etc.

Le taux de rémunération pourra être fixé sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 5% applicable sur le montant levé en devises, au lieu d'une émission obligataire beaucoup plus coûteuse sur le marché international. Naturellement, l'idéal serait que le remboursement du principal et des intérêts des fonds levés soit libellé en Dinars tunisiens, afin d'économiser les réserves de devises.

Plusieurs expériences internationales témoignent de l'importance de cet instrument à l'instar de celle de la State Bank of India qui a réussi à lever 11 milliard de USD en émettant ces obligations<sup>15</sup>. Une autre expérience, *Diaspora Investment in Agriculture*, a été réalisée par le Fonds international de développement agricole, afin de lever des fonds auprès de la diaspora, au bénéfice de projets de développement agricoles dans les régions rurales, avec comme objectif ultime l'amélioration de la vie de la population rurale pauvre<sup>16</sup>.

Les obligations à impact social (social impact bonds) sont des instruments financiers de partenariat public-privé qui permettent de lever des fonds auprès des investisseurs et des donateurs pour la mobilisation de fonds philanthropiques afin de financer des projets et des programmes sociaux. Elles s'articulent sur une gouvernance particulière avec une entité publique chargée de la coordination entre les différentes parties prenantes : gouvernement, investisseurs, donateurs, agence/société en charge de l'exécution du programme/projet social, agence de contrôle de l'exécution et de l'atteinte des objectifs.

En plus de la réduction des coûts de financement des projets sociaux, ces instruments permettent d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des fonds. Ces instruments financiers ont vu le jour en 2010 au Royaume Uni et se sont depuis développés dans plusieurs pays : Australie, Allemagne, Belgique, Canada, Etats Unis, Hollande, Inde, Portugal, etc.

b) Emettre des titres financiers adossés aux recettes et des certificats d'investissement en infrastructure

La titrisation consiste à échanger les recettes futures contre un financement présent, et ce à travers une entité intermédiaire (véhicule spécial à but déterminé/Special Purpose Vehicle SPV)<sup>17</sup>. La SPV émet les titres financiers (plusieurs types existent) sur le marché financier international et transfère les fonds levés en devises à l'Etat. A titre d'exemple, parmi les recettes futures qui peuvent être titrisées celles des redevances annuelles du gazoduc avec l'Italie<sup>18</sup> pour les cinq prochaines années. Au montant total des redevances étant de 2500 MTND, devra être déduit les coûts de l'opération et de la rémunération.

Contrairement aux instruments financiers de la titrisation qui sont adossés à des projets déjà existants, les certificats d'investissement en infrastructure permettent de financer des projets d'infrastructure à réaliser. Ils appartiennent à la famille plus générale des certificats d'investissement définis par la DGFP (2012) comme étant « des titres financiers hybrides négociables dont la rémunération et, le cas échéant, le principal sont indexés sur la performance d'un ou plusieurs actifs sous-jacents détenus directement ou indirectement par l'émetteur. Leur porteur bénéficie d'un droit assimilé à un droit de copropriété direct ou indirect sur ce ou ces actifs. Le ou les actifs concernés sont des services, biens ou droits ou l'usufruit de ces biens ou droits. »

A travers ces certificats d'investissement, l'Etat tunisien s'associe à des investisseurs nationaux et internationaux afin de réaliser des projets d'infrastructures qui sont généralement très coûteux. Ces instruments financiers de type hybride qui ne sont pas un instrument de dette (se distinguant ainsi des obligations) sont donc des mécanismes de partenariat public-privé. Entre 2002 et 2012, les certificats d'investissement en infrastructure ont permis à 10 pays de lever 73100 millions de Dollars (dont 61% pour la Malaisie, 30% pour l'Arabie Saoudite, et 7% pour les Emirats Arabes Unis). A Hong Kong, deux émissions souveraines ont été réalisées avec succès en 2014 et 2015 et le budget de l'État de 2017 a souligné l'opportunité de faire une troisième émission<sup>19</sup>. Ces dernières années, les certificats d'investissement en infrastructure sont de plus en plus sollicités pour le financement des projets des énergies renouvelables<sup>20</sup>. La rémunération des détenteurs de ces instruments financiers ne se fait pas à travers le budget de l'Etat mais à travers les revenus futurs des projets à construire.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abdelmalek, A. et Z. El Kadhi (2011), «Convertibilité totale du Dinar : enjeux et défis,» Direction centrale des études économiques, ITCEQ.

Agénor, P.R. et N. Diop (2009) "Capital Account Liberalization, Exchange Rate Flexibility, and Monetary Policy in Tunisia: Issues, Progress, and Challenges," mimeo.

Aizenman, J., Chinn, M. D. et Ito, H. (2010). "The Emerging Global Financial Architecture: Tracing and Evaluating the New Patterns of the Trilemma's Configurations," *Journal of International Money and Finance*, Vol. 29, No. 4, p. 615-641.

Aufauvre, N. (1994) «compensation des opérations de change : l'expérience de la place de Paris,» *Bulletin de la Banque de France* – n° 4 – avril 1994.

Baghdadi, L., Ben Kheder, S. et Arouri, H. (2019) "Assessing the Performance of Offshore Firms in Tunisia," *Journal of Economic Integration*, Vol. 34, No 2. 280-307.

Banque mondiale (2020) "Rebuilding the Potential of Tunisian Firms," *Tunisia Economic Monitor*.

Banque mondiale (2014) «La Révolution Inachevée : Créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens,» *Revue des politiques de développement*, Rapport No. 86179.

Banque mondiale (2013) "Projet de développement de la compétitivité et des exportations : Document d'information du projet (Pid) phase d'évaluation," Report N° 78503.

BCT (2021) «Rapport annuel de 2020,» Banque centrale de Tunisie.

BCT (2021b) «Note sur les évolutions économiques et monétaires et perspectives à moyen terme,» Direction Générale de la Politique Monétaire, Banque centrale de Tunisie.

BCT (2014) «Les mécanismes de transmission de la politique monétaire en Tunisie,» Rapport de la Banque centrale de Tunisie.

Bellin, E. (1995) "Les industriels tunisiens et l'Etat," dans *Tunisie : la politique économique de la réforme*, édité par W. Zartman, Tunis, Alif – Les éditions de la Méditerranée.

- Ben Hammouda, H. (2012) "Tunisie : Economie politique d'une révolution," Bruxelles, De Boeck.
- Chinn, Menzie D. et Hiro Ito (2006). "What Matters for Financial Development? Capital Controls, Institutions, and Interactions," *Journal of Development Economics*, Volume 81, Issue 1, Pages 163-192.
- Cohen, D. (1992) "Large External Debt and (Slow) Domestic Growth: A Theoretical Analysis" *Journal of Economic Dynamics and Control* 19, 1141-63.
- Deloitte et ISRA (2019) "Sustainable finance: Can Sukuk become a driver of solar and green energy growth?" <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/xs/Documents/financial-services/Deloitte-solar-energy-report.pdf>
- DGFP (2012) «Dispositions Juridiques communes - Finance islamique – Régime fiscal des sukuk d'investissement,» *Bulletin officiel des finances publiques*, BOI-DJC-FIN-20, Direction Générale des Finances Publiques (DGFP), France.
- Fernández, A. Klein, M. Rebucci, A., M. Schindler et M. Uribe (2016) "Capital Control Measures: A New Dataset" *IMF Economic Review*, Vol. 64 (3): 548-574.
- FIPA (2021) «Investissements directs internationaux en Tunisie,» *Rapport annuel 2020*.
- Global Financial Integrity (2021) "trade-related illicit financial flows in 134 developing countries: 2009 - 2018," <https://gfintegrity.org>
- Gygli, S., Haelg, F., Potrafke, N. et Sturm, J.-E. (2019) "The KOF Globalisation Index – Revisited," *Review of International Organizations*, 14(3), 543-574.
- Hidalgo, C.A. et Hausmann, R. (2009) "The building blocks of economic complexity," *Proceedings of the National Academy of Sciences* Jun 2009, 106 (26) 10570-10575.
- IACE et CTVIE (2014) « La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis : Repères de gouvernance et pistes de résilience pour un meilleur financement de l'économie, » Document en ligne.
- IFAD () "Diaspora Investment in Agriculture (DIA) initiative," <https://www.ifad.org/documents/38714170/40187617/Diaspora+Investment+in+Agriculture+%28DIA%29+initiative.pdf/9a5e956a-1301-4d8a-a577-1007b20307b0>
- IMF (2005) "The IMF's approach to capital account liberalization," *Evaluation Report*, IMF, Washington, DC.
- ITC (2014) "50 Years of unlocking SME competitiveness: Lessons for the future," *International Trade Centre*, Geneva.
- Ketkar, S. et D. Ratha (2009a) "Future-flow securitization for development finance," in "Innovative Financing for Development," Edited by S. Ketkar et D. Ratha, The World Bank, ISBN: 978-0-8213-7685-0, 79-98.
- Kowalski, P., J. Lopez Gonzalez, A. Ragoussis et C. Ugarte (2015) "The Participation of developing countries in Global Value Chains: Implications for trade and trade-related policies," *OECD Trade Policy Paper* No. 179.
- Krugman, P. (1988) "Financing vs. Forgiving a Debt Overhang" *Journal of Development Economics*, 29, 253-268.
- Mechri, S. (2022) «Voici comment améliorer l'attractivité de la BVMT aux investisseurs étrangers, selon Bilel Sahnoun,» Article de presse en ligne.
- Ministère des finances (2021a) «Rapport sur la dette publique,» Tunis.
- Ministère des finances (2021b) «Brochure de la dette de l'Etat,» Direction générale de la dette publique et de la coopération financière, décembre 2021.
- <http://www.finances.gov.tn/sites/default/files/2020-05/version%20finale%20rapport%20de%20la%20dette%2015%20mai%202020.pdf>
- Mohan, R.; et M. Kapur (2010), "Liberalization and Regulation of Capital Flows: Lessons for Emerging Market Economies," No 186, *ADB Working Papers*, Asian Development Bank Institute.
- Nabi, M.S. (2019a) "Daring New Financial Channels for Development and Social Inclusion," In: *Making the Tunisian Resurgence*. Palgrave Macmillan, Singapore. [https://doi.org/10.1007/978-981-13-3771-0\\_6](https://doi.org/10.1007/978-981-13-3771-0_6)
- Nabi, M.S. (2019b) "Tunisia's Integration in the Global Economy," In: *Making the Tunisian Resurgence*. Palgrave Macmillan, Singapore. [https://doi.org/10.1007/978-981-13-3771-0\\_7](https://doi.org/10.1007/978-981-13-3771-0_7)

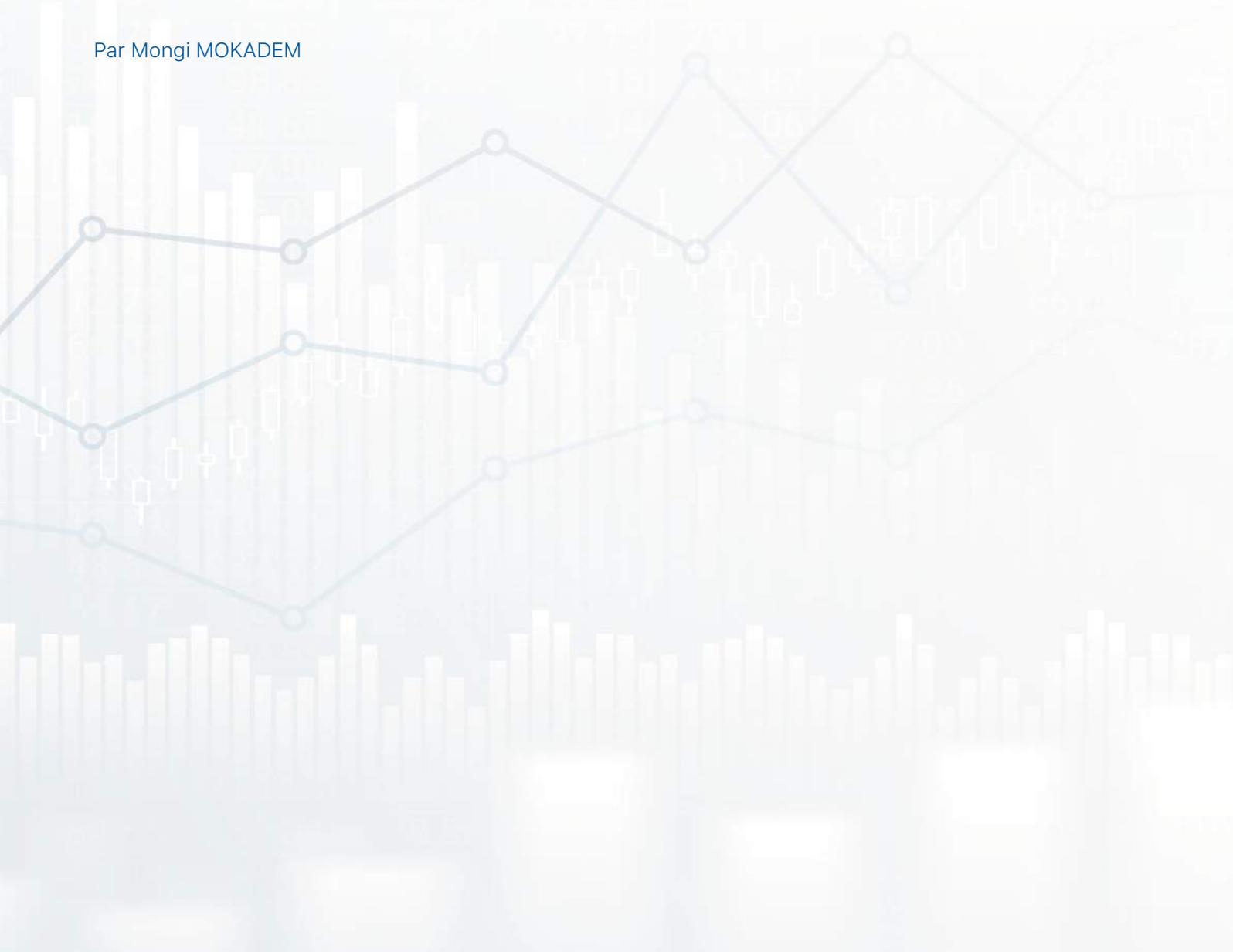
- Nabi, M.S. (2019c) "Repenser les instruments du financement extérieur dans le budget de l'Etat pour booster l'investissement public et la solidarité sociale," L'Economiste Maghrébin, N° 779 - du 13 au 27 novembre 2019.
- Nabli, M. K., M. Bahlous, M. Bechri, M. El Abbassi, R. El Ferktaji et B. Talbi (2002) "Trade, finance and competitiveness in Tunisia," dans Finance and competitiveness in developing countries, édité par J. M. Fanelli et R. Medhora, Ottawa, International Development Research Centre.
- Patillo, C., Poirson, H. et Ricci, L (2002) "External Debt and Growth," IMF Working Paper WP/02/69.
- Patnaik, I. et Sengupta, R. (2021) "Analysing India's Exchange Rate Regime," NIPFP Working Paper No. 353.
- Prasad, E. (2009), "India's Approach to Capital Account Liberalization," IZA Discussion Papers 3927, Institute for the Study of Labor (IZA).
- Sachs J. (1989) "The Debt Overhang of Developing Countries" in Debt, Stabilization and Development: Essays in Memory of Carlos Díaz Alejandro, by G. Calvo, R. Finlay, P. Kouri et J. Braga de Macedo, Basil Blackwell: Oxford.
- Sammoud, I. et Dhaoui, S. (2019) "The Tunisian Integration into Global Value Chains: The role of offshore regime & FDI," EMNES Working Paper No 21.
- Taylor, L. (2008) "Varieties of Stabilization Experience: Towards Sensible Macroeconomics in the Third World," World Institute for Development Economics Research, Oxford University Press, New York.
- Touayar, S. (2022) «La Tunisie : sur la voie d'une meilleure attractivité,» Société Générale Insights et actualités. Document en ligne

Notes de fin

Etude IV

# QUE FAIRE POUR, PROMOUVOIR L'ÉPARGNE ET LA MOBILISER POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN TUNISIE ?

Par Mongi MOKADEM



# SECTION I

## PRÉSENTATION DE L'ÉPARGNE

L'épargne est la partie du revenu qui n'est pas consommée, et c'est aussi la différence entre le revenu courant et les dépenses courantes. Il est également défini comme la partie du revenu qui n'est ni dépensée ni affectée à la thésaurisation. Economiquement parlant, l'épargne est considérée comme une consommation différée dans le temps.

Il est bien connu que les pays en développement sont incapables de mobiliser une épargne suffisante en raison d'une part du faible revenu par habitant au niveau national, qui est principalement consacré à la consommation, et d'autre part à cause de l'absence de politiques appropriées et de mécanismes nécessaires pour encourager les individus à épargner.

L'épargne est l'une des principales sources de financement du développement économique. Son importance réside dans la relation étroite entre l'épargne et le développement, du fait que le développement est affecté de manière favorable par le volume de l'épargne consacrée à l'investissement. En revanche, le développement a un impact direct sur l'épargne, en particulier dans les pays en développement.

Par conséquent, la question de l'épargne pour le développement est devenue l'un des axes les plus importants de toute politique économique destinée à fournir un financement adéquat pour l'investissement. Ce qui permet de créer des emplois adéquats et à éviter l'apparition d'un déficit de ressources intérieures résultant d'un investissement supérieur à l'épargne, déficit qui conduit à des pressions inflationnistes.

La politique de développement de l'épargne repose sur les moyens suivants :

- Augmenter la part par habitant du revenu national grâce à une répartition équitable des richesses, car cela augmente les capacités d'épargne de l'individu,
- Développer le secteur des assurances qui est un important mécanisme de mobilisation de l'épargne,
- Diversifier les mécanismes de promotion de l'épargne populaire,
- Améliorer la performance des fonds d'épargne et assurer l'orientation de leurs réserves vers l'investissement.

A cet égard, il convient de souligner la nécessité de distinguer les types d'épargne en fonction des sources de leur formation, car le but de cette distinction est de déterminer les moyens les plus appropriés à suivre pour mobiliser l'épargne en vue de financer le développement économique.

L'épargne se divise en plusieurs catégories : épargne volontaire, épargne obligatoire, épargne familiale, épargne gouvernementale et épargne des entrepreneurs.

### 1.1. L'épargne volontaire

L'épargne volontaire est l'épargne que les ménages et les entreprises acceptent de réaliser volontairement.

#### A - L'épargne des ménages

L'épargne des ménages est égale à la différence entre le revenu disponible (c'est-à-dire le revenu après impôts) et les dépenses.

1 - L'épargne des ménages peut être utilisée de trois manières différentes :

- Elle est conservée par les ménages pour une utilisation future. Il s'agit d'une thésaurisation.
- Elle est placée dans des comptes rémunérés ou en achat de titres financiers (actions, obligations, assurance-vie...).
- Elle est investie dans l'acquisition de biens immobiliers (maison, appartement...) ou mobiliers (bijoux, tableaux...).

L'épargne conservée sous forme de pièces et de billets n'est pas placée de manière productive et s'appelle thésaurisation.

## 2 - L'épargne des ménages est, par conséquent, motivée par la volonté de :

- Disposer de liquidités afin de satisfaire dans le futur une dépense de consommation relativement importante (achat d'une voiture...).
- Avoir des réserves en vue de faire face à des dépenses imprévues ou se protéger contre des événements aléatoires (maladies, accidents, perte d'emploi...). C'est une épargne de précaution.
- Se constituer un patrimoine (achat d'un appartement...).
- Réaliser une épargne de spéculation en vue de la placer dans l'acquisition de titres et la réalisation de plus-value.

## 3 – Les différentes formes de l'épargne :

L'épargne revêt deux formes principales :

- Les actifs financiers : il s'agit de l'ensemble des moyens de paiement (billets, pièces, comptes chèques...) et des placements financiers des ménages (assurance-vie, actions, obligations, livret d'épargne, SICAV, dépôts à terme...). C'est l'épargne financière.
- Les actifs non financiers : ils constituent l'épargne non financière et correspondent aux autres actifs faisant partie du patrimoine des ménages (logement...).

## 4 - Le niveau d'épargne des ménages est déterminé par un ensemble de facteurs dont les plus importants sont :

- L'évolution du revenu disponible : Toute augmentation du revenu disponible se traduit par un accroissement de la part du revenu consacrée à l'épargne et inversement, plus le revenu baisse ou stagne, plus l'épargne diminue.

Ainsi, toute amélioration du niveau des salaires réels ou toute baisse des prix ou des impôts exercent un effet positif sur le montant de l'épargne des ménages. De même, le rôle de l'État dans ce domaine est bénéfique en matière d'incitation des ménages à épargner et d'orientation de cette épargne au profit du financement du développement tout en rationalisant la consommation.

Il faut souligner que les pays en développement se caractérisent par un PIB par habitant faible et par une répartition inégale de ce PIB entre les individus, d'où le faible niveau d'épargne des ménages dans ces pays. En outre, la faiblesse de l'épargne dans ces pays s'explique par l'ampleur des dépenses de luxe auxquelles se livrent les ménages aisés qui sont fortement influencés par les modes de consommation des pays développés. Et il se trouve que ce comportement de consommation est souvent transmis à d'autres groupes sociaux à revenu modeste. Il faut noter, par ailleurs, que ces pays manquent de systèmes et de mécanismes financiers capables de mobiliser l'épargne.

Les principaux facteurs qui résident derrière la faiblesse de l'épargne individuelle dans les pays en développement sont :

- L'inflation : avec les augmentations du niveau général des prix, les ménages recourent souvent à une accélération de leur consommation parce qu'ils anticipent de nouvelles augmentations des prix dans le futur.
- Les taux d'intérêt : leur niveau conduit souvent les ménages à des arbitrages entre la consommation et l'épargne. En effet, l'épargne est découragée par des taux d'intérêt faibles, puisque ceux-ci déterminent la rémunération des placements financiers.

On peut également évoquer des facteurs culturels, sociaux, technologiques ou démographiques qui peuvent intervenir dans certains pays ou certaines sociétés pour influencer les modes de consommations des ménages et, par voie de conséquence, leurs comportements comme épargnants.

## B - L'épargne des entreprises

L'épargne des entreprises correspond à leur autofinancement, c'est-à-dire à la part des profits nets qu'elles réalisent et qui ne sont pas distribués et aussi à l'amortissement.

L'ampleur de cette épargne dépend de la politique financière adoptée par les entreprises. La réduction des impôts imposés aux entreprises et l'exonération fiscale des bénéfices non distribués contribuent à une aug-

mentation de l'épargne des entreprises.

Afin de développer l'épargne volontaire, il convient de mener une politique fiscale visant à réduire la consommation et à augmenter les taux d'intérêt perçus par les épargnants. Il faut, également, réduire les impôts sur les successions et à la défiscalisation de la partie des bénéfices utilisée par les entreprises pour financer de nouveaux projets.

## 1.2. L'épargne obligatoire

C'est l'épargne qui est prélevée obligatoirement sur les revenus des particuliers. La politique fiscale est généralement chargée de stimuler ce type d'épargne à travers l'application de nouveaux impôts, l'augmentation des taux d'imposition en vigueur, l'instauration de prêts obligatoires ou la promulgation de lois afin d'obliger les institutions à constituer des réserves en affectant à cette fin un pourcentage des bénéfices.

L'épargne obligatoire comprend l'épargne du secteur public, l'épargne collective et le financement inflationniste.

### A - L'épargne du secteur public

L'épargne publique est réalisée lorsque les recettes publiques dépassent les dépenses, et cet excédent est utilisé pour financer l'investissement et rembourser les dettes. En cas de déficit, il est financé en puisant dans l'épargne des autres secteurs ou en recourant à « la planche à billets ».

Il faut noter que l'épargne du secteur public est souvent faible, voire inexistante, en raison de la hausse constante des dépenses publiques et de la faiblesse et l'absence des profits réalisés par les entreprises publiques.

### B - L'épargne collective

L'épargne collective est une épargne qui est prélevée sur les revenus de certains groupes de manière compulsive conformément à certaines lois telles que les caisses d'assurance sociale. Ce type d'épargne est très souhaitable dans les pays en développement, car il permet de disposer de financements non inflationnistes et de fournir des services tels que la santé, les compensations et les retraites.

### C - Le financement inflationniste

Le financement inflationniste est un moyen auquel les pays ont recours pour obtenir un financement supplémentaire en s'appuyant sur l'émission de nouveau papier-monnaie ou en empruntant auprès de la banque centrale et des banques commerciales. Ce financement est inflationniste en raison de l'augmentation de la quantité de monnaie en circulation qu'il génère et qui conduit inévitablement à l'inflation.

Les partisans du financement inflationniste considèrent ce type de financement comme une incitation à investir, car des prix plus élevés augmentent les profits des entreprises et, par conséquent, le volume des investissements. Aussi, il redistribue les revenus au profit des hauts revenus, ce qui entraîne une augmentation de leur épargne et, par conséquent, de leurs investissements. Cette justification est faible, car la hausse des prix a un impact négatif sur la demande intérieure et freine, par conséquent, l'investissement. Par ailleurs, la redistribution des revenus qui en résulte, ne se traduit pas par une amélioration de l'épargne et de l'investissement, mais plutôt par une augmentation de la consommation de biens de luxe, en grande partie importés, ce qui accroît le déficit de la balance des paiements. De plus, l'inflation exerce des effets négatifs sur les propriétaires de revenus constants et faibles, et par conséquent aggrave l'injustice sociale.

En général, le financement inflationniste provoque les conséquences suivantes :

- Une baisse de la valeur externe de la monnaie nationale (en raison de la baisse de la compétitivité des exportations et le creusement du déficit commercial), ce qui se traduit par une baisse de l'épargne et une hausse de la consommation.
- Une diminution de la valeur interne de la monnaie, c'est-à-dire de son pouvoir d'achat. Il en résulte une hausse des prix qui, à son tour, pousse les individus à thésauriser des devises étrangères et des biens au lieu de la monnaie locale, ce qui détériore davantage la valeur de la monnaie et entrave l'investissement.

- L'exacerbation du déficit de la balance commerciale, de la balance courante et de la balance des paiements.

Les effets négatifs du financement inflationniste peuvent être réduits si deux conditions sont remplies. La première condition est que l'offre de biens de consommation augmente, et cette condition n'existe pas dans les pays en développement. Quant à la deuxième condition, elle concerne l'étendue de l'influence des syndicats ouvriers et de la société civile qui leur permet d'imposer des augmentations de salaires et de maintenir le pouvoir d'achat des personnes affectées par les répercussions du financement inflationniste.

En conclusion, on peut souligner que la politique de financement inflationniste n'a que des effets limités sur l'investissement et ne peut, par conséquent, être retenue comme un moyen fiable de financement du développement.

## SECTION II

# QUE FAIRE POUR RELEVER LE NIVEAU DE L'ÉPARGNE EN TUNISIE ?

La question de l'épargne en Tunisie se pose aujourd'hui avec une grande acuité étant donné son impact à long terme sur les investissements productifs, source de toute croissance économique. D'où la nécessité de tout mettre en œuvre en vue de stimuler l'épargne nationale et de la réactiver afin d'en faire un véritable levier de la relance économique.

### II.1 Baisse flagrante de l'épargne en Tunisie

L'épargne en Tunisie repose sur les deux composantes suivantes :

- L'épargne des ménages qui est utilisée dans la plupart des cas pour l'acquisition d'un logement, les placements financiers et la thésaurisation. Cette épargne représente 25 % de l'épargne nationale.
- les excédents réalisés par les entreprises publiques et privées résultant de la différence entre leurs ressources propres et leurs dépenses courantes, ainsi que les excédents des caisses sociales et des collectivités locales.

Le taux d'épargne en Tunisie s'est détérioré de manière sensible durant la période 2011-2020, comme le montre le tableau suivant :

#### Évolution du taux d'épargne nationale (En % du PIB)

2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
22,0	10,8	9,4	9,2	10,2	9,2	4,0

Source : Banque Centrale de Tunisie, rapports annuels

Par rapport au revenu national disponible brut (RNDB), l'épargne nationale est passée, entre 2019 et 2020, de 14,2 milliards de dinars à 7,4 milliards de dinars, soit une baisse de 47,5 %. Ce qui ramène le taux d'épargne de 11,3 % du RNDB en 2019 à 6,2 % en 2020.

La chute de l'épargne s'explique par les raisons suivantes :

#### A - La baisse du pouvoir d'achat des ménages

L'épargne des ménages constitue la composante la plus importante dans la structure de l'épargne nationale,

puisque sa part en représente près de la moitié.

Cependant et étant donné les conditions de vie difficiles, les revenus des ménages ont baissé et leur pouvoir d'achat s'est détérioré du fait des pressions exercées par la crise économique de manière générale et, en particulier, par la pandémie sur les revenus des différents agents économiques et aussi à cause de l'augmentation des prix de la plupart des biens de consommation. Il s'en suit une consécration de l'essentiel des revenus à la consommation quotidienne, puisque le taux de consommation des revenus, en 2020, a dépassé 83 % contre 70 % en 2011.

Ces facteurs ont progressivement affecté la volonté de l'épargne chez la grande majorité des ménages tunisiens, et l'épargne a, par conséquent, perdu beaucoup de son importance dans le comportement de ces ménages.

## B – La faible progression de l'épargne bancaire

L'évolution de la structure des dépôts bancaires de la clientèle par nature met en évidence ce faible accroissement des dépôts d'épargne auprès des banques. C'est ce que montre le tableau suivant :

Structure des dépôts	2018	2019	2020
Dépôts à vue	36,8 %	35,4 %	38,1 %
Dépôts à terme	29,8 %	31,4 %	27,7 %
Dépôts d'épargne	29,7 %	29,2 %	30,7 %

Source : APTBEF, Rapport Annuel 2020

Cette faible progression s'explique par un certain nombre de facteurs dont les principaux sont :

### 1 – Le manque de confiance des épargnants potentiels à l'égard des banques :

Les sondages révèlent que deux tunisiens sur trois ne sont pas satisfaits des banques et des services bancaires et, de ce fait, préfèrent placer leur épargne dans des valeurs refuges, notamment l'immobilier, les bijoux, le marché parallèle, les devises... De tels placements leur rapportent beaucoup plus que les 6 % de taux de rémunération de l'épargne offert par les banques, sans compter les frais bancaires et les taxes.

La faiblesse des taux d'intérêt nominaux accordés aux épargnants par les banques fait que ces taux deviennent négatifs sous l'effet de l'inflation. Ce qui renforce le désintérêt pour l'épargne et entraîne l'augmentation de la quantité de monnaie aussi bien thésaurisée que circulant en dehors du cycle économique.

C'est aussi à cause de ce manque de confiance dans le système bancaire que les épargnants vont trouver dans le secteur informel une opportunité idéale pour placer leur épargne. Selon la Banque Mondiale (), ce secteur détient en 2020 plus de 45 milliards de dinars sous forme d'épargne thésaurisée, soit presque la moitié du PIB et aussi l'équivalent de la moitié de la masse monétaire totale au sens de M3 (billets et pièces en circulation + dépôts à vue + dépôts et placements à terme).

### 2 - L'aversion du système bancaire au risque

Les banques tunisiennes n'interviennent que modestement pour mobiliser l'épargne et soutenir les investisseurs dans les régions reculées du pays. Du fait des garanties exorbitantes que les banques exigent, beaucoup de promoteurs et de régions sont écartés parce qu'ils sont considérés comme représentant un risque élevé et, donc, peu rentables. C'est ce qui explique pourquoi en Tunisie, on compte une agence bancaire pour 8 000 habitants, alors que la moyenne internationale est une agence pour 5 000 habitants.

Le système bancaire tunisien, qui est peu concurrentiel et peu innovant, s'engage de plus en plus dans la recherche de l'argent facile en prêtant à l'Etat au détriment des entreprises et des investisseurs. Il est de plus en plus conforté dans sa position de générateur de rente. « Globalement, il n'y a pas d'effort particulier consenti par les banques pour intéresser davantage les épargnants et autres déposants, ce confort revient au fait qu'elles détiennent quasiment le monopole de la collecte »<sup>83</sup>.

83 Habib Sfar : « Pour une nouvelle dynamique de collecte de l'épargne en Tunisie », Epargne et Placements, Webmanagercenter, Avril 2022

### 3 - La politique monétaire de la BCT

Cette politique ne contribue pas au développement de l'épargne. D'abord, la BCT fait preuve de laxisme en matière de lutte contre la fuite de l'épargne vers le secteur informel, fuite qui trouve son plein épanouissement avec le trafic des devises qui sont achetées auprès des expatriés tunisiens et des touristes maghrébins et qui finiront par être blanchies et réinvesties dans les pays européens et les paradis fiscaux.

Ensuite, dans sa lutte contre l'inflation, la BCT mène une politique monétaire restrictive basée sur des taux d'intérêt directs élevés. En mai 2022, ce taux vient d'être relevé de 6,25 % à 7,00 %. Ce qui ne manque pas d'accroître les taux d'intérêts subis par les investisseurs et les ménages et qui sont de l'ordre de 12 %, alors qu'ils sont à 4 % au Maroc et à 1 % en France. Ces taux contrastent avec le taux de rémunération de l'épargne qui, malgré son augmentation de 5 à 6 % (mai 2022), reste faible.

#### II.2 La baisse de l'investissement

Il est évident que toute baisse de l'épargne se traduit par une baisse de l'investissement. Le tableau suivant met en évidence la chute du taux d'investissement, c'est-à-dire la chute de la part de la richesse produite consacrée à l'entretien et à l'amélioration des moyens de production et des infrastructures. En effet, entre 2010 et 2020, cette part a été amputée de presque la moitié passant de 24,6 % à 13,3 %. C'est ce que montre le tableau suivant :

#### Evolution du taux d'investissement (en % du PIB)

2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
24,6	19,9	19,3	18,7	18,4	18,3	13,3

Source : Banque Centrale de Tunisie, rapports annuels

La baisse du taux d'investissement signifie en elle-même une baisse de la contribution de l'épargne au financement global de l'économie et au financement interne en particulier :

#### Evolution du ratio de financement interne

2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
89,4	55,6	49,6	50,1	44,8	50,2	30,0

Source : Banque Centrale de Tunisie, rapports annuels

Selon la BCT, les ressources de l'épargne nationale n'ont assuré, en 2020, que 30,4 % de la formation brute du capital fixe (FBCF) et 37,2 % des besoins de financement intérieur<sup>84</sup>.

Par ailleurs, alors que les dépenses publiques totales ont quasiment doublé entre 2010 et 2020, la part de ces dépenses allouées aux investissements est divisée par plus de deux passant de 13,7 % à 6,1 %.

Ce déficit d'investissement va avoir des répercussions économiques et sociales très négatives avec la baisse de la croissance, l'accroissement du chômage et l'aggravation de la pauvreté.

Ce déficit est également à l'origine du recours démesuré à l'épargne étrangère sous forme de dettes extérieures. Il est utile de préciser que l'épargne nationale s'est toujours caractérisée par son insuffisance pour financer les besoins de l'économie tunisienne et c'est ce qui explique pourquoi il est fait appel de manière régulière à l'endettement extérieur. La crise de la covid-19 et l'instabilité politique n'ont fait qu'aggraver cette tendance entraînant non seulement une baisse du revenu national disponible brut et du PIB, mais également rendre l'accès aux ressources extérieures de plus en plus difficiles.

### II.3 Les modalités de redressement de l'épargne

L'épargne ne peut se développer sans un changement profond du comportement de l'épargnant tunisien. L'épargne a connu une baisse notable en 2020, atteignant un taux record de 4,0 % du Revenu National Disponible. Cette baisse soulève de nombreuses questions sur le comportement des épargnants tunisiens, qui sont soumis à plusieurs facteurs liés au volume de la consommation, au niveau de revenu qu'ils réalisent et aux crises monétaires et financières auxquelles ils sont soumis et qu'ils essaient d'annuler leurs effets négatifs.

Le développement de l'épargne nationale est une tâche essentielle qu'il faut absolument réussir, compte tenu de son impact positif sur l'investissement et la croissance économique. Etant donné que l'épargne représente une source efficace de financement du développement, il est primordial de renforcer la mobilisation de l'épargne intérieure, car c'est la condition essentielle pour atteindre des taux d'investissement élevés et donc un taux de croissance significatif. Atteindre cet objectif nécessite d'entreprendre trois types d'actions :

- Réformer l'épargne,
- Revoir le rôle de la BCT,
- Restructurer le secteur des assurances,
- Renforcer la contribution du marché financier.

#### II.3.1 Réformer l'épargne

- 1 – Améliorer le niveau des revenus : Il est évident que le principal déterminant de l'épargne est le revenu. Il s'ensuit que tout effort de redressement de l'épargne passe nécessairement par une hausse du niveau des revenus. Ce qui nécessite une croissance économique saine et durable tout en assurant une répartition juste et équitable des revenus.
- 2 - Accroître le niveau de l'épargne publique moyennant :
  - Une réforme fiscale destinée à accroître les ressources fiscales.
  - Une augmentation des ressources non fiscales provenant principalement de l'exploitation des ressources naturelles (phosphate).
  - Une rationalisation des dépenses publiques, en particulier les dépenses de gestion qui atteignent souvent des niveaux élevés.
- 3 - Soutenir l'épargne bancaire en recourant à une politique monétaire et financière à même d'accroître le volume des ressources financières obtenues par les banques et provenant des dépôts de la clientèle.  
C'est ce qui permet de renforcer les capacités financières des banques en ce qui concerne la commercialisation des différents services d'épargne en vigueur et la création de nouvelles formes d'épargne en conformité avec le comportement de l'épargnant tunisien.
- 4 - Faciliter les conditions d'épargne en réduisant les frais d'ouverture des comptes d'épargne ou en décidant leur gratuité, afin d'attirer les petits épargnants et l'épargne populaire d'une manière générale.
- 5 – Attirer l'épargne de la diaspora en accélérant la digitalisation et en développant les nouvelles pratiques du numérique.
- 6 - Elever la performance des institutions d'épargne pour garantir une orientation de l'épargne vers l'investissement, ce qui stimule l'emploi et la croissance économique.
- 8 - Réduire la prolifération du marché parallèle qui détourne une partie importante de l'épargne de ses objectifs. En effet, une partie importante de l'épargne des ménages, qui ne sont pas bancarisés et travaillent dans le secteur informel, déserte les circuits financiers formels et ne sont pas captée par les banques.
- 9 - Réduire ou supprimer la taxe sur l'épargne bancaire. En effet, le taux d'imposition des rendements des comptes spéciaux d'épargne est actuellement de 20 %. C'est un taux qui ne peut que décourager l'épargne et réduire son attractivité.
- 10 - Encourager l'ouverture de comptes d'épargne classiques.

#### II. 3.2 Revoir le rôle de la Banque Centrale de Tunisie

La loi de 2016 accorde à la BCT une indépendance totale en matière de politique monétaire. Cette indépendance est mal formulée dans le texte de loi, mal interprétée et mal appliquée. En effet, elle doit abandonner l'orthodoxie monétaire et financière qui caractérise sa démarche actuelle. Elle est, de ce fait, appelée à :

- Fournir aux divers opérateurs économiques les moyens de financement nécessaires pour produire des richesses et créer des emplois.
- Veiller à la stabilité du système bancaire à travers le contrôle de son activité, l'encadrement de ses crédits vers les secteurs et les projets prioritaires.
- Lutter contre l'inflation, avec la précision que l'inflation n'est pas uniquement un phénomène monétaire et que d'autres facteurs sont incriminés (défaillance des circuits de distribution, spéculation, contrebande, marché parallèle...). Combattre l'inflation n'est, donc, pas une exclusivité de la BCT, mais concerne plusieurs autres départements ministériels.

Ce sont de telles missions qui doivent être assumées par la BCT et qui lui permettent de soutenir par ses actions la politique économique générale du pays. Ce qui exige une révision profonde de la loi de 2016 et une nouvelle approche concernant la politique monétaire que doit conduire la BCT. Concrètement, pour promouvoir l'épargne, cette politique monétaire doit s'attacher à :

1 - Augmenter substantiellement le taux de rémunération accordé aux épargnants afin que les taux d'intérêt réels soient positifs par rapport aux taux d'inflation. Il convient de noter que la Banque centrale de Tunisie a eu recours à l'augmentation de taux de rémunération de l'épargne de 2% à 5% en 2018 et à 6 % en 2022. Cette mesure vise, selon la Banque centrale de Tunisie, à « stimuler l'épargne des familles et à préserver les intérêts des petits épargnants dont les ressources d'épargne peuvent être réduites sous l'effet des pressions inflationnistes ». Cependant, ce qu'il faut préciser, c'est que cette démarche ne donne pas, dans la plupart des cas, les résultats escomptés. En effet, malgré cette augmentation, le taux de rémunération de l'épargne demeure négatif (-1,5 %), ce qui n'est pas de nature à encourager l'épargne nationale.

La BCT doit faire en sorte à ce que le taux de rémunération de l'épargne soit réellement positif. Ce qui peut générer trois conséquences bénéfiques pour l'économie :

- Une baisse volontaire de la consommation et, donc, moins de pressions inflationnistes provoquées par une hausse de la demande,
- Un élargissement des possibilités de financement des investissements,
- Une diminution du recours de l'Etat à l'endettement extérieur afin de financer son déficit budgétaire.

En revanche, la politique de la BCT, menée depuis 2016 et consistant à relever son taux directeur afin d'obtenir un taux d'intérêt directeur réel positif, entraîne nécessairement :

- Une réduction des investissements par effet d'éviction,
- Un accroissement de l'inflation comme conséquence de l'augmentation des coûts de financement supportés par les entreprises,
- Une hausse des coûts d'émission des bons du trésor pour financer le déficit budgétaire de l'Etat.

C'est, d'ailleurs, ce qui explique pourquoi la politique de taux directeur appliquée par la BCT ne fait qu'améliorer la rentabilité des banques, mais aucunement celle des autres agents économiques.

2 - Baisser le taux directeur de la BCT pour promouvoir les investissements et assurer une reprise économique créatrice de croissance et d'emplois.

3 - Recourir activement aux opérations d'open market qui consistent pour la BCT à intervenir quotidiennement sur le marché monétaire pour fournir aux banques les liquidités qui manquent (achats de titres) ou pour ponctionner l'excédent (ventes de titres).

4 - Cibler l'octroi des crédits en appliquant des taux d'intérêt différenciés selon l'objet du crédit, le demandeur de crédit, son secteur d'activité et la région dans laquelle il compte investir. L'objectif est de favoriser les secteurs économiques prioritaires qui doivent bénéficier de taux d'intérêt de faveur.

### II.3.3 Restructurer le secteur des assurances

L'épargne dans les assurances constitue de plus en plus un levier pour l'investissement et la croissance économique.

Le secteur des assurances en Tunisie comprend 24 compagnies d'assurances résidentes et 8 compagnies off-shore. Certaines de ces compagnies sont spécialisées dans une activité particulière d'assurance : sept

opèrent en assurance vie et capitalisation et une en assurance des crédits à l'exportation et une en réassurance. Il emploie directement 3000 personnes et indirectement 7000. Son chiffre d'affaires ne représente que 2% du produit intérieur brut. Ce qui est loin de la moyenne internationale (7%), de la moyenne européenne (8 %) et de la moyenne des pays similaires comme le Maroc (3 %). La part du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance tunisiennes dans le marché mondial de l'assurance ne représente que 0,015 %, alors qu'elle est de 0,08 % pour le Maroc, 0,04 % pour l'Égypte, 0,19 pour les Emirats, 0,17 % pour la Turquie et 0,16 % pour l'Arabie Saoudite<sup>85</sup>.

En moyenne, le tunisien dépense dans le domaine de l'assurance 218 dinars, alors que la moyenne à l'échelle mondiale est de 2265 dinars. Ce qui laisse une marge importante de progression pour ce secteur.

C'est le secteur de l'assurance automobile qui domine le marché de l'assurance à hauteur de 43 %, alors que l'assurance-vie représente 24 % et l'assurance-maladie 14 %<sup>86</sup>.

Le secteur des assurances peut contribuer de manière significative à la mobilisation de l'épargne nationale et aux investissements. En 2020, les investissements effectués par les compagnies d'assurance ont atteint 6840 MD<sup>87</sup>.

Cependant, le secteur de l'assurance souffre de plusieurs déséquilibres : le faible taux d'intégration, le déficit financier de certaines branches d'assurance, le faible nombre de transactions, notamment en assurance-vie et dans l'agriculture, la dégradation de la rentabilité du secteur de l'assurance automobile, la faiblesse de l'assurance facultative et la prolifération des fraudes et des accidents fictifs et artificiels.

Pour que le secteur des assurances puisse générer des économies et contribuer au financement du développement économique, il est nécessaire de prendre un certain nombre de mesures :

- Application des règles de la bonne gouvernance en instaurant la transparence dans les différentes transactions,
- Assainissement financier des compagnies d'assurance et consolidation de leur assise financière par la diversification des services,
- Mise à jour des cadres juridiques réglementant la profession d'assureur,
- Développement de certaines branches encore fragiles comme l'assurance-vie et l'assurance agricole.

En ce qui concerne l'assurance-vie, elle couvre un besoin de prévoyance (faire face aux conséquences financières du décès) et un besoin d'épargne (disposer d'un revenu dans l'avenir sous forme de capital ou de rente). Elle permet de financer durablement l'économie, puisque l'assureur-vie est un investisseur qui est en mesure de réaliser une épargne stable et de longue durée. Aussi, les sociétés d'assurance-vie jouent un rôle efficace dans le financement de l'économie parce qu'elles doivent placer un minimum de 20 % de leurs provisions en titres émis par l'Etat et l'épargne collectée par ces sociétés est de bonne qualité. C'est une épargne stable et à long terme.

La réforme du secteur des assurances est devenue une nécessité urgente au regard de la libéralisation des services financiers et de l'intensité de la concurrence, d'autant plus que ce secteur bénéficie d'une marge de développement importante, car il est encore loin des taux internationaux en matière de mobilisation de l'épargne et de son orientation vers les investissements.

Le secteur des assurances doit également se préparer à faire face aux mutations qui interviendront dans les systèmes de protection sociale et de sécurité sociale et qui conduiront à l'émergence de nouveaux produits d'assurance tels que les assurances complémentaires.

### II.3.4 Renforcer la contribution du marché financier

Le développement de l'épargne passe également par l'encouragement de la finance désintermédiée à travers le marché financier. Celui-ci canalise l'épargne à long terme vers l'investissement. Les épargnants passent nécessairement par des intermédiaires en bourse ou par des banquiers qui auront la mission de gérer les portefeuilles de ces épargnants.

Outre les banques, il existe des institutions financières non bancaires qui peuvent contribuer, pour une part importante, au financement du développement économique et social. Il s'agit de :

85 Le Maghreb, 28 mars 2022

86 Acharâa Al Magharibi : 25 novembre 2021

87 Même source précédente

- 2 banques d'affaires (Capital African Partners et International Maghreb Merchant Bank),
- Un Centre d'Épargne Postale,
- Un Centre des Chèques Postaux,
- Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) : 44 sicav, 75 Fonds communs de placement en valeurs mobilières, 49 Fonds communs de placement à risque, 6 Fonds d'amorçage, 2 Fonds communs de créances et 1 Fonds de fonds,
- Sociétés d'investissement (91 SICAF et 61 SICAR),
- Une Caisse des Dépôts et Consignations,
- 2 sociétés de factoring,
- 8 sociétés de leasing financier.

C'est la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT) qui constitue l'une des principales institutions du marché financier. Elle a été créée en février 1969 avec comme objectif d'inclure l'épargne boursière dans les habitudes des épargnants et ancrer le financement boursier dans la culture des entreprises tunisiennes.

Le site officiel de la Bourse de Tunis en donne la définition suivante : « La bourse est un marché sur lequel les investisseurs se réunissent pour acheter et vendre des titres de capital ou des titres de créance émis par les entreprises, l'Etat et les collectivités locales. Ainsi, la bourse garantit la liquidité des obligations aux investisseurs et permet aux établissements d'obtenir les fonds nécessaires pour développer leurs activités en recourant à la souscription publique, et sur cette base, la bourse représente l'une des principales sources de financement de l'économie ».

Dans la réalité, le marché boursier est très modeste, peu liquide et peu profond. En effet, le nombre de sociétés cotées est faible, les opérations d'investissement sont réduites, les opportunités et la taille des introductions en bourse sont limitées et les émissions obligataires par appel à l'épargne sont réservées à quelques sociétés financières (banques et sociétés de leasing).

Il faut ajouter également le fait que l'Etat reste constamment dépendant du marché bancaire et pas du marché financier. Ce qui signifie que l'Etat, au lieu de se procurer des liquidités sur le marché financier en faisant appel à l'épargne, il continue de s'approvisionner auprès des banques. Et c'est qui explique pourquoi c'est toujours le système bancaire qui supporte le fardeau de financement de l'économie, fardeau qui génère le lourd portefeuille des créances compromises des banques surtout publiques et qui handicape les nouveaux investissements concernant les nouvelles générations de promoteurs et de projets.

Il faut ajouter également les difficultés rencontrées par la BCT pour mener une politique monétaire saine. En effet, la BCT est appelée presque régulièrement à injecter des liquidités pour le compte des banques. Celles-ci, en effet, doivent compenser la diminution de leurs ressources due à certains facteurs, notamment les défauts de remboursement des crédits, la baisse des dépôts et le détournement d'une grande partie de la liquidité vers l'économie informelle. C'est une situation qui ne peut conduire qu'à la hausse des créances accrochées et à la nécessité pour l'Etat de renflouer les banques publiques pour pouvoir financer les déficits des entreprises publiques. Ce qui réduit les capacités de l'Etat en matière d'utilisation de l'épargne nationale pour financer les investissements et la croissance économique.

Depuis sa création, la Bourse a connu plusieurs étapes au cours desquelles elle a été organisée, améliorée et renforcée, et un indice a été publié pour elle (Tunindex).

Pour dynamiser le marché financier, des réformes ont été entreprises depuis 1994, date à partir de laquelle le marché financier a fait l'objet d'une transformation globale. Il s'agit principalement de :

- La séparation des autorités : le conseil du marché financier d'un côté et le marché financier proprement dit de l'autre.
- La dématérialisation des transactions : ce qui a permis de réduire leurs coûts, de les traiter avec rapidité, d'introduire plus de fluidité et d'améliorer les stratégies des intervenants sur le marché financier, notamment les organismes de gestion collective de l'épargne.
- L'introduction de nouveaux instruments : l'Action à Dividende Prioritaire (ADP), le certificat d'investissement, les Bons du Trésor Assimilables (BTA), le Compte Epargne Actions.
- L'instauration des dégrèvements fiscaux qui vont toucher les produits d'assurance-vie et de retraite complémentaire.

## A - Quelles sont les faiblesses du marché financier ?

Le marché financier souffre de plusieurs insuffisances dont les plus importantes sont :

- 1 - Le marché financier, en particulier la bourse des valeurs mobilières, souffre d'interprétations erronées de son rôle. A cet égard, le directeur général de la Bourse de Tunis confirme que : « la plupart des tunisiens se font aujourd'hui une idée fautive, déformée ou réductrice de la bourse. La cause en est souvent une culture économique et financière insuffisante pour en saisir l'utilité et les subtilités. Casino pour les uns, temple de la spéculation pour les autres, ce lieu virtuel d'échanges reste pour beaucoup réservé aux gens fortunés ou à ceux qui par avidité veulent s'enrichir rapidement. Le pire que tous ces clichés ne sont pas loin de correspondre à la réalité lorsque les marchés financiers dérapent soit à la hausse, soit à la baisse... Dans cette confusion générale, on oublie l'essentiel. La bourse reste indispensable pour financer le développement de l'économie. En Europe la contribution des marchés dans le financement de l'économie atteint 40%. Elle est de 60% aux Etats-Unis »<sup>88</sup>.
- 2 - Le marché financier tunisien est handicapé par son étroitesse et de sa petite taille. La capitalisation de la Bourse de Tunis est de l'ordre de 24,2 millions de dinars (26 mai 2021), soit 22 % du PIB. Sa contribution au financement des investissements privés est de 16,4 % en 2020 contre 9,8 % en 2019<sup>89</sup>. Cette faible contribution s'explique, notamment, par l'absence de nombreux secteurs économiques en bourse, tels que l'énergie, les transports, les communications, le tourisme et l'agriculture, ainsi que les petites et moyennes entreprises.
- 3- L'absence d'une structure incluant les différentes composantes du système financier, ce qui a donné lieu à un ensemble de textes et de lois hétérogènes qui ne permettent pas de faire connaître les capacités du marché boursier dans le domaine du financement des investissements.
- 4- Le recul de l'épargne nationale depuis 2011 en raison de la détérioration du pouvoir d'achat des Tunisiens, et aussi à cause de l'absence d'incitations suffisantes à même d'encourager l'orientation de l'épargne vers le marché financier.

## B - Les réformes nécessaires

La contribution de la Bourse de Tunis au financement de l'économie est très minoritaire par rapport au financement bancaire. Malgré les possibilités et les privilèges offerts par la bourse, l'épargne familiale, pour la grande majorité des Tunisiens, reste liée au livret d'épargne fourni par les banques et les bureaux de poste tunisiens, tandis que l'épargne en actions et en obligations reste très faible et ne touche, selon les données disponibles, qu'environ 0,6 % des Tunisiens.

Compte tenu de la faible contribution de la bourse dans le financement de l'économie, il est, désormais, indispensable d'élaborer une stratégie afin d'améliorer ses performances. Cette stratégie doit comprendre un ensemble de politiques et de mesures, dont les plus importantes sont :

- 1 - La nécessité pour l'État de jouer un rôle clé en recourant au marché financier pour financer ses projets publics et d'infrastructures.
- 2 - Développer les investissements étrangers, qui ne représentent que 26% de la capitalisation boursière, alors que ce pourcentage atteint 50% dans de nombreuses bourses arabes<sup>90</sup>.
- 3 - Promulguer des lois qui assurent la protection nécessaire aux investisseurs locaux et étrangers et aux différents acteurs de la bourse. Ce n'était pas le cas pour la loi sur les investissements, entrée en vigueur le 1er avril 2017, qui autorise les investissements étrangers sur le marché financier tunisien, avec la suppression du plafond qui était prévu pour les investissements étrangers (de 49% à 66 %). Cette loi s'accompagnait également de nombreuses incitations à l'investissement. Ce qui augmenterait le flux de fonds étrangers et entraînerait ainsi une croissance significative du marché financier et soutiendrait les entreprises cotées en bourse et développerait leurs capacités de production, d'exportation et opérationnelles.

Cette loi n'a pas été assez vulgarisée et c'est pourquoi, après avoir dénoncé son « ambiguïté » et la « difficulté de son application », intervient la promulgation de la loi du 23 avril 2019. Sa principale nouveauté est le traitement des investisseurs nationaux et étrangers sur le même pied d'égalité.

88 Challenges : « Renforcer le rôle de la Bourse dans le financement de l'économie », 28 octobre 2016

89 Conseil du Marché Financier, Rapport annuel, 2020

90 Bourse de Tunis : Rapport d'activité, 2021

4 - Doter la Bourse de Tunis d'un système d'information performant.

5 - Attirer vers la bourse de nouvelles entreprises représentant divers secteurs d'activité économique, parce qu'il faut que tous les secteurs contribuant à la formation du produit intérieur brut soient présents dans l'indice boursier. Il faut aussi encourager les petites et moyennes entreprises, qui représentent 97% du tissu industriel local, à entrer en bourse et dynamiser leurs activités, notamment par le biais d'une dynamisation du marché alternatif, marché qui est appelé à donner aux PME la possibilité de lever des fonds pour se développer.

## CONCLUSION

Il est grand temps d'envisager la mise en place d'une stratégie nationale de l'épargne en Tunisie. C'est ce que confirme le gouverneur de la BCT qui souligne que : « Effectivement, face à l'affaiblissement des capacités de mobilisation des ressources extérieures pour le financement des investissements privés et publics, une réflexion des autorités concernées doit être menée en concertation avec les diverses parties prenantes en vue de la mobilisation des ressources d'épargne nationale. Cela passe à travers un certain nombre d'actions, dont, en premier lieu, un fort retour à la production de la richesse et l'exportation et dont un accroissement des revenus, une meilleure maîtrise de la consommation publique et privée, une plus grande diversification de l'offre des produits financiers et une mobilisation accrue de l'épargne des tunisiens résidents à l'étranger »<sup>91</sup>.

L'écart entre le taux d'épargne national nécessaire pour assurer une croissance économique soutenue et le taux d'investissement s'est creusé jusqu'à atteindre en 2020 plus de 9 % du PIB. Ce qui signifie que la capacité de la Tunisie de se financer localement s'est considérablement détériorée et il est de plus en plus difficile de couvrir ce gap par le recours aux ressources financières extérieures.

L'épargne exprime la confiance des agents économiques dans l'avenir de l'économie. Lorsque les perspectives ne sont pas claires, les agents se détournent de l'épargne pour se diriger vers la thésaurisation. Ce qui affecte énormément la croissance économique.

---

91 « *Epargne et placements* », Webmanagercenter, Hors-série, Avril 2022

## BIBLIOGRAPHIE :

- Banque Centrale de Tunisie : Rapports annuels
- Banque Centrale de Tunisie : Statistiques monétaires, économiques et financières.
- Banque Centrale de Tunisie : « L'épargne nationale à son plus bas depuis des décennies », Webmanagercenter, 8 octobre 2021.
- ITCEQ : « Investissement privé en Tunisie : Bilan et perspectives », n° 3, Mai 2016.
- Ministère français de l'économie et des finances, Direction Générale du Trésor : « Tunisie : indicateurs et conjoncture », 8 avril 2022.
- OECD : « Les déterminants de l'épargne : « théorie et études empiriques », [https : www.oecd.org](https://www.oecd.org)
- « Tunisie : l'épargne nationale se replie de 58 % en 2020 », [french.news.cn](https://www.french.news.cn)
- Zouari Selma : Le plan de développement doit cibler l'amélioration de l'épargne », Solidar Tunisie, Mai 2017.
- « L'économie tunisienne face à la contrainte de l'insuffisance de l'épargne », Leaders, 4 avril 2019.
- « Pourquoi l'épargne boude-t-elle les banques tunisiennes ? », L'Economiste maghrébin, 30 septembre 2020.
- Saidane E. « Epargne nationale, il n'en a plus. Il ne reste donc que...la planche à billets », L'Economiste maghrébin, 3 mai 2021.
- « Les forces structurantes de l'épargne en Tunisie », Webmanagercenter, 11 mars 2010.
- « Epargne et placements en Tunisie », Edition numérique, Webmanagercenter, avril 2022.
- « Les comptes de la Tunisie de 2008 à 2017 : les chiffres clés de la consommation, de l'épargne et de l'investissement », Webmanagercenter, 8 juin 2020.
- « L'économie tunisienne victime de la baisse simultanée du taux d'investissement et du taux d'épargne », Webmanagercenter, 4 avril 2019.
- Z. El Kadhi, F. Ben Brahim : « L'économie tunisienne face à la contrainte de l'insuffisance de l'épargne », Leaders, 4 avril 2019.
- P. Villieu : « L'épargne, de la perspective classique à la « révolution » keynésienne », [www.cairn.info](http://www.cairn.info). 2011.
- « Qu'est-ce que l'épargne ? », Finance pour tous, Mars 2021.
- « 12 principes pour épargner et investir », [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr),2020.
- « Qu'est-ce-que l'épargne ? : Les placements bancaires et financiers à disposition », [www.lecomparateur-assurance.com](http://www.lecomparateur-assurance.com), 2022.
- « Les 5 grands principes qui gouvernent l'épargne solidaire », [www.psabanque.fr](http://www.psabanque.fr)
- Guide de l'épargne, [www.finances-pedagogie.fr](http://www.finances-pedagogie.fr)
- L'épargne des ménages – ABC de l'économie, Banque de France, Document, octobre 2021.

# COMMENT FAIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE UNE SOURCE DE FINANCEMENT ET UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ?

Par Mongi MOKADEM

## Bibliographie

L'économie sociale et solidaire s'affirme de plus en plus dans le monde comme étant un choix stratégique destiné à atténuer les abus de la mondialisation libérale et les excès de l'économie du marché.

En Tunisie, avec l'aggravation de la crise économique et sociale, notamment depuis 2011, à laquelle il faut ajouter les ravageuses répercussions de la pandémie survenue en 2020, la Tunisie vit une accentuation continues des précarités sociales et des disparités régionales. De larges catégories sociales, surtout parmi les jeunes et les femmes sont confrontées à des difficultés économiques insurmontables et à des revendications sociales non satisfaites. Face à une telle situation, les deux secteurs, public et privé, sont, à leur tour, paralysés et ne sont plus en mesure d'apporter des solutions aux grands problèmes dans lesquels se trouve plongée l'économie tunisienne.

C'est à la fois l'ampleur de cette crise et l'incapacité d'y faire face qui confèrent à l'économie sociale et solidaire (ESS) toute sa légitimité. Désormais, ce type d'économie s'impose comme étant une composante essentielle de tout modèle de développement qui se veut efficient et viable. Se basant sur la primauté de l'homme sur le capital et la supériorité de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel, l'ESS est appelée à réduire l'emprise de l'approche économique libérale sur le social et à mettre en évidence tant sa performance sur le plan économique que son utilité sur le plan social.

Désormais, pour aider les personnes en difficultés, réduire les exclusions et les inégalités, créer des emplois et lutter contre la pauvreté et la précarité, l'ESS devient incontournable. Aucune politique économique et sociale conséquente ne peut ignorer les grands mérites de ce type d'économie.

# INTRODUCTION : GENÈSE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans toutes les activités humaines, l'économique a toujours imposé son diktat. Elle a, constamment, soumis aussi bien l'homme que la nature à sa propre logique et à ses propres lois en vue de réaliser ses objectifs, à savoir la maximisation de ses profits, de sa rentabilité ou de son efficacité à travers l'accroissement des avantages et la réduction des coûts et des pertes.

Historiquement, l'économie sociale et solidaire (ESS) a vu le jour avec la création d'associations et de coopératives de production et de consommation qui étaient destinées à alléger les répercussions sociales fâcheuses ayant touché les classes laborieuses et ce en leur fournissant ce dont elles ont besoin surtout en nourriture, santé et logement afin de leur permettre de reproduire leur force de travail à des prix raisonnables.

Les révolutions du 19<sup>ème</sup> siècle en Europe, la première guerre mondiale et les expériences socialistes du 20<sup>ème</sup> siècle ont toutes offert un environnement favorable pour la promotion de l'ESS sur les plans conceptuel, institutionnel et juridique. Les crises du capitalisme mondial n'ont fait qu'aggraver les crises économiques, sociales et environnementales avec la montée du chômage, l'accroissement des inégalités, l'accentuation de la pauvreté, le gaspillage démesuré des ressources naturelles, la prolifération du marché parallèle, l'amplification de la contrebande et la généralisation de la corruption.

C'est dans de telles conditions que l'ESS va connaître un épanouissement considérable et s'imposer comme l'une des réponses à un modèle de développement néo-libéral qui est en train de plonger le monde dans des difficultés insurmontables, notamment en ce qui concerne la dégradation des conditions écologiques.

Par ailleurs, l'ESS, qui est de plus en plus adoptée par les pays du monde, est appelée « économie populaire » en Amérique Latine et est mentionnée comme un choix économique dans certaines constitutions (Bolivie et Equateur). Elle est définie dans les pays anglo-saxons comme « Not profit activities »<sup>92</sup>.

En tant que secteur autonome, l'ESS occupe, en 2015, la sixième place mondiale en termes de valeur ajoutée après les Etats-Unis, le Japon, la Chine, l'Allemagne et la France. Les 300 premières coopératives et mutuelles dans le monde ont réalisé un chiffre d'affaires de 2 500 milliards de dollars. Ces coopératives et mutuelles se trouvent à raison de 32 % dans l'agriculture, de 39 % dans les assurances, de 19 % dans la vente en gros et au détail et de 6 % dans les services bancaires et financiers.

On estime aussi que le secteur coopératif a créé pas moins de 250 millions d'emplois dans l'ensemble des pays du G20<sup>93</sup>.

Selon le rapport de Conseil Economique et Social Européen de 2017, dans l'Union Européenne, l'ESS représente 19,1 millions d'emplois, soit 9 % de la population active de l'UE et 10 % du PIB européen. En outre, le même rapport estime que 25 % des entreprises créées sont des entreprises de l'ESS. Par ailleurs, en 2021, l'UE compte 3 millions d'entreprises et d'organisations dans le secteur de l'ESS.

En 2020, en France, l'ESS représente 12 % du PIB, 10,5 % de l'emploi, 221 325 entreprises et 2 370 301 salariés<sup>94</sup>. Les emplois de l'ESS représentent 12,5 % des emplois du secteur privé ; les entreprises de l'ESS s'appuient sur 22 millions de bénévoles et 87 % de ces entreprises ont moins de 20 salariés<sup>95</sup>. En outre, un français sur deux réalise des échanges avec une coopérative et deux français sur trois sont protégés par une mutuelle<sup>96</sup>.

Dans les pays méditerranéens, la création de valeur ajoutée par l'ESS est certes faibles (1 à 2 % du PIB), mais sa contribution dans la création d'emplois est importante (4 % de la population active en emplois directs et beaucoup plus si l'on prend en considération les emplois indirects)<sup>97</sup>.

92 Déjà, dès son arrivée au pouvoir en 1981 en France, François Mitterrand déclarait : « L'économie française marchera désormais sur trois piliers : le secteur privé, le secteur public et le secteur de l'économie sociale et solidaire, dont j'entends bien assurer le développement, la pérennité et la croissance ».

93 Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale : « L'économie sociale et solidaire : levier de développement en Tunisie », juillet 2017

94 Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale : op. cit.

95 Observatoire national de l'ESS, 2019

96 « L'économie sociale et solidaire : un modèle de réussite durable à enseigner », Huffpost, 6 octobre 2016

97 Banque Européenne d'Investissement : « Economie sociale et solidaire : vecteur d'inclusivité et de création d'emplois dans les pays partenaires méditerranéens », résumé analytique, novembre 2014.

## SECTION I

# QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

### I.1. Concept et définition de l'ESS

Selon la loi, l'EES est définie comme « un modèle économique composé d'un ensemble d'activités économiques à finalité sociale et portant sur la production, la transformation, la distribution, l'échange, la commercialisation et la consommation de marchandises et services assurés par les entreprises de l'économie sociale et solidaire, et ce, en vue de répondre aux besoins collectifs de ses membres et à l'intérêt économique et social général, et dont le but principal ne consiste pas à s'en partager les bénéfices »<sup>98</sup>.

L'ESS se fonde sur la conciliation entre la valeur économique matérialisée par la création de richesses et la valeur sociale représentée par la distribution équitable des richesses entre les personnes, les catégories sociales, les générations et les régions. Elle doit, également, assurer la conciliation entre le souci de l'intérêt général véhiculé par le secteur public et l'exigence de la rentabilité propre au secteur privé.

C'est ainsi que l'instauration de l'ESS permet de réduire l'emprise de l'économique sur le social, c'est-à-dire de freiner l'utilitarisme et la frénésie pour le profit et le gain facile.

Avec l'ESS, les critères économiques ne sont plus privilégiés au détriment des critères sociaux et les justifications « economicistes » ne peuvent plus être présentées comme des vérités absolues.

L'ESS fonctionne sur la base de la primauté de l'homme sur le capital et de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel. Elle est performante sur le plan économique et utile sur le plan social.

L'ESS s'inspire souvent des valeurs telles que la solidarité, la cohésion sociale, la responsabilité sociale, la liberté d'adhésion, la gestion démocratique, la participation et l'autonomie. L'ESS ne peut pas se substituer aux secteurs public et privé, mais les complète et les épaula en vue de contribuer à surmonter leurs défaillances et leurs insuffisances et, en fin de compte, d'atténuer les abus du libéralisme sauvage en matière d'inégalités sociales. On lui attribue souvent le mérite de concilier entre la rentabilité économique et le développement social et d'opposer à la mondialisation économique une mondialisation sociale.

Souvent, il y a deux approches de l'économie qui sont à distinguer :

- Une première approche relevant de l'économie classique et selon laquelle toutes les activités économiques de consommation, de production et d'échange restent soumises à une logique marchande, régies par les règles de l'offre et de la demande et dont le seul mobile est la réalisation des bénéfices. Dans cette approche, les notions de solidarité, de social, d'humain, d'écologie...n'acquièrent qu'une importance secondaire.
- Une seconde approche, celle qui rompt avec la logique économique pure et qui se présente comme une alternative dans laquelle le social est largement privilégié par rapport aux exigences de l'économique. Et même s'il y a des bénéfices réalisés, ils sont réinvestis dans l'entreprise afin d'assurer sa pérennité et de créer des emplois. Et c'est précisément dans cette approche que l'ESS trouve sa raison d'être.

L'ESS incarne l'économie de proximité. Elle est en étroite liaison avec les personnes qu'elle touche et avec les territoires dans lesquels elle est pratiquée. Son objectif ultime est la satisfaction des besoins concrets des citoyens. Elle est, de ce fait, destinée à créer des emplois et à instaurer un réseau de petites et moyennes entreprises. Elle constitue, par conséquent, un facteur de cohésion et de stabilité sociale.

Par ailleurs, dans cette ESS, la finance solidaire occupe une place de choix. En effet, contrairement à la finance classique dont l'unique mobile est la recherche exclusive du profit, la finance solidaire est destinée à mobiliser l'épargne et à l'orienter vers des activités financières et économiques à même de lutter contre l'exclusion et de renforcer la cohésion sociale et le développement durable. Il s'agit principalement de mobiliser les populations exclues du système bancaire conventionnel autour d'activités financières et ce, en mettant à

98 Loi n° 2020-30 du 30 juin 2020 relative à l'économie sociale et solidaire, J.O.R.T. : 3 juillet 2020

leur disposition des produits financiers conformes à leurs besoins et permettant leur intégration au sein de l'économie.

Les principales formes de la finance solidaire sont :

- Le microcrédit en provenance des banques et la collecte de l'épargne solidaire et son intégration dans les circuits de la finance solidaire par l'intermédiaire des ONG et des associations.
- Les circuits des banques coopératives.
- Les circuits associatifs et les ONG associés à la microfinance.

Ces différentes formes de la finance solidaire permettent de financer des projets de l'ESS et d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations pauvres exclues du système de financement conventionnel. Elles s'adressent principalement aux femmes et financent surtout les activités de commerce, de service et d'artisanat s'exerçant dans le secteur informel.

Il y a, en revanche, deux dérives qu'il faut éviter concernant la finance solidaire : le risque que celle-ci soit dominée par la logique financière au détriment de la logique solidaire et la difficulté à assurer l'équilibre entre la rentabilité financière et la solidarité. Ce qui peut donner lieu à des pratiques de taux d'intérêt excessivement élevés qui sont de nature à enfoncer davantage les populations pauvres dans l'endettement et la vulnérabilité.

En définitive, l'ESS peut être définie comme étant un ensemble de pratiques et de comportements destinés à contrecarrer les abus et les dérapages de l'économie marchande. La valeur de l'individu est au cœur de cette économie et c'est tout l'inverse d'une économie capitaliste. L'ESS est l'incarnation d'un ensemble de valeurs, notamment celles de la solidarité, du partage, de la responsabilité sociale, de la citoyenneté, du développement durable, du respect de la nature et des ressources naturelles.

Cependant, il est important de souligner qu'il n'y a pas un seul et unique modèle de l'ESS accepté universellement et pouvant être instauré dans n'importe quelle région. En revanche, il y a une grande diversité d'expériences et de pratiques qui relèvent de l'ESS et dont la réussite varie dans le temps et dans l'espace. Dans tous les cas, le développement de l'ESS ne peut se concrétiser que selon un processus long qui nécessite une stratégie et des politiques à long terme.

## 1.2. Les principes fondateurs de l'ESS

D'une manière générale, l'économie sociale et solidaire est fondée sur les principes de la liberté, la dignité, la justice et la solidarité.

Plus précisément, dans la dernière version de la charte de l'ESS (1995), l'ESS est régie par un certain nombre de principes :

- La liberté d'adhésion aux différentes structures de l'économie sociale et solidaire. Autrement dit, personne ne peut être contrainte d'adhérer ou de demeurer dans une structure de l'ESS.
- La non-lucrativité individuelle : les coopératives, les mutuelles et les associations peuvent réaliser des excédents, mais il est interdit de s'approprier ces excédents de manière individuelle.
- La gestion démocratique : les décisions sont prises dans les assemblées générales selon le principe « une personne = une voix ». Ce qui signifie que les membres sont égaux quel que soit leur apport en capital ou en temps.
- L'utilité collective ou sociale du projet : les structures de l'ESS doivent être au service d'un projet collectif et non pour servir les intérêts d'une personne.
- La mixité des ressources : les organismes de l'ESS, qui sont indépendants des pouvoirs publics, peuvent, dans le cadre de politiques d'intérêt général, disposer de subventions, d'aides spécifiques ou d'avantages fiscaux auprès des pouvoirs publics.

## 1.3. Les objectifs de l'ESS

Les objectifs de l'ESS ne peuvent être atteints que moyennant la réalisation de l'équilibre entre les exigences de la rentabilité économique et les valeurs de la solidarité sociale, de la justice sociale, de la distribution équitable des richesses.

D'une manière générale, on peut dire que toutes les entreprises de l'ESS ont des objectifs communs, à savoir aider les personnes en difficulté, réduire les exclusions et les inégalités et accroître la participation des salariés.

Mais, d'une manière plus précise, les principaux objectifs de l'ESS sont :

1 – L'instauration d'un développement durable et juste fondé sur l'équilibre entre les catégories sociales, les régions, les hommes et les femmes et les générations. L'ESS s'exerce dans des activités économiques et sociales qui répondent à des besoins et à des intérêts communs et dont l'objectif principal n'est pas nécessairement la réalisation de profits.

Dans ce cadre, l'ESS peut servir comme un puissant levier de croissance économique et comme créatrice d'emplois.

- L'ESS sert comme levier de croissance économique parce qu'elle constitue un environnement favorable à la création d'entreprises. L'expérience a montré que c'est dans les pays ayant connu des bouleversements économiques, sociaux et politiques que l'ESS devient un modèle de création d'entreprises. Elle favorise la création et le développement des coopératives, des mutuelles et des associations dont la principale vocation est de rendre les acteurs de cette économie maîtres de leur destin. Ce qui se comprend dans la mesure où l'ESS est une école de la citoyenneté où on prend en main son propre avenir. C'est la raison pour laquelle l'ESS favorise un accroissement de la richesse collective et une croissance durable et juste.

- L'ESS est porteuse d'emplois dans la mesure où elle supporte le mieux les aléas et les crises de l'économie mondiale. En effet, on estime que l'ESS, au cours des dix dernières années, a créé 23 % des emplois, 1,5 fois plus d'emplois que le secteur de la construction et 4,5 fois plus que l'industrie agroalimentaire<sup>99</sup>. Elle a, également, réussi à maintenir les emplois dans les secteurs les plus vulnérables.

Il faut, par ailleurs, préciser que l'ESS est très présente dans des secteurs d'activités qui sont fortement attractifs pour les jeunes et qui disposeront d'une grande employabilité à l'instar de l'animation, le sport, le tourisme social et familial, la petite enfance, le médico-social, la mutualité de santé et les aides et soins à domicile.

2 – La promotion des capacités des femmes et des jeunes et l'élargissement de leurs contributions dans le développement économique et social. Grâce à l'élargissement de l'ESS, ces groupes qui sont généralement exclus et marginalisés peuvent s'intégrer dans le processus économique.

3 – La lutte contre la prolifération de l'économie informelle et sa structuration en vue de l'intégrer dans l'économie organisée. En effet, avec le développement des activités de l'ESS, il y aura rétrécissement du marché parallèle et de l'économie souterraine au profit de la sphère formelle.

4 – La sauvegarde de l'environnement et des ressources naturelles.

L'ESS doit fonctionner comme une composante autonome au sein du modèle de développement à côté des deux autres secteurs public et privé.

#### 1.4. Les structures de l'ESS

L'ESS est présente dans de nombreux domaines d'activité, notamment l'agriculture, la santé, le commerce, le travail social, l'éducation, la culture, le financement, la banque, l'assurance et l'aide aux personnes vulnérables.

L'ESS qui regroupe les activités n'ayant aucun but lucratif et qui est appelé le « tiers secteur ». A ces trois secteurs, il faut, tout de même, ajouter un quatrième secteur : le secteur informel qui englobe l'économie domestique familiale et l'économie souterraine.

Il est, par ailleurs, utile de souligner que les richesses produites par l'ESS et le secteur informel ne sont pas comptabilisées dans le calcul du produit intérieur brut (PIB).

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'économie sociale et solidaire est une « notion qui désigne les entreprises et organisations – en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales – qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité »<sup>100</sup>.

<sup>99</sup> Huffpost, 6 octobre 2016

<sup>100</sup> Conférence régionale de l'OIT sur l'économie sociale, octobre 2009,

## I.5. Pourquoi le regain d'intérêt pour l'ESS ?

On vit, aujourd'hui, un regain d'intérêt pour l'ESS et ce pour les raisons suivantes :

- La crise économique et sociale dans le monde, fortement aggravée par la pandémie, secoue les pays et menace la stabilité des Etats. Elle provoque l'appauvrissement de larges populations et la marginalisation de vastes régions dans le monde. Les secteurs public et privé s'avèrent de plus en plus incapables de faire face à ce grand déficit de la demande sociale. Ce qui donne une grande légitimité et une fonction primordiale à l'ESS.
- L'ESS favorise la création d'emplois et permet, donc, d'atténuer le chômage.
- L'ESS est très sensible aux préoccupations écologiques et aux choix du développement durable.

Telles sont les raisons qui expliquent pourquoi l'ESS est, désormais, considérée comme une composante essentielle de tout nouveau modèle économique et social à bâtir. Jean Gatel (ancien ministre français de l'économie sociale et solidaire) disait à ce propos que : « Il faut que je continue à porter ce que je crois être une des réponses à la crise internationale en cours qui risque de s'amplifier et pour laquelle je dois continuer à plaider pour ce modèle de développement tout à fait original, à savoir l'économie sociale et solidaire (...). C'est cette menace d'une crise que les opinions publiques internationales sentent confusément au-dessus de leurs têtes qui amène un certain nombre de pays à se tourner vers ce secteur innovant un peu original qu'est l'économie sociale et solidaire»<sup>101</sup>.

## SECTION II

# L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN CHOIX STRATÉGIQUE EN TUNISIE

C'est parallèlement à la lutte syndicale et en liaison avec l'expérience syndicale menée par Mohamed Ali Hammi en 1924 que les premières coopératives de consommation ont été créées. Il est, de ce fait, tout à fait normal que l'ESS soit directement lié au travail syndical. D'ailleurs, ce sont les thèses et les approches de l'ESS qui ont constamment et fortement imprégné les programmes économiques et sociaux de l'UGTT au cours des années 1950 et qui ont donné naissance à un tissu productif coopératif et mutualiste couronné par la création de la « Banque du Peuple » en 1968.

Il y a lieu de préciser que l'expérience des coopératives des années 1960 a totalement échoué, dans la mesure où elle a été conduite dans le cadre d'une politique autoritaire et bureaucratique qui ne respecte pas l'un des principes fondamentaux de l'ESS, à savoir la liberté d'adhésion et l'indépendance. Et c'est en 1969 qu'il a été décidé de mettre fin à toute cette expérience.

C'est l'échec de la mise en application de tels modèles de développement en Tunisie que de plus en plus de réflexions sont engagées afin de concevoir de nouveaux modèles plus efficaces. Et c'est à partir d'une analyse critique des échecs des expériences de développement et pour répondre favorablement aux exigences en matière de développement économique et social, il y a un retour en force aux principes universels de l'ESS. Celle-ci est de plus en plus considérée comme une composante incontournable dans tout modèle de développement à construire. L'ESS est, désormais, un choix stratégique : « La crise économique et sociale que connaît la Tunisie depuis janvier 2011 et les revendications sociales conséquentes laissent davantage de champ libre à l'initiative des organisations de l'ESS, notamment pour la fourniture de services sociaux, point faible des secteurs public et privé, à l'évidence en difficulté »<sup>102</sup>.

<sup>101</sup> Jean Gatel : op. cit.

<sup>102</sup> « Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie. Résumé », Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, PNUD, octobre 2017

En effet, il est, désormais, admis que dans toute économie libérale en crise, comme celle de la Tunisie, la demande sociale ne cesse de s'accroître, avec de plus en plus de pauvreté, de chômage, de dégradation des services publics, de réduction des ressources publiques et de marginalisation de zones rurales et de quartiers pauvres. Le taux d'investissement est passé de 24,6 % en 2010 à 13,3 % en 2020, alors que le taux d'épargne est passée entre les deux périodes de 21,1 % à 4 %.

Face à une telle situation, il faut admettre que :

D'une part, l'Etat perd progressivement son rôle providentiel et se trouve incapable, non seulement d'atténuer cette insuffisance de la demande sociale, mais aussi d'opérer tous les ajustements nécessaires afin de réduire les inégalités et les déséquilibres générés par les dysfonctionnements du marché. En 2020, le taux d'investissement dans le secteur public n'est que de 7 %. Ce qui constitue un handicap majeur pour le secteur public

D'autre part, le secteur privé s'avère également vulnérable et peu performant. Il ne dispose pas de suffisamment de moyens et de dynamisme pour promouvoir la croissance et l'emploi. En effet, avec un taux d'investissement faible de l'ordre de 11 % du PIB, une productivité défailante et une compétitivité insuffisante, le secteur privé ne peut combler les carences de l'Etat et du secteur public en matière de croissance et d'emploi.

C'est dans le contrat social signé par le gouvernement, l'UGTT et l'UTICA en 2013 et dans le plan quinquennal de développement 2016-2020 que l'ESS est reconnue, à côté des secteurs public et privé, comme troisième secteur appelé à exercer un impact positif sur l'économie de la Tunisie. Dans tous les cas, l'ESS doit agir en partenariat avec les secteurs public et privé et non en concurrence avec eux.

La loi de finances de 2022, dans son article 18, prévoit la création d'une ligne de financement des institutions de l'ESS destinée à accorder des crédits avec des conditions avantageuses et ceci durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024. Il sera réservé un montant de 30 millions de dinars sur les ressources du Fonds National de l'Emploi au profit de cette ligne. Par ailleurs, la gestion de cette ligne sera confiée à la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) conformément à un accord qui sera signé avec le ministère des finances et le ministère chargé de l'emploi et qui déterminera les conditions et les mesures de gestion de cette ligne de financement.

Il est important de souligner que les textes d'application de cette loi sont encore absents et leur mise en œuvre est une procédure souvent lente et longue ; ce qui risque de limiter la portée de cette loi et d'affecter ses répercussions positives.

## II.1. Les composantes de l'économie sociale et solidaire en Tunisie

L'ESS en Tunisie comprend trois grandes familles, à savoir les coopératives, les mutuelles et les associations.

### 1. Les coopératives

Elles se trouvent presque totalement dans le secteur agricole et regroupent :

- Les unités coopératives de production agricole (UCPA). Elles exercent leurs activités dans les terres domaniales. Elles sont au nombre de 18 et emploient 700 salariés seulement
- Les sociétés mutuelles de service agricole (SMSA). Elles sont au nombre de 234, avec 27 000 adhérents représentant seulement 6 % du total des agriculteurs, se trouvant installées à 70 % dans les régions côtières et dont 40 % sont spécialisées dans la collecte du lait. Elles sont très endettées.

### 2. Les mutuelles

Elles revêtent deux formes : les mutuelles régies par le décret de 1954 et les sociétés d'assurance à forme mutuelle.

Il y a 41 mutuelles dont 13 se trouvent dans le secteur public (enseignement, culture, transport, santé, agriculture ...), 17 dans le secteur semi-public (entreprises publiques à caractère administratif et non administratif) et 11 dans le secteur privé (retraités, journalistes, employés de banque...).

### 3. Les associations

Elles se composent de :

- Les associations de microfinance (AMF)
- Les groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche (GDAP) : Ils comptent 3 000 unités et font travailler 3880 salariés.

Le nombre total de ces associations s'élève à 12 000 en 2011 et à 20 000 en 2017 dont 280 sont spécialisées dans l'octroi de micro-crédits.

## II.2. L'état marginal de l'économie sociale et solidaire en Tunisie

On peut dire que l'économie sociale et solidaire est encore un secteur marginal en Tunisie. Elle n'occupe que 0,6 % de la population active occupée et n'assure que 1% du PIB. Sa contribution dans le PIB provenant du secteur agricole n'est que de 0,1 %<sup>103</sup>.

L'ESS comprend environ 22 350 structures employant 21 000 salariés, c'est-à-dire 0,5 % de l'ensemble de la population active occupée. Les associations, en plus du travail bénévole, comptent à elles seules 12 368 salariés, soit 58 % du total. Pour ce qui est des coopératives, elles emploient 4 900 salariés, c'est-à-dire 2,7 % de l'emploi salarié agricole.

Aussi, les salariés de l'ESS déclarés à la CNSS ne sont que de 11 711 et ne représentent que 0,8 % du total des affiliés. Dans l'agriculture, l'UTAP compte 8950 travaillant dans l'ESS sur un total de 35154 adhérents<sup>104</sup>.

### Nombre des salariés dans l'ensemble des acteurs de l'ESS

	Associations	SMSA (Base)	SMSA (Centrale)	Coopératives (UCPA)	GDAP	Mutuelles	Ensemble ESS
Nombre d'établissements	19 154	220 actives	14	18	2 900	48	22 350
Nombre de salariés	12 368	2530	1 680	700	3 880	nd	>21 158
Rémunération (en MD)	10,8	nd	24,5	nd	nd	nd	> 35
Salariés/organisation	0,6	11,5	120	39	1,3		0,9
Rémunération/salarié (en DT)	873		14 583				1 654

Source : « Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie. Résumé », op.cit.

Cette faible contribution s'explique par les participations très modestes des différentes structures de l'ESS, comme le montre le tableau suivant pour l'année 2015<sup>105</sup> :

### Contributions des structures de l'ESS

Structures de l'ESS	Valeur ajoutée (en millions de dinars)	Part dans le PIB
Associations	100	0,1 %
Coopératives	828	0,9 %
Mutuelles	48	0,05 %

En matière d'emploi, rares sont les entreprises de l'ESS qui emploient plus que 10 salariés. En effet, 54,5 % des SMSA emploient moins de 10 salariés et 70 % de ces entreprises emploient moins de 20 salariés. Quant aux associations, elles fonctionnent avec de très petits budgets et grâce au travail bénévole.

103 Conseil National de la Statistique : Etude présentée le 28 décembre 2021 (L'Economiste Maghrébin : 29/12/2021)

104 Managers : « Voici pourquoi l'économie sociale et solidaire est importante pour la Tunisie », 18 juin 2020

105 A. Behadj Rhouma : , 31 octobre 2017

Cette situation incombe au fait que l'ESS n'est pas un secteur au sens strict du terme et ce pour les raisons suivantes : ses composantes ne répondent pas à la totalité des critères de l'ESS et elles ne sont, en fait, que des pseudo-entreprises sociales et solidaires. Il n'est pas structuré, il manque d'organisation et se trouve handicapé par la bureaucratie administrative. Il ne dispose pas d'objectifs clairs et il souffre de l'absence d'un cadre juridique et institutionnel.

Il souffre également des énormes difficultés qu'il éprouve pour accéder au financement. En effet, les composantes de l'ESS sont totalement méconnues par les institutions bancaires et financières et ne bénéficient pas des services offerts par celles-ci. C'est son manque de structuration, l'ignorance de ses principes et de ses valeurs et la fragilité de ses établissements qui expliquent les difficultés de l'ESS à obtenir des moyens de financement. Dans l'« Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie », il est question de cinq difficultés, à savoir : « des ressources propres très faibles ou quasi-absentes, des restrictions sévères aux crédits bancaires, des systèmes de microcrédits dont les prestations sont limitées aux seules personnes physiques, un soutien public en baisse et un financement externe volatile et aléatoire ».

## SECTION III

# QUELQUES RÉUSSITES DE L'ESS

Il est intéressant de citer la réussite de certains projets relevant du modèle de l'ESS. Il s'agit de :

- Le projet PAMPAT (Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agroalimentaires et de Terroir),
- Le projet PROMESS (Projet de Promotion des Organisations et des Mécanismes de l'ESS),
- L'expérience du microcrédit,
- L'expérience de Jemna, et
- Le projet JEUN-ESS.

### 1 - LE PROJET PAMPAT :

Il est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) avec le financement du Secrétariat d'Etat à l'Economie Suisse et en collaboration avec les ministères tunisiens du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Ce projet part du fait que les produits traditionnels représentent pour les communautés rurales locales de grandes opportunités pour améliorer leur niveau de vie, créer des emplois et promouvoir un développement économique local durable et inclusif.

C'est dans ce cadre que trois projets ont été mis en œuvre. Il s'agit de : TAHADI (Défi) du gouvernorat de Kairouan, DJEBBA FRUITS du gouvernorat de Béja et ZELFEN du gouvernorat de Kasserine.

- **TAHADI** : C'est une « Société Mutuelle des Services Agricoles » (SMSA) féminine créée en 2015 avec comme objectif de mettre en valeur la harissa traditionnelle à l'huile d'olive préparée à partir des piments séchés au soleil. Cette société regroupe 164 femmes rurales et se fixe comme but de conquérir les marchés avec ce produit du terroir tout en faisant appel au savoir-faire traditionnel, en se basant sur des techniques très modernes et en assurant la conformité du produit aux exigences des labels de qualité.

Tout en bénéficiant du soutien de PAMPAT en matière de gestion, de production, de marketing et de commercialisation de son produit, TAHADI, qui se contentait de vendre son produit dans les foires nationales et aux épiceries des grandes villes de Tunisie, commençait à exporter ses produits à partir de 2016 vers la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et le reste de l'Europe. TAHADI, en fin de compte, est un modèle de succès qui a pu créer des emplois pour les femmes rurales du gouvernorat de Kairouan.

- **DJEBBA FRUITS** : C'est une SMSA qui a été créée en 2014 pour valoriser les figes de Djebba et améliorer les conditions de vie de la population locale. Elle regroupe 67 agriculteurs et agricultrices et se trouve dans le village montagneux de Djebba dans le gouvernorat de Béja, village célèbre pour la qualité de ses figes qui sont protégées, à partir de 2012, par une appellation d'origine contrôlée (AOC). A partir de 2016, les figes de Djebba commencent à être exportées vers la France. La société n'a pas manqué également de diversifier

sa production (figues séchées, confitures, pâtes de fruits, chocolat). Et c'est ce qui a permis de créer des emplois pour les femmes de la région et, par voie de conséquence, améliorer leur niveau de vie.

- **ZELFEN** : créée en 2014 dans le gouvernorat de Kasserine et spécialisée dans la production de la figue de barbarie. Elle regroupe 23 agriculteurs. En 2016, Zelfen a obtenu la certification biologique pour 470 hectares de figuiers de barbarie et aussi pour plusieurs produits dérivés issus du cactus. Elle produit des figues de barbarie biologiques ainsi que du sirop et de la confiture de figue de barbarie selon une recette traditionnelle. L'impact économique et social est évident puisque Zelfen a engendré d'intéressantes opportunités d'emplois et de revenus pour les femmes de la région.

## 2 - LE PROJET « PROMESS » :

Créé en 2016, il s'étale sur la période (2016-2019). Il est réalisé conjointement par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le gouvernement tunisien et financé par la Hollande. Il a comme objectif de mettre en place l'ESS à travers la création d'entreprises solidaires et de coopératives dans les différentes régions du pays. Il a été lancé d'abord dans les régions du Nord-Ouest, ensuite dans le sud et enfin dans le reste du territoire tunisien.

Le projet porte sur trois axes : la création du cadre juridique et institutionnel propre à l'ESS, la mise en application des mécanismes d'incitation à la création de projets conforme à l'ESS et l'offre de services par les institutions d'appui au lancement et à l'accompagnement des initiatives prises dans le cadre de l'ESS.

## 3 - L'EXPÉRIENCE DU MICROCRÉDIT :

Elle concerne les microentreprises et les petites entreprises dont celles de l'ESS. Cette expérience est largement soutenue par l'Union Européenne. Ce qui a donné naissance à la création d'une institution de microfinance tunisienne « Taysir Microfinance », qui a développé des produits de microcrédit au profit des petits agriculteurs et producteurs tunisiens. Elle vise également la collaboration avec la société civile en vue de réduire la pauvreté dans les zones urbaines et rurales.

## 4 - L'EXPÉRIENCE DE JEMNA (KÉBILI SUD)

Jemna est une petite localité de 7 000 habitants se trouvant entre Kébili et Douz. Elle a été occupée en janvier 2014 par les habitants qui se sont emparés de la palmeraie, qu'ils considèrent comme étant la propriété de leurs ancêtres usurpés d'abord par la colonisation française, puis par l'Etat national. Cette occupation a été considérée comme une usurpation du droit foncier de l'Etat, et donc illégale.

Les habitants, qui se sont organisés dans l'Association de protection des oasis de Jemna, ont imposé à l'Etat une gestion coopérative de cette palmeraie. Le président de cette association n'a pas manqué de préciser que : « Notre expérience s'insère dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, ainsi que dans la gouvernance locale, en tant que réponse aux partisans de la privatisation ; Une forme d'économie qui va à l'encontre du capitalisme sauvage, système économique périmé qui a montré ses faiblesses<sup>106</sup> ». C'est une expérience qui va se traduire par une transformation du visage de la région avec une amélioration du rendement des palmeraies, une bonne gouvernance et surtout un renforcement de l'infrastructure que décrit le même président : « Un marché ouvert, trois salles de classe, quatre blocs sanitaires, restauration de l'équipement électrique dans deux écoles primaires, une salle de sport bien équipée au lycée, un terrain de foot, du matériel bureautique au profit du dispensaire, une bibliothèque publique, un poste de police, ainsi que des aides financières aux handicapés<sup>107</sup> ».

Ce qui amène à l'amélioration à la récolte et l'accroissement substantiel des recettes. Celles-ci sont réinjectées au profit de la région dans le financement de projets de développement économique et social (entretien des palmiers, recrutement d'ouvriers, acquisition d'ambulance, construction d'un marché couvert et d'une salle de sport...).

Il faut préciser que l'Etat est mis devant le fait accompli et que cette initiative est illégale au sens strict du terme. Ce qui explique le refus de l'Etat de régulariser l'expérience de Jemna et son exigence constante de restituer le domaine de Jemna. Mais, il y a lieu de souligner qu'elle constitue la preuve qu'une économie sociale et solidaire est possible, et qu'elle constitue même une alternative aux autres structures d'inspiration libérale.

L'expérience de Jemna constitue la preuve de l'efficacité de l'ESS et de sa capacité à provoquer des changements en matière de développement économique et social.

106 La Presse de Tunisie : « Economie sociale et solidaire : Pas d'effet sans décrets », 08/11/2021

107 La Presse de Tunisie : op. cit.

## 5 - LE PROJET JEUN'ESS

Le projet JEUN'ESS est le résultat d'une collaboration étroite liant l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le ministère de l'économie et de la planification, l'Union Européenne (dans le cadre de programme EU4Youth et comme partenaire financier) et les trois partenaires sociaux UGTT, UTICA et UTAP.

Le projet JEUN'ESS a comme rôle d'accompagner les structures de l'ESS, dans les différentes régions de Tunisie, et de leur apporter l'appui technique et financier nécessaire avec comme principal objectif de consolider les emplois présents et d'en créer de nouveaux. Il s'agit d'assurer la durabilité des projets de ces structures en renforçant leurs capacités de production et de commercialisation.

En outre, ce projet prend des initiatives au profit des jeunes tunisiens qui se lancent dans le domaine de l'ESS. Sa finalité est de créer des emplois décents au profit de ces jeunes des régions défavorisées.

## 6 - MASHROUZI (MON PROJET)

Il s'agit d'un projet financé par l'USAID et destiné à soutenir les entrepreneurs sociaux en leur fournissant une formation appropriée, un accompagnement commercial approfondi et une assistance technique. Ce qui a permis la réussite d'un certain nombre d'expériences à travers la promotion du patrimoine culturel, ainsi que la création d'emplois durables pour les femmes et les jeunes dans les zones rurales et défavorisées :

- La création en 2015 d'un groupement de développement agricole (GDA) destiné à préserver la culture ancestrale de l'olivier dans la région du Sened. Ce groupement comprend une vingtaine de producteurs d'huile d'olive biologique dans le gouvernorat de Gafsa.
- La création, en 2016, dans la région de Ghardimaou, d'un GDA de production de bougies artisanales biologiques qui regroupe 40 apiculteurs de Jendouba.
- La fondation en 2012, dans le village de Rouached (Gafsa) d'un GDA pour la revitalisation de la poterie artisanale. Le projet a démarré avec seulement 5 femmes maîtrisant les techniques de modelage. Par la suite, 20 jeunes femmes de la région ont été formées durant 6 mois. Actuellement, le projet fournit de l'emploi pour 150 ménages dans cette région rurale.
- Le lancement, il y a près de 12 ans, d'un GDA de femmes à Rjim Maatoug destiné à valoriser des produits issus des dattes en dispensant aux femmes une formation professionnelle appropriée, leur permettant de dépasser leur statut de simples ouvrières pour devenir indépendantes à part entière. Ce qui a permis à ces femmes qui sont au nombre de 25 de développer la qualité de leurs produits et d'obtenir leur certification biologique.

La création et la réussite de ce GDA de femmes de Rjim Maatoug, constitue la preuve que l'accompagnement des femmes actives dans les régions rurales et déshéritées contribue certainement au développement économique et social dans les régions.

# SECTION IV

## QUE FAIRE POUR FINANCER L'ESS ?

Il est d'emblée question de mettre fin à la politique prévalant actuellement et qui consiste à fournir une assistance technique et financière aux institutions de l'ESS, et ce à travers des interventions bureaucratiques, coûteuses et peu efficaces des administrations publiques et des bailleurs de fonds.

C'est surtout l'insuffisance du financement assuré à l'ESS qui constitue le principal handicap à son épanouissement. Les structures de l'ESS en Tunisie, qui souhaitent lancer ou promouvoir leurs activités, souffrent d'un manque notable de moyens de financement du fait que les dispositifs d'appui financier actuellement disponibles sont souvent embryonnaires, éparpillés et de petites tailles.

Ce qui est certain, c'est que les entreprises de l'ESS rencontrent des obstacles majeurs pour accéder aux sources de financement. Elles peuvent, certes, bénéficier de moyens financiers accordés par les pouvoirs publics, les fondations, le secteur bancaire, les institutions de microfinance, les bailleurs de fonds locaux et étrangers et les organismes de bienfaisance, mais à des coûts relativement élevés.

L'ESS doit bénéficier d'un système de financement spécifique permettant à ses structures de satisfaire leurs besoins de financement concernant leur démarrage, leur développement et leur trésorerie.

Aujourd'hui, l'ESS assure 20 % du PIB dans les pays scandinaves, 10 % dans des pays comme la France, l'Espagne ou l'Italie et garantit l'emploi de 9 à 11 % de la population active, alors qu'en Tunisie, elle ne représente que 1 % du PIB et sa contribution en matière de création d'emploi est faible. C'est dire que l'ESS représente une grande opportunité pour l'économie tunisienne, étant donné, d'une part, la défaillance du secteur public qui se désengage de plus en plus de la sphère économique et sociale et, d'autre part, la frilosité du secteur privé qui a déserté les régions et les secteurs qui ne lui garantissent pas une rentabilité immédiate et substantielle.

L'ESS favorise les activités dont l'objectif principal est de satisfaire les besoins des catégories défavorisées et marginalisées de la population, à savoir les habitants des quartiers pauvres des villes et des régions intérieures du pays, ainsi que les diplômés de l'enseignement supérieur en chômage. En effet, l'ESS offre à ces populations la possibilité d'accéder à des financements appropriés et de s'associer dans des coopératives, des associations et des mutuelles pour créer leurs propres emplois et leurs propres sources de revenus.

Seulement, les perspectives de développement de l'ESS se trouvent handicapées par un certain nombre d'obstacles, notamment son difficile accès aux moyens de financement.

La loi de juin 2020 relative à l'ESS (chapitre V) a prévu la création de mécanismes de financement spécifiques à l'ESS, la réservation d'un pourcentage des commandes publiques au profit des entreprises de l'ESS, l'octroi d'avantages fiscaux et financiers et la création d'une ligne de garantie des financements accordés aux entreprises de l'ESS. De telles mesures ne sont pas en mesure de résoudre le grand problème du financement de l'ESS et c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de se doter de nouveaux mécanismes de financement avec :

- L'adoption d'une nouvelle stratégie de développement dans laquelle l'ESS doit s'inscrire.
- La promotion de la finance solidaire.
- La création de nouvelles races de banque, à savoir la banque coopérative, la banque des régions et la banque postale.

#### IV.1. L'adoption d'une nouvelle stratégie de développement de l'ESS

Cette stratégie doit être basée sur un certain nombre de mesures qui doivent être prises en vue de créer un cadre adéquat pour l'épanouissement de l'ESS et dont les principales sont :

1 – L'obligation de réaliser les textes d'application de la loi sur l'ESS avec la participation des principales composantes de la société civile, même si l'on parle de plus en plus des difficultés de la mise en application de cette loi qui a été promulguée depuis le 30 juin 2020. L'ESS ne doit pas être un simple slogan sans aucune portée réelle.

2– La nécessité d'éclaircir certaines zones d'ombre concernant la loi sur l'ESS :

D'abord, l'ESS est-elle un modèle économique, comme le définit l'article 2 de ladite loi, ou bien est-elle un secteur qui coexiste et qui concurrence les autres secteurs public et privé. Elle est, parfois, dénommée tiers-secteur et constitue, au même titre que les autres secteurs, un vecteur de développement et d'employabilité pouvant jouer un rôle important dans la réduction des taux de pauvreté, de chômage et de précarité sociale. « Cette économie (ESS), écrit Radhi Meddeb<sup>108</sup>, peut jouer un rôle fondamental, mais ne nous y trompons pas, elle n'a vocation, en aucun cas, à se substituer au secteur public ou au secteur privé. C'est une niche que le secteur public ne peut pas assumer et dont le secteur privé ne veut pas parce qu'elle n'est pas suffisamment rentable sur le plan financier quoiqu'indiscutablement rentable au sens économique et social ». Ce qui n'empêche pas certains de considérer l'ESS comme étant l'une des composantes d'un nouveau modèle de développement aux côtés de l'économie verte et l'économie numérique.

108 Radhi Meddeb : « L'économie sociale et solidaire est juste un slogan en Tunisie », Webmanagercenter, 15 septembre 2021

L'ESS, pour assurer sa pérennité, doit être traitée comme une activité à but non lucratif. Elle est, en revanche, appelée à être rentable économiquement du fait que toute activité, pour être attractive et perdurer, doit susciter obligatoirement un intérêt lucratif. Cette ESS doit être traitée comme une économie sociale de marché dans laquelle la performance et la rentabilité doivent être réalisées en même temps.

Ensuite, les institutions existantes, qui appartiennent, de fait, à l'ESS doivent être dispensées de certaines contraintes bureaucratiques, notamment l'obligation d'obtenir un label lui permettant de bénéficier de la qualité-dénomination de « société d'économie sociale et solidaire » (SESS). Ce qui peut être handicapant, étant donné le caractère bureaucratique de cette mesure et les délais très longs nécessaires pour régulariser la situation des SESS déjà existantes : 330 groupements de développement agricoles, 349 sociétés de mutuelles agricoles et 28 000 associations multidisciplinaires (ONG de la société civile)<sup>109</sup>.

3 – La mise en place de nouvelles institutions sociales sous forme de coopératives, d'associations et d'organisations agissant dans les divers domaines de l'ESS et accessibles aux adhésions volontaires.

4 – La mise en place d'une bonne gouvernance à tous les niveaux (local, régional et national) et à travers la mise en place de mécanismes et d'organes représentatifs garantissant un fonctionnement démocratique et une transparence aux différentes structures de l'ESS. Celle-ci doit appliquer le principe un homme-une voix et ce quelle que soit la contribution des actionnaires et aussi préconiser le réinvestissement de l'essentiel des profits réalisés afin de dynamiser les mécanismes de l'ESS et de pérenniser les emplois.

5 – Œuvrer en vue d'éradiquer de la société les valeurs issues du modèle néolibéral et qui ne cessent de s'implanter et de se généraliser et dont les principales manifestations sont l'individualisme, l'égoïsme et la corruption. Ces valeurs doivent être remplacées progressivement par une nouvelle culture fondée sur les principes de l'ESS.

6 – La mise en place d'un système de statistiques publiques sur l'ESS permettant de fournir des données socioéconomiques fiables et précises sur la délimitation de son champ, ses institutions, sa contribution au PIB, le nombre d'emplois qu'elle génère...

7 – L'ESS doit être bien conçue et affectée à la réalisation de projets de développement économique et social, notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, le transport et la culture. L'efficacité de ses actions nécessite le soutien des syndicats et de la société civile. En effet :

- L'ESS peut permettre l'accès aux soins pour tous en procédant à la réduction des coûts des services de santé qui se situent à des niveaux élevés sous l'influence des lobbys monopolistiques. Il est, à cet égard, utile de mentionner le cas de médecins qui peuvent lancer des cliniques à des prix accessibles pour les tunisiens moyens et pauvres. La rentabilité de ces cliniques peut être rentabilisée grâce à la loi du grand nombre des patients.
- L'ESS peut constituer une solution pour l'encadrement préscolaire avec la construction de crèches, de jardins d'enfants et de classes préparatoires sur tout le territoire national.
- L'ESS peut sauver des milliers d'épiceries menacées de faillite par la grande distribution commerciale et ce en s'organisant dans des associations et des groupes sociaux au niveau de l'approvisionnement et de la commercialisation
- L'ESS est très indiquée pour agir efficacement dans le domaine de la protection de l'environnement.
- L'ESS peut être une alternative pour freiner la prolifération des activités informelles et de la petite corruption.
- L'ESS est appelée à promouvoir les activités des institutions de microfinance et particulièrement celles des microcrédits. On estime qu'au 31 mars 2022, le taux d'intérêt pratiqué dans l'octroi des microcrédits se situe à un niveau très élevé, de l'ordre de 31,8 % au premier semestre 2022<sup>110</sup>. Le microcrédit a, ainsi, cessé d'être un moyen de lutte contre la pauvreté. Ce qui nécessite de mettre en exécution les mécanismes adéquats afin de protéger les populations vulnérables contre ces taux d'intérêt abusifs qui ne peuvent qu'aggraver leur endettement et leur précarisation.

109 M. H. Zaiem : L'Economiste Maghrébin, 3 mai 2021

110 Bulletin publié par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM), Tunisie Numérique, 9 septembre 2022.

## IV.2 . Le développement de la finance solidaire

La finance solidaire a comme principal objectif de soutenir l'ESS. Selon A. Artis : « La finance solidaire se caractérise par un système de relations de financement entre les agents économiques : une relation de confiance découlant d'espaces de socialisation, une relation d'accompagnement facilitant la construction d'anticipations convergentes et une relation financière stricto sensus »<sup>111</sup>. Son émergence s'explique par la nécessité de corriger les abus de la finance traditionnelle, notamment en matière d'exclusion bancaire et de taux d'intérêt élevés. Elle constitue, par conséquent, une réponse au profit des agents productifs ne pouvant accéder aux financements bancaires classiques.

Les acteurs de la finance solidaire n'accordent pas la priorité au profit généré par l'investissement, mais à l'impact social et environnemental de l'investissement. Cet investissement n'est pas seulement de nature monétaire, mais comprend plusieurs intrants comme la main-d'œuvre, la créativité et les relations de collaboration.

Outre l'octroi de crédit aux populations défavorisées, la finance solidaire fait appel à l'épargne des citoyens en permettant aux petits épargnants de faire fructifier leur épargne dans des projets d'utilité sociale et environnementale. L'on parle, dans ce cas d'épargne solidaire : l'épargnant solidaire doit concilier entre la profitabilité et l'utilité de son épargne. Celle-ci est placée non seulement en fonction du profit qu'elle va générer, mais aussi en fonction de la plus-value sociale qu'elle va apporter à la société.

L'ESS doit disposer de sources de financement stables et ce pour répondre favorablement aux besoins financiers des opérateurs de ce secteur. Les avantages mentionnés dans la loi sur l'ESS ne doivent pas faire double emploi avec les moyens de financement fournis par des institutions comme la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) et la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR). Il est, plutôt, question de procéder à la promotion de la finance solidaire qui est capable de fournir aux populations exclues du système bancaire classique des produits financiers susceptibles de satisfaire leurs besoins et permettant leur intégration au sein de l'économie.

La finance solidaire revêt principalement la forme de microcrédit en provenance des banques et des institutions associées à la microfinance. Elle prend également la forme de collecte de l'épargne solidaire et son intégration dans les circuits de la finance solidaire par l'intermédiaire des mutuelles et des associations.

Ces différentes formes de la finance solidaire permettent de financer les projets de l'ESS et d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations pauvres exclues du système de financement conventionnel. Elles s'adressent principalement aux femmes et financent surtout les activités de commerce, de service et d'artisanat s'exerçant dans le secteur informel.

Il y a, en revanche, deux dérives très répandues dans la microfinance et qu'il faut éviter concernant la finance solidaire : le risque que celle-ci soit dominée par la logique financière au détriment de la logique solidaire et la difficulté à assurer l'équilibre entre la rentabilité financière et la solidarité.

## IV.3. La création de nouveaux types de banques

Dans toute opération de restructuration et de promotion de l'ESS, il faut abandonner la conception de l'ESS réduite à une politique d'assistance et opter pour une ESS conçue comme un secteur créateur de richesse, d'emploi et de cohésion sociale.

L'insuffisance des moyens de financement que rencontre l'ESS fait qu'il est primordial de déterminer de nouveaux outils de financement et de soutien capables de faire de l'ESS un levier de développement économique et social et de lui permettre de trouver pleinement sa place dans le modèle de développement recherché. Seulement, les structures actuelles de l'ESS trouvent énormément de difficultés pour se financer auprès des institutions financières nationales et internationales publiques et privées. Ce sont souvent les conditions exigées par ces institutions qui ne tiennent pas compte du caractère social des activités de l'ESS et qui rendent difficile l'accès aux ressources financières.

D'où la nécessité d'envisager la création de nouveaux types de banques qui sont adaptés au secteur de l'ESS et qui permettent de surmonter les carences du financement traditionnel. Il s'agit de la banque coopérative, de la banque de régions et de la banque postale.

111 Amélie Artis : « La finance solidaire : un système de relations de financement », Economie et finance, Université de Grenoble, 2011.

### IV.3. 1. La banque coopérative

Pour se financer efficacement, l'ESS peut recourir à des mécanismes de financement de ses structures, à savoir le financement coopératif.

La recommandation n° 193 de l'Organisation internationale du travail donnait la définition suivante d'une coopérative : « Une coopérative est une association indépendante composée de personnes qui se sont volontairement unies pour réaliser leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs par le biais d'une société détenue collectivement et une entreprise contrôlée démocratiquement »<sup>112</sup>. Il était également indiqué dans le même document que les coopératives dépendent d'un ensemble de valeurs représentées dans l'entraide, la responsabilité personnelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité, ainsi que l'intégrité et la transparence.

Le financement coopératif est pratiqué dans tous les domaines économiques : agriculture, artisanat, industrie, commerce, éducation, logement, services, transports, banque et finance. Il se fait d'emblée par le biais des ressources propres à la coopérative qui proviennent du capital souscrit par ses membres, des dépôts et de l'épargne collectés auprès de ses membres et également des prêts externes, des dons et des subventions de l'Etat. La coopérative se sert de ces ressources pour accorder le financement nécessaire à ses membres sous formes de prêts bonifiés afin de soutenir leurs activités de production et de distribution, de leur éviter de subir les effets néfastes de l'usure, du marché noir et de la multiplication des intermédiaires.

Etant donné l'insuffisance et la précarité de ces ressources propres à la coopérative, il est de plus en plus question d'assurer le financement coopératif de l'ESS en procédant à la création de banques coopératives.

#### A - Qu'est-ce qu'une banque coopérative ?

Une banque coopérative (ou banque mutualiste) est une banque qui appartient à ses clients et que ceux-ci sont en même temps associés et usagers. Il s'en suit que devenir client d'une banque mutualiste permet d'avoir le statut d'associé de la banque et d'acquérir des parts sociales qui composent le capital social de la banque. Par ailleurs, la détention des parts sociales dans la banque coopérative donne droit à des dividendes et à la participation aux prises de décisions au sein de la banque.

Dans ce type de banque, l'associé n'a pas d'existence propre dans la mesure où les profits réalisés ne sont pas appropriés de manière privée, mais destinés au collectif et réinvestis dans la banque.

---

112 Organisation Internationale du Travail : La recommandation n°193, Congrès de l'OIT, 2002

Par ailleurs, la gestion des banques coopératives est gouvernée par des principes démocratiques, à savoir une personne = une voix au lieu du principe classique et non démocratique : une action = une voix. Il est à souligner qu'une banque coopérative est souvent présentée comme étant une institution fondée sur un ensemble de valeurs, notamment la solidarité, la participation, la responsabilité et la proximité. Ce qui distingue une banque coopérative des autres banques, c'est qu'elle est une institution qui appartient à ses clients-sociétaires. Ces derniers sont à la fois propriétaires et clients de leur banque.

Les banques coopératives présentent les avantages suivants :

- Du fait de leur gestion locale et décentralisée, les banques coopératives répondent mieux aux besoins de leurs clients concernant les produits et les services bancaires fournis.
- Les banques coopératives n'ont pas comme objectif la maximisation des profits. Elles sont fortement impliquées dans les projets de développement durable et engagées dans la lutte contre l'exclusion sociale et le chômage.
- Dans les banques coopératives, les clients sont considérés comme des copropriétaires qui participent à la prise des décisions selon le principe : une personne = une voix. Les profits réalisés leur permettent de bénéficier de certains services ou de taux d'intérêt avantageux.

Néanmoins, les banques coopératives sont confrontées à un certain nombre de difficultés concernant la position dominante du marché, la libéralisation des prix et des marchés intérieurs et extérieurs, l'abolition des barrières douanières et du productivisme.

Selon la conception libérale, et compte tenu du déclin du rôle du secteur public et de la fragilité du secteur privé, il est devenu nécessaire de renforcer les banques coopératives pour faire face à ces défis ainsi que pour assurer leur pérennité. Cela ne peut se faire qu'en contribuant à réduire les répercussions négatives de la mondialisation, notamment la détérioration des conditions de vie de larges groupes de personnes, l'aggravation du chômage, la compression des programmes gouvernementaux d'emploi et la chute des prix des biens et des services.

Les banques coopératives ne sont pas fondées sur le principe du profit, mais plutôt sur la satisfaction des besoins de leurs membres et sur l'amélioration de leurs conditions économiques et sociales. Par conséquent, les coopératives ont un rôle important dans le développement à travers la lutte contre la pauvreté, la résistance à la marginalisation, la réalisation de l'intégration et la création des opportunités d'emploi. Autrement dit, c'est une concrétisation du slogan «le développement de l'homme par l'homme».

Les banques coopératives peuvent combler le vide laissé par le rétrécissement du secteur public, d'autant que les interventions de l'État dans les économies libérales restent insuffisantes. Ces banques coopératives peuvent également impliquer de larges secteurs à la campagne et en ville et parmi les femmes, les jeunes et les handicapés dans les programmes de développement. La recommandation n° 193 sur la consolidation des coopératives stipule : «L'équilibre de la société exige un secteur public et un secteur privé forts, ainsi qu'un secteur coopératif solidaire et fort et d'autres organisations sociales et non gouvernementales. Dans ce contexte particulier, les gouvernements devraient établir une politique de soutien et un cadre juridique conforme à la nature des coopératives et guidé par les valeurs et principes coopératifs »<sup>113</sup>.

---

113 Organisation Internationale du Travail : La recommandation n°193, Point 6, Congrès de l'OIT, 2002

## B - Quels sont les modes de financement de l'économie sociale et solidaire par les banques coopératives ?

Malgré le fait que la loi a prévu l'ouverture de lignes de financement auprès des banques commerciales au profit des institutions de l'ESS, il est indéniable que cette démarche est difficile à réaliser sur le terrain, étant donné d'une part la stagnation économique et d'autre part la politique monétaire mise en application par la BCT ; une politique de lutte contre l'inflation qui est basée sur le relèvement du taux d'intérêt directeur et, donc, du coût des crédits accordés par les banques. Ce qui entraîne une baisse du volume des crédits et un manque de liquidités sur le marché bancaire. Et ce sont surtout les entreprises de l'ESS qui auront à subir les conditions sévères exigées par les banques en matière de crédits notamment dans le secteur agricole. En effet, en 2020, ces crédits ne dépassent pas 4 %, alors qu'ils sont de l'ordre de 45 % pour le secteur industriel et 51 % pour le secteur des services<sup>114</sup>.

L'économie sociale et solidaire a besoin de banques régies par les principes coopératifs avec notamment comme finalité non pas la rémunération du capital et la réalisation de profits, mais l'amélioration des conditions de vie des populations.

C'est justement pour assurer un financement efficace des entreprises de l'ESS qu'il faut créer des banques coopératives qui échappent aux contraintes du profit et de la rentabilité du capital et adoptent des modes de financement destinés à répondre aux besoins non satisfaits par les banques classiques.

Toute banque coopérative créée va se trouver inévitablement dans un environnement concurrentiel dans lequel elle est appelée, pour garantir sa pérennité, à réussir à la fois ses actions d'utilité sociale et ses performances économiques. C'est d'ailleurs toute la problématique suscitée par les banques coopératives et consistant à servir l'intérêt social et en même temps assurer leur efficacité économique.

Les banques coopératives contribuent au financement de l'économie réelle selon les modes de financement social et solidaire suivants :

- Le développement du microcrédit au profit des PME et des TPE.
- La conciliation entre les pressions exercées par le marché et la satisfaction des besoins sociaux.
- L'établissement d'une insertion dans les régions marginalisées et les zones rurales et l'intensification de leurs relations avec les associations et les entreprises de l'ESS. Ce qui leur permet d'apporter toute sorte de conseils et d'aider à la détection de projets et d'opportunités d'investissement, notamment au profit des PME et TPE.

Actuellement, en Tunisie, on est à la recherche d'approches et de mécanismes qui seraient en mesure de faire de l'ESS un élément essentiel dans la politique de développement économique et social. Il est surtout question de définir de nouveaux outils de financement et de soutien conçus spécialement pour le secteur de l'ESS et répondant à ses principes.

Il est de plus en plus question de songer à la création d'un nouveau type de banques ayant comme vocation de financer les institutions de l'ESS. Il s'agit des banques coopératives dont la création prochaine est annoncée par le gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie qui a déclaré à cet égard que ces banques : « peuvent enrichir la place financière. Mais requièrent une clarification de leur modèle d'affaires. Ainsi qu'une concordance avec les normes de gouvernance et de gestion prudentielle... »<sup>115</sup>.

Malgré le grand nombre de banques, il y a un manque manifeste concernant le financement du développement dans les régions intérieures. On attribue souvent ce manque à la faiblesse de la rentabilité des opérations des banques et aux risques élevés des investissements engagés dans ces régions. D'où la nécessité de procéder à la création d'un nouveau type de banques, différente des banques classiques par ses objectifs, son organisation et sa gouvernance. Il s'agit des banques coopératives.

Les besoins en matière de financement de l'économie tunisienne sont loin d'être satisfaits par les banques classiques. Celles-ci sont souvent concentrées dans les villes et ne s'intéressent que très peu aux régions rurales. Ce qui confère aux banques coopératives toute leur importance en matière de financement de l'agriculture et des TPE/PME, de collecte de l'épargne, d'amélioration du taux de bancarisation de l'économie et d'atténuation de l'exclusion bancaire.

L'article 15 de la loi du 30 juin 2020 relative à l'économie sociale et solidaire prévoit, en faveur de l'ESS, la création de mécanismes de financement spécifiques, l'affectation de lignes de financement préférentielles, mais aussi la création de banques coopératives.

Cette loi est complétée par la finalisation des mesures réglementaires et organisationnelles liées à la création

114 BCT : Rapport annuel de la supervision bancaire, exercice 2020

115 L'Economiste Maghrébin : 4 mars 2021

des entreprises de l'ESS et portant sur :

- Les conditions d'attribution et de retrait du label ESS,
- Les statuts des entreprises de l'ESS (société anonyme ou société à responsabilité limitée),
- La création du conseil supérieur de l'ESS,
- La création de l'instance tunisienne de l'ESS,
- L'institution du système d'accompagnement de financement spécifique au secteur de l'ESS.

La réussite des banques coopératives en Tunisie dépendra d'un certain nombre de conditions. Parmi ces conditions, la banque coopérative doit être en mesure de concilier entre sa vocation sociale et sa rentabilité économique. Il faut également une stratégie claire de la part de l'Etat en ce qui concerne l'ESS. Celle-ci doit disposer de sources de financement stables et suffisantes pour pouvoir répondre favorablement aux besoins des différents opérateurs de ce secteur. La création de banques coopératives constitue, justement, l'une des solutions auxquelles il faut recourir pour faire de l'ESS un véritable levier de croissance économique permettant la création des richesses et des emplois. Et c'est ainsi que l'ESS doit être une composante essentielle du nouveau modèle de développement économique tant souhaité pour la Tunisie.

#### IV.3.2. La création de la banque des régions

La création d'une banque à vocation régionale est un projet qui date depuis une dizaine d'années et qui a connu des tentatives pour le réaliser en 2015 et 2018. Le but annoncé était de doter les régions d'institutions bancaires de proximité à même de servir comme un moteur de croissance au niveau régional.

C'est dans le projet de loi de finances de l'exercice 2019 que la création d'une banque des régions a été envisagée de manière sérieuse. Le projet stipule que cette banque a pour objectif de fournir des crédits aux entreprises et aux jeunes promoteurs dans les régions pour obtenir une relance de la croissance économique et l'investissement et une création des emplois.

Dans le même projet, il est prévu que la banque des régions à créer aura sa personnalité morale et son indépendance financière. Elle devra absorber la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), créée en 2005 et la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR). Son siège sera installé à la capitale et aura des succursales sur tout le territoire. Elle sera dotée d'un capital dont une partie (400 millions de dinars) sera financée par l'Etat et le reste du capital sera accordée par la Banque Allemande de Développement (KfW), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ainsi que par d'autres partenaires. Enfin, l'appellation « Banque des Régions » sera remplacée par « Banque des Petites et Moyennes Entreprises ».

Parlant de la nature de la banque des régions, le PDG de la BFPME souligne que : « Nous n'allons pas dupliquer le modèle de la BFPME. Ce sera un business modèle totalement différent, très ambitieux. La portée d'intervention de la banque des régions sera plus importante, d'abord parce qu'en termes de moyens et de taille, elle sera beaucoup plus grande que la BFPME, ensuite parce que notre partenaire allemand (KfW) s'est bien engagé à lui accorder des lignes de financement à des coûts très convenables qui vont lui permettre d'accorder des crédits aux PME à des taux compétitifs par rapport aux taux existants »<sup>116</sup>.

Mais, il y a lieu de souligner que la banque des régions n'a pas suscité l'adhésion de certains acteurs économiques. C'est le cas de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) qui appelle à la mise en place, par les banques, déjà implantées dans les régions, de lignes de financement destinées à soutenir les entreprises dans les régions au lieu d'une banque des régions dont la création est coûteuse. C'est également le même souci exprimé par la CONNECT qui propose la création d'un fonds d'investissement à la place de la banque des régions : « Contrairement à la banque, le fonds d'investissement a la particularité d'être plus efficace, d'offrir un accompagnement à l'entreprise et de lui ouvrir des perspectives. Il faut donner la priorité aux fonds d'investissement pour être dans la région, pour pouvoir aider et accompagner rapidement les petites et les moyennes entreprises »<sup>117</sup>.

La banque des régions, de par sa nature comme une banque de proximité, aurait l'avantage d'être bien informée sur ses clients et elle serait, par conséquent, en mesure de minimiser les risques que représentent ses emprunteurs. Elle est appelée à remplacer la BFPME et à éviter les défaillances de celle-ci dont les créances douteuses s'élèvent en 2022 à 82 %, alors que le taux de recouvrement ne dépasse pas 52 % et que la rotation des actifs de la banque est estimée à 10,2 ans<sup>118</sup>. Il faut, en outre, ajouter que 40 % des projets qu'elle a financés depuis sa création en 2005 ont échoué et qu'elle ne répond favorablement qu'à seulement 20 % des demandes et, par conséquent, 80 % sont rejetées. Il est à préciser que cet échec s'explique principalement par le manque de formation des promoteurs de projets qui se servent des crédits obtenus sans avoir effec-

116 Webmanagercenter, 14 novembre 2019

117 Webmanagercenter, 7 octobre 2017

118 Interview du PDG de la BFPME, African Manager, 30 août 2022

tué, au préalable, les études nécessaires à la réussite de leurs projets. Ce qui ne peut qu'amplifier les niveaux élevés des risques auxquels la banque s'expose et qui sont de quatre types : les risques de marché (échec du projet), les risques pour mauvaise gestion, les risques techniques (mauvais choix des équipements) et les risques pour déséquilibres financiers.

Les objectifs de la Banque des Régions se caractérisent par certaines spécificités par rapport aux autres banques dont les principales sont :

- Permettre aux régions de disposer des moyens financiers nécessaires pour mettre en exécution les projets décidés à l'échelle de la région et dans le cadre de la décentralisation et sans être très dépendante de l'administration centrale.
- Fournir aux PME les moyens de financement et d'accompagnement qui ont constamment manqué à ces entreprises.
- Donner aux jeunes désireux créer leurs propres projets les possibilités d'accéder aux crédits dont ils ont besoin.

Pour atteindre ces objectifs, la banque des régions accordera aux promoteurs de projets des crédits directs ou des crédits par l'intermédiaire d'autres banques ou institutions financières partenaires. Elle mettra, également, en place des lignes de financement au profit des banques partenaires et fournira une assistance technique ainsi qu'un accompagnement au profit des PME.

La création d'une banque des régions devrait susciter beaucoup d'intérêt. Ce genre de banque continue de connaître beaucoup de succès dans les pays développés à l'instar de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de l'Espagne, mais aussi dans les pays de L'Europe Centrale et Orientale (PECO). On se réfère souvent à la réussite des modèles : Hausbank (Allemagne), Chaelbols (Corée du Sud), Zaibastu (Japon)...

#### IV.3.3. La création de la banque postale

La création de la banque postale était prévue à la fin de 2021, mais elle n'a pas encore vu le jour et ce pour plusieurs raisons, notamment l'instabilité gouvernementale que vit le pays. En effet, le conseil d'administration de la Poste avait approuvé dès 2019 la création d'une société anonyme pour mettre en exécution le projet de la banque postale<sup>119</sup>. C'est une proposition faite par la banque d'affaires « Capital African Partners Bank » (CAP) qui a été choisie pour la réalisation de ce projet. Selon le PDG de la Poste Tunisienne, « le projet, depuis deux ans, avance bien malgré les contraintes auxquelles fait face le pays <sup>120</sup> ». Déjà, dans le rapport annuel de 2019 de la Poste, on peut lire dans le volet réalisation : « Création d'une Banque Postale pour commercialiser des services bancaires complémentaires à ce qui est disponible sur le marché bancaire, ce qui contribuera à faire progresser la stratégie nationale d'inclusion financière ».

On estime que la création de la banque postale est en mesure de promouvoir les investissements, de réduire le chômage dans les régions intérieures, d'améliorer le taux de bancarisation, de favoriser l'accès aux services financiers et d'accélérer l'inclusion financière. Pour atteindre de tels objectifs, la Poste dispose actuellement d'un réseau et des capacités considérables : 1 200 bureaux postaux présents sur tout le territoire, 4 millions de détenteurs de comptes d'épargne (25 % de l'épargne nationale globale), 2 millions de comptes courants, 2,5 millions de détenteurs de cartes électroniques, 400 DAB répartis sur tout le territoire, 100 000 clients qui viennent sur place quotidiennement et une moyenne d'un bureau de poste pour 10 000 habitants. on peut dire que la banque postale possède de sérieux atouts pour atteindre ses objectifs<sup>121</sup>.

En outre, la banque postale va fournir pour la première fois un service de proximité, à savoir l'octroi de crédits et de permettre ainsi à des populations et à des entreprises, exclues habituellement des services bancaires, d'accéder à des financements nécessaires à la réalisation de leurs projets. « Actuellement, précise la PDG de la Poste Tunisienne, environ 85 % des actions avec les clients sont financières. Il ne manque à la Poste que le service de crédit <sup>122</sup> ».

Il est prévu que la banque postale bénéficie du soutien de l'Etat tunisien et des bailleurs de fonds, notamment l'Union Européenne, la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD).

Les espoirs suscités par la banque postale n'empêchent pas d'attirer l'attention sur la nécessité que la banque postale se comporte comme une simple banque publique confrontée aux problèmes insurmontables de ges-

119 La loi de finances 2023 a prévu une enveloppe budgétaire de 1,3 milliards de dinars pour la mise en place de la Banque postale. Il est prévu que cette banque sera opérationnelle vers la fin de l'année 2023.

120 Entreprises Magazine, 12 mars 2022

121 Déclaration du PDG de la Poste Tunisienne, Réalités on line, 19 mars 2022

122 Mosaïque Fm, 8 mars 2022

tion et de gouvernance. « Il ne s'agit pas d'ajouter une nouvelle banque à la longue liste d'institutions financières, mais de proposer un nouveau modèle innovant »<sup>123</sup>.

Le retard enregistré dans l'entrée en fonction de la banque postale est attribué à l'influence du lobbying bancaire qui voit dans une banque jouissant des avantages de la proximité et de l'implantation sur tout le territoire une concurrente sérieuse. A ce propos, on peut lire : « la véritable question est de savoir comment les banques de la place vont réagir à cette nouvelle banque. Ce même établissement financier qui, par l'effet de l'avantage de la proximité dont il pourrait jouir, va à coup sûr leur subtiliser une bonne partie de leur clientèle. En principe, c'est de bonne guerre. C'est la loi de la concurrence. »<sup>124</sup>

Selon son PDG, la Poste Tunisienne est partie pour devenir une banque postale. En effet, dans une déclaration faite aux médias le 8 mars 2022 que : « Nous avons soumis une demande d'autorisation à la Banque Centrale de Tunisie depuis 2019. L'objectif est d'améliorer nos services et de permettre à nos clients de contracter des crédits »<sup>125</sup>.

Il est, par ailleurs, important de souligner que dans le cadre du système de financement à envisager pour l'ESS, il est question d'un certain nombre de mesures à prendre afin de doter la Tunisie d'une ESS fiable et efficace. Il s'agit principalement de<sup>126</sup> :

- Transformer la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) en une banque destinée à financer l'ESS.
- Réformer la fiscalité pour encourager les personnes physiques et morales à accorder des dons aux institutions de l'ESS.
- Rémunérer les prestations de services fournis par les associations de l'ESS.
- Fournir aux entreprises de l'ESS des ressources humaines en vue de renforcer le taux d'encadrement dans les entreprises de l'ESS.
- Restructurer le Fonds National de Garantie (FNG) pour faciliter l'accès des composantes de l'ESS au financement.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

L'économie sociale et solidaire est une économie fondée sur les relations sociales et le devoir de solidarité en vue de garantir l'intérêt général.

C'est surtout à partir des années 1980 que l'ESS a connu un regain d'intérêt dans le monde et elle s'affirme de plus en plus aujourd'hui comme une alternative aux abus du néo-libéralisme et à l'individualisme excessif de l'économie de marché.

Dans les pays développés, l'ESS est devenue une composante incontournable de leurs dynamiques économiques et sociales et contribue à hauteur de 10 à 15 % de l'emploi total et entre 5 et 7 % de la richesse nationale.

En Tunisie, malgré la reconnaissance de son importance et de son indéniable impact positif sur l'économie, l'ESS ne contribue que d'une manière très limitée à la création des emplois et des richesses.

Aujourd'hui, aucun modèle de développement crédible ne peut réussir en Tunisie sans l'intégration de l'ESS comme composante essentielle. Cette intégration nécessite la mise en place d'une bonne gouvernance garantissant un fonctionnement démocratique et une transparence de toutes ses composantes (associations, coopératives et mutuelles). Il est également urgent de leur fournir les instruments de financement adéquat et de leur doter d'une stratégie efficace de communication.

Il est fort utile de souligner la déclaration faite par Jean Gatel, ancien secrétaire d'Etat français chargé de l'ESS, qui considère que : « l'ESS peut proposer un autre modèle de développement que le néolibéralisme. Un développement qui privilégie l'humain - et non la recherche éhontée de profit -, la solidarité, le respect de l'environnement, la justice sociale et la citoyenneté. Elle est la voie de la Tunisie<sup>127</sup> ».

123 Déclaration du PDG de la Poste Tunisienne, Managers, 18 janvier 2019

124 Webmanagercenter : 28 janvier 2021

125 Réalités on line, 19 mars 2022

126 Ce sont des mesures qui sont proposées dans : « Etude stratégique sur l'Economie Sociale et Solidaire en Tunisie », op. cit.

127 Webmanagercenter, 18 juin 2020

## BIBLIOGRAPHIE

- Amélie Artis : « La finance solidaire : un système de relations de financement », Economie et finance, Université de Grenoble, 2011.
- Amélie Artis : la finance solidaire et la crise : quels enseignements pour la régulation de l'offre de crédit ? », Contribution au Forum de la Régulation, 2009.
- « Economie sociale et solidaire, socioéconomie du troisième secteur », sous la direction de J. Defourny et M. Nyssens, De Bock Supérieur, 2017.
- « Economie sociale et solidaire, loi du 31 juillet 2014, CNCRESS, juillet 2016.
- « Perspectives de l'économie sociale et solidaire 2017 », Document de synthèse, janvier 2017, ESS France.
- « Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ? », CEDEF, novembre 2017.
- « Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie. Résumé », Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, PNUD, octobre 2017.
- « Economie sociale et solidaire : vecteur d'inclusivité et de création d'emplois dans les pays partenaires méditerranéens », Résumé analytique, Banque Européenne d'Investissement, novembre 2014.
- « Les concepts clé de l'économie sociale et solidaire », Document de synthèse, [www.la-fedurok.org](http://www.la-fedurok.org).
- « Economie sociale et solidaire : Quelques repères », Efigip, mai 2011
- Jean Gatel : « L'économie sociale et solidaire : entrepreneuriat social », L'Economiste Maghrébin, 22 janvier 2018.
- « L'économie sociale et solidaire : un modèle de réussite durable à enseigner », Huffpost, 6 octobre 2016.
- « Tout savoir et tout comprendre sur la loi Economie Sociale et Solidaire », [economie-sociale-solidaire.gouv.fr](http://economie-sociale-solidaire.gouv.fr), novembre 2015.
- Jean Gatel plaide pour une économie sociale plus humaine », L'économiste maghrébin, 22 janvier 2018.
- A. Belhadj Rhouma : La promotion de l'économie sociale et solidaire en Tunisie. Analyse et mise en œuvre de la loi n° 2020/30, Décembre 2020, <http://tn.boell.org>
- Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale - PNUD : « Etude stratégique sur l'économie sociale et solidaire en Tunisie », Mars 2021.
- Houda LAROUSSE : « L'économie sociale et solidaire, une approche tunisienne », Publication Chabaka, février 2020.
- « L'économie sociale et solidaire à l'assaut des inégalités sociales. Pour une approche territoriale du développement durable », Revue Tunisienne des Sciences du Travail, n°32, janvier 2020, Numéro spécial.

Etude VI

# LA MICROFINANCE, CATALYSEUR DE L'INCLUSION DES POPULATIONS EXCLUES EN TUNISIE

Par Nour El Houda Bedoui Jelassi



## SECTION I

# RÔLE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE DANS LA RÉDUCTION DE L'EXCLUSION FINANCIÈRE EN TUNISIE

La microfinance formelle a vu le jour dans un village isolé au Bangladesh à travers l'expérience vécue par le Professeur Muhammad Yunus avec un groupe de femmes artisanes et entrepreneurs du village de Jobra, au Bangladesh, qui n'avaient pas de liquidité pour payer la matière première à leurs fournisseurs. Grâce à l'aide financière accordée par le Professeur Yunus, elles ont pu développer leurs activités et hausser le niveau de vie au village. Ce fut alors la naissance de la « Grameen Bank » ou « Banque des village » par le Professeur Yunus en 1983, qui est considérée de nos jours une des banques pionnières dans l'octroi du micro-crédit avec une présence dans plus de 80000 villages et une clientèle qui dépasserait 6000 clients.

A l'échelle internationale, ces services financiers englobent aussi bien le microcrédit que les transferts d'argent, les modes de paiements, l'épargne et l'assurance. En Tunisie, ces services ne comprennent que deux offres à savoir le Microcrédit et la Micro-assurance. Ce dernier fleuron de la microfinance n'a été mis en application qu'en 2021 soit dix années après la promulgation du décret-loi y associé.

La microfinance se focalise beaucoup trop sur le microcrédit quand une offre plus large et diversifiée est plus bénéfique sur le plan social.

### 1. HISTORIQUE ET CHRONOLOGIE D'ÉVOLUTION DE LA MICROFINANCE EN TUNISIE

L'histoire de la microfinance en Tunisie a débuté en 1960 avec la création des « Caisses locales du crédit mutuel » ainsi que de programmes de développement financés par des bailleurs de fonds étrangers à l'instar du FIDA (« Fonds International du Développement Agricole »), dont l'objet principal est le financement des projets agricoles à travers le pays, ainsi que du PAM (« Programme Alimentaire Mondial ») dont le principal objet est d'aider les populations les plus démunies et pauvres à lutter contre la faim. En 1973, le gouvernement tunisien a mis en place le PRD (« Programme Régional de Développement ») pour la lutte contre les inégalités économiques et régionales.

Le début des années 80 a été marqué par l'initiative prise par certaines ONG d'inclure dans leurs programmes de soutien quelques composantes de financement sous forme de microcrédit. Cette période a en outre été marquée par la création du FONAPRAM (« Fonds de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers ») qui, comme son nom l'indique, est spécialisé dans le financement de l'entreprenariat et des petits métiers via la création de nouveaux projets et le financement des extensions d'activité déjà existantes, ainsi que du PDUI (« Programme de Développement Urbain Intégré ») créé afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales et économiques et ce, en apportant un soutien et un appui aux programmes spécialisé en la matière.

En 1997, la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) fut créée dont l'objet principal était le refinancement des Associations de Micro-Crédit (AMC)<sup>128</sup>, ainsi que le soutien et le financement des projets de création et d'extension d'entreprises et le financement des nouveaux diplômés universitaires (montants ne dépassant respectivement pas 150 000 dinars et 10 000 dinars).

En 1999, ce fut l'année du lancement de la loi organique N°99-67 et de l'arrêté du 27 Août régissant le statut des AMC et organisant leurs créations et leurs activités. Ce fut en outre la création du Fond National de Garantie (FNG) pour assurer la couverture du risque de ces institutions. Cette loi et les arrêtés y afférant définissent les conditions d'octroi, de remboursement ainsi que les montants maximums que peuvent atteindre ces crédits.

Après 2011, et avec l'essor du décret-loi 2011-117 ainsi que les arrêtés y associés dans le cadre de la vision concertée de 2011, le secteur du micro-crédit en Tunisie a connu une forte évolution avec :

<sup>128</sup> Les AMC étaient les seuls acteurs sur le marché durant cette période.

- L'émergence de nouveaux acteurs (Institutions de Microfinance, IMF) ;
- L'organisation des acteurs existants en AMC ou SA ;
- Mise en place d'une autorité de contrôle et de supervision dénommée (ACM) ;
- Revue à la hausse des plafonds d'octroi des microcrédits, qui passent au double pour les AMC et les IMF avec fixation d'un plafond sur les taux d'intérêt.

Avec la promulgation de cette loi et le resserrement des conditions exigées à l'égard des AMC concernant le niveau minimum de leurs dotations, le nombre des AMC est attendu à baisser drastiquement pour atteindre 24 AMC soit une AMC par gouvernorat avec les exigences de restructurations imposées par la BTS et qui visent à rendre plus indépendantes ces AMC qui ont toujours été refinancées et soutenues par la BTS.

La demande est-elle satisfaite par l'offre des produits et services de la microfinance en Tunisie ? Quelles sont les contraintes réglementaires et institutionnelles que rencontrent les IMF les empêchant d'exercer au mieux leurs activités ? Que peuvent être les axes d'améliorations que nous pouvons proposer à la lumière des expériences passées dans des pays pour lesquels cette expérience aurait réussi ?

## 2. DIAGNOSTIC DE L'OFFRE ACTUELLE DES IMF EN TUNISIE

Des études ont démontré que les pays arabes possèdent le niveau le plus faible d'inclusion financière et que près de deux tiers<sup>129</sup> de la population adulte des pays arabes est mal desservie financièrement.

En Tunisie, la situation est loin d'être différente, et malgré la couverture non négligeable du réseau bancaire, il demeure en recul face à la demande qui émane de la tranche pauvre du pays. Ce gap est théoriquement censé être comblé par les institutions de microfinance dont l'objectif a essentiellement été axé sur le service de la population (particuliers et microentreprises) qui a été exclue du système de financement classique.

### 1.1. Les mécanismes de la microfinance

Conformément à la définition proposée par la CGAP, la microfinance est l'un des outils les plus puissants pour la lutte contre la pauvreté dans le monde par le biais duquel les pauvres peuvent disposer de moyens de financement alternatifs et qui remplacent les circuits de financements classiques desquels ils ont été privés. La microfinance, dans sa définition la plus large, concerne en sus des microcrédits, la micro-épargne et le micro-transfert, et la micro-assurance.

L'offre actuelle de produits et services proposés par les IMF en Tunisie demeure limitée et se résume au micro-crédit et à la micro-assurance, dont la mise en œuvre n'a été effective que récemment.

- Micro-crédit : d'après la loi organique 99-67, est considéré microcrédit tout crédit accordé dans le cadre d'une inclusion financière et qui peuvent prendre la forme de crédits d'acquisition de petit matériel, d'inputs nécessaires à la production ou de financement direct du fond de roulement. Ces crédits peuvent être accordés aussi pour l'amélioration des conditions de vie<sup>130</sup>.

Les limites ont été triplées en 2012 via l'arrêté 2012-2128 du 28/09/12 et ce, conformément au (Tableau 1) ci-dessous avec des plafonds qui passent à 10 000 dinars pour les AMC et à 40 000 dinars pour les IMF en terme d'AGR. Quant aux ACV, les limites ont été augmentées à 2000 dinars pour les AMC et à 6000 dinars pour les IMF.

<sup>129</sup> World bank (Banque mondiale (2015).

<sup>130</sup> Source : loi organique n°99-67 du 15 juillet 1999, relative aux micro-crédits accordés par les associations.

**Tableau 1 : Types de financements et plafonds par type d'établissement prêteur**

	AMC	IMF (SA)
Micro-crédit pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR)	10 000	40 000
Micro-crédit Amélioration Conditions de Vie (ACV)	2000	6000
Durée remboursement	3	7

- Micro-assurance : les IMF peuvent octroyer des produits de micro-assurance au nom et pour le compte de compagnies d'assurance par le biais de conventions et de partenariats établis de ce fait. La demande de ce type de produit est croissante avec un taux de souscription d'assurances vie qui passe de 17,2 millions d'habitants en 2011 à 27,2 millions d'habitants en 2014 en Afrique (hors Sud Afrique)<sup>131</sup>. En Tunisie, 2,2% de la population est couverte par un contrat de micro-assurance contre 1,3% au Maroc et 0,3% en Algérie et en Égypte <sup>132</sup> en 2014.

Comme détaillé ci-haut, les services qu'offrent les IMF en Tunisie se limitent au microcrédit et à la micro-assurance et ce, malgré la place importante que prend le secteur dans le monde avec des produits et des services de plus en plus diversifiés.

## 1.2. État des lieux de l'offre sur le marché tunisien

### 1.2.1. Insuffisance de l'Offre par rapport à la demande des populations à bas revenus, micro-entrepreneurs et TPPME

Au commencement de l'histoire de la Microfinance en Tunisie, le secteur a été partagé essentiellement entre deux grands intervenants à savoir : les AMC, précédemment appelées Associations de Développement (« AD ») créées sous l'égide de la BTS ainsi qu'ENDA Interarabe, qui était alors sous sa forme initiale d'ONG à but non lucratif.

Depuis les années 90, le secteur a subi plusieurs remaniements qui a abouti à l'introduction d'une nouvelle forme d'institutions de microfinance qui peuvent désormais prendre la forme d'une société anonyme. C'est en 2014 que la transformation du secteur devint effective avec la création des IMF sous leur forme de société anonyme (SA), présentes aujourd'hui sur le marché. ENDA Tamweel qui a été transformée en IMF SA suite à la séparation de l'activité octroi des microcrédits, ENDA Interarabe étant devenue l'actionnaire majoritaire de l'institution. Ceci dénote de la jeunesse du secteur de la Microfinance en Tunisie.

Aujourd'hui, le paysage tunisien compte 7 IMF SA, qui accaparent plus de 90% du marché avec leurs 198 agences réparties sur le territoire tunisien<sup>133</sup>.

L'offre de la microfinance en Tunisie demeure limitée et réduite au microcrédit et à la micro-assurance. Cette dernière n'a été mise en application qu'en Mai 2021 et ce, malgré la promulgation depuis Novembre 2011 du décret-loi 2011-117 qui porte organisation de l'activité de micro-assurance dans les IMF en Tunisie.

Quant aux transferts d'argent et la micro-épargne, et malgré leur importance et le rôle qu'ils jouent comme vecteur de l'inclusion financière, ces services demeurent inexistantes en Tunisie. En effet, l'offre d'épargne se limite aux services standards offerts par les banques et les réseaux postaux. Ces derniers offrent un service d'épargne abordable et disponible fortement sollicités par les populations pauvres.

Du côté de l'offre, la croissance moyenne des microcrédits accordés aux particuliers durant la dernière décennie est estimée à (+49%) soit 411 105 microcrédits en 2020 et à (+530%) soit 1 402 milliards de dinars en volume global accordé pour les particuliers et entreprises tous secteurs confondus.

En moyenne, 89% des microcrédit sont accordés par des IMF SA dont près de 80% accaparés par ENDA Tamweel et le reste est assuré par les autres IMF présentes sur le marché ainsi que les AMC.

Il est important de souligner que les microcrédits dénommés Amélioration des Conditions de Vie ou ACV sont des financements destinés à la population à bas revenu afin de financer leurs besoins de consommation, d'étude, etc. Quant aux microcrédits dénommés Activités Génératrices de Revenus ou AGR, ce sont des financements destinés aux entrepreneurs et aux TPPME formelles et informelles pour le financement des be-

131 Source : Microinsurance Network 2014

132 Source: <http://Worldmapofmicroinsurance.org> Network

133 Source : ACM

soins de financement de leurs cycles d'exploitations, de développement, extensions ou de création.

Le nombre de financements total accordé pour l'ACV s'élève à 100 692 microcrédits en 2020 pour une enveloppe globale de 144,7 millions de dinars conformément au (Tableau 2) ci-dessous. Quant aux AGR, le nombre de microcrédit est de 310 413 microcrédits en 2020 pour une enveloppe globale de 1 257,9 milliards de dinars la même année. En 2014, l'offre n'a été que de 283 711 microcrédits pour une demande estimée à 1425 000 soit seulement 20% du besoin en financement et de la demande exprimée pour ce produit.

Ce qui dénote de la non-exhaustivité et l'insuffisance de l'offre de la microfinance qui demeure très inférieure aux attentes et besoins des classes défavorisées et exclues du schéma de financement classique.

Certes, le nombre de microcrédits accordés, toutes populations confondues, a progressé en 2020 en comparaison à 2014 (+45%) avec la plus grande évolution des ACV (x7 fois) par rapport à l'AGR (x3 fois). Toutefois, la demande demeure au-delà de l'offre.

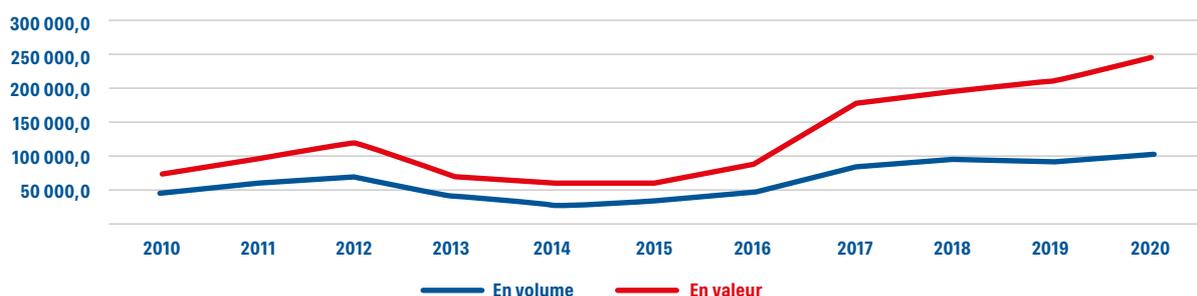
Selon une étude conjointe réalisée en 2014 entre la banque mondiale et CAWTAR, 45% de la population, ayant plus de 15 ans et dans 17 gouvernorats, témoigne ne pas avoir accès aux services financiers et 19% avoir peu d'accès à ces derniers. Par ailleurs, selon l'étude réalisée par FINDEX la population exclue en Tunisie a recours le plus souvent à des financements informels et très onéreux faute de disponibilité de sources formelles de financements adéquats, avec 8% seulement des adultes ayant eu recours à un emprunt bancaire auprès d'un établissement de crédit.

**Tableau 2 : Évolution de l'offre des ACV**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En volume	50,533	62,719	71,705	46,293	32,927	38,949	51,152	83,456	90,877	94,618	100,692
En valeur	23,448	35,006	48,578	32,398	23,122	26,418	36,112	88,349	107,877	124,676	144,684
Total	73,981	97,725	120,283	78,691	56,049	65,367	87,264	171,805	198,754	219,294	245,376

Source : Autorité de Contrôle de la Microfinance

**Graphique 1 : Évolution de l'offre des ACV en volume et en valeur**

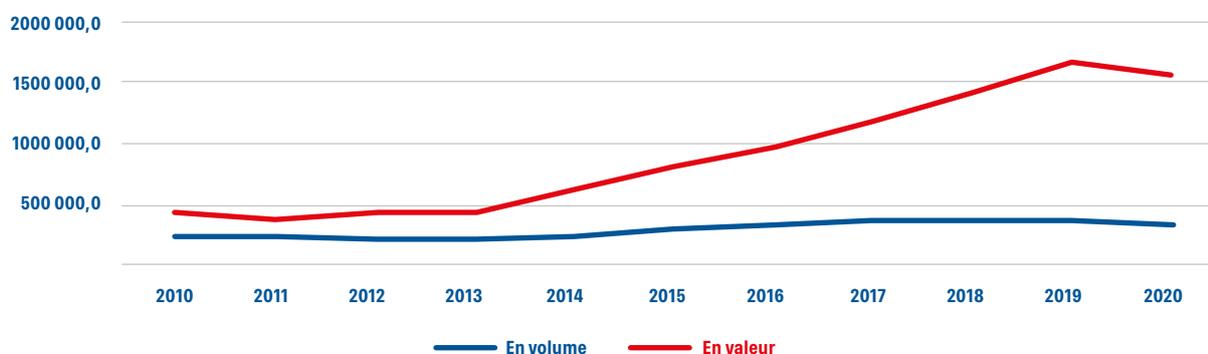


**Tableau 3 : Évolution de l'offre des AGR**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En volume	225,793	195,434	199,588	205,518	250,784	290,798	309,764	329,333	364,994	381,700	310,413
En valeur	199,028	184,664	219,369	243,461	360,172	509,664	639,601	834,690	1,041,682	1,270,399	1,257,964
Total	424,821	380,098	418,957	448,979	610,956	800,462	949,365	1,164,023	1,406,676	1,652,099	1,568,377

Source : Autorité de Contrôle de la Microfinance

**Graphique 2 : Évolution de l'offre des AGR en volume et en valeur**



En Tunisie, la demande pour la microfinance au sens large en Tunisie s'élève à 3 500 000 (dont 1 000 000 pour le microcrédit) pour les particuliers qui englobe les populations à bas revenu ainsi que les entrepreneurs et entreprises non formelles en 2014. D'un autre côté, la demande qui émane des entreprises formelles, dont le CA s'élève jusqu'à 200 ktnd/an s'élève à 425 000<sup>134</sup>. Ce chiffre augmente si on tient compte des PME avec un nombre de salariés inférieur à 5 personnes et dont le nombre s'élève à 661 400 en 2014 contre 760 273 en 2019<sup>135</sup>. Il est important de noter à ce stade, qu'une étude réalisée par l'IFC en 2014, focalisée sur le segment de la TPPME, montre que l'accès aux PME aux services financiers (institutions financières et institutions de microfinance) demeure insuffisant. En effet, 29% des TPPME interrogées ne sont pas bancarisés et 37% affirment avoir des besoins de financement mais qui ne contractent pas de crédits. Ces entreprises paient en cash respectivement leurs fournisseurs et les salaires. Les raisons de ces gaps s'expliquent essentiellement par le manque de transparence et l'asymétrie d'informations du côté des TPPME qui leur rend plus difficile de contracter des crédits auprès des banques, mais aussi par l'inadaptation des services financiers offerts par ces dernières qui se focalisent sur une seule catégorie d'entreprises en discriminant la majorité des TPPME présentes dans le tissu économique tunisien.

134 Etude sur l'inclusion financière de 2014.

135 Conformément au Registre National des Entreprises

## 1.2.2. Distribution géographique des services financiers dédiés à la population « exclue » du système financier classique

Selon l'Indice d'Inclusion Financière (IFIN) de 2016, la distribution régionale des services financiers bancaires n'est pas équitable. Les régions les mieux desservies sont localisées à la partie Est du pays (le Nord-est, Centre-est et le Sud-est). Ces régions bénéficient de la meilleure pénétration des services financiers bancaires, d'usages de services bancaires et de disponibilité de services financiers. Les régions du Nord-ouest, Centre-ouest et le Sud-ouest d'un autre côté sont les mal desservies dans cette catégorie.

Cette situation est loin d'être meilleure pour ce qui est de la Microfinance comme détaillé ci bas. En effet, et selon les données recueillies au (*Tableau 4*), le taux de pauvreté est le plus élevé dans les régions du Nord-Ouest, Centre-Ouest, Sud-Est et du Sud-Ouest comme recensé par l'INS et est respectivement de 35,3%, 35,9% et de 26% et 21%. Quant au taux de chômage, et selon la même source, les zones Ouest des régions du Nord et du Centre enregistrant les taux les plus élevés respectivement de 20% et 28%. Malgré ces chiffres importants qui marquent une forte détérioration des niveaux de vie conformément au (*Tableau 4*) le Nord-Est accapare la part la plus importante des microcrédit accordés (ACV+AGR) courant 2014 et 2019 respectivement de 41,3% et de 40,3%. La région la moins desservie est le Sud du pays avec des microcrédit accordés représentant 7,2% et 6,6% de l'enveloppe globale respectivement dans l'Est et l'Ouest en 2014 contre 6,8% et 8% en 2019.

A noter, toutefois, qu'en terme d'évolution du nombre de microcrédit accordés, le Sud-Ouest bénéficie de la plus importante progression de l'ordre de (+103%) entre 2014 et 2019, suivi du Centre-Est avec une croissance de (+81%) accaparant 15% du volume accordé (vs 14% en 2014) ainsi que le Nord-Ouest avec une progression de (+74%) à 17% du volume accordé en 2019 (vs 16,4% en 2014). Malgré ces progressions qui dénotent des efforts munis afin d'améliorer le taux de pénétration des microcrédits dans les zones les plus démunies, les disparités sont toujours apparentes.

Ce déséquilibre constaté dans la distribution géographique des financements s'apparente à celui observé dans le système bancaire. Selon une étude réalisée par l'IACE en 2017 (utilisant la méthode FAS) portant sur 600 particuliers, 400 PME et 165 agences bancaires on-shore, il en ressort des disparités similaires et identiques que celles observées dans le secteur de la Microfinance. En effet, le taux de bancarisation montre des concentrations sur les mêmes régions du Nord-Est (Grand-Tunis de 40,8% et Nord-Est de 13,1%), Centre-Est (26,5%) et le Sud-Est (6,3%), ce qui n'est pas de nature à encourager le développement des régions intérieures du pays et à consolider l'inclusion financière et socio-économique dans ces zones démunies.

D'un autre côté, si on analyse l'octroi des microcrédits par secteur d'activité conformément au (*Tableau 5*) on remarque la prédominance des financements accordés au secteur de l'agriculture (selon l'ACM cela comprend l'agriculture, l'élevage et la pêche) avec 28% du nombre total de financements accordés respectivement durant les années 2018, 2019 et 2020. Le commerce représente 28% des crédits octroyés en 2018, 29% en 2019 et 26% en 2020. Quant à l'ACV (selon l'ACM cela concerne l'éducation, l'amélioration du logement ainsi que toutes activités liées à l'ACV), ce dernier représente 24% des crédits accordés en 2020 contre 10% du montant. Ceci dénote l'importance que prend le financement des secteurs prioritaires dans la stratégie de financement et d'accompagnement nationale.

**Tableau 4 : Répartition Régionale Des Microcrédit Accordés**

Région	2014			
	Taux De Pauvreté (*)	Taux De Chômage	Microcrédits Accordés	%Microcrédit/Région
Grand Tunis	9.3%	13%	117,250	41.3%
Nord-EST	17.8%	11%		
Nord-Ouest	35.3%	20%	46,468	16.4%
Centre-EST	17.8%	12%	39,593	14.0%
Centre-Ouest	35.9%	28%	41,031	14.5%
Sud-Est	26.3%	11%	20,564	7.2%
Sud-Ouest	21%	8%	18,805	6.6%
Total	-	-	283,711	100.0%

Région	2019		
	Microcrédit Accordés	%Microcrédit/Région	Evolution (%)
Grand Tunis	191,913	40.3%	64%
Nord-EST			
Nord-Ouest	81,041	17.0%	74%
Centre-EST	71,594	15.0%	81%
Centre-Ouest	60,950	12.8%	49%
Sud-Est	32,574	6.8%	58%
Sud-Ouest	38,246	8.0%	103%
Total	476,318	100.0%	-

Source : Autorité de Contrôle de la Microfinance 2020, INS statistiques de 2014

(\*) : Taux de pauvreté selon l'enquête réalisée dans les zones rurales et par région

**Tableau 5 : Répartition Des Microcrédits Par Secteur D'activité**

Secteur	2018			
	Volume	%microcrédit	Valeur	%MC
ACV	90877	20%	107877	9%
Agriculture	129506	28%	323157	28%
Commerce	126678	28%	395606	34%
Services	47300	10%	175931	15%
Artisanat	10004	3%	21201	3%
Production et petits métiers	51506	11%	125787	11%
Total	455871	100%	1149559	100%

Secteur	2019			
	Volume	%MC	Valeur	%MC
ACV	94618	20%	124676	9%
Agriculture	134854	28%	388372	28%
Commerce	135971	29%	490033	35%
Services	55287	12%	241135	17%
Artisanat	15318	3%	35883	3%
Production et petits métiers	40270	8%	114976	8%
Total	476318	100%	1395075	100%

Secteur	2020			
	Volume	%MC	Valeur	%MC
ACV	100692	24%	144684	10%
Agriculture	116911	28%	411783	29%

Commerce	107853	26%	471066	34%
Services	41717	10%	230950	16%
Artisanat	12248	4%	33048	3%
Production et petits métiers	31684	8%	111117	8%
Total	411105	100%	1402648	100%

Source : Autorité de Contrôle de la Microfinance

Les TPPME représentent en Tunisie la part la plus importante du tissu économique soit près de 90% de ce dernier. Toutefois, et malgré son importance, ce segment demeure non convenablement financé avec des entreprises à ce jour mal desservies par le secteur financier traditionnel. En effet, selon une étude réalisée par l'IFC (Banque mondiale) en 2014, 29% des TPPME présentes dans l'échantillon de l'étude n'ont jamais essayé d'ouvrir un compte bancaire (ni compte professionnel ou commercial ni compte particulier au nom du gérant). Selon la même étude, les TPPME questionnées assurent financer leurs besoins en fonds de roulement en ayant recours à leur trésorerie (75%), la liquidité sur le compte épargne du gérant (40%) ainsi qu'en ayant recours à des crédits fournisseurs (34%). Du même échantillon, il s'avère que 37% des TPPME présentes dans celui-ci déclarent avoir un besoin critique pour financer leurs trésoreries et leurs cycles d'exploitation et seulement 14% des TPPME nouvellement créées financent leurs créations via un crédit d'investissement classique d'une institution financière (banque/leasing).

Malgré les efforts fournis par les institutions de microfinance afin d'élargir leurs réseaux et couvrir les zones les plus défavorisées, les TPPME demeurent mal financées en dépit de leur importance dans le tissu économique. Les raisons sont multiples et peuvent être liées à leur manque de transparence (33% uniquement des TPPME assurent avoir des états financiers audités)<sup>136</sup> ainsi que de l'absence de sûreté réelle.

A partir de 2014, et suite à la création des IMF SA actuellement présentes sur le marché et accaparant la quasi-majorité des volumes (en moyenne 89% des financements accordés, tous secteurs confondus, sont assurés par les IMF SA et le reste par les AMC), des efforts ont été déployés sous la supervision de l'ACM afin de réduire les inégalités régionales. Toutefois, les disparités sont bien présentes avec près de 50% des financements accordés sont localisés dans la région du Nord-Est et le Grand Tunis. Le secteur du microcrédit ne répond que partiellement à la demande, avec moins de 400 000 emprunteurs par rapport à une demande potentielle de 1,2 à 1,4 million pour les entreprises.

L'accès au financement des TPPME, exclues du système bancaire, s'avère être limité à la Microfinance via le microcrédit, mais à quel coût ? Cependant, et avant d'aborder ce point, qu'en est-il du respect de la parité entre hommes et femmes ?

### 1.2.3. Distribution égale des crédits entre hommes et femmes ?

Des études sur l'exclusion financière (IACE de 2017, FINDEX 2014) ont démontré que les femmes sont les plus concernées par l'exclusion financière du système de financement classique avec 45% des femmes ne détenant pas de comptes bancaires dans un établissement de crédit formel contre seulement 27,89% pour les hommes. Cette situation est loin d'être identique pour les IMF. En effet, d'après les chiffres communiqués par l'ACM présentés dans le (Tableau 10), on trouve qu'en terme de volume, les femmes ont bénéficié de 54% du nombre de financements accordés en 2020 à 221 630 crédits accordés contre 46% pour les hommes à 189 475 et ce, malgré un léger repli de ladite proportion en comparaison aux niveaux constatés respectivement en 2018 et 2019 de 57% et 56%.

En valeur, l'enveloppe totale accordée aux femmes en 2020 s'élève à 628 millions dinars qui représente cependant 45% de l'enveloppe globale contre 774 millions de dinars pour les hommes. Ces chiffres dénotent l'engagement et l'engouement pris par le secteur de la microfinance à assurer l'égalité entre hommes et femmes à l'instar du leader sur le marché, ENDA Tamweel, qui assure un traitement spécial aux femmes entrepreneures en leur accordant des crédits bonifiés ainsi que des réductions sur les montants des frais et commissions. Le staff féminin n'en échappe pas n'en plus avec des primes sur le traitement des dossiers relatifs à des investissements initiés par des femmes qui peut aller jusqu'à 1.5 fois celles dont bénéficient les hommes.

<sup>136</sup> Rapport IFC, 2014

**Tableau 6 : Évolution des financements accordés par les IMF par genre**

Sexe	2018			
	Volume	%	Valeur	%
Femmes	259,229	56.9%	556,818	48.4%
Hommes	196,642	43.1%	592,741	51.6%
Total	455,871	100%	1,149,559	100%

Sexe	2019			
	Volume	%	Valeur	%
Femmes	264,903	55.6%	643,565	46.1%
Hommes	211,415	44.4%	751,510	53.9%
Total	476,318	100%	1,395,075	100%

Sexe	2020			
	Volume	%	Valeur	%
Femmes	221,630	53.9%	628,597	44.8%
Hommes	189,475	46.1%	774,051	55.2%
Total	411,105	100%	1,402,648	100%

Source : Rapport d'activité annuel de l'ACM

Cette question sur la responsabilité et performance sociales du secteur de la microfinance a toujours été à l'ordre du jour. Les IMF ont plus que jamais la nécessité de montrer le rôle important qu'elles jouent à réintégrer, socialement et financièrement, ces populations longtemps exclues du système financier classique tout en gardant un avantage compétitif et un objectif à réaliser des bénéfices qui soit en concordance avec les objectifs de leurs actionnaires et bailleurs de fonds. Toutefois, la microfinance se focalise longuement sur le microcrédit comme seul dispositif de réalisation de l'inclusion financière et omet le rôle important et prouvé de constitution de l'épargne pour ces populations exclues, l'intégration de transfert d'argent comme outil d'amélioration de l'inclusion sociale et financière.

Quelles sont les contraintes rencontrées par ces institutions dans l'exercice de leurs métiers ? quelles sont les principaux axes d'améliorations susceptibles de renforcer leur rôle dans l'amélioration de l'inclusion sociale et économique des populations exclues ?

## SECTION II

# CONTRAINTE À L'INCLUSION FINANCIÈRE ET AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Beaucoup de critiques ont ciblé les IMF en raison de la déviation constatée de leur objectif social et financier qui se manifeste essentiellement par les taux d'intérêt très élevés appliqués aux crédits accordés. Les IMF sont accusées de « surexploiter » leur clientèle, souvent la plus vulnérable et la moins éduquée sur le marché, par l'application de taux d'intérêts exorbitants et excessifs allant parfois jusqu'à plus de 50% (cf à quelques cas recensés et rapportés par l'ACM) pourtant avec un taux de défaut des plus bas sur le marché. Certaines IMF se justifient par leur nécessité de survie et de viabilité financière d'une part et la consolidation de leurs performances de rentabilité afin d'attirer de nouveaux investisseurs et/ou faciliter leurs refinancements d'autre part.

Il est important de se demander, à ce stade, sur les raisons qui poussent les IMF à appliquer des taux d'intérêt exorbitants qui va en contre sens de leur objectif social, économique et financier ? Et quelles sont les autres contraintes dont les IMF font face et qui limitent l'atteinte de cet objectif ?

### 1. CONTRAINTES

#### 1.1. Taux d'intérêts pratiqués et atteinte de l'objectif social des IMF ?

Les taux d'intérêt pratiqués ont toujours été l'épée de Damoclès des IMF dans la mesure où ça constitue la principale mesure avec laquelle ces dernières sont jaugées dans la réalisation de leurs objectif social et financier à l'égard des populations les plus démunies et exclues du système de financement classique.

Comme on peut le constater dans le (*Tableau 11*), le TEG moyen (composé des taux relatifs à l'ACV et l'AGR) constitue une mesure mise en place pour mesurer les taux pratiqués maximum sur le marché avec une moyenne constatée de 32% sur les 4 années d'observations et une valeur maximum recensée en 2019 à 33,9%. Ces taux ne constituant qu'une moyenne, les tarifs réellement appliqués peuvent atteindre des niveaux sensiblement plus élevés, parfois au-dessus de 50% (selon notre entretien avec le Directeur Générale de l'ACM). EndaTamweel, au vu de son statut de leader et les économies d'échelles qu'elle réalise grâce au volume important de son portefeuille clients, demeure presque la seule à proposer des taux moyens dans une fourchette allant de 25% à 27%. Pour le reste des IMF SA et les AMF, les taux oscillent et peuvent atteindre des niveaux exorbitants qui vont même au-delà des taux pratiqués dans le secteur bancaire, sachant qu'à l'échelle internationale, et selon le CGAP, les taux d'intérêt pratiqués en moyenne par les IMF sont de 27%.

C'est dire qu'une telle différence laisse présager un manquement apparent de la microfinance en Tunisie dans son rôle principal pour soutenir les populations les plus vulnérables, les plus démunies et les moins « éduquées » financièrement.

**Tableau 7 : Évolution Des Taux D'intérêts Moyens Pondérés Et Des Coûts Moyens Des Ressources Des IMF**

Taux	2017	2018	2019	2020
<b>TEG moyen</b>	29.83%	30.87%	33.90%	33.18%
<b>Coût moyen des ressources</b>	9.47%	10.07%	11.36%	11.87%
<b>Coût maximal des ressources</b>	14.13%	14.56%	16.47%	16.26%

Source : Rapport d'activité annuel de l'ACM

La microfinance justifie ces niveaux élevés par la nécessité de poursuivre leur activité de microcrédit et d'accompagnement social. Dans une note publiée par le CGAP<sup>137</sup>, il est mentionné que « Les taux d'intérêt du microcrédit sont établis de façon à permettre l'offre de services financiers durables, à long terme et à grande échelle. Les IMF se doivent d'utiliser des taux d'intérêt leur permettant de couvrir leurs coûts administratifs, le coût du capital, y compris le coût de l'inflation, les pertes sur créances et une augmentation de leurs fonds propres. Les IMF qui ne respectent pas cette règle ne peuvent fonctionner que pendant un certain temps, ne servent qu'une clientèle restreinte et privilégient la plupart du temps les objectifs fixés par un bailleur de fonds ou par un gouvernement, plutôt que les besoins de leurs clients. Seules les IMF viables sont en mesure de fournir un accès permanent aux services financiers aux centaines de millions de personnes qui en ont besoin ».

La viabilité des opérations est primordiale pour la survie des IMF afin d'élargir leur champ de prospection et toucher une plus large proportion de la population pauvre. Les IMF sont limitées quand il s'agit de tarification car elles sont dépendantes des subventions provenant des bailleurs de fonds et le gouvernement, quoique quasiment absent, d'une part ainsi que les charges administratives qui ponctionnent une large partie de leurs revenus d'exploitation d'autre part.

En analysant davantage la composition des taux d'intérêts, nous pouvons constater que, outre la marge que fixe une IMF sur ses opérations, la plus importante part incombe aux coûts opérationnels et aux charges d'exploitation qui représentent en moyenne entre 62 et 65%<sup>138</sup> de la composition globale. Cette partie est la plus coûteuse et caractérise uniquement les IMF (les banques ne supportent pas ce type de coût) au vu de leur nature d'activité et en raison de ce qui suit : la collecte d'argent, les déplacements pour recouvrement de créances, une commission spéciale qui représente une partie du salaire et est tributaire du taux de recouvrement versée aux agents, etc). Ces coûts opérationnels peuvent s'avérer importants au vu de la population cible qui se trouve dans des zones rurales difficilement accessibles.

Ensuite, il y a les coûts liés aux déclassements des créances (mesuré par le PAR30) dans le cas de dégradations constatées du portefeuille mais ces charges sont maîtrisables et le taux de défaut ne dépasse généralement pas 2% en moyenne<sup>139</sup>.

Le coût des ressources représente la deuxième composante la plus importante supportée par les IMF. Il s'agit des coûts associés au refinancement auprès d'institutions financières locales et étrangères qui doit normalement être complété par les subventions collectées des bailleurs de fonds. Or, les IMF ont le plus souvent recours à des refinancements sous formes de prêts accordés par les institutions financières locales et étrangères et ce, malgré les coûts importants qu'engendrent les IMF pour se couvrir des risques de change en cas de prêts en devise étrangère.

A la différence des autres composantes du taux d'intérêts, qui peuvent être maîtrisés en interne, le coût des ressources n'est pas maîtrisable et dépend de la disponibilité des fonds chez les bailleurs de fonds local et étranger et peut s'avérer très coûteux pour une IMF (elles empruntent à des taux plus élevés que ceux avec lesquels les banques empruntent, soit plus de 10% en moyenne). A ce stade, on se demande dans quelle mesure la disponibilité de la liquidité affecte-t-elle les taux pratiqués ? cette composante peut-elle être maîtrisée du fait de son impact direct sur les taux proposés in fine aux ménages et donc la capacité de ces derniers à recourir et à bénéficier de financements adéquats hors du circuit de financement classique ? quels sont les obstacles que rencontrent les IMF dans l'exercice de leur activité principale, qui est le financement des populations démunies afin de hausser le niveau de l'inclusion socio-économique ?

137 CGAP, Explication raisonnée des taux d'intérêts utilisés pour le microcrédit, Note06 de 2004

138 MicroFinance Hub et ACM

139 Rapport annuel ACM 2020 et Rapport annuel ENDA Tamweel

## 1.2. Accès à la liquidité pour les IMF

Avant la promulgation du décret-loi 2011-117 régissant l'activité de la microfinance en Tunisie, cette activité était exercée par le duopole constitué par l'AMC et la BTS. Cette dernière exerçait le rôle principal de centrale de refinancement des AMC dont les ressources sont imputées sur le budget de l'État. Actuellement, et avec l'ouverture du marché de la microfinance aux nouveaux acteurs et la création des IMF SA, ces dernières sont tenues d'assurer le refinancement de leur activité de manière indépendante.

Considérant en outre le fait qu'elles ne soient pas autorisées à exercer le métier de collecte de l'épargne, à l'instar des banques et des autres institutions financières, ceci constitue la principale contrainte que rencontrent les IMF et qui se traduit par une tarification sensiblement élevée et qui ne s'aligne pas avec leur objectif social.

Pour le refinancement, il se fait de deux manières possibles : soit via leurs ressources internes (augmentations de capital, nouveaux investisseurs en capital), ce qui se produit le moins souvent, soit via le recours à des ressources externes locales et/ou étrangères en provenance d'institutions financières et de bailleurs de fonds respectivement sous forme d'emprunts en dinars ou en devises.

Malgré la préférence des IMF à des ressources locales, afin de minimiser les coûts engendrés par les couvertures contre les risques de change, les proportions ont toujours été sujet à de fortes variations et dépendent de la prédisposition des banques à refinancer l'activité des IMF. Ces dernières demeurent tributaires des premières.

Avec la demande de plus en plus importante des financements en microcrédit, les besoins en refinancement sont de plus en plus croissants et leur manque de disponibilité représente une contrainte qui ne cesse de s'amplifier et son impact plus ressenti sur la tarification des IMF. Quel impact peut avoir la réglementation en vigueur dans la facilitation de l'exercice d'activité du secteur de la Microfinance ?

## 1.3. Le cadre réglementaire est-il propice à une bonne inclusion financière ?

Il est vrai que, facialement, le cadre réglementaire de l'activité de microfinance en Tunisie ne constitue pas une entrave aux bonnes pratiques et aux cultures du secteur. Cependant, ca nécessite des mises à jour afin de pouvoir développer une offre de services de microfinance qui soit adaptée aux populations exclues et à bas revenu et permettre ainsi au secteur de la microfinance de jouer pleinement son rôle. Le cadre réglementaire tel qu'instauré par la promulgation de la loi de 1999, et mis à jour depuis à maintes reprises, constitue une pierre angulaire pour la majeure partie de l'activité de microfinance. L'instauration d'un organe de supervision et de contrôle de l'activité de microfinance à savoir l'Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM), constitue la plus importante avancée pour le secteur au vu du rôle que cette dernière joue à réduire les disparités régionales, en encourageant la création d'antennes et d'agences dans des zones démunies d'une part, ainsi que le contrôle et la régulation des taux appliqués d'une autre part. Ce qui permet de cadrer le système de gouvernance et de contrôle interne, mettre en place un système d'information et de protection des consommateurs.

Toutefois, des limites au bon fonctionnement des IMF sont observés et restreignent sensiblement le développement de la microfinance. En effet, l'offre des services et produits financiers et non-financiers se trouve limitée au microcrédit, et récemment à la micro-assurance (soit après 10 ans de la promulgation de la loi y associée). Ce qui constitue une limite importante à cette activité relativement récente dans notre pays.

Quant au volet ressources, les IMF ne sont pas autorisées à collecter directement l'épargne de ses clients en raison de forts lobbyings exercé par les banques craignant l'émergence de nouveaux concurrents.

Du côté des AMC, et même si la réglementation leur a été clémente avec la revue à la baisse des exigences en matière de dotations en fonds propres « associative » qui passent de 200 000 dinars à 50 000 dinars, une forte dépendance à la BTS (et donc l'État) a toujours été constatée. Ces AMC ont toujours pu compter sur la BTS pour assurer leur refinancement.

Une vague de restructuration a été entamée en 2020 afin d'aider ces AMC à être plus indépendantes et d'alléger le poids sur le financement public. Cependant, et malgré l'appui de l'État, leur rôle s'est vu rétrécir à ne plus représenter que 10% au maximum du volume global de financement microcrédit, la plus grande part revenant aux IMF qui accaparent 90% du marché.

A l'instar du Maroc et de la Bolivie, la création d'une centrale des risques tel que recensée par l'ACM constitue en outre une avancée dans le cadre réglementaire. Cette centrale des risques recense les informations relatives à l'endettement, la classe de crédit et la solvabilité des clients des IMF. L'ACM veille à ce que ces

informations soient mises à jour régulièrement par ces institutions avec une notation interne attribuée par client et ce, afin d'éviter les financements croisés et en doubles entre les IMF. Ce qui constitue un bon outil de contrôle du surendettement des clients afin de minimiser les risques de dégradation du PAR, maintenu en moyenne au-dessous de 2%.

Cette réglementation est à double tranchons, car telle qu'instaurée par l'ACM pour des fins de contrôle des IMF et de la qualité des dossiers de microcrédit présentés (situation financière, de solvabilité ; consultation obligatoire de la centrale des risques ; obligation de provisionnement des créances douteuses) et bien que présentant l'avantage de rehausser la qualité du portefeuille clients, elle encourage les IMF à choisir la viabilité financière au détriment des clients très pauvres.

En conclusion, le cadre légal et réglementaire permet une supervision optimale de l'activité de microfinance (Reportings périodiques, systèmes d'autorisation, de provisionnement et de contrôle) et constitue un élément indispensable pour assurer le développement du secteur.

Toutefois, un des obstacles de ce statut légal concerne l'impossibilité pour les IMF de collecter l'épargne de ses clients ce qui limite la diversification des ressources et donc la portée de son rôle sur le plan financier et social, comme expliqué ci haut.

D'autre part, à la différence des AMC dont le cadre légal et juridique leur permet de bénéficier du protectionnisme de la BTS, les IMF sont tenues d'assurer une autosuffisance en matière de refinancement. Cette dualité dans la réglementation en matière de refinancement, couplée au manque de diversifications dans les produits (financiers et non financiers) ainsi que l'évolution exponentielle des IMF depuis 2015, éloignent ces dernières de leur objectif social en faveur des populations exclues au profit de la prospérité de leur activité commerciale. Ce qui constitue un des obstacles majeurs de l'activité de microfinance.

Pour répondre aux besoins de financement des microentreprises et des TPPME tunisiennes, le secteur de la microfinance devrait repenser son organisation aussi bien structurelle que fondamentale, ce qui nous ramène à revoir les ressources mises à disposition des IMF pour le refinancement de leur activité, et s'inspirer des expériences passées dans d'autres pays en développement ou émergents.

## 2. AXES DE DÉVELOPPEMENT (ANALYSE COMPARATIVE AVEC DES EXPÉRIENCES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE)

### 2.1. Liquidité

#### ➤ Consolider le rôle de l'Association Professionnelle Tunisienne des Institutions de Microfinance

Un des axes d'amélioration qui peut être instauré est la consolidation du rôle moteur que peut jouer l'Association Professionnelle Tunisienne des Institutions de Microfinance, APTMF, fondée en 2019. Le regroupement des AMC et des IMF dans une association professionnelle est de nature à renforcer leur capacité de négociation avec les bailleurs de fonds et les établissements de crédit, de diffuser les bonnes pratiques sur le marché. Ce qui peut bénéficier aux AMC et aux petites IMF à gagner davantage de part de marché par la réalisation d'économies d'échelles susceptibles d'impacter directement et favorablement les taux pratiqués sur le marché. Leur champ d'action pourrait s'élargir au plan légal et réglementaire pour proposer des changements et des améliorations dans les politiques de microfinance ainsi que dans les mesures de transformations organisationnelles et institutionnelles que peuvent toucher le secteur.

Cette association pourrait en outre bénéficier de ce regroupement pour mutualiser des actions onéreuses et les rendre plus disponibles afin de soutenir le développement du secteur en misant sur le rehaussement des compétences.

Dans quelques pays, qui adoptent plutôt le système de fédérations mais avec des lignes directrices généralement les mêmes que celles des associations, ce modèle a bien réussi à l'instar de la Jordanie, la Bolivie et le Maroc. Dans une étude réalisée en 2002, le rôle des associations a été mis au jour et son impact important et positif au bon fonctionnement du secteur de microfinance, a été démontré.<sup>140</sup>

Au Maroc, dont le marché de la microfinance est le plus avancé dans la région du MENA, son système est constitué de 11 associations de microcrédit (à but non lucratif) regroupées dans une association à but non lucratif à savoir la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit, FNAM. La tutelle étant assurée par le Ministère de l'Économie et des Finances et la banque centrale, Bank Al Maghrib, elle veille au respect des

<sup>140</sup> Séminaire organisé par GTZ et l'AFMIN46 en 2002, cf compte rendu de l'IRAM (Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement)

règles prudentielles et de solvabilité ainsi que de la gestion des risques via un Comité de suivi.

Deux associations accaparent près de 70% de part de marché qui sont respectivement AL AMANA et FBPMC (Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit qui fait partie du groupe Banque Populaire au Maroc) couramment dénommée ATTAWFIK.

Le rôle de la FNAM se manifeste dans l'application des règles de déontologie et des lois et textes réglementaires en vigueur, proposer à l'instance de tutelle toutes actions de nature à développer le secteur de microfinance et jouer le rôle d'intermédiaire entre les IMF et les bailleurs de fonds, établissement de crédits et autres organismes administratifs. Elle veille en outre à l'application de la stratégie nationale d'inclusion financière du Maroc.<sup>141</sup>

### ➤ Création d'un Fond de garantie en faveur du secteur de la Microfinance

Le rôle d'un fond de garantie au secteur de la Microfinance est important dans la mesure où ca peut consolider la capacité d'octroi des microcrédits et micro-financements aux entreprises et aux particuliers en réduisant *infine* le risque entrepris sur ces derniers. Le fond peut en outre intervenir en temps de crises, à l'instar du Fond de Garantie créée au Maroc mis en place suite à la crise Covid-19. En effet, suite à la pandémie, la création du fond a aidé le secteur à refinancer les concours bancaires accordés en faveur des AMC marocaines tout en allégeant leurs liquidités et en améliorant leurs ratios prudentiels. Grâce à cette garantie, le fond a en outre contribué à alléger les exigences et les règles en matière de classification et de provisionnement des créances en souffrance des AMC d'un côté et à refinancer les rééchelonnements accordés aux crédits existants ainsi que les octrois de nouveaux crédits dans le cadre des mesures entreprises dans le cadre de la crise d'un autre côté.

### ➤ Création d'une Centrale de Refinancement

Une des propositions d'amélioration pourrait être la création d'une centrale dont l'activité serait axée principalement sur le refinancement des IMF et le drainage efficient des capitaux étrangers et locaux des bailleurs de fonds en faveur du secteur. Ce modèle a bien réussi au Maroc avec l'initiative entreprise par la création du fonds de refinancement JAÏDA, fondé en 2007 par la Caisse de Dépôt et de Gestion en collaboration avec la banque allemande KfW, la Caisse de Dépôt et de Consignation française, l'Agence Française de Développement (AFD) et la Poste du Maroc.<sup>142</sup> Sa mission principale étant de drainer de nouveaux capitaux privés et bailleurs de fonds vers le secteur de microfinance, assurer la coordination entre ces pourvoyeurs de fonds et les IMF. Le fond assure en outre le développement et le renforcement des partenariats public privé en veillant à l'atteinte de l'objectif social avec une composante de protection de l'environnement. JAÏDA assure 24% de l'enveloppe globale en besoins de refinancements des IMF au Maroc contre 48% des banques locales et 22% des banques étrangères<sup>143</sup>.

Faisant face à la même contrainte réglementaire que celle que rencontrent les IMF en Tunisie quant à la collecte de l'épargne, les IMF au Maroc peuvent compter sur la disponibilité des fonds de refinancement à travers la FNAM et le JAÏDA et ce, afin d'assurer un environnement propice à l'atteinte de l'objectif social du pays, ce qui demeure manquant dans notre pays avec un marché presque monopolisé (80% de PDM) par un seul acteur privé (ENDA Tamweel) et qui est dominé par des pratiques de microfinance purement commerciale.

Si les subventions accordées par les bailleurs de fonds ainsi que les crédits accordés par les établissements de crédit sont d'une grande nécessité au bon démarrage de l'activité d'une IMF ainsi qu'à sa pérennité, le secteur devrait penser de nouvelles structures de refinancement par le recours au marché financier. Outre les placements financiers, ces dernières décennies ont vu l'émergence de la titrisation (et ses dérivés) comme moyen de refinancement par la cession d'une partie du portefeuille crédits des IMF sur le marché boursier. Cette pratique est adoptée au Maroc et les IMF ont ainsi la possibilité de « titriser » les microcrédits en leur possession en raison du rôle important joué par la titrisation en tant que levier pour dégager les capacités de financements de ces institutions. Toutefois, les répercussions à long terme de la titrisation sont à confirmer et demeurent tributaires d'un nombre plus important d'études empiriques et d'une base de données plus large.

141 <https://fnam.co.ma/presentation/missions-et-objectifs/>

142 <http://www.microfinance.ma/909-909.html>

143 Rapport annuel JAÏDA de 2017

## 2.2. Réglementation

### ➤ Mise en place d'indicateurs de mesure de performances sociales

Pour assurer un développement soutenu de la microfinance, il est important d'assurer un cadre légal et réglementaire adapté qui veille à éviter les abus contraignants et qui résultent sur une microfinance purement commerciale et très lointaine de son objectif social.

L'introduction de normes et mesures des performances sociales est importante dans un environnement ouvert à l'entrée de nouveaux acteurs et permet aux autorités de mesurer de façon concrète l'effet des politiques de développement.

En plus du contrôle prudentiel qu'assurent les organes de tutelle (qui peut être la Banque Centrale dans certains pays), et dans le but d'atteindre l'objectif social, un contrôle « non prudentiel » devrait être mis en place et qui concerne les deux volets : individuel, au sein des IMF, et national en mesurant la performance sociale du gouvernement. Ces indicateurs, dont l'usage a été généralisé dans certains pays, a démontré sa capacité à converger vers l'atteinte de la performance sociale. Comme au Maroc, le fond de refinancement JAÏDA publie annuellement un rapport sur la performance sociale établi suite à des missions d'audits d'organismes internationaux à l'instar de CERISE, organisation pionnière dans la gestion de la performance sociale (créée en 1998), via des outils d'évaluation et d'audit social (SPI4 qui le plus communément utilisé, SBS, Alinus, IDIA). Les IMF les plus performantes sont celles qui sont à la fois socialement et financièrement performantes dans la mesure où elles financent les catégories les plus démunies des populations exclues et qui ont un impact positif avec les femmes tout en réalisant de bons indicateurs financiers leurs assurent une autosuffisance en matière de refinancement et une certaine indépendance en termes de subventions.

### ➤ Vers l'émergence d'une nouvelle forme de partenariat Banque-IMF ?

Aujourd'hui, la « banque de microfinance » ou de « Micro-Banque » représente un dérivé de la banque commerciale classique dont l'objet principal est de servir la population exclue du système bancaire classique. Ce statut juridique et légal particulier, présent dans quelques pays comme les Philippines ou l'Ouganda, séduit de plus en plus et permet aux IMF de collecter de l'épargne, de réaliser des transferts d'argent et d'accorder des crédits. Cependant, des activités comme celles associées aux opérations de change demeure du seul ressort des banques commerciales.

Les pays qui ont misé sur une réglementation adaptée au contexte de leur pays et axée de manière spécifique au secteur de la microfinance, en encourageant la promotion du secteur privé en l'orientant davantage vers l'activité commerciale, en assurant le contrôle à l'entrée de nouveaux acteurs d'un côté et en veillant au respect d'indicateurs ainsi qu'au contrôle des performances sociales d'un autre côté, ont vu leur expérience en matière de Microfinance compter parmi les plus réussies au monde en assurant une croissance stable et pérenne. A l'instar de la Bolivie, qui a réussi à aménager un environnement réglementaire et légal adapté à l'émergence de nouvelles formes d'IMF filiales des banques commerciales permettant ainsi à ces dernières de diversifier leurs produits et à augmenter leurs bénéficiaires et au secteur de la Microfinance une croissance soutenue et pérenne tout en veillant à la réalisation de la performance sociale tant désirée. Mais cette autorisation à exercer le métier de Microfinance devrait s'accompagner de règles et procédures nécessaires qui assureront une certaine stabilité dans la réalisation des objectifs via des mesures de Reporting, d'audit externe, mise en place d'indicateurs de contrôle prudentiel et non prudentiel (comme expliqué ci-haut) comme c'était le cas de la Bolivie qui a adopté cette loi à partir de 2008.

Malgré les relations de concurrence directe entre les banques et les IMF, vu que ces dernières puisent directement dans la clientèle des premières, la complémentarité entre ces deux acteurs est primordiale pour la pérennité et la survie du secteur de la Microfinance et la création d'un environnement efficient, efficace, inclusif et capable de mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les populations exclues et soutenir les investissements et la croissance du tissu économique.

« L'exclusion financière est synonyme de coûts d'opportunité élevés par ceux qui ont le plus besoin de ces opportunités »<sup>144</sup>. Comme bien cité dans la note du CGAP de 2014, le besoin en diversification de la clientèle est croissant et peu satisfait par le circuit classique de financement comme le montre les statistiques de l'ACM avec plus de 15% du portefeuille clients des IMF (SA) est croisé avec les banques et les sociétés de leasing soit 107 111 clients sur un total de 702 072 clients dans le portefeuille global du secteur en 2021 contre 88 223 clients croisés en 2019 soit une progression de 21%. L'étendu du réseau des services de la microfinance et sa diversification entre établissements de crédits et institutions de microfinance est de nature à contribuer à une meilleure mobilisation des ressources d'épargne domestique, primordiale pour le développement socio-économique du pays.

144 Mankiw et Ball, 2011, cités par CGAP, 2014.

Donner la possibilité aux banques de créer leurs propres IMF et décentraliser ainsi le secteur est de nature d'améliorer les taux de refinancement sur le marché par une collecte plus efficiente de l'épargne et donc de servir une plus grande population des clients dits exclus du système classique en proposant des services et produits plus adaptés et améliorer leur disponibilité géographique d'une autre part. Ceci permet en outre aux banques d'être dans une relation gagnant-gagnant avec les IMF dans la mesure où ce partenariat leur permettrait d'élargir leur réseau et de re-cibler une clientèle longtemps délaissée voire exclue de leurs portefeuilles. En effet, une synergie Banque-IMF accrue permet un meilleur refinancement à même d'augmenter leur volume d'affaires et de cibler un plus large volume de clientèle mal desservie. Un raffermissement de cette synergie permet aussi un financement plus adéquat aux TPPME longtemps mal financée (ou pas) en Tunisie. Or, ces TPPME constituent la plus grande fraction du tissu économique tunisien et malgré leur importance, des études ont démontré qu'elles constituent aussi la tranche la plus lésée par la non-adéquation des financements qui lui sont attribuées.

Afin d'assurer la viabilité du secteur de la Microfinance, il s'avère donc primordial de repenser certains aspects fondamentaux et organisationnels et considérer ainsi sa décentralisation afin d'atteindre la croissance soutenue et les performances sociales ciblées. Pour ce faire, un refinancement adéquat en constitue la pierre angulaire et un des moyens, atteignables, pour réaliser cet objectif.

Hormis les avantages recensés pour les banques à savoir une intermédiation financière plus efficace avec plus de profitabilité ainsi qu'une base plus élargie de clientèle leur permettant de viser des secteurs longtemps ignorés et de développer ainsi leurs lignes métiers, ce partenariat Banques-IMF peut s'avérer très avantageux pour les IMF. En effet, ça donne la possibilité à ces dernières de diversifier leurs offres de produits et services mais aussi de développer leurs structures financières et de diversifier leurs niveaux de risques entrepris. Ça permet en outre aux IMF de pénétrer de nouveaux marchés en ciblant et en finançant des secteurs stratégiques dans le pays. Ça permet de réduire leurs dépendances vis à vis des bailleurs de fonds aux niveaux national et international, ce qui peut réduire leurs coûts de refinancements et de couverture contre les risques de change.

Au Maroc, et au vu de l'impact socio-économique non négligeable de la Microfinance d'une part et l'élargissement du champ d'application et de contrôle du secteur bancaire vers la Microfinance d'une autre part, l'adoption du projet de loi 50-20 visant la réforme du secteur a été adopté en Juin de l'année passée. Ce projet de loi vise alors l'élargissement de l'activité des IMF pour englober, outre l'octroi des micro-crédits et la micro-assurance, la collecte de l'épargne. La réforme touche aussi le statut juridique de l'IMF qui, en plus de sa forme associative, elle se voit discerner la forme société anonyme et être assimilée à un établissement de crédit. C'est dire que le secteur de la Microfinance au Maroc a contribué à la création de plus de 8000 postes d'emploi avec un total encours crédits de l'ordre de 8,5 Milliards de DH (équivalent à 2,45 Milliards de TND) et une base de clients de 880 000 dont 50% représentant des femmes.

Intégrer le secteur de la Microfinance sous l'égide de la Banque Centrale est de nature à aider le secteur à élargir son champ d'application et à diversifier ses produits et services. Intégrer le service de collecte de l'épargne du public peut constituer une des principales réformes dont l'impact sera le plus ressenti en permettant aux IMF de réduire leurs coûts de revient (essentiellement leur coût des ressources) ce qui impactera directement et non négligemment les tarifs proposés aux populations exclues et permettra ainsi au secteur de la Microfinance à jouer pleinement son rôle dans l'inclusion des populations les plus démunies et les mal servis par le secteur financier classique.

Cette réforme peut permettre d'un côté une complémentarité et une synergie entre les deux secteurs, bancaire et microfinance.

## BIBLIOGRAPHIE

- Abdelatif Laamrani. (2021). Adoption en Conseil de gouvernement du projet de loi n° 50-20 réformant la microfinance au Maroc. Casablanca-Paris-Montreal.
- Ajili, W., & Ben Gara, Z. (2013). Quel avenir pour la finance islamique en Tunisie ? *Etudes En Economie Islamique*, 7(1), 31–70. <https://doi.org/10.12816/0034680>
- Association Professionnelle Tunisienne des institutions de micro-finance. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from <https://jamaity.org/association/association-professionnelle-tunisienne-des-institutions-de-micro-finance/>
- Autorité de Contrôle de la microfinance Tunisie -ACM. Autorité de Contrôle de la Microfinance. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from <https://www.acm.gov.tn/Fr/>
- Cadre Réglementaire des Institutions de microfinance-ACM. Autorité de Contrôle de la Microfinance. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from [https://www.acm.gov.tn/Fr/presentation\\_11\\_16](https://www.acm.gov.tn/Fr/presentation_11_16)
- Beb, & P(2021, April 6). *Microcrédit : La Fnam attend UN Plan de Relance du Ministère des finances*. FINANCE INCLUSIVE. Retrieved July 15, 2022, from <https://finance-inclusive.ma/microcredit-la-fnam-attend-un-plan-de-relance-du-ministere-des-finances/>
- CGAP. (2007, January). *Prêts garantis aux institutions de microfinance : quels avantages ?*CGAP.ORG. Retrieved from <https://www.cgap.org/sites/default/files/CGAP-Focus-Note-Guaranteed-Loans-to-Microfinance-Institutions-How-do-they-add-Value-Jan-2007-French.pdf>
- BANK AL-MAGHRIB, & Ministère de l'Economie et des Finances. (2020). STRATÉGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE. Maroc.
- BNP Parisbas. (2021). RAPPORT DE PERFORMANCE SOCIALE DE MICROFINANCE 2021.
- Boyé Sébastien, HajdenbergJérémy, Poursat, C., &Nowak, M. (2009). *Le Guide de la microfinance microcrédit et épargne pour le développement*. Éditions d'organisation.
- CGAP. (2012, October). Principes Directeurs en matière de réglementation et de supervision de la microfinance.
- CREUSOT, A.-C., & POURSAT, C. (2009). Pour une meilleure inclusion financière : Renforcer Les institutions intermédiaires. *Revue Tiers Monde*, 197(1), 17. <https://doi.org/10.3917/rtm.197.0017>
- Doligez, F., Mejdoub, M. M., Bunge, F., Gourvez, J.-Y., & M'Kacher, A. (2016). Quelles Perspectives pour l'émergence d'une microfinance « solidaire » ? *Revue Tiers Monde*, 225(1), 49. <https://doi.org/10.3917/rtm.225.0049>
- Eib. (2021, June 3). *Maroc : La bei et jaïda signent un contrat de financement pour soutenir l'activité de microcrédit à travers les institutions de microfinance (IMF)*. European Investment Bank. Retrieved July 15, 2022, from <https://www.eib.org/fr/press/all/2021-033-maroc-la-bei-et-jaida-signent-un-contrat-de-financement-pour-soutenir-l-activite-de-microcredit-a-travers-les-institutions-de-microfinance-imf>
- Enda Tamweel. (2022). Mediatheque .
- Explication raisonnée des taux D interet - world bank*. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2005/11/09/000160016\\_20051109161747/Rendered/PDF/34186a10FRENCH0DonorBrief1061Fre.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2005/11/09/000160016_20051109161747/Rendered/PDF/34186a10FRENCH0DonorBrief1061Fre.pdf)
- FNAM - Rapport de Branche 2021*. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from <https://www.fnam.fr/wp-content/uploads/2022/05/FNAM-Rapport-de-Branche-2021.pdf>
- Guide technique - microrate*. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from [http://www.microrate.com/media\\_micro-rate/uploads/ficha\\_reporte/MicroRate-Technical-Guide-FRENCH-FINAL.pdf](http://www.microrate.com/media_micro-rate/uploads/ficha_reporte/MicroRate-Technical-Guide-FRENCH-FINAL.pdf)
- IBM Belgium. (2009). Etude sur le marché de la microfinance en Tunisie. Belgium; IBM.
- Inclusion financière*. World Bank. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/financialinclusion/overview>
- International Conference on Islamic Microfinance. (2012). Promoting Financial Inclusion and Creating Business Opportunities. Jeddah.
- Islamic microfinance. (n.d.). *Islamic Finance : Instruments and Markets*. <https://doi.org/10.5040/9781472920379.0039>
- KengueMamayouKengueMayamou, P. (2012). La microfinance en Tunisie et en Egypte : un outil au service du

développement local, Sociologie, Université Rennes 2. France; Sociologie, Université Rennes 2.

La Banque mondiale. (2015, October 19). *Inclusion financière en Tunisie : Populations à bas revenus et micro-entreprises*. World Bank. Retrieved July 15, 2022, from <https://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/publication/financial-inclusion-in-tunisia>

*La Micro Finance Islamique en Tunisie : La Réalité et les défis*. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from [https://www.researchgate.net/publication/343700514\\_La\\_micro\\_finance\\_islamique\\_en\\_Tunisie\\_La\\_realite\\_et\\_les\\_De\\_fis](https://www.researchgate.net/publication/343700514_La_micro_finance_islamique_en_Tunisie_La_realite_et_les_De_fis)

*La situation des PME en Tunisie - Tanitjobs.com*. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from <https://www.tanitjobs.com/blog/283/la-situation-des-PME-en-Tunisie/>

Laroussi, H. (2009). Femme et micro-crédit en Tunisie le micro-crédit, Outil de valorisation de la femme au sein de la famille ? *Revue Tiers Monde*, 199(3), 501. <https://doi.org/10.3917/rtm.199.0501>

Lazar, D., Aravanan, S., & Deo, M. (2011). In *Growth with equity financial inclusion*. Chennai, India; Vijay Nicole Imprints Private Limited.

*Le barometre de la microfinance en Tunisie - AMEF Consulting % inclusion Financière*. AMEF Consulting. (2022, May 16). Retrieved July 15, 2022, from <https://www.amef-consulting.com/2022/05/16/le-barometre-de-la-microfinance-en-tunisie/>

*Le barometre de la microfinance en Tunisie - AMEF Consulting % inclusion Financière*. AMEF Consulting. (2022, May 16). Retrieved July 15, 2022, from <https://www.amef-consulting.com/2022/05/16/le-barometre-de-la-microfinance-en-tunisie/>

*Les Réseaux postaux peuvent-ils promouvoir l'inclusion financière dans le monde arabe ?* FinDev Gateway - CGAP's Financial Inclusion and Microfinance Knowledge Platform. (2012, April). Retrieved from <https://www.findevgateway.org/fr/publication/2012/05/les-reseaux-postaux-peuvent-ils-promouvoir-linclusion-financiere-dans-le-monde>

*Microcrédit : Jaida et la fnam conjuguent leurs efforts en faveur de l'inclusion financière*. EcoActu. (2021, June 23). Retrieved July 15, 2022, from <https://www.ecoactu.ma/microcredit-jaida-et-la-fnam/>

Nabi, M. S. (2019). Daring new financial channels for development and Social Inclusion. *Making the Tunisian Resurgence*, 111–141. [https://doi.org/10.1007/978-981-13-3771-0\\_6](https://doi.org/10.1007/978-981-13-3771-0_6)

*Rapport Annuel - Cerise*. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from [https://cerise-spm.org/wp-content/uploads/2021/04/RA-2020\\_CERISE\\_FR\\_light.pdf](https://cerise-spm.org/wp-content/uploads/2021/04/RA-2020_CERISE_FR_light.pdf)

*Rapport Annuel sur l'inclusion financière et Bancaire en Tunisie (2017)*. IACE. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from <https://iace.tn/financement-de-lentreprise-linvestissement/>

*Rapport Annuel sur l'inclusion - IACE*. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from <http://www.iace.tn/wp-content/uploads/2017/03/RapportInclusionfinanciere032017.pdf>

Rédaction, M. S. E., Saidi, M., Rédaction, E., Lahbib, H., & Presse, L. (2020, January 6). *Associations de micro-crédits : Pour un Meilleur Accès au financement*. La Presse de Tunisie. Retrieved July 15, 2022, from <https://lapresse.tn/43063/associations-de-microcredits-pour-un-meilleur-acces-au-financement/>

*Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires*. SGFG. (n.d.). Retrieved July 15, 2022, from <https://www.sfgf.ma/>

Trabelsi, M. A., & Chichti, J. (2011). Les institutions de microcrédit et la lutte contre la pauvreté : Hedgefunds. *La Revue Des Sciences De Gestion*, 249–250(3), 147. <https://doi.org/10.3917/rsg.249.0147>

Webmanagercenter.com, & Hatem. (2014, March 11). *Taoufik Lachheb, dga de banque zitouna : «Entre 30 et 40% de la population bancable s'intéresse à la finance Islamique»*. Webmanagercenter. Retrieved July 15, 2022, from <https://www.webmanagercenter.com/2014/03/11/147296/taoufik-lachheb-dga-de-banque-zitouna-entre-30-et-40-de-la-population-bancable-s-interesse-a-la-finance-islamique/>

World Bank, & Statistiques Tunisie. (2020, September). Carte de la pauvreté en Tunisie. Tunisia.





## Endnotes

- 1 Ministère des finances (2021).
- 2 Conformément au fameux triangle d'incompatibilité de Mundell.
- 3 Notons que les revenus du travail se sont élevés à 1792 millions d'Euros en 2020 contre 1584 millions d'Euros en 2019 contribuant ainsi à réduire le déficit courant, et le besoin de financement extérieur.
- 4 Les crédits de la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) et de l'IDA (Association internationale de développement) sont des dettes publiques et à garantie publique accordées par le Groupe de la Banque mondiale.
- 5 Par exemple Krugman (1988), Sachs (1989) et Cohen (1992).
- 6 Ministère des finances (2021b).
- 7 Voir FMI (2020).
- 8 Sammoud et Dhaoui (2019).
- 9 <http://www.smarttunisia.tn>
- 10 Le reste de cette section se base sur Taylor (2008).
- 11 Mechri (2022).
- 12 Indicateurs de développement de la Banque mondiale.
- 13 Global Financial Integrity report (2021).
- 14 Les catégories de produits importés sont : i) HS-27 Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation ; substances bitumineuses ; minérale... ; ii) HS-86 Locomotives de chemin de fer ou de tramway, matériel roulant et leurs parties ; appareils de voies ferrées ou tramways ... ; iii) HS-31 Les engrais, HS-93 Armes et munitions ; leurs pièces et accessoires. Les catégories de produits exportés sont : i) HS27 Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation ; substances bitumineuses ; minérale... et ii) HS31 Les engrais.
- 15 Ketkar et Ratha (2009).
- 16 IFAD ().
- 17 Ketkar et Ratha (2009).
- 18 Rappelons qu'en juillet 2019, le gouvernement tunisien et le groupe italien ENI ont signé un accord de renouvellement pour 10 ans, de la convention relative au Trans-Mediterranean Pipeline. Le montant annuel de la redevance sur le gazoduc acheminant le gaz algérien vers l'Italie est de 500 MTND.
- 19 Tsang (2016).
- 20 Deloitte et ISRA (2019).

